

cede des grains oblongs, grêles, de couleur brune en dehors, blancs & farineux en dedans, plus petits, & plus obscurs que ceux du froment.

Ses racines sont des fibres déliées; on cultive le *seigle* par-tout, principalement dans les terres maigres, légères & sablonneuses; on le sème au printemps ou en automne, d'où vient que les Botanistes appellent le premier *secale vernum vel minus*, & le second, *secale hybernum vel majus*.

Le pain qu'on fait de *seigle* est noir, pesant, & ne convient qu'aux gens forts & qui travaillent; sa farine est d'usage dans quelques cataplasmes émolliens & résolutifs.

Quelquefois le *seigle* dégénère de sa nature, fort considérablement de son enveloppe, grossit, se recourbe, prend la figure d'une corne, se noircit à l'extérieur, & contient au-dedans une substance farineuse, très-nuisible à la santé; c'est ce qu'on nomme *blé cornu*, *ergot*, *seigle ergoté*. Voyez ERGOT & SEIGLE ERGOTÉ.

Ménage de qui la reine Christine disoit plaisamment, qu'il favoit non-seulement d'où les mots venoient, mais encore où ils alloient, n'a jamais su d'où le mot *seigle* venoit, quoiqu'il en ait tiré l'origine de l'italien *segala*. (D. J.)

SEIGLE, on a observé en Suede, que le *seigle* diminueoit chaque année de qualité, & à la fin n'étoit plus bon à rien. M. Cederhielm a proposé en 1740, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, un moyen qu'il dit assuré & fondé sur l'expérience pour prévenir cet inconvénient; il consiste simplement à ne point semer du *seigle* dans le même champ pendant deux années de suite, de cette maniere ce grain ne s'abâtardira jamais.

SEIGLE, (*Diète & Mat. méd.*) semence farineuse & céréale. Voyez l'article FARINE & FARINEUX, & SEMENCES CÉRÉALES.

Tout le monde connoît l'usage diététique du *seigle*; on en fait du pain qui tient le premier rang après celui de froment; qui lorsqu'on n'y emploie que la fleur de la farine, & qu'on le fait avec soin, est très-blanc, assez bien levé, d'un goût assez agréable, bien meilleur que le *petit pain de seigle à deux liards*, qu'on vend dans les rues de Paris.

Les gens aisés de la campagne, & même les bons bourgeois des petites villes, mangent un pareil pain dans quelques provinces du royaume, comme en Champagne, en Anjou, dans la Sologne, le Rouergue, &c. les paysans en font dans ces mêmes pays & dans beaucoup d'autres, un pain grossier, c'est-à-dire dans lequel ils emploient une partie du son, & qui est ordinairement mal levé, dont la croûte est brûlée & la mie mal cuite & gluante. Il n'y a que les hommes très-vigoureux, que les organes robustes des paysans, *dura messorum ilia*, qui puissent s'accommoder d'un pareil aliment; il est lourd & indigeste pour tout estomac, accoutumé à une nourriture plus légère.

Le bon pain de *seigle* passe pour rafraichissant & légèrement laxatif; cet aliment entre très-communément dans la diète que se prescrivent à eux-mêmes plusieurs personnes qui se prétendent échauffées, ou qui ont assez appris de théorie médicale courante pour se croire les humeurs âcres, la bile exaltée, &c. on mêle aussi quelquefois dans la même vûe, de la farine de *seigle* avec celle de froment pour en préparer le pain, dont on fait son usage ordinaire.

La farine de *seigle* s'emploie assez communément avec les quatre farines résolutives ou en leur place.

Le *seigle* ergoté se trouvant mêlé en une certaine quantité parmi le bon grain dont on fait du pain, produit chez les personnes qui mangent ce pain, une maladie gangreneuse des plus funestes, qui a cela de particulier qu'elle attaque principalement les extré-

mités inférieures; que la gangrène se borne ou se fixe d'une maniere assez constante, & que la terminaison par la séparation spontanée du membre affecté, est fort commune.

Cette terrible maladie est endémique dans la Sologne, où le paysan qui est très-pauvre, est réduit à cette nourriture empoisonnée.

Outre les ouvrages sur les maladies causées par l'ergot, qui sont indiqués à l'article ERGOT; on trouve dans le second volume des mémoires, présentés à l'académie royale des Sciences, par des savans étrangers, un mémoire de M. Salerne, médecin d'Orléans, sur les maladies que cause le *seigle* ergoté. Le traitement employé contre cette espèce de gangrene, n'a rien de particulier. On n'a tenté jusqu'à présent que les secours généraux, les remèdes communs de la gangrene. Voyez GANGRENE.

SEIGLE ergoté (*Botan.*) c'est un *seigle* dégénéré de sa nature, & qui est très-nuisible à la santé: on en a parlé fort au long au mot ERGOT, d'après le système de M. du Tillet. Voyez donc le mot ERGOT.

Suivant M. Aimen, l'ergot du *seigle* est la même maladie que le charbon du froment. Si ces deux maladies différent l'une de l'autre, ce n'est qu'à cause de la différence qui se trouve dans l'organisation de ces deux grains. Voici l'idée que M. Aimen donne de l'ergot du *seigle*.

1°. Les grains ergotés, plus gros & plus longs que les autres grains sains, sortent ordinairement de la balle, se montrant quelquefois droits, & quelquefois plus ou moins courbés.

2°. A l'extérieur ils sont bruns ou noirs; leur surface est raboteuse, & souvent on y apperçoit trois sillons qui se prolongent d'un bout à l'autre; enfin, l'extrémité extérieure des grains est constamment plus grosse que celle qui tient à la paille; ce bout plus renflé est quelquefois fendu en deux ou trois parties: il n'est point rare d'appercevoir à leur surface des cavités qui paroissent creusées par des insectes.

3°. Quand on rompt l'ergot, on apperçoit dans l'axe une farine assez blanche, qui est recouverte d'une autre farine rousse ou brune; cette farine vicieuse s'écrase entre les doigts. M. Aimen l'a quelquefois trouvée presque aussi noire que la poussière du blé carbonné.

4°. Ces grains étant mis dans l'eau, surnagent d'abord, & ils tombent ensuite au fond; si on les mâche, ils laissent sur la langue l'impression de quelque chose de piquant.

5°. Les balles paroissent saines, quoique celles qui sont extérieures soient un peu plus brunes quand les épis sont sains.

6°. Tous les grains d'un épi ne se trouvent jamais attaqués de l'ergot.

7°. L'ergot tient moins à la paille que les bons grains.

8°. M. Aimen attribue cet état du *seigle* à un défaut de fécondation; il assure qu'on ne trouve jamais de germe dans les grains ergotés.

Mais quelle que soit la cause de cette dégénération du *seigle*, on peut se convaincre par ce qu'en ont écrit Dodart, Langius, Fagon, de la Hire, & autres modernes, que ces grains ergotés causent d'étranges maladies dans certaines années à ceux qui se sont nourris du pain fait de la farine où il est entré beaucoup de *seigle* ergoté.

Il est aisé de séparer la plus grande partie des grains ergotés, par le secours du crible, parce que la plupart de ces grains malades sont beaucoup plus gros que les grains sains. Les paysans de Sologne font cette séparation dans les années où le grain n'est pas cher; mais dans les années de disette, ils ne veulent pas perdre les grains ergotés; & c'est alors qu'ils sont attaqués d'une gangrene sèche qui leur fait tomber les

extrémités du corps, sans presque sentir de douleur & sans hémorrhagie; enforte qu'on a vû de ces pauvres misérables à l'hôtel-dieu d'Orléans, à qui il ne restoit que le tronc, & qui ont encore vécu en cet état pendant plusieurs jours.

Comme l'ergot ne produit pas tous les ans ces fâcheux accidens, Langius a pensé qu'il pouvoit y avoir de deux sortes d'ergots; l'un qui n'est point pernicieux, & l'autre qui occasionne la gangrene dont nous venons de parler. Il est cependant probable qu'il n'y a qu'une espèce d'ergot, & que ce grain ne fait point de mal, 1°. quand les payfans ont soin de cribler attentivement leur grain; 2°. quand il y a naturellement peu d'ergot mêlé avec le bon grain.

On prétend encore que l'ergot perd sa mauvaise qualité quand on l'a gardé un certain tems; mais aussi c'est pour cette raison que les payfans doivent être attaqués de cette gangrene dans les années de disette, parce qu'alors ils consomment leur récolte presque aussi-tôt qu'ils ont fini la moisson. Du Hamel, *traité de la culture des terres, tome IV. (D. J.)*

SEIGLE, (*Commerc.*) Le seigle se vend par last, contenant 27 sacs & demi d'Amsterdam, 19 septiers de Paris, trois quarts de septiers de Rouen, & 17 razieres de Flandres. Quand le seigle est sec, le last pese ordinairement 3300 livres; s'il n'est pas sec, 4200 livres. *Dictionn. du Comm. (D. J.)*

SEIGNELAY, (*Géogr. mod.*) en latin des chartres *Siliniacum*, bourg de France en Bourgogne, au diocèse d'Auxerre, à un quart de lieue des rivieres d'Yonne & de Serain. Ce bourg a été érigé en marquisat en faveur de M. Colbert, & c'étoit le moindre de ses titres. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Gram. & Jurispr.*) signifie en général celui qui a quelque puissance ou supériorité politique sur d'autres personnes.

Ce terme de *seigneur* vient du latin *senior*, parce qu'anciennement chez presque toutes les nations, les vieillards étoient ceux qui gouvernoient les autres.

C'est ainsi que chez les Hébreux & les Juifs *senes populi ac magnates* ou *judices*, étoient synonymes, & signifioient les *magistrats* & *juges* qui gouvernoient le peuple.

De même, chez les Romains le sénat fut ainsi appelé à *senio*.

C'est de-là que le titre de *seigneurs* est demeuré aux princes, aux prélats & aux autres grands de l'état, grands du royaume, aux officiers des cours souveraines & autres personnes, qui ne tirent ce titre que de leur office ou fonction.

On entend aussi par le terme de *seigneur* celui qui tient en fief la justice d'un lieu, ou qui possède quelque héritage, soit en fief ou en franc-aleu.

Les *seigneurs* sont de plusieurs sortes; les grands & les moindres.

Les grands *seigneurs* étoient anciennement appelés *leudes* & *fideles regni*, les féaux, *vavassores*, *vassalli dominici*.

Présentement les grands *seigneurs* sont les princes souverains ou ceux qui ont le titre de *prince*, sans néanmoins être souverains, les ducs, les comtes, les marquis, les barons.

Les moindres *seigneurs* sont tous les autres *seigneurs*, soit titrés, tels que les vicomtes, vidames, châtelains, ou non titrés, comme les simples *seigneurs* justiciers ou de fief. *Voyez ci-après le mot SEIGNEURIE. (A)*

SEIGNEUR BAS-JUSTICIER, est celui qui ne tient en fief que la basse-justice. *Voyez JUSTICE.*

SEIGNEUR CENSIER, ou CENSUEL, est celui qui a donné un héritage, à la charge d'un cens, & auquel le paiement de ce cens est dû.

SEIGNEUR-FONCIER, ou CHEF-SEIGNEUR, ou

TRÈS-FONCIER, est le premier *seigneur* ou propriétaire de l'héritage, celui qui a la plus ancienne redevance foncière imposée sur cet héritage. *Voyez l'auteur du grand Coutumier, liv. IV. tit. de justice-foncière, Dumoulin, Loyseau.*

SEIGNEUR DIRECT, ou FÉODAL, est celui duquel un héritage relève, soit en fief ou en censive. *Voyez SEIGNEUR FÉODAL, FONCIER, DIRECT & SEIGNEURIE.*

SEIGNEUR DOMINANT, est celui dont un fief relève directement & immédiatement. On l'appelle ainsi par opposition au vassal qui est appelé *seigneur* du fief servant. *Coutume de Paris, art. lj. & lvij.*

SEIGNEUR ECCLÉSIASTIQUE, est un bénéficiaire qui possède quelque seigneurie attachée à son bénéfice.

SEIGNEUR ENGAGISTE, est celui qui tient du roi quelque terre ou seigneurie, à titre d'engagement, c'est-à-dire, sous faculté perpétuelle de rachat. *Voyez DOMAINE, ENGAGEMENT & ENGAGISTE.*

SEIGNEUR FÉODAL, ou FEUDAL, ou SEIGNEUR DE FIEF, est celui qui tient un héritage en fief.

On entend souvent par ce terme le *seigneur* dominant, relativement au vassal.

SEIGNEUR DE FIEF, est celui qui est propriétaire d'un fief, c'est-à-dire, qui tient d'un autre *seigneur* un bien, à la charge de la foi & hommage. *Voyez FIEF, FOI, HOMMAGE.*

SEIGNEURS DES FLEURS-LYS; on appelloit ainsi anciennement ceux qui tenoient le parlement, à cause qu'ils siégeoient sur les fleurs de lys. *Voyez les Ordonnances de la troisième race, tome III. p. 48 de la préface.*

SEIGNEUR FONCIER, ou TRÈS-FONCIER, est celui qui a la plus ancienne redevance foncière sur un héritage. *Voyez la coutume d'Orléans, art. ccxiv. cccxxvij. la Marche, art. cxxxiv. Loyseau, du déguerpissim. liv. I. ch. v. n. 11.*

SEIGNEUR GAGIER; c'est ainsi qu'en quelques pays l'on appelle le *seigneur* engagiste. *Voyez Stokman. décis. 90.*

SEIGNEUR HAUT & PUISSANT, est le titre que prennent les grands du royaume & ceux qui possèdent des seigneuries titrées.

Ce titre paroît imité de ces braves qui étoient auprès du roi, & que Grégoire de Tours appelle *fortes*. *Voyez Morery, tom. I. pag. 72.*

Personne ne doit régulièrement prendre ce titre, qu'il n'y soit fondé. Et dans les foi & hommages, aveux & dénombremens qui se rendent aux chambres des comptes, quand on trouve ce titre pris par quelqu'un qui ne paroît pas y être fondé, on ordonne qu'il en justifiera.

SEIGNEUR HAUT-JUSTICIER, est celui qui tient en fief une haute-justice. *Voyez JUSTICE & JURISDICTION.*

SEIGNEUR JURISDICTIONNEL, est celui qui a la justice. Ce terme paroît usité au parlement de Grenoble, pour dire *seigneur justicier*, ainsi qu'on peut le voir dans Chorier, en sa *jurisprudence de Guy-pape, pag. 94.*

SEIGNEUR LIBRE, ou plutôt LIBRE SEIGNEUR, titre que prend le *seigneur* de Saint-Maurice dans le Mâconnois, terre possédée depuis plus de six cens ans par la maison de Chevaliers, avec une partie du péage de Mâcon en fief-lige. François Léonard, marquis de Chevaliers, & Claude-Joseph, son pere, sont qualifiés l'un & l'autre *libre seigneur de saint Maurice*. *Voyez le Mercure de Juin 1749, tome I. page 212.* Ce titre de *libre seigneur* peut signifier que cette terre est un franc-aleu, ou qu'elle n'est tenue qu'à simple hommage & non en fief-lige, comme la portion du péage de Mâcon que le même *seigneur* tient en fief-lige.

SEIGNEUR-LIGE, se prend quelquefois pour celui auquel est dû l'hommage-lige; mais en Bretagne il signifie le *seigneur* le plus prochain, c'est-à-dire, le *seigneur* immédiat. *Voyez la Coutume de Bretagne, articles cclxxij. cclxxv. cclxxvij. cclxxxiv, & les mots LIGE, HOMMAGE-LIGE, & SEIGNEUR PROCHAIN.*

SEIGNEUR DE LOIS, ou EN LOIS. On entendoit anciennement par-là une personne versée dans l'étude du droit, un *jurisconsulte*. On créoit des chevaliers en lois. *Voyez Beaumanoir, ch. xxxvij. p. 203. lign. 28, & le recueil des Ordonnances de la troisième race, tom. III. pag. 48 de la préface, & pag. 346 de l'ouvrage, lign. 22.*

SEIGNEUR MOYEN-JUSTICIER, est celui qui ne tient en fief que la moyenne-justice. *Voyez JUSTICE.*

SEIGNEUR DE PAROISSE, est celui dans la haute-justice duquel une église paroissiale se trouve bâtie. Néanmoins dans le comté de Chaumont, ceux qui ont la moyenne justice sur le terrain où est bâtie l'église, se qualifient *seigneurs* de la paroisse. *Voyez Guyot en ses Observations sur les droits honorifiques, pag. 128.*

SEIGNEUR EN PARTIE, est celui qui n'a pas à lui seul la totalité de la seigneurie d'un lieu, mais seulement une portion de cette seigneurie.

SEIGNEUR PATRON, est celui qui jouit d'un droit de patronage attaché à sa seigneurie. *Voyez PATRON, PATRONAGE, SEIGNEUR, SEIGNEURIE, DROITS HONORIFIQUES.*

SEIGNEUR PLUS PRÈS DU FOND, c'est le *seigneur* immédiat. *Voyez la coutume du Poitou, art. 22; Angoumois, tit. 1, art. 12.*

SEIGNEUR PROCHEIN ou PROCHE, en Bretagne signifie le *seigneur* immédiat dont on tient en plein fief, à la différence du *seigneur* supérieur ou suzerain dont on relève en arrière-fief. *Bretagne, art. 372, 375, 378, 384.*

SEIGNEUR PROFITABLE, en la coutume de Clermont, *art. 108 & 109*, est celui qui jouit du fond même de l'héritage, à la différence du *seigneur* direct, qui n'a droit de réclamer sur cet héritage que la foi ou le cens. C'est ce que l'on appelle ailleurs *seigneur utile*, & pour parler plus clairement, le *propriétaire*.

SEIGNEUR REDOUTÉ ou TRÈS-REDOUTÉ, titre donné anciennement à quelques-uns de nos *seigneurs*. Philippe le bel fut le premier qui souffrit qu'on lui donnât ce titre. *Voyez les ordonnances de la troisième race, tome I. p. 793, & les lettres histor. sur les parlemens, tome II. p. 254.*

SEIGNEUR SPIRITUEL, on entend par ce terme un prélat qui a la puissance publique ecclésiastique dans un certain district, comme un évêque, un abbé ou autre bénéficiaire. *Voyez ABBÉ, ÉVÊQUE, JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE, PRÉLAT.*

SEIGNEUR SUBALTERNE, est le *seigneur* justicier autre que le roi, duquel il est inférieur & vassal ou arrière-vassal, & ressortit en la juridiction royale. *Voyez la coutume de Berry, tit. 2, art. 14, 21, 35; tit. 5, art. 28, 55; tit. 6, art. 6, tit. 9, art. 10, tit. 10, art. 3.*

SEIGNEUR SUZERAIN, s'entend quelquefois de tout *seigneur* autre que le souverain; mais dans l'usage ordinaire on entend par ce terme le *seigneur* qui est au-dessus du *seigneur* dominant, & duquel un héritage relève en arrière-fief. *Voyez SUZERAIN & SUZERAINETÉ.*

SEIGNEUR TEMPOREL, est celui qui a la seigneurie publique profane d'un lieu, à la différence du *seigneur* spirituel qui n'en a la juridiction que pour le spirituel.

SEIGNEUR TRÈS-FONCIER, voyez **CHEF, SEIGNEUR & SEIGNEUR FONCIER.**

SEIGNEUR VICOMTIER, *quasi vice-comitis*, est celui qui a la moyenne justice; c'est ainsi qu'il est appelé dans les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauquesne, Vimeu, Saint-Omer, Lille, Hesdin, &c.

SEIGNEUR UTILE, c'est le propriétaire, celui qui retire les profits du fond, à la différence du *seigneur* direct qui n'en retire que des droits honorifiques. *Voyez la coutume d'Orléans, art. 135, Anjou, 103, Bourbonnois, 473, Auvergne, ch. ij. art. 1 & 3, Berry, tit. 6, art. 17, & autres.*

SEIGNEUR, (*Critiq. sacrée.*) en hebreu *adonai, jehovah*, en grec, *κύριος*, en latin *dominus*. Le nom de *seigneur* convient à Dieu par excellence, & à J. C. mais nous trouvons aussi dans l'Écriture que cette épithète est donnée aux anges, aux rois, aux princes, aux grands, au souverain sacrificateur, aux maîtres par leurs serviteurs, & en général à tous ceux qui méritent du respect. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Littérat. & Médail.*) Domitien s'arrogea en même tems le titre de dieu, *deus*, & de *seigneur*, *dominus*, comme le dit Suétone: ces deux titres lui sont donnés conjointement par Martial, *l. V. epit. 8, edictum Domini, Deique nostri*. Les médailles donnent ces mêmes titres à Aurélien. M. Spon rapporte une inscription de Caracalla avec le titre de *seigneur de la terre & de la mer.* (*D. J.*)

SEIGNEUR grand, HOMME grand, (*Langue franç.*) ces deux expressions, *grand seigneur*, & *grand homme* n'indiquent point une même chose; il s'en faut de beaucoup; les *grands seigneurs* sont communs dans le monde, & les *grands hommes* très-rares; l'un est quelquefois le fardeau de l'état, l'autre en est toujours la ressource & l'appui. La naissance, les titres, & les charges font un *grand seigneur*; le rare mérite, le génie & les talens éminens font un *grand homme*. Un *grand seigneur* voit le prince, a des ancêtres, des dettes & des pensions; un *grand homme* fert sa patrie d'une manière signalée, sans en chercher de récompense, sans même avoir aucun égard à la gloire qui peut lui en revenir. Le duc d'Epéron & le maréchal de Retz étoient de *grands seigneurs*; l'amiral de Coligny & la Noue étoient de *grands hommes*.

Quand les Romains furent corrompus par les richesses des provinces conquises, on commença à voir naître de leur avilissement, l'époque du nom de *grand seigneur*, & le philosophe réserva le titre de *grand homme* à ces rares mortels qui aiment, qui servent & qui éclairent leur pays. Celui qui obtient une noble fin par de nobles moyens, qui disgracié rit dans l'exil & dans les fers, soit qu'il regne comme Antonin, ou qu'il meure comme Socrate, celui-là est un *grand homme* aux yeux des sages; mais les simplement *grands seigneurs* n'ont par-dessus les hommes ordinaires qu'un peu de vernis qui les couvre. J'ajouterai qu'un de nos poètes voulant peindre les *grands seigneurs*, au lieu de dire qu'ils ne sont tels que par les caprices de la fortune & du hazard, nous les représente sous la figure d'un léger ballon que le fort

Pousse en l'air plus ou moins fort,

Dont il se joue à sa manière;

D'un globe de savon & d'eau

Que forme avec un chalumeau

D'un enfant l'haleine légère.

Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage. *Voyez GRANDS & GRANDEUR.* (*D. J.*)

SEIGNEURIE, *s. m.* (*Gram. & Jurisprud.*) est en général un droit qui appartient au *seigneur* à cause de la seigneurie; mais ce terme n'est guère usité que pour exprimer le droit qui appartient au roi pour la fonte & fabrication des monnoies. *Voyez l'article suivant.* (*A.*)

SEIGNEURIAGE & BRASSAGE droit de, (Monnoies.) c'est ainsi qu'on nomme le profit que le prince prend sur les matieres, tant comme seigneur, que pour les fabriquer en monnoie; ces droits montent peut-être en France à trois pour cent de la valeur; selon cette supputation celui qui porte des matieres à l'hôtel de la monnoie pesant cent onces, & du même titre que les especes, reçoit quatre-vingt dix-sept onces fabriquées. L'Angleterre ne prend aucun profit du *seigneurage* ni du *brassage* sur la monnoie; la fabrique est défrayée par l'état; & c'est une excellente vûe politique.

Le droit de *seigneurage* étoit non-seulement inconnu aux anciens, mais, même sous les Romains, on ne prenoit pas sur les monnoies les frais de fabrication, comme la plupart des princes font aujourd'hui; l'état les payoit au particulier qui portoit une livre d'or fin à la monnoie; on lui rendoit 72 sols d'or fin, qui pesoient une livre. Ainsi l'or & l'argent en masse, ou converti en monnoie, étoit de même valeur.

Il est difficile d'indiquer quand nos rois ont commencé à lever le droit de *seigneurage* sur leurs monnoies, ou pour mieux dire, sur leurs sujets. Nous n'avons rien sur cela de plus ancien qu'une ordonnance de Pepin. Du moins il y a apparence que les rois de la premiere race en avoient joui, parce qu'il n'est pas vraisemblable que Pepin eût osé dans le commencement de son regne, imposer un nouveau tribut sur les François qui venoient de lui donner la couronne.

Dans tout ce qui nous reste d'ordonnances des rois de la seconde race pour les monnoies, il n'y est fait aucune mention de ce droit; cependant la donation que Louis le débonnaire fit à S. Médard de Soissons du pouvoir de battre monnoie, montre que l'on en tiroit quelque profit, puisqu'il dit qu'il leur accorde ce droit pour être employé au service qui se faisoit chez eux en l'honneur de S. Sébastien. Mais ce droit qui est quelquefois appelé *monetarium*, est très-bien prouvé dans un bail que Philippe Auguste fit l'an 1202, de la monnoie de Tournai. *Nos habebimus tertiam partem monetarii quod inde exiet.* Tâchons à-présent de découvrir en quoi consistoit ce droit, du moins sous quelques regnes.

Depuis Pepin qui prenoit la vingt-deuxieme partie de douze onces, nous ne savons point ce que ses successeurs jusqu'à S. Louis, prirent sur les monnoies pour le droit de *seigneurage*, & pour les frais de la fabrication. Il est difficile de dire à quoi se montoit l'un & l'autre; car cela a fort varié dans tous les regnes, même sous ceux où les monnoies n'ont point été affoiblies, & où elles ont été bien réglées. Cependant ce que S. Louis leva sur ses monnoies, nous peut servir en quelque façon de regle, puisque toutes les fois qu'elles tomberent dans le désordre sous ses successeurs, ce qui arriva souvent, les peuples demanderent toujours qu'on les remit au même état qu'elles étoient du tems de S. Louis.

Ce sage prince avoit fixé le prix du marc d'argent à 54 sols 7 deniers tournois; & il le faisoit valoir 58 sols étant converti en monnoie; de sorte qu'il prenoit sur chaque marc d'argent, tant pour son droit de *seigneurage* que de *brassage*, ou frais de la fabrication, 3 s. 5 d. c'est-à-dire, quatre gros d'argent, ou la sixieme partie du marc. On prenoit aussi à proportion un droit de *seigneurage* sur les monnoies d'or. M. le Blanc a donné des tables à la fin de chaque regne, qui constatent ce que les successeurs de S. Louis ont levé, tant sur les monnoies d'argent que sur celles d'or.

Nos rois se font quelquefois départis de ce droit de *seigneurage*, retenant seulement quelque chose pour la fabrication; c'est ainsi que se conduisit Phi-

lippe de Valois au commencement de son regne. Toutes sortes de personnes, dit-il, porteront le tiers de leur vaisselle d'argent à la monnoie... & seront payées, sans que nous y prenions nul profit, mais seulement ce que la monnoie coulera à fabriquer. Il paroît par une autre ordonnance du roi Jean, qu'il fit la même chose sur la fin de son regne. Il y est dit, en parlant des monnoies qu'il venoit de faire fabriquer, qu'elles avoient été mises à si convenable & juste prix, que lui roi n'y prenoit aucun profit, lequel il pouvoit prendre, s'il lui plaisoit, mais vouloit qu'il demeurât au peuple. Louis XIII. & Louis XIV. ont suivi une ou deux fois cette méthode.

Il convient de remarquer que ce que nos anciens rois prenoient sur la fabrication de leurs monnoies, étoit un des principaux revenus de leur domaine: ce qui a duré jusqu'à Charles VII. aussi lorsque le besoin de l'état le demandoit, le roi non-seulement augmentoit ce droit, & levoit de plus grosses sommes sur la fabrication des monnoies, mais par une politique bien mal-entendue, il les affoiblissoit, c'est-à-dire, en diminuoit la bonté: c'est ce que nous apprend un plaidoyé fait en l'an 1304 par le procureur de Philippe le Bel, contre le comte de Nevers, qui avoit affoibli sa monnoie. « Abaisier & amenuiser la » monnoie, dit le procureur général, est privilege » espécial au roi, de son droit royal, si que à lui appartient, & non à un autre; & encore en un seul » cas, c'est à favoir en nécessité, & lors non pour le » convertir en son profit espécial, mais en la défense d'un commun ».

Sous la troisieme race, dès que les rois manquoient d'argent, ils affoiblissoient leurs monnoies, pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de l'état, n'y ayant encore ni aides, ni tailles. Charles VI. dans une de ses ordonnances, déclare qu'il est obligé d'affoiblir ses monnoies, pour résister à son adverfaire d'Angleterre, & obvier à sa damnable entreprise, attendu, ajoute-il, que de présent nous n'avons aucun autre revenu de notre domaine, dont nous nous puissions aider.

Les grandes guerres que les successeurs de S. Louis eurent à soutenir contre les Anglois, les obligerent souvent de pratiquer ce dangereux moyen pour avoir de l'argent. Charles VII. dans la pressante nécessité de ses affaires, poussa l'affoiblissement si loin, & leva un si gros droit sur les monnoies, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour son droit de *seigneurage* & de *brassage*. Il prenoit encore une plus grosse traite sur le marc d'or.

M. le Blanc dit avoir lu dans un manuscrit de ce tems-là, que le peuple se ressouvenant de l'incommodité & des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'affoiblissement des monnoies & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le roi de quitter ce droit, consentant qu'il imposât les tailles & les aides: ce qui leur fut accordé; le roi se réserva seulement un droit de *seigneurage* fort petit, qui fut destiné au paiement des officiers de la monnoie, & aux frais de la fabrication. Un ancien registre des monnoies qui paroît avoir été fait sous le regne de Charles VIII. dit que « onques puis, que le roi meit les » tailles des possessions, l'abondance des monnoies ne » lui chalong plus. » On voit par-là que l'imposition fixe des tailles & des aides fut substituée à la place d'un tribut infiniment plus incommode que n'étoient alors ces deux nouvelles impositions. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

SEIGNEURIAL, adj. (*Jurisp.*) se dit de ce qui appartient au seigneur ou à la seigneurie, comme un manoir *seigneurial*, un droit *seigneurial*, le retrait *seigneurial*. Voyez SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (A)

SEIGNEURIE, f. f. (*Gram. & Jurisp.*) est le titre que l'on donne à différentes sortes de supériorités &

de puissance que l'on peut avoir, soit sur les personnes d'un lieu, soit sur les héritages de ce lieu.

Ce terme *seigneurie*, tire son étymologie de *seigneur*, qui vient du latin *senior*; parce qu'anciennement la supériorité & puissance politique étoit attribuée aux vieillards. Voyez ci-devant SEIGNEUR.

Chez les Hébreux, les Juifs, les Grecs, les Romains & autres peuples de l'antiquité, il n'y avoit point d'autre *seigneurie*, puissance ou supériorité, que celle qui étoit attachée à la souveraineté, ou aux offices dont l'exercice consistoit en quelque partie de la puissance publique; on ne connoissoit point encore ces propriétés particulières tenues noblement, ni cette supériorité sur les héritages d'autrui, que l'on a depuis appelé *seigneuries*.

Ceux que dans l'ancienne Gaule on appelloit *principes regionum atque pagorum*, n'étoient pas des possesseurs de *seigneuries* telles que nos duchés, comtés, châtelainies; c'étoient des gouverneurs de provinces & villes, ou des magistrats & juges qui rendoient la justice dans un lieu. Leur puissance étoit attachée à leur office, & non à la possession d'un certain territoire.

La propriété qu'on appelloit autrefois *seigneurie*, du pronom *seu*, ne participoit alors jamais de la *seigneurie* ou puissance publique.

Cependant par succession de tems, les *seigneuries* qui, si l'on en excepte la souveraineté, n'étoient que de simples offices, furent converties en propriété. La *seigneurie* fut confondue avec la *seigneurie*, de sorte que présentement le terme de *seigneurie* a deux significations différentes; l'une en ce qu'il sert à désigner tout droit de propriété ou de puissance propriétaire, que l'on a dans un bien; l'autre est qu'il sert à désigner une terre seigneuriale, c'est-à-dire possédée noblement, & avec titre de *seigneurie*.

Ainsi le terme de *seigneurie* signifie en général une certaine puissance possédée proprement, à la différence de la puissance attachée à l'office dont l'officier n'a simplement que l'exercice.

La *seigneurie* est publique ou privée; on peut voir la définition de l'une & de l'autre dans les subdivisions qui suivent cet article.

Les Romains ont reconnu la *seigneurie* ou puissance publique, & l'ont exercée sur les personnes & sur les biens.

Il est vrai que du tems de la république, les citoyens romains n'étoient pas soumis à cette puissance, elle résidoit au contraire en eux; ils possédoient aussi librement leurs héritages d'Italie. Mais les autres personnes & les biens situés ailleurs, étoient soumis à la puissance publique, jusqu'à ce que toutes ces différences furent supprimées par les empereurs. Les terres payoient à l'empereur un tribut appelé *cenfum*, lequel *cenfum* étoit la marque de la *seigneurie* publique.

Tel étoit aussi l'état des Gaules sous la domination des Romains, lorsque les Francs en firent la conquête. Les vainqueurs se firent seigneurs des personnes & des biens des vaincus, sur lesquels ils s'attribuèrent non seulement la *seigneurie* publique, mais aussi la *seigneurie* privée ou propriété.

Ils firent tous les naturels du pays serfs, tels que ceux qu'on appelloit chez les Romains *cenfitos*, seu *adscriptitios*, gens de main-morte, ou gens de pote, *quasi alienæ potestatis*; d'autres semblables à ceux que les Romains appelloient *colonos*, seu *glebæ addictos*, gens de suite, ou serfs de suite, lesquels ne pouvoient quitter sans le congé du seigneur.

Le peuple vainqueur demeura franc de ces deux espèces de servitudes, & exempt de toute *seigneurie* privée.

Les terres de la Gaule furent toutes confisquées; une partie fut retenue pour le domaine du prince, le

surplus fut distribué par provinces & territoires aux principaux chefs & capitaines des Francs, à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué chez les Romains, lesquels pour assurer leurs frontières, en donnerent les terres par forme de bénéfice ou récompense à leurs capitaines, pour les tenir seulement pendant qu'ils serviroient l'état.

La seule différence fut que les Francs ne donnerent pas seulement les frontières, ils distribuèrent de même toutes les terres de l'état.

Les provinces furent données avec titre de *duché*; les marches ou frontières, avec le titre de *marquisat*; les villes avec leur territoire, sous le titre de *comté*; les châteaux & villages, avec quelque territoire à l'entour, sous le titre de *baronnie* ou de *châtellenie*, ou de simple *seigneurie*.

Mais ceux auxquels on donna ces terres n'en eurent pas la *seigneurie* pleine & entière; la *seigneurie* publique en demeura pardevers l'état, ils n'en eurent que l'exercice; le prince se réserva même la *seigneurie* privée de ces terres, dont la propriété lui est réversible, & même pendant qu'elles étoient possédées par chaque officier ou capitaine, il y conservoit toujours une autre sorte de *seigneurie* privée, qui est ce que l'on a appelé *seigneurie directe*; ces terres n'étant données qu'à la charge de certains devoirs & de certaines prestations.

Telle fut la première origine des fiefs & *seigneuries*, lesquels n'étoient d'abord qu'à tems, & ensuite à vie, & devinrent dans la suite héréditaires.

Les capitaines auxquels on avoit donné des terres, tant pour eux que pour leurs soldats, en distribuèrent à leur tour différentes portions à leurs soldats, aussi à titre de *fief*, d'où se formèrent les *arrière-fiefs*.

Ils en rendirent aussi quelques portions aux naturels du pays, non pas à titre de *fief*, mais à la charge d'un cens, tel qu'ils en payoient aux Romains; de-là vient l'origine de nos censives.

Au commencement les *seigneuries* étoient tout à la fois offices & fiefs. Les seigneurs rendoient eux-mêmes la justice en personne; mais dans la suite ils commirent ce soin à d'autres personnes, & on leur a enfin défendu de juger eux-mêmes, au moyen de quoi les offices des seigneurs ont été convertis en *seigneuries*, auxquelles néanmoins est demeurée attachée une partie de la puissance publique.

C'est de-là qu'on distingue deux différens degrés de *seigneurie* publique; le premier qui est la *souveraineté*; le second qu'on appelle *supériorité*, comme étant un diminutif de la souveraineté, & une simple supériorité sans aucun pouvoir souverain.

On distingue aussi deux sortes de *seigneurie* privée; savoir la *directe*, qui est celle des seigneurs féodaux ou censuels; & la *seigneurie utile*, qui est celle des vassaux & sujets censiers. C'est pourquoi par le terme de *seigneurie* privée l'on entend aussi quelquefois la propriété simplement, abstraction faite de toute *seigneurie* prise en tant que puissance & supériorité.

La *seigneurie* privée ou directe, n'a plus guère lieu présentement que sur les biens & non sur les personnes, si ce n'est dans quelques lieux où il y a encore des cerfs de main-morte & gens de poursuite, & à l'égard des vassaux & censitaires pour les devoirs & prestations dont ils sont tenus à cause de leurs héritages.

Les premières *seigneuries* publiques, dans l'ordre de dignité, sont les *seigneuries* souveraines, lesquelles ont des droits & prérogatives qui leur sont propres. Voyez ÉTAT, MONARCHIE, ROI, ROYAUME, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Les *seigneuries* publiques qui sont seulement supérieures ou subalternes, sont des *seigneuries* non souveraines, ayant *fief* ou franc-aleu noble, avec justice

annexée à quelque titre d'honneur, tels que duché, comté, marquisat, &c. Voyez FRANC-ALEU.

Ces sortes de *seigneuries* avoient autrefois la puissance des armes & le pouvoir législatif; les seigneurs qui avoient assez de vassaux pour former une compagnie, levoient bannière & avoient leur bande à-part: ils donnoient aussi à leurs sujets des statuts, coutumes & privilèges.

Présentement toutes *seigneuries* particulières, autres que les souveraines, n'ont plus de la puissance publique que la justice qui y est annexée en tout droit de propriété. Voyez JUSTICE.

Les *seigneuries* fuzeraines sont de trois sortes; savoir les grandes, les médiocres & les petites, ou simples *seigneuries*.

Ces grandes *seigneuries*, que l'on appelloit toutes anciennement d'un nom commun, *baronnies*, sont celles qui ont titre de haute dignité, comme les duchés & comtés pairies, les autres duchés & comtés, marquisats, principautés.

Ces grandes *seigneuries* jouissoient autrefois de presque tous les droits régaliens, comme de faire des lois, d'établir des officiers, de rendre la justice en dernier ressort, de faire la paix & la guerre, de battre monnaie, lever deniers sur le peuple. Les possesseurs de ces *seigneuries* portoient sur la tête une couronne, selon leur dignité. Voyez COURONNE, DUC, COMTE, MARQUIS.

Mais depuis que les choses ont été remises dans leur état naturel, les grandes *seigneuries* ne diffèrent des autres que par le titre de dignité qui y est attaché, & par l'étendue de leur justice, mouvances, possessions & droits.

Les médiocres ou moindres, sont celles qui ont un titre de dignité, mais inférieur aux autres, tels que les baronies, vicomtés, vidamés, châtelaneries.

Les petites ou simples *seigneuries*, sont celles qui n'ont que le droit de justice, haute, moyenne ou basse, ou même toutes les trois ensemble, sans aucun titre de dignité.

Les grandes *seigneuries* fuzeraines relevent ordinairement nuement de la *seigneurie* souveraine; les médiocres ou moindres, de quelque grande *seigneurie*; & les petites ou simples, relevent aussi communément d'une *seigneurie* du second ordre.

Cependant quoique le souverain puisse seul créer des justices, & ériger des *seigneuries* proprement dites, une grande *seigneurie* peut relever d'une autre, & non du roi directement, & ainsi des autres *seigneuries*.

Ces seigneurs de fiefs peuvent seulement créer des arrière-fiefs; mais ne peuvent pas créer de *seigneurie* qui participe à la puissance publique, parce qu'ils ne peuvent pas créer de nouvelles justices, ni d'une justice en faire deux.

Les fiefs & *seigneuries* étoient autrefois tous indivisibles, ce qui n'est demeuré qu'aux souverainetés & aux grandes *seigneuries*, telles que les principautés, les duchés & comtés pairies.

À l'égard des autres *seigneuries*, la glebe peut bien se diviser; mais le titre de dignité & la justice ne se divisent point.

Anciennement toutes les grandes *seigneuries* ne tomboient point en quenouille, parce que c'étoient des offices masculins; présentement les femmes y succèdent suivant les règles des fiefs, sauf l'exception pour les duchés-pairies non femelles.

Les médiocres & petites *seigneuries* étoient inconnues dans l'origine des fiefs; les vicomtes, prévôts, viguiers, châtelains, vidames, n'étoient que des officiers inférieurs, préposés par les ducs & comtes, lesquels, à l'exemple de ceux-ci, se firent propriétaires de leur office & *seigneuries*.

Les *seigneuries* en général peuvent jouir de divers

droits, les uns relatifs au fief, les autres à la justice. Relativement au fief, elles jouissent des droits & devoirs seigneuriaux, tels que la foi & hommage, & l'aveu & dénombrement pour les fiefs qui en relevent, les déclarations & reconnoissances pour les terres qui en relevent en roture, les droits de quint, relief, lods & ventes, & autres dûs aux mutations.

Relativement à la justice, les *seigneuries* ont droit de police & de voirie, droit de pêche dans les petites rivières, droit d'amende & de confiscation, bâtarde, deshérence & autres semblables.

La puissance spirituelle n'est point une *seigneurie* proprement dite; mais une *seigneurie* temporelle peut être jointe à une dignité spirituelle.

Les prélats peuvent avoir deux sortes de justice; l'une purement ecclésiastique, qui n'est point possédée par droit de *seigneurie*; l'autre purement temporelle, qui est tenue en fief.

Les justices appartenantes aux villes ne sont point une marque de *seigneurie*; elles ne sont ni royales, ni seigneuriales, mais municipales, c'est-à-dire justices de privilèges.

Sur ce qui concerne les *seigneuries*, voyez les auteurs qui ont traité des fiefs, francs-aleus, justices, principautés, souverainetés; Loiseau des *seigneuries*, & les mots FIEF, FRANC-ALEU, SEIGNEUR, &c. (A)

SEIGNEURIE CENSIVE ou CENSUELLE. Voyez ci-devant SEIGNEUR CENSIER.

SEIGNEURIE IN CONCRETO, est celle qui est formée du concours de la *seigneurie* publique & de la *seigneurie* privée, telle qu'une terre seigneuriale, qui consiste tout-à-la-fois en la possession d'héritages tenus noblement & en droit de supériorité sur des héritages que le seigneur ne possède pas. Voyez Loiseau, des *seign. ch. ij. n. 1. & suiv.*

SEIGNEURIE DIRECTE, est celle qui n'a pas la propriété de la chose, mais seulement la supériorité & la mouvance, soit en fief ou en censive; elle est opposée à la *seigneurie* utile.

SEIGNEURIE FONCIERE ou TRÈS-FONCIERE. Voyez ci-devant SEIGNEUR FONCIER.

SEIGNEURIE HONORAIRE, est celle qui est érigée par le roi en titre de comté, marquisat ou principauté, quoiqu'elle ne releve pas directement du roi, mais d'un autre seigneur: on appelle ces sortes de *seigneuries honoraires*, parce que régulièrement les grandes *seigneuries* ne doivent relever que du roi, & que quand elles ne relevent pas, leur titre qui leur est attribué n'est réputé qu'un titre honoraire. Voyez Loiseau, des *seigneuries*, ch. vj. n. 9.

SEIGNEURIE PRIVÉE, que quelques-uns appellent simplement *seigneurie*, pour la distinguer de la *seigneurie* publique, qui est la seule *seigneurie* proprement dite, est le droit que chaque particulier a dans sa chose, comme le propriétaire sur son héritage, le maître sur son esclave. Voyez Loiseau des *seigneuries*, ch. j. & les mots DIRECTE, DOMAINE, PROPRIÉTÉ, SEIGNEURIE FÉODALE.

SEIGNEURIE PUBLIQUE, consiste en la supériorité & autorité que quelqu'un a sur les personnes & choses qui lui sont soumises. Elle est appelée *publique*, parce qu'elle emporte le commandement ou puissance publique. Il n'y a de vraie *seigneurie* publique que la puissance que donne le droit de justice lorsqu'on le possède en propriété; car l'officier qui exerce la justice n'a pas la *seigneurie*, & la *seigneurie* féodale ou directe n'est proprement qu'une *seigneurie* privée. Voyez ci-devant SEIGNEURIE DIRECTE, SEIGNEURIE FÉODALE, SEIGNEURIE PRIVÉE. Voyez Loiseau, des *seigneuries*, ch. j. n. xxvj.

SEIGNEURIE SOUVERAINE, est celle à laquelle est attaché le droit de souveraineté, telle que l'empire, un royaume, ou autre moindre *seigneurie* établie en souveraineté. Il y a aussi des états aristocratiques &

& démocratiques qui forment des *seigneuries* souveraines.

SEIGNEURIE SUBALTERNE en général, est toute *seigneurie* non souveraine ; on entend néanmoins quelquefois par-là plus particulièrement les moindres *seigneuries*, qui sont inférieures aux plus grandes.

SEIGNEURIE SUZERAINNE. *Voyez* SEIGNEUR SUZERAIN.

SEIGNEURIE TEMPORELLE. *Voyez* SEIGNEUR TEMPORÉL.

SEIGNEURIE TRÈS-FONCIÈRE. *Voyez* SEIGNEUR FONCIER.

SEIGNEURIE VICOMTÉ. *Voyez* SEIGNEUR VICOMTIER.

SEIGNEURIE UTILE, c'est la propriété à la différence de la *seigneurie* directe, qui ne consiste que dans une supériorité retenue sur l'héritage. *Voyez* SEIGNEUR DIRECT & SEIGNEUR UTILE. (A)

SEILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg de France, en Provence, dans la viguerie de Barjols, avec un collège que tiennent les doctrinaires. (D. J.)

SEILLE, LA, (*Géog. mod.*) nom de deux rivières de France ; l'une en Lorraine, tire son origine du lac de Linder, & se perd dans la Moselle, à Metz. L'autre prend sa source aux frontières de la Picardie, passe au Cateau Cambrésis, & se jette dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes. (D. J.)

SEILLE, f. f. (*Tonnellier.*) vaisseau de bois sans fond par le haut, & qui a la grosseur d'une feuillette. Il est garni de cerceaux, & d'une anse de fer posée sur un gros bâton, dont deux hommes se chargent chacun sur une épaule, pour transporter le vin du pressoir dans les caves. Ce bâton, appelé *tinet*, sert aussi à broyer les raisins dans la cuve. (D. J.)

SEILLEAU, f. m. (*Marine.*) c'est un seau.

SEILLURE, f. f. (*Marine.*) *Voyez* SILLAGE.

SEIME, f. f. *terme de Maréchal* ; c'est une fente dans la corne des quartiers du cheval, qui s'étend depuis la corne jusqu'au fer, qui est douloureuse, & fait boiter le cheval. (D. J.)

SEIN, f. m. (*Gram.*) partie du corps où sont les mamelles, & qui forme l'extérieur de la poitrine. Il se prend pour la gorge, les tetons. On dit cette fille n'a point de gorge, n'a point de *sein*. Elle est sans modestie, elle découvre son *sein*. Je porte cet enfant dans mon *sein*. Combien de bonnes & de mauvaises actions renfermées à jamais dans le *sein* de la terre. Cette nouvelle m'a plongé la mort dans le *sein*. Il est rentré dans le *sein* de sa famille.

SEIN, (*Critique sacrée.*) en grec *κολπος*, en latin *sinus* ; ce mot *sein* a plusieurs significations dans l'Écriture. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras : *Exod. iv. 6.* & de cette signification sont venues ces façons de parler ; garder la main dans son *sein*, pour dire *ne point agir* ; métaphore tirée des gens oisifs qui tiennent leurs mains dans leur *sein*, sans rien faire. *Porter dans son sein*, c'est chérir tendrement, comme font les mères & les nourrices. Le Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham. *Luc, xvj. 22.* Tel est un enfant bien-aimé, qui est reçu entre les bras de son père. *L'épouse du sein*, désigne l'épouse légitime. L'apôtre bien-aimé reposoit sur le *sein* de Jésus. *Jean, xij. 23.* Alors on étoit couché sur des lits la tête tournée vers la table & les pieds en-dehors ; ainsi Jean, qui étoit au-dessous de Jésus, avoit la tête près de lui, & comme dans son *sein* ; ainsi *dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est dormir auprès de lui ; couvrir une femme dans son *sein*, *fovere in sinu suo*, *Prov. i. 20.* c'est désirer de la corrompre.

Ce mot en latin désigne aussi le *repli*, le *pan* d'une robe, dont on se servoit à tirer les sorts. *Prov. xvj.*

Tome XIV.

33. Pour entendre cette métaphore, il faut savoir que les anciens qui portoient de longues robes, mettoient les billets dans un pan, & que c'étoit la manière de tirer au sort ; de-là ces façons de parler proverbiales, *excutere sinum suum*, secouer le pan de sa robe, pour marquer l'horreur qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose ; *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans les replis de sa robe, pour dire nourrir secrètement dans son cœur des desirs de vengeance.

Enfin le mot grec *κελπος*, & le latin *sinus*, signifient un *golfe*, parce que dans un golfe on est enfermé entre deux rivages, comme entre deux bras, *act. xxij. 39.* (D. J.)

SEIN D'ABRAHAM, (*Critique sacrée.*) les juifs ont ainsi nommé le séjour des bienheureux ; & cette expression est employée dans S. Luc, *ch. xvj. 22.* cependant plusieurs pères de l'Église ont été fort incertains sur cette matière. Tertulien embrassant l'opinion de S. Irénée, dit que Lazare étant aux enfers dans le *sein d'Abraham*, y jouissoit du rafraîchissement. *Lazarus apud inferos in sinu Abrahamæ refrigerium consecutus.* Le même Tertulien enseigne ailleurs, que l'âme du Seigneur, pendant que son corps étoit au sépulcre, descendit aux enfers, & apparut sous une forme humaine aux patriarches. C'étoit-là, selon lui, qu'étoit le *sein d'Abraham*, où le mauvais riche vit Lazare. Cette opinion venoit ou des préjugés du paganisme, ou plutôt du manque d'intelligence du style de l'Écriture ; voilà pourquoi les mêmes pères s'imaginèrent que le *sein d'Abraham* étoit un lieu particulier, que le paradis terrestre subsistoit encore quelque part, & en conséquence, ils prenoient à la lettre les expressions de l'auteur de l'Apocalypse, comme si les âmes des martyrs avoient été réellement enfermées sous je ne sais quel autel. *Beausob.* (D. J.)

SEIN, (*Marine.*) petite mer environnée de terre, qui n'a de communication à aucune autre que par un passage.

SEINE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sequana* ; rivière ou fleuve de France. Il prend sa source en Bourgogne près de Chanceaux, à 6 lieues de Dijon, traverse la Champagne, arrose Troyes, & commence à porter bateau à Méry. Ensuite la *Seine* après avoir reçu l'Yonne & le Loing, traverse l'île de France, où elle arrose Melun, Corbeil & Paris. A deux petites lieues au-dessus de cette dernière ville, elle reçoit la Marne qui la grossit considérablement, & à 5 lieues au-dessous elle reçoit l'Oise. Enfin, après avoir séparé le Vexin de la Beauce, & avoir arrosé Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quilleboeuf & Honfleur, elle va se jeter dans l'Océan par une grande embouchure au Havre-de-Grace. La *Seine* fait dans son cours mille méandres, & forme sur son passage quelques îles agréables. Ses bords sont assez bien proportionnés pour causer rarement du désordre. Ses eaux sont bonnes, saines & pures. (D. J.)

SEINE, *terme de Pêche*, sorte de filet qui sert à faire la pêche du hareng, ainsi que nous allons le dire.

Les pêches du hareng & du maquereau sont flottantes, c'est-à-dire que la tête des filets, garnie de liege reste à la surface de l'eau, ou seulement un peu plongé, à la volonté du maître pêcheur. Ces filets ne peuvent prendre que des poissons passagers ; ainsi ils ne nuisent point au bien général de la pêche.

Lorsque le bateau est arrivé au lieu où l'on se propose de faire la pêche avant de jeter à la mer la tessure, qui est toute la longueur des *seines* jointes ensemble, pour ne faire, pour ainsi dire, qu'un seul filet ; l'équipage amène le grand mât, & ne donne à la voile de misaine que ce qu'il lui en faut pour le soutenir à la marée pendant qu'ils tendent le filet. Les

XXXXX

pêcheurs même des grandes gondoles font cette manœuvre en un instant, & s'ils n'ont point besoin de leur misaine, qu'ils nomment *borset*, ils amènent la marterelle, qui reste dans la même place ou tombe-arrrière.

Ensuite on leve presque tout le pont par feuilles d'écouilles, pour tirer des rumbes, les filets qui y sont levés; on jette à la mer un hallin, dont le bout est soutenu d'un baril de bout; on frappe les *seines* sur le hallin, de trois en trois pièces de *seines*, qui ont chacune quatre brasses; on y frappe pour soutenir les *seines* & le hallin un quart de petite futaille; l'autre bout du hallin est amarré au bateau, que les filets font dériver avec eux à la marée; les *seines* plongent dans eau de quelques brasses au moyen d'un petit cordage avec lequel elles sont frappées sur le hallin, qu'on peut allonger ou raccourcir suivant que l'on juge que le hareng prend le fond, ou approche de la surface de l'eau; les filets qui sont fort lourds tombent perpendiculairement; mais la tête est soutenue de flottes de liege amarrées sur le bauchet, ou la tête du filet à un pié de distance les uns des autres. Les harengs qui se trouvent dans le passage de la tiffure sont arrêtés; & comme il est du naturel des poissons de pousser toujours avec leur tête pour se faire passage, ils se maillent dans le filet où ils sont pris par les ouïes; au bout de quelques heures on halle à bord les *seines* pour en retirer le poisson; on ne prend de cette maniere avec les *seines* uniquement que des harengs, quelquefois, mais rarement, des jeunes maquereaux, quelques scelans, de fausses aloses, qui sont comprises avec les harengs sous un même genre, & qui se trouvent confondus avec eux; les *seines* jointes ensemble font plus de 6 à 700 brasses pour la tiffure d'un seul bateau. Toute cette manœuvre est représentée dans nos *Planches*.

Cette pêche doit se faire la nuit, & plus elle est obscure, plus on la peut esperer bonne. *Voyez les Pl. & les fig. des pêches.*

SEINE ou TRAÎNE, terme de Pêche, sorte de filet dont le coleret est une espece; la *seine* est construite comme le coleret, mais elle est tirée par deux bateaux, au-lieu que le coleret l'est par des hommes ou des chevaux. *Voyez COLERET*. Cette pêche se fait de basse-mer, & cesse aussi-tôt que le flot commence à venir; on ne prend ordinairement avec cet engin que des flets, lesquelles restent volontiers dans les bassures après que la mer s'est retirée.

On se sert de *seines* pour faire la pêche du hareng. *Voyez l'article précédent.*

Les *seines* dont on fait usage à l'embouchure des rivières, se distinguent en *seines* claires & *seines* épaisses; les *seines* claires servent à pêcher des aloses, des feintes, des faumons, & quelquefois, mais rarement, des éturgeons, & autres especes de poissons de riviere; les mailles des *seines* claires sont de 11 ou 12 lignes.

Les *seines* épaisses n'ont au plus que cinq lignes en carré, qui est la maille des bouts-de-quievres. Ces rets, au-lieu de plombs, sont pierrés par le bas & garnis de flottes de liege par le haut. Les Pêcheurs les allongent & les haussent ou baissent autant qu'il leur plaît; ils les font de 60, 70, 80, 90, 100 à 200 brasses de long plus ou moins, quelquefois ils ne leur donnent qu'une brasse & demie de chute, & quelquefois le double, suivant la largeur de la riviere & la profondeur des eaux; les extrémités du filet sont toujours moins hautes que le milieu, pour pouvoir former une follée ou sac où le poisson se trouve arrêté, quand on vient à haler le filet à terre.

Pour faire cette pêche, il faut un bateau qui porte au large, & souvent par le travers de la riviere qu'il barre; un bout du filet suit le bateau, & l'autre est tenu à terre par un homme ou deux. Quand le bateau

a fait une grande enceinte, ceux qui sont dedans le ramènent de même bord, & on hale les deux bouts de la *seine* en les rejoignant; on enveloppe de cette maniere tout ce qui s'est trouvé dans l'enceinte du filet qui dérive au courant de l'eau quelquefois l'espace d'un quart de lieue, les Pêcheurs s'entr'aident pour haler la *seine* sur les bancs, d'autant que le travail est fort rude, à cause de la pesanteur du filet & de sa grandeur. La *seine* épaisse sert à prendre des éperlans, & généralement tout ce qui se trouve dans l'enceinte du filet, & il y a des tems différens que l'ordonnance a fixés pour faire la pêche avec ces deux différens filets.

Dans quelques endroits où l'on se sert de grandes *seines* dont le poids est considérable, les Pêcheurs les halent à terre avec des virevaux ou treuils qu'ils transportent où ils jugent à propos; cette manœuvre qui est la même que quand on vire au cabestan, leur est d'autant plus commode qu'ils sont ainsi dispensés de se mettre en grande troupe pour faire cette pêche.

Il y a encore des *seines* qu'on appelle *seines dérivantes*; cette pêche est libre dans la riviere de la Villaine, dans le ressort de l'amirauté de Nantes en Bretagne, pourvu que le pêcheur qui la veut faire, la fasse seul.

Comme le lit de la riviere est peu large, il frappe à terre un piquet où il amarre un des cordages ou bras du filet, ensuite il s'éloigne l'espace qu'il juge à propos, & le tend de la même maniere que font les autres pêcheurs qui se servent de *seines*; son filet est aussi tendu en demi-cercle, & revient de même au piquet en halant à lui l'autre cordage ou bras qui est resté amarré à son bateau; comme les *seines* sont fort petites, il peut aisément faire seul cette manœuvre; quand ils sont deux dans le bateau, un desquels est souvent un jeune garçon, ce dernier reste à terre, & l'autre tend le filet qu'ils relevent ensuite ensemble, comme on fait par-tout ailleurs.

Il y a d'autres *seines*, entre lesquelles sont les petites *seines* dormantes, ainsi appelées, parce qu'elles sont sédentaires; cette pêche qui est particulière, ne se fait qu'à la basse-eau.

Le filet dont se servent les Pêcheurs est une petite *seine* ou filet long au plus de trois à quatre brasses de long, ayant environ une brasse & demie à deux brasses de fond; chaque bout est amarré sur une perche, haute de deux à deux brasses & demie; deux hommes tenant chacun la perche du filet, entrent à la basse-eau dans la mer le plus avant qu'il leur est possible sur des fonds de sable, ayant souvent de l'eau jusqu'au col; l'ouverture du ret est exposée à la marée & au courant; & comme la lame dans cette partie des côtes d'O. N. O. de l'amirauté de Quimper est toujours fort élevée quelque calme qu'il puisse faire, à cause des courans formés par la proximité des îles voisines; lorsque ceux qui pêchent de cette maniere voient venir la houle qui ne manqueroit pas de les couvrir, ils s'élancent au-dessus en s'appuyant sur la perche dont le pié est un peu enfoncé dans le sable, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité que le volume de l'eau les aide à s'élever, ainsi ils évitent la vague qui amène à la côte des mulets & d'autres especes; quand les Pêcheurs présumant qu'il y a du poisson dans le filet, dont les mailles sont de vingt & dix-huit lignes en carré, ils se rapprochent l'un de l'autre, & enveloppent ce qui est dedans; & après l'avoir retiré, ils continuent la même manœuvre tant que la marée la leur permet, en reculant toujours du côté de la côte à mesure qu'elle monte, & ils ne finissent la pêche que quand la hauteur de l'eau les oblige de la cesser.

Le tems le plus commode pour faire cette petite pêche est depuis le mois de Mai jusqu'au commencement de Septembre; comme ce filet ne traîne

point, & qu'il reste sédentaire sur le fond, cette maniere de pêcher ne peut causer aucun préjudice, d'ailleurs on n'y peut prendre que de gros poissons avec des mailles aussi ouvertes; nous l'avons nommée *seine dormante*, à cause de son opération, les Pêcheurs ne la peuvent traîner; ils ne font qu'exposer leurs rets à la mer. Voyez les Planches & les fig. de la Pêche.

Une autre sorte de *seines* s'appelle *seine traversante*. En voici la manœuvre.

Quand les Pêcheurs veulent se servir de ce filet pour faire la pêche, ils se mettent ordinairement quatre bateaux ensemble pour en faire la manœuvre, la chaloupe qui pêche, c'est-à-dire celle qui porte le filet, a cinq hommes d'équipage pour tendre; quatre hommes nagent, de maniere que le cinquième tend la *seine*, la place en demi-cercle; un des bouts est amarré à l'arrière du bateau, & pour le relever, deux des pêcheurs se mettent à l'avant; le bateau tournant suivant l'établissement du filet, & pour empêcher le poisson qui se trouve dans l'enceinte d'en sortir ou de sauter au-dessus des flottes de liège qui la tiennent à fleur d'eau, deux des trois autres bateaux entrent dans l'enceinte & battent l'eau avec leurs avirons; ils s'en servent aussi pour lever le filet par les flottes, le troisième bateau se met en-dehors & fait aussi la même manœuvre.

Ces filets ont leurs pièces chacun de trente brasses de long & de trois de chute; les Pêcheurs s'en servent également à la mer, comme aux embouchures des rivières; ils se mettent ordinairement cinq pêcheurs ensemble, fournissent chacun une pièce de filet, ce qui fait environ cent cinquante brasses de longueur, lesquelles montées & jointes ensemble ne donnent au plus que soixante-dix à quatre-vingt brasses d'étendue, à cause du sac & du ventre qu'il faut que forme ce filet pour y arrêter le poisson plat & le poisson rond.

Cette pêche se fait en tout tems, & hors la saison de la sardine le tems le plus favorable est celui des chaleurs de l'été, parce qu'elles font lever le poisson de dessus les fonds; quelques-uns, comme les vieillards & les jeunes gens qui ne font point la pêche de la sardine, font celle-ci en tout tems.

Ces mêmes filets placés sédentaires sur les fonds servent aussi à faire la pêche des mullets & du poisson blanc, pour-lors ils doivent être regardés comme des espèces d'hauslières de basse Normandie, & des eibaudières & petits rieux des pêcheurs normands & picards.

SEINE ou SENNE CAPLANIERE, terme de Pêche, usité par les Pêcheurs du ressort de l'amirauté de S. Malo, & qui désigne une sorte de filet, avec lequel ils font la pêche des petits poissons propres à servir d'appât pour la pêche de la morue sédentaire aux côtes de Terre-neuve.

On reproche encore aux Pêcheurs terre-neuviens de se servir au retour de leur voyage des *seines caplanieres*, qui leur sont nécessaires pour prendre les caplans, harengs, sardines, maquereaux, & autres sortes de poissons qui servent à faire la boîte de la pêche le long des côtes de Terre-neuve, où il y a toujours, suivant la force des équipages, quelques chaloupes qui sont destinées à pêcher l'appât, & que l'on nomme à cet effet *caplaniere*; elles ont coutume de seiner ces sortes de poissons, & de revenir le soir vers leur échaffaut, afin d'en fournir les Pêcheurs lorsque ces chaloupes partent du matin pour la pêche; quelquefois même on tient dans l'enceinte de la *seine* ou *senne*, les poissons qui s'y trouvent pris, pour ne les en retirer qu'à mesure qu'on en a besoin, pour avoir une boîte plus fraîche & plus nouvelle.

Les Pêcheurs de S. Malo n'ont pour la pêche en mer que trois petits bateaux seulement du port de

deux à trois tonneaux, montés de trois, quatre à cinq hommes d'équipage, qui font en mer la pêche le long de la côte avec les rets, nommés *trésures*, *étales* ou *étalieres*, qui font les sèches des pêcheurs des côtes de l'amirauté de Morlaix, & quelquefois lorsqu'ils n'ont rien autre chose à faire, celle de la pêche de la ligne au libouret pendant seulement les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre; durant cette saison des chaleurs, ils font aussi la pêche du lançon ou esquille, à la *senne* ou *seine*, mais d'une maniere différente de cette même pêche pratiquée par les Pêcheurs de pié d'Oyftrehan & de Gray, sur les côtes du Benin; ceux de S. Malo ne pouvant aller qu'avec bateaux sur les lieux de la pêche.

Cette pêche se fait sur les bancs de gros sables de l'île Herbours placée à l'O. de S. Malo par le travers de la Caplaniere, paroisse des Lunacco de Pontval, on la fait aussi sur les sables à Cézambre, où il n'y a jamais de gué ou passage à pié & sur la paille, placé par le travers de Dinars, paroisse de S. Enogats, où on ne peut aussi se rendre qu'avec bateaux.

SEINES FLOTTANTES A FLEUR D'EAU, terme de pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Brest; ce sont des filets que les pêcheurs nomment improprement *seines*, & que l'on doit regarder plutôt comme une espèce de picots flottans, à la différence de ces mêmes filets dont se servent aux embouchures des rivières & des bayes les pêcheurs du pays d'Auge & de la basse Normandie, qui les tendent sédentaires par fond; les filets des pêcheurs de Léon se tiennent à fleur d'eau, où ils sont soutenus par des flottes de liège, & n'ont des pierres fort éloignées les unes des autres que pour faire caler le filet de sa hauteur; ils ne le laissent pas long-tems à la mer, & ne le tendent que lorsqu'ils aperçoivent des poissons en troupe; aussi-tôt que le ret a fait son enceinte, & qu'ils en ont rejoint les deux bouts, ils le relevent en prenant le filet, un homme par la tête, & un autre par le pié; ce ret tendu de cette maniere, & relevé de même au large de la côte, ne peut être abusif, ni regardé comme la *seine* traînante dont la manœuvre est toute différente, ainsi la pêche en doit être permise sans aucune difficulté.

SEINE ou SEUNE, terme de pêche, en usage dans le ressort de l'amirauté de S. Malo.

Les petits pêcheurs de S. Malo qui font la pêche du lançon autour de l'île Herbours & de la Paille, commencent à tendre leurs filets, lorsque les bancs qui les entourent se découvrent de marée baissante des vives eaux; mais autour de Cézambre, la pêche du lançon ne se fait que de morte eau seulement.

Les bateaux sont mâtés en quarré, pincés avant & arrière, n'ayant qu'un seul mât, une voile & un foc dont ils ne se servent qu'autant qu'ils en ont besoin, ils sont ordinairement dans ces bateaux cinq hommes d'équipage.

Leurs *seines* ont environ 30 à 35 brasses de longueur, & 15 à 16 piés de chute ou de hauteur; elles sont agrées de même que les *seines* ordinaires, avec un canon ou échalon de bois de chaque côté; les jets, brasses ou haies font d'une longueur proportionnée à l'endroit où ils veulent tendre leurs filets, dont les mailles ont 4, 5 à 6 lignes en quarré formées d'assez gros fils; le tête garnie de flottes de liège, & la corde du pié de pierres éloignées du filet de quelques pouces par les avançons ou petites lignes où elles sont frappées, pour empêcher que le bas du filet ne traîne sur le fond: au milieu du filet, est une chauffe ou sac de serpilliere d'environ deux brasses de longueur, au bout duquel est amarré de même avec un avançon, une pierre pour faire caler le sac & le tenir en état d'y recevoir les lançons qui se trouvent dans l'enceinte du filet.

La manœuvre de le tendre & de le relever, est

semblable à celle des *seines* ordinaires ; comme cette pêche se fait sur un fond de gros gravois , de rocaill-les & de coquilles brisées , les pêcheurs sont forcés d'éloigner ainsi les pierres du bas de leurs filets ; sans cette précaution nécessaire , il seroit bien-tôt coupé & mis en pieces , & quand la mer est émûe & fort agitée , ils sont encore obligés d'ôter ces pierres pour soulager le sac , qui autrement seroit aussi-tôt rempli. Cette même raison empêche encore ces pêcheurs de pouvoir garnir leurs *seines* d'aucun plomb par le pié , ou par la ligne du bas du filet qu'ils perdroient aussi s'il étoit chargé.

Cette pêche du lançon commence ordinairement à la fin de Mai , & dure jusqu'au dernier jour d'Août. Par l'expérience qui en a été faite , & par le détail qu'on peut voir , ce filet ne peut prendre aucun poisson plat , il n'arrête jamais que des lançons , des orbleus & des orphies ; ces deux dernières sortes de poissons suivent les lançons pour en faire curée ; les pêcheurs n'y prennent aucun autre poisson , parce que le filet ne touche jamais le fond , que lorsqu'on le ramène à terre pour tirer du sac ce qui y est entré ; on le relève sur les bords des écorres , des bancs , autour desquels se fait cette pêche qui n'a lieu que de marée basse , & qui ne donne que le tems de pouvoir faire deux à trois traits au plus pendant chaque marée.

Ce filet est une espece de *seine* , mais eu égard à la maniere dont il est monté , la nature du terrain où se fait cette pêche qui est de gros gravier où le frai ne se forme point , & à la situation de la côte où le poisson ne se plaît & ne séjourne point , cette pêche se peut tolérer , supposé que ce filet ne pût servir à d'autre usage , dans l'intervalle qu'il ne serviroit pas à la pêche du lançon.

Quoique la pêche du lançon se fasse dans le même tems que les riverains de S. Malo le défablent à la bêche ou faucille autour des roches qui y restent découvertes de basse mer ; la plupart de ceux qui font cette petite pêche à la main , n'en vendent que peu ou point. Les uns les pêchent pour leur propre consommation , ou en prennent en si petite quantité , que la vente qu'ils en pourroient faire ne seroit point un objet , au lieu que les pêcheurs avec bateaux , sont ceux qui en fournissent les habitans de la ville , où ce poisson est fort recherché.

SEING, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *signum* , signifie en général *marque*.

Anciennement le terme de seing, *signum*, se prenoit pour le sceau ou cachet particulier , dont chacun usoit pour sceller & adopter les actes qu'il passoit ; ce seing ou sceau tenoit alors lieu de signature.

Depuis que l'usage de l'écriture est devenu plus commun , & que les signatures manuelles ont été substituées à l'opposition des sceaux ou cachets ; on a souvent entendu par seing la souscription que quelqu'un fait d'un acte , & pour distinguer ce seing de l'apposition du sceau , on l'a appelé *seing manuel*.

Les seings ou signatures n'ont pas toujours été formés du nom entier de la personne & en toutes lettres suivies ; au lieu de signature , l'on usoit de monogrammes , espece de hiéroglyphes , qui rassemblaient toutes les lettres du nom. Voyez le gloss. de Ducange , au mot *monogramma*.

Les personnes qui ne savent pas écrire , au lieu de seing , font encore une croix ou autre marque , ce qui ne forme qu'une preuve fort imparfaite.

J'ai vu un acte souscrit par l'impression d'une signature gravée en bois ; cette marque étoit plus facile à reconnoître qu'une croix ou autre marque aussi simple.

On distingue deux sortes de seing , le seing public & le seing privé ; le premier est authentique , l'autre ne l'est point , & n'a point de date certaine. Voyez

AUTHENTIQUE , SIGNATURE , SOUSCRIPTION. (A)

SEING dans quelques anciennes ordonnances , signifie *marque* , *poignon* ou *cachet*. Par exemple , dans l'ordonnance de Philippe le Bel du mois de Janvier 1313, *article 10* ; il est dit que dans chaque ville où il y aura orfevre , il y doit avoir un seing propre pour feigner les ouvrages qui y seront faits , qui sera gardé par deux prud'hommes établis à cet effet , & qu'un seing ne doit point ressembler à l'autre. (A)

SEING, (*Comm.*) c'étoit proprement parmi les anciens un signe , une marque , que l'on faisoit au bas d'un acte , tels qu'étoient les monogrammes qui seroient tout ensemble de signature & de sceau , & que l'on mettoit aux chartres & autres actes publics ou particuliers , pour les confirmer & les autoriser.

Seing s'entend présentement de deux manieres , 1°. de la signature que les contractans ou l'un d'eux font de leur propre main au-bas de quelque écrit.

2°. Du paraphe ou entrelacement de plusieurs lignes ou traits que chacun imagine pour son usage , & qu'on met immédiatement après la signature.

Acte sous seing privé , est celui qui n'est ni attesté ni passé par des personnes publiques.

Blanc-seing , c'est une feuille de papier blanc , au bas de laquelle on met son nom , pour être remplie à la volonté de celui à qui on le confie. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SEINETTES ou PETITES SEINES , terme de pêche , sorte de filet , dont la manœuvre est en tout semblable à celle de la seine , dont elle ne differe que parce qu'elle est plus petite ; on s'en sert particulièrement pour faire la pêche des ables , dont l'écaille sert aux fabricateurs de fausses perles ; cette pêche se fait le long des îles , & pendant que l'eau est trouble , sans quoi les pêcheurs ne prendroient rien ; le ret est plombé par le bas , & flotté par le haut ; la maille de ce filet n'a guere que 4 lignes. Voyez SEINE.

Il y a aussi une autre espece de seinnette , qui sert particulièrement à prendre les équilles , qui est un poisson passager à l'embouchure de la riviere d'Orne. Ce poisson commence à paroître vers la mi-Mai , & reste jusqu'à la S. Michel.

Il faut quatre hommes pour faire cette pêche ; le filet est de la forme du coleret , mais le service en est différent , en ce que les pêcheurs ne dérivent ni ne traînent point ; mais deux hommes chacun par un bout tiennent le filet tendu , au moyen d'un bâton qui est à chaque extrémité , & dont ils enfoncent une des extrémités dans le sable , & s'écorce contre l'autre afin de le rendre plus ferme ; alors deux autres pêcheurs qui sont à l'eau jusqu'au col , s'éloignent 30 à 40 brasses du filet , & reviennent en battant l'eau jusqu'à ce qu'ils soient proches. L'équille épouvantée du bruit , ou par l'agitation de l'eau , se jette dans le filet ; & les deux pêcheurs qui ont battu l'eau , levent promptement le bas ou la plommée du filet de la seinnette ; & ceux qui tiennent les canons , qui sont les deux bouts , roidissent de toute leur force , en tenant le filet horizontalement , pour lors ils ramassent toutes les équilles dans le milieu du filet , & les renversent dans des paniers que portent les pêcheurs qui tiennent les bouts de la seinnette , & aussi-tôt ils recommencent un autre trait , tant que la basse mer le leur permet.

Ces seinnettes ont dix à douze brasses de long , & une brasse & demie de chute ; la maille n'a au plus que 2 lignes en quarré , ce qui est une convention manifeste à l'ordonnance. On peut juger du tort considérable que fait un échantillon si petit au général de la pêche.

SEJONT, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre , au pays de Galles , dans le comté de Caernarvan.

Le *Séjont* s'appelloit anciennement *Sejontius*, & il avoit donné son nom au peuple *séjontien*, dont la capitale nommée *Sejontium*, étoit voisine de Caernarvan qui s'est élevé sur ses ruines. (D. J.)

SEJOUR, f. m. (*Gram.*) lieu où l'on habite, & quelquefois le tems qu'on y demeure. Mon *séjour* n'a pas été long. Marli est un *séjour* enchanteur au printemps. J'ai fini mon *séjour* dans la capitale.

SEJOUR, (*Marine.*) c'est le tems qu'un vaisseau demeure dans un port ou dans une rade étrangère. On dit *jours de séjour* pour les vaisseaux de guerre, & *jours de planches* pour les vaisseaux marchands.

SEIPOD, f. m. (*Poids.*) poids de Moscovie dont on se fert particulièrement à Archangel. Il contient dix poudes, à raison de quarante livres le poude, poids du pays, qui reviennent à trente-deux livres, poids de marc. (D. J.)

SEIRAM, (*Géogr. mod.*) ville de Perse, sur les frontières de Gété, au nord de Sihon, à 99. 25. de longit. & à 44. 45. de latit. (D. J.)

SEIREF, ou SIREF, (*Géogr. mod.*) ville la plus méridionale de la Perse, près de la mer, & abandonnée depuis que le commerce s'est établi à Kis, île du golfe Perlique. Longit. suivant les tables arabiques, 88. latit. septent. 29. (D. J.)

SEIRJAN, (*Géogr. mod.*) ville de Perse dans le royaume de Fars. Long. selon M. Petit de la Croix, 90. 25. latit. 29. 30. (D. J.)

SEISACHTHEIES, f. f. plur. (*Antiq. d'Athènes.*) *Σεισαχθηια*, mot qui signifie *décharge d'un fardeau*, étoit un sacrifice public d'Athènes, en mémoire d'une loi de Solon. Cette loi portoit, que toutes les dettes du pauvre peuple seroient remises au bout d'un certain tems, ou du-moins que l'intérêt en seroit considérablement diminué, & que les créanciers ne pourroient dans la suite saisir leurs débiteurs, comme ils faisoient avant cette ordonnance. Voyez Potter, *Archaeol. grec. tom. I. p. 430.* (D. J.)

SEIVIA, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de bramines ou de prêtres des idolâtres de l'Indostan, qui différent des autres en ce qu'ils regardent *Ruddiren* ou *Issuren* comme le premier des trois grands dieux de l'Inde; ils le mettent au-dessus de *Ram* ou *Brama* & de *Vistnou*. Voyez RAM, VISTNOU & RUDDIREN. Ceux qui font profession de cette secte, se marquent le front avec de la cendre de fiente de vache, brûlée; & quelques-uns portent le *lingam* au col, & le font porter à leurs enfans, en l'honneur de leur dieu favori qui est le Priape des Indiens. Voyez RUDDIREN.

SEIZAINÉ, f. f. (*terme d'Emballeurs.*) autrement FILAGOR, espece de petite corde ou grosse ficelle, dont les Emballeurs se servent pour leurs emballages. Il y en a de la grosse & de la menue. La plus commune est composée de trois fils de chanvre bien cablés ou tortillés ensemble; elle a la grosseur d'une menue plume à écrire, & sert ordinairement à corder des ballots & paquets, soit de marchandises, de hardes, ou de meubles. (D. J.)

SEIZAINS, f. m. plur. (*Draperie.*) draps de laine dont la chaîne est composée de seize fois cent fils, c'est-à-dire seize cens fils en tout. (D. J.)

SEIZE, (*Arithmétique.*) nombre pair composé d'une dizaine & de six unités, ou de deux fois huit, ou de quatre fois quatre; ainsi que deux fois multipliées par huit, ou que huit le soit par deux, ou que quatre le soit par soi-même, cela ne produira jamais que seize. En chiffre commun ou arabe, *seize* s'écrit ainsi 16; en chiffre romain, de cette manière XVI, & en chiffre françois, de compte, ou de finance, de la forte *xlj*. Legendre. (D. J.)

SEIZE, (*les*) f. m. plur. (*Hist. mod.*) nom d'une faction fameuse dans l'histoire de France. Elle se forma à Paris en 1579 pendant la ligue. On les nom-

ma ainsi à cause des *seize* quartiers de Paris, qu'ils gouvernoient par leurs intelligences, & à la tête desquels ils avoient mis d'abord *seize* des plus factieux de leur corps. Les principaux étoient Buffi-Clerc, gouverneur de la Bastille, qui avoit été auparavant maître en fait d'armes: la Bruyere, lieutenant particulier: le commissaire Louchard: Emmonot & Monot, procureurs: Oudinet, Passart: & Senaut, commis au greffe du parlement, homme de beaucoup d'esprit, qui développa le premier cette question obscure & dangereuse du pouvoir qu'une nation peut avoir sur son roi. Un bourgeois de Paris, nommé *la Rocheblond*, commença cette ligue particulière pour s'opposer aux desseins d'Henri III. qui favorisoit, disoit-on, les Huguenots. Cette faction accrûe & fomentée par ceux que nous avons nommés, & beaucoup d'autres, se joignit à la grande ligue commencée à Péronne. Après la mort des Guises à Blois, elle souffla le feu de la révolte dans Paris contre Henri III. & eut, à ce qu'on croit, bonne part au parricide de ce prince. Également opposée à Henri IV. elle se porta aux plus étranges extrémités contre ceux qu'elle soupçonnoit être ses partisans; elle affecta même d'être indépendante du duc de Mayenne, & n'oublia rien pour faire transporter la couronne à l'infante Claire Eugénie, fille de Philippe II. roi d'Espagne, ou à ce prince lui-même. Mais quand Paris se fut soumis à son légitime souverain en 1594, cette faction fut entièrement dissipée, soit par la retraite des principaux d'entre les *seize*, soit par la clémence que ce prince témoigna envers les autres.

SEIZE, (*LIVRE in-*) *terme d'Imprimerie.* Les Libraires & Imprimeurs nomment un livre *in-seize*, celui dont chaque feuille d'impression étant pliée, compose *seize* feuillets, ou trente-deux pages. (D. J.)

SEIZIEME, (*Arithmétique.*) partie d'un tout divisé en seize parties égales. Lorsqu'il s'agit de fractions ou nombres rompus de quelque tout que ce soit, un *seizieme* s'écrit, de cette manière, $\frac{1}{16}$. On dit aussi trois *seiziemes*, cinq *seiziemes*, sept *seiziemes*; ce qui se marque ainsi, $\frac{3}{16}$, $\frac{5}{16}$, $\frac{7}{16}$. Le $\frac{1}{16}$ de 20 sols est 1 f. 3 den. qui est une des parties aliquotes de la liv. tournois. Legendre. (D. J.)

SEKIKKA, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece de faniale étrangère, du Japon, qui ressemble au cotyledon, ou nombril de Vénus. Sa feuille, qu'on prendroit pour celle du *cyclamen* ou *pain de pourceaux*, offre une agréable variété de couleurs. Sa tige, haute d'un pié & demi, est garnie de plusieurs fleurs à cinq pétales qui forment l'apparence d'une guêpe volante. Elles sont couleur de vermillon.

SEKISJU, (*Géogr. mod.*) une des huit provinces de l'empire du Japon, dans la contrée montagneuse froide ou du nord. Elle a deux journées de long du nord au sud, & se divise en cinq districts. Le pays de cette province produit abondamment du cannib, & quelque peu de sel. Ses habitans donnent tous les ans à leur *daïnio* ou prince héréditaire, le double de ce qu'on donne dans les autres provinces de cette contrée du nord. (D. J.)

SEKKI-KAN, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'une brassée de hauteur, dont les feuilles qui enveloppent les rameaux de distance en distance, sont étroites, longues, épaisses, argentées par-dessous, pendantes & sans découpures. Ses fleurs sont incarnates, & ramassées à l'extrémité des rameaux par bouquets, de dix jusqu'à quinze, qui sortent d'une enveloppe commune. Elles sont monopétales, & découpées en sept grandes levres. On en distingue deux autres especes, l'une à fleurs blanches, & l'autre à fleurs rouges.

SEL & SELS, (*Chimie & Médecine.*) on comprend sous le nom de *sel* trois especes de substances; les acides, les alkalis, & les *sels* neutres; en réunissant les

propriétés communes à ces trois classes, on trouve que les sels sont des corps solubles dans l'eau, incombustibles par eux-mêmes, & favorables; il faut bien se défendre d'appeler *sel* tout ce qui se cristallise, sans quoi nous confondrions plusieurs corps très-différens entre eux.

Les sels sont répandus dans les trois regnes de la nature, l'opinion commune des chimistes est même que l'air porte avec lui l'acide vitriolique; il est au moins bien sûr qu'il peut se charger d'un très-grand nombre de sels; ceux qu'il peut dissoudre sont appelés *volatils*, ceux au contraire qu'il ne peut enlever, sont nommés *fixes*; tous les acides, les alkalis volatils, & quelques sels neutres, spécialement ceux qui sont formés par l'union du sel ammoniac avec les différens métaux, sont volatils; mais le plus grand nombre est fixe.

Indépendamment des sels que la nature fournit, il en est une foule que l'art seul peut produire, & il imite la nature dans la formation de presque tous les sels neutres.

Les sels sont, comme nous l'avons vu, acides, alkalis, ou neutres; leur nature & leurs propriétés différent par-là essentiellement; chaque espece fournira une classe particulière. Après avoir examiné les propriétés communes à tous les sels, nous parcourrons successivement celles qui le sont aux classes, aux ordres, & aux genres.

Classe I. Les acides. Les acides étant vraisemblablement la base de tous les autres sels, méritoient d'être traités les premiers; l'opinion la plus reçue est que les alkalis ne sont que des acides combinés avec d'autres principes; ce sentiment a pour lui la raison & l'expérience. La raison dit que la nature choisit toujours les voies les plus simples, & que l'affinité des acides & des alkalis, l'avidité avec laquelle ils s'unissent, est l'effet de l'analogie; l'expérience fait voir dans le regne végétal, quand il passe par tous les degrés de la maturité & de la fermentation, les acides se perdent, se changent en alkalis, & redevenir ensuite acides.

Leurs propriétés communes sont d'être les menstrues d'un grand nombre de corps, & en s'unissant avec la plupart, de former des sels neutres; leur faveur est si forte, que pour peu qu'ils soient concentrés, ils sont corrosifs; ils sont tous solubles dans l'air, c'est-à-dire volatils, plus ou moins suivant la quantité de phlogistique qui entre dans leur combinaison; ainsi l'acide vitriolique que nous soupçonnons en contenir le moins, est le plus difficile à s'élever dans la distillation; il faut que le feu soit poussé au dernier degré, pour que l'huile glaciale s'élève; ils sont solubles dans l'eau, plus ou moins dans la proportion opposée à la précédente: ainsi l'acide vitriolique que nous avons dit contenir le moins de phlogistique, s'unit avec une facilité étonnante à l'eau; & tandis que les autres, exposés à l'air, perdent une partie de leur poids, il augmente le sien aux dépens de sa force, en se mêlant avec l'eau; la rapidité avec laquelle il s'unit, s'il est concentré, cause un sifflement, un bouillonnement, excite la chaleur, en un mot produit une espece d'effervescence; les acides s'unissent avec les huiles grasses & essentielles, ils forment avec elles des savons peu connus. S'ils sont concentrés en les mêlant, par une certaine manipulation avec ces huiles, sur-tout si elles sont essentielles pesantes, l'effervescence est si vive que la flamme naît du milieu. Unis aux esprits vineux, ils forment des nouveaux mixtes, connus depuis peu, qui n'existent nulle part dans la nature, qui ont des propriétés singulières qu'on nomme *æthers*; ils produisent une effervescence, étant mêlés avec les alkalis, ils dissolvent tous les métaux: mais quoiqu'il n'y ait aucun métal qui ne puisse être dissous par un acide, au-

cun d'eux n'a la propriété de les dissoudre tous. Ils dissolvent aussi les terres, les calculs des animaux; avec les alkalis, les métaux & les terres, ils forment des sels neutres. On observera à ce sujet, que différens degrés de concentration sont nécessaires pour les différentes dissolutions; il en est des acides, considérés comme menstrues, de même que de l'esprit de vin, qui dissout, étant foible, quelques gommés-résines, qu'il n'eût point pu dissoudre s'il eût été rectifié. Il seroit à souhaiter que ce fait certain fût embelli par un grand nombre d'expériences, qui pourroient donner lieu à une règle générale; ils rougissent le sirop violet & le papier bleu, il n'est aucun bleu végétal à l'abri de leur impression; ils décomposent le lait des animaux, & celui qu'on tire des semences huileuses végétales, pour en faire des émulsions.

L'affinité des acides est plus grande avec le phlogistique, qu'avec tout autre corps; avec les alkalis fixes, qu'avec les volatils; avec ceux-ci, qu'avec les terres absorbantes; & enfin avec ces dernières, plus qu'avec les substances métalliques. Ces affinités établies par M. Geoffroi, sont sujettes à quelques exceptions à la règle générale; quelques terres absorbantes, & des métaux mêmes, pouvant décomposer le sel ammoniac, & le fer ayant la vertu de décomposer l'alun.

Les trois acides minéraux sont des sulfures; voyez les art. part. l'acide microcosmique en fait un, le phosphore de Kunkel. Voyez MICROCOSMIQUE, ACIDE & PHOSPHORE.

Non-seulement les acides ne peuvent point se cristalliser, mais encore on ne peut les réduire en une masse solide, comme on le fait des alkalis fixes; le seul acide vitriolique, moins volatil que les autres, peut, & encore ce n'est qu'avec beaucoup de travail, prendre une forme épaisse, ce qui est l'effet de leur grande affinité avec l'eau; ils se saisissent de toutes les vapeurs aqueuses, & se mêlant avec elles, ils conservent leur fluidité; nous défendons ce sentiment contre M. Marçgraf, qui prétend que l'acide animal se cristallise, parce que nous ne regardons point cet acide, comme un acide pur, mais comme un sel neutre microcosmique; le tems & les expériences dévoileront ce problème.

Ces acides qui s'unissent avec tant d'ardeur & si étroitement à l'eau, qu'on ne peut jamais les en priver qu'à un certain degré, perdent la plus grande partie de cette affinité, lorsqu'ils sont unis aux alkalis fixes, quoique ceux-ci tombent en défaillance à l'air, c'est-à-dire se chargent de son humidité au point de devenir fluides; il arrive ainsi que ces deux corps perdent l'un par l'autre une propriété qui leur étoit commune.

On les retire de l'eau, de l'air, des trois regnes de la nature, & des sels neutres factices; le regne minéral, l'eau & l'air, fournissent en grande quantité l'acide vitriolique, le marin & le nitreux; l'opinion reçue est que ce dernier vient des végétaux qui reçoivent en croissant l'acide vitriolique de la terre, & le dénaturent pour former le nitreux, qu'ils rendent à la terre en se pourrissant; le regne végétal fournit les quatre genres d'acides; le vitriolique se trouve dans les citrons, & semblables fruits; le nitreux dans un grand nombre de plantes, sur-tout dans les chicoracées & les borraginées, ou *asperifolia de Raj.* l'acide marin est évident dans les plantes maritimes; & l'acide végétal dans toutes les parties des plantes qui ont subi une fermentation acide, peut-être même dans un grand nombre avant leur maturité; ce qui nous conduit à une reflexion importante: c'est qu'on ne connoit point précisément la nature de l'acide des raisins avant leur maturité, du verjus, on ne fait point si c'est comme nous le soupçonnons un-

acide vitriolique, qui par la maturité du fruit, forme le *sel* essentiel, pour devenir ensuite successivement par la fermentation acide du vinaigre; ou s'il est avant, comme après la maturité & la fermentation, la même espèce d'acide, la découverte de sa nature seroit de la plus grande importance pour conduire à une théorie lumineuse de la fermentation inconnue jusqu'à présent, & pour démontrer la transmutation des acides; ce ne seroit point un travail long, fatiguant, ni compliqué. Former avec le verjus & les alkalis des sels neutres, les faire cristalliser, les réduire à leur ordre, seroit la plus grande partie de l'ouvrage: enfin le regne animal fournit dans les fourmis, suivant Juncker, dans tous les insectes à aiguillon, & suivant Poit, dans presque toutes les parties des animaux, un acide peu connu.

Les acides ont des propriétés médicinales qui leur sont communes; étant concentrés, ils gangrenent & cautérisent les chairs & les os sur lesquels on les applique, ils procurent l'exfoliation de ces derniers, ce qui les rend des poisons pris intérieurement; mais fondus dans une grande quantité d'eau, ils sont rafraîchissans, répercussifs, ils ont la vertu de ralentir le mouvement du sang, d'éteindre la soif, humecter les fluides, relâcher même tous les solides; ils conviennent donc dans les cas où il faut modérer la fièvre, & les efforts trop grands de la nature: aussi les médecins les emploient dans l'altération, lorsque la langue est sèche, le pouls fort, lorsque quelque partie du corps, sans être affoiblie, est enflammée, ou bien entraînée dans des mouvemens convulsifs; on les mêle dans les fièvres malignes avec les cordiaux; ils augmentent la transpiration, donnés dans les cas précédens, quand elle est supprimée par le défaut de sécrétion que causent la contraction des solides, & le mouvement trop rapide du sang; ils l'éteindroient au-contraire, & même avec la vie, s'ils étoient donnés dans les cas de foiblesse; ils sont des diurétiques relâchans, indiqués dans les cas d'inflammation des reins, ou de la vessie, telle que la procurent souvent les mouches cantharides prises intérieurement, ou même appliquées extérieurement en trop grande quantité; ils doivent être mis en usage comme légers astringens, & comme tempérans, dans les différentes hémorragies, si on excepte l'hæmophthie, parce que excitant la toux, arrêtant la transpiration des bronches, la sécrétion des crachats, ils pourroient augmenter l'engorgement; c'est par ces raisons qu'ils sont contre-indiqués dans les inflammations de poitrine, & si on s'en sert, ce ne doit être que par les raisons les plus fortes, pour courir au mal le plus pressant: leur vertu d'arrêter la transpiration, & de ralentir le mouvement du sang, se manifeste à tout le monde, par l'usage qu'on en fait dans les grandes chaleurs; ils arrêtent outre cela la digestion, & pris en trop grande quantité ou sans besoin, ils causent des rhumes, ou les aggravent; dans les fièvres bilieuses, caractérisées par la couleur des urines, des selles, de la langue, & par l'altération, ils sont du plus grand secours, eux seuls peuvent guérir, mêlés avec quelques évacuans, & nous les préférons de beaucoup dans ces cas à la saignée, parce qu'ils n'affoiblissent pas comme elle, que leur usage est plus long & moins accablant pour le moment; tous les bilieux s'en servent utilement; ils sont encore d'un usage fréquent contre les vers, on les mêle dans ce dessein avec les remèdes doux, pour en rendre la boisson plus agréable, & la vertu anthelmintique plus sûre.

Leur usage économique, & celui qu'ils ont dans les arts, reviennent à tout moment; mais si nous voulions entrer dans ces détails, ce seroit un ouvrage trop immense que nous entreprendrions.

Nous divisons les acides en deux ordres, le pre-

mier comprend les quatre acides simples, le second ne renferme jusqu'à présent, que l'eau régale, acide composé.

Ordre I. Les acides simples. Les acides, que nous appellons simples, ne sont le produit d'aucun mélange apparent; il en est quatre genres, le vitriolique, le nitreux, le marin, & le végétal, dans le détail desquels nous allons entrer.

Genre I. L'acide vitriolique. *Voyez sous l'article VITRIOL, acide vitriolique.*

Genre II. L'acide nitreux. *Voyez ACIDE NITREUX, sous le mot NITRE.*

Genre III. L'acide marin. *Voyez ACIDE MARIN, sous le mot SEL MARIN.*

Genre IV. L'acide végétal. *Voyez VÉGÉTAL, acide.*

Ordre II. Les acides composés. Nous nommons ainsi les acides qui ne sont point composés de parties tout-à-fait semblables, mais qui sont le résultat du mélange de plusieurs acides. Il est possible d'en former plusieurs espèces, quoique nous doutions que tous les acides pussent assez bien se mêler, pour devenir des menstrues nouveaux, nous n'en trouvons qu'un connu, c'est l'eau régale. L'acide sulphureux ne nous a point paru différer assez de l'acide vitriolique, pour qu'il en fût fait mention séparément. *Voyez RÉGALE (eau).*

Classe II. Les alkalis. Les alkalis ont des propriétés bien différentes des substances que nous venons de quitter, quoique leur nature approche fort l'une de l'autre; au sentiment des chimistes modernes, qui pensent que les acides entrent pour beaucoup dans la composition des alkalis.

On divise ceux-ci en fixes & en volatils; les fixes sont ceux qui exposés au feu le plus violent, se fondent sans se dissoudre dans l'air, tandis que les volatils s'évaporent, quelque foible qu'en soit la température. Il ne paroît cependant pas qu'ils diffèrent beaucoup entre eux; un peu de phlogistique nous paroît en faire toute la différence. Trouver le moyen de le donner à l'alkali fixe, c'est trouver celui de le rendre volatil. Il est hors de doute que par la fermentation putride, la nature opere ce changement évident dans la putréfaction de l'urine. L'art en composant le foie de soufre, volatilise également les alkalis fixes; puisque ces deux substances chacune séparément sans odeur, étant unies, en donnent une fort désagréable & tout-à-fait volatile, qu'il seroit possible & avantageux de rassembler dans un chapiteau.

Les principales propriétés des alkalis sont de faire une vive effervescence en se mêlant avec les acides, de composer avec eux des sels neutres, de décomposer les autres sels, de verdier le sirop violat & toutes les couleurs bleues des végétaux; ils ont une saveur âcre & piquante; les anciens chimistes prenoient pour un combat & une antipathie l'effervescence qui résulte du mélange des acides & des alkalis. Actuellement l'opinion contraire a prévalu, & cette effervescence est reconnue pour un effet de la ressemblance, de l'accord qui semble être entre deux substances qui s'unissent avec vivacité: c'est ce qu'on nomme *affinité* ou *rapport*. *Voyez RAPPORT, Chimie.*

Nous rappellerons que les alkalis ont plus d'affinité avec l'acide vitriolique qu'avec le nitreux, le marin, & le végétal; avec ceux-ci qu'avec le soufre & les huiles: mêlés à cette dernière espèce de substance, ils forment les savons les plus aisés à faire, les plus connus, & les seuls en usage.

Les alkalis sont, comme nous l'avons dit, fixes, ou volatils; on ne connoît pas plusieurs genres de volatils, mais il y en a trois de fixes, dont les propriétés sont comme nous le verrons différentes. Le premier est l'alkali terreux, le natrum; le second est l'alkali marin, la soude; le troisième est l'alkali du

tartre : en sorte que chaque regne de la nature a son alkali propre. Le regne animal adopte le volatil ; le natrum appartient au minéral ; la soude à l'aqueux , & l'alkali du tartre est le végétal ; nous les examinons séparément.

Quant à leurs propriétés médicales, nous dirons en peu de mots qu'ils sont apéritifs, diurétiques ; que les uns & les autres, mais sur-tout les volatils, accélèrent le mouvement du sang ; qu'ils sont, suivant les expériences de M. Pringle, de puissans antiseptiques, étant appliqués sur les chairs mortes ; & cependant des escharotiques sur les chairs vivantes.

Ordre I. Les alkalis fixes. Les trois especes d'alkalis fixes ne different entre elles que par le plus ou moins de principe terreux qui entre dans leur composition.

Outre les qualités communes à tous les alkalis, les fixes en ont de particulieres. Nous avons déjà fait mention de plusieurs ; nous ajouterons que ces alkalis unis à une terre, ou une pierre quelconque, vitrifiable, argilleuse, calcaire ou gypseuse, forment des verres. La seule différence est dans la proportion : si celle de l'alkali est trop grande, le verre est plus transparent, mais bien plus facile à être altéré par les injures de l'air, les acides, &c. au point même que la proportion étant encore augmentée, il tombera à l'air humide en défaillance. Les cailloux fondus avec trois parties d'alkali fixe ou davantage, forment le *liquor silicum*, véritable dissolution des pierres les plus dures de la nature.

Ils ont plus d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis volatils ; aussi décomposent-ils tous les sels qui sont formés de ces deux corps ; leur grande affinité avec l'eau, & leur presque indissolubilité dans les esprits, font qu'ils peuvent aisément séparer de l'eau-de-vie & de l'esprit-de-vin, le phlegme qui n'est pas absolument nécessaire à leur combinaison ; & c'est un des moyens les plus simples de purifier l'esprit-de-vin. Cependant si on jette l'alkali fixe, tartareux, brûlant dans cet esprit, il le teindra d'abord ; c'est ce qu'on appelle *esprit-de-vin tartarisé*. En répétant plusieurs fois cette opération, Boerhaave prétend que peu-à-peu on parviendroit à décomposer tout l'esprit-de-vin.

Les alkalis fixes poussés au feu s'y fondent, & restent fixes ; ils acquièrent par-là un degré de causticité de plus ; ils deviennent plus durs & légèrement transparents. Fondus avec le soufre ils composent le foie de soufre, espece de savon très-remarquable par la dissolution qu'il fait de tous les métaux, & spécialement de l'or, de toutes les pierres & terres ; dissolution qui s'unit très-bien avec l'eau, & dont l'odeur putride prouve la volatilisation des alkalis fixes. Ces sels appliqués à nud, & seuls sur l'or, l'argent, & le mercure, ne les touchent point ; mais s'ils sont traités pendant long-tems avec les autres métaux ; si on n'y mêle pas du phlogistique en assez grande quantité, ils les changent en chaux : cette observation est d'un très-grand usage dans la Docimastie, où les alkalis fixes entrent dans les flux pour faciliter la fusion.

Quant à leurs vertus médicales, ils sont extérieurement de bons répercussifs fondus dans l'eau ; autrement des caustiques qui ont la plus grande part aux effets de la pierre à cautere. Intérieurement ils sont diurétiques, antiacides, anti-émétiques ; ils corrigent les purgatifs : on voit par-là dans quels cas ils conviennent.

Genre I. L'alkali fixe minéral, ou naturel. Ce sel est le natrum ou nitrum des anciens, spécialement de Plin. On le trouve suivant son rapport & celui de plusieurs voyageurs, mêlé avec de la terre dans tout le levant ; il est aisé de le séparer de cette terre par une lessive évaporée jusques à siccité. On le

trouve dans tous les pays du monde fondu dans certaines eaux minérales, auxquelles on a donné absurdement le nom d'*acidules*, à cause de leur goût piquant : telles sont les eaux de Vals, Spa, Aix-la-Chapelle, & tant d'autres. Ce sel se dessèche quelquefois sur les rochers où les eaux minérales ont passé, & se sont évaporées. Il est alors aisé à ramasser ; mais ce ne seroit jamais qu'en petite quantité : nous en avons vu à Vals former un coup d'œil agréable ; son goût fait la base de celui de ces eaux. Ce sel differe de l'alkali tartareux par un plus grand degré de fixité, & moins d'affinité avec l'eau, puisqu'il ne tombe pas en défaillance comme lui ; il contient donc plus de terre. C'est par cette quantité de terre qu'il differe encore, quoique très-peu, de l'alkali marin, avec lequel plusieurs chimistes le confondent. Sa différence nous paroît bien établie par celle qui est entre le sel d'épson, & celui de Glauber, quoique nous convenions sans peine, qu'il y a dans tout cela une obscurité qui seroit aisément dissipée, si on composoit des sels neutres avec cet alkali & les acides.

Nous pensons, quoique nous ne sachions pas que l'expérience ait été faite, que cet alkali, moins alkali (s'il est permis de le dire) que le marin & le tartareux, a moins d'affinité qu'eux avec les acides, & qu'ils pourroient par conséquent décomposer les sels neutres qu'il formeroit.

Ses vertus médicales sont les mêmes que celles des alkalis en général, avec la différence qu'elles sont plus douces.

Genre II. L'alkali fixe marin. Le second alkali fixe, celui qui tient un milieu entre les deux autres, est l'alkali fixe qui sert de base au sel marin & au sel gemme ; c'est lui qu'on retire par l'incinération de plusieurs plantes maritimes, mais sur-tout du kali ou soude : c'est lui que tous les chimistes modernes confondent avec le précédent, le *natrum*. On voit aisément que ce sel a donné son nom aux autres alkalis, *al* n'étant qu'un article arabe qui confirme dans cette étymologie. Il a donc été le premier découvert, si on excepte le *natrum* ; il contient plus de terre que le tartareux, & moins que le minéral. On le reconnoît aisément, parce qu'il ne tombe point en défaillance à l'air ; qu'il s'y sèche même, & en ce qu'il se cristallise comme les sels neutres, qualité qui lui est propre.

On tire ce sel de la soude, en en amassant des grands morceaux qu'on fait sécher & brûler : on peut le retirer aisément des sels neutres qu'il forme, en le précipitant par l'alkali tartareux, qui a plus d'affinité que lui avec les acides.

C'est de ce sel qu'on prépare avec la chaux & l'huile d'olive le savon ordinaire ; c'est avec lui & le sable qu'on fait le verre le plus durable ; on seroit même le plus beau, si les Verriers se donnoient la peine de séparer par une lessive les parties hétérogenes qui sont mêlées avec lui dans les cendres.

Il est peu d'usage en médecine ; ses vertus sont celles des alkalis fixes en général.

Genre III. L'alkali fixe tartareux. Le plus fort de tous les alkalis fixes, celui qui contient le moins de terre, celui qui se dissout le plus aisément dans l'eau, le seul qui tombe en défaillance à l'air, pour peu qu'il soit humide ; celui qui précipite tous les autres, s'ils sont unis avec des acides, qu'on est bien éloigné de pouvoir cristalliser, c'est l'alkali que fournissent les cendres des plantes qui ne sont pas maritimes, le tartre & le nitre. C'est lui que nous trouvons dans les cendres dont on se sert communément pour faire des lessives, pourvu qu'on brûle des végétaux qui n'ont point trempé long-tems dans l'eau ; comme le bois flotté, dont les cendres semblables à celles qui ont été lessivées, ne sont bonnes à aucun usage dans les arts. Cet alkali forme dans les lessives avec les huiles

& les graisses du linge sale, une liqueur favoneuse qui aide le blanchissage. J'observerai en passant que les végétaux qui fournissent l'acide le plus foible, donnent l'alkali le plus fort.

Je ne vois pas que ce *sel* existe nulle part dans la nature à nud, non plus que l'alkali précédent. C'est l'art qui le tire des corps où il existoit combiné de façon que ses effets étoient tous différens. La maniere de le tirer, le végétal dont on le tire, sa pureté, l'état sec ou liquide dans lequel il est lui ont fait prendre des noms différens. On l'appelle *potasse* lorsqu'il coule dans un creux fait en terre, des monceaux de bois qu'on brûle au-dessus; on le nomme *sel préparé*, à la maniere de Tackenius, lorsqu'on fait brûler la plante dans une marmite de fer rougie au feu & couverte; il est le *sel lixivial d'absynthe*, des cendres de genêt, &c. lorsque c'est de ces plantes qu'on le tire; *sel alkali de tartre*, lorsque c'est la terre ou la lie de vin qui le fournissent; *cendres clavellées*, quand ce dernier *sel* est mêlé avec beaucoup de terre inutile, dont on ne l'a point lessivé; c'est du *nitre fixé*, lorsqu'il est le résultat de la détonation du nitre par le charbon; & *flux noir*, quand c'est par le tartre crud qu'il détonne; tombé en deliquium, c'est l'*huile de tartre en défaillance*, si la terre a fourni l'alkali; c'est le prétendu *alkaest de glauber*, s'il vient du nitre.

Nous entrerions dans des détails immenses si nous suivions toutes ces différentes préparations; il nous suffira de les avoir indiquées, & de dire, quelles qu'elles soient, c'est toujours le même alkali, la même substance qui donne la vertu aux uns & aux autres *sels*; qu'ils ne différent entr'eux que par le plus ou le moins de pureté; que le plus pur se fait par la détonation du nitre, que cependant il a encore besoin d'être lessivé; que les *sels* lixiviels des différentes plantes, en conservant une partie de leur huile & de leur sel essentiel, participent de leur vertu, si l'incinération n'est pas complète, & il est rare qu'elle le soit; que la méthode de Tackenius leur conserve encore plus la vertu de la plante; que la potasse & la soude sont communément fort impures, de même que les cendres clavellées, & qu'enfin on ne doit tenter les expériences qu'avec ces *sels* bien préparés & très-purs.

Ce que nous avons dit des alkalis fixes en général doit spécialement s'entendre de celui-ci, comme du plus fort que nous ayons; ainsi il forme les meilleurs savons, étant traité avec les huiles; il se combine très-bien avec les essentielles; avec celle de térébenthine il compose le savon de starkey; il purifie, comme nous l'avons vu, l'esprit de vin, & même peut le décomposer. Poussé à un feu violent avec les métaux imparfaits, les demi-métaux, les terres, les pierres & toutes les chaux, il les dissout pour former avec eux les verres les plus transparens, mais les moins durables, sur-tout si la proportion d'alkali est trop grande; versé sur une dissolution de métaux dans les acides, il les précipite; & si on en met surabondamment, il en tient plusieurs en dissolution, ce qui nous confirme dans l'idée de la possibilité des *sels* neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les métaux; il se fait jour à-travers les creusets & les pots, ce qui indique sa combinaison avec les terres dont ils ont été fabriqués.

Pour un grand nombre d'expériences, il vaut mieux l'avoir en défaillance que sec; étant déjà dissous dans la moindre quantité d'eau possible, il agit plus promptement lorsqu'on veut précipiter, dissoudre. Au reste, M. Gellert assure qu'il acquiert une gravité spécifique quatre fois plus grande en deliquium.

Ce *sel* est d'un usage économique très-étendu, puisqu'il entre dans toutes les lessives; il est à tout moment nécessaire dans les teintures pour précipiter sur

les laines, fils ou soies mordues déjà par un acide, la partie colorante: il y en a pour cet usage deux manufactures considérables à Lyon; il ranime les couleurs violettes des végétaux que l'air a ternies; il est un excellent fumier, pourvu qu'il ne soit mêlé avec la terre qu'en très-petite quantité.

Les Médecins l'emploient dans un grand nombre de maladies; tiré de différentes plantes par diverses méthodes, il a les vertus des autres alkalis fixes, mais plus fortes; & il y joint, suivant la préparation, la vertu des végétaux dont on l'a tiré.

Ordre II. L'alkali volatil. Le second ordre des alkalis ne comprend qu'un genre d'alkali volatil, qui a paru jusqu'à présent être le même de quelque part qu'il vienne.

Nous avons dit plus haut, que peut-être les alkalis volatils n'étoient autre chose que les fixes séparés d'une portion de leur terre, avec lesquels le phlogistique s'est combiné. Nous avons été conduits dans cette idée par la transmutation des alkalis fixes en volatils, lorsqu'on y ajoute du phlogistique, ou lorsque par un mouvement intestin la combinaison des principes en fermentation devient différente.

On trouve cet alkali en très-grande abondance dans les animaux, dont toutes les parties soumises à la distillation le fournissent, sans que la putréfaction ait précédé. Il n'est que quelques insectes qui doivent être exceptés de cette règle. Mais quoique nous l'ayons appelé *l'alkali animal*, on le trouve encore dans plusieurs plantes à nud. Telles sont celles de la tétradinomie de Linnæus, la plupart des cruciformes de Tournefort, les arum, & plusieurs autres de la Gynandrie, le *chenopodium foetidum*, & quelques autres éparées dans les différentes classes; on le trouve encore dans certaines eaux minérales, on le reconnoît à une odeur d'œufs pourris; telles sont celles de Lauchadt & Gieshubel en Allemagne. L'art produit l'alkali volatil en faisant putréfier les plantes & les animaux, en faisant du foie de soufre; il l'extrait par la distillation de tous les corps précédens, de même que de la suie & de tous les sels ammoniacaux; s'il le tire sous une forme solide, il se nomme *sel alkali volatil*; si c'est sous un liquide, on l'appelle *esprit volatil*; pour le tirer des substances qui le contiennent à nud, la seule distillation suffit; mais lorsqu'il est combiné avec quelque acide, il est nécessaire que la décomposition précède. C'est communément du *sel ammoniac* d'Égypte qu'on le retire pour les expériences chimiques & les usages médicaux. On obtient la décomposition de trois manières, avec l'alkali fixe du tartre, la chaux commune & les chaux de plomb. Par la première méthode l'alkali volatil est concret; par les deux autres il est liquide, & on a besoin d'ajouter un peu d'eau pour aider la distillation.

L'alkali volatil a moins d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis fixes, la chaux & le plomb; ce qui fait que ces trois substances le décomposent; il en a moins avec l'acide végétal qu'avec le marin, le nitreux & le vitriolique. C'est la raison pour laquelle ce dernier acide décompose tous les *sels* ammoniacaux formés par les autres acides. L'alkali volatil dissout tous les métaux & les terres calcaires par différens procédés.

Il forme des savons avec les huiles grasses & essentielles, & même avec l'esprit de vin, si l'un & l'autre sont aussi déphlegmés qu'il est possible, deux liqueurs très-déliées, très-transparentes forment en se mêlant un coagulum, une masse pâteuse, blanchâtre, connue sous le nom de *soupe de Vanhelmont*. Si en distillant par l'alkali fixe le volatil, on ajoute un huitième ou un seizième d'huile essentielle quelconque, on aura un *sel volatil* aromatique qui prendra son nom de la plante qui aura fourni l'huile essentielle. Si c'est par la chaux qu'on le distille, après avoir mêlé de

l'huile de fuccin, on aura l'eau de luce. On donne le nom d'*esprits volatils huileux aromatiques* aux autres produits liquides de semblable distillation.

La Médecine fait un très-grand usage des alkalis volatils sur-tout aromatisés; ils sont cordiaux, céphaliques, antihystériques, calmans, anodins, narcotiques. On les prend intérieurement, ou on en respire l'odeur. Au rapport de Boherrhaave, ils peuvent causer la gangrene appliqués extérieurement. Un sûr moyen, selon lui, d'en former un point, consiste à prendre un grain de *sel alkali volatil*, l'appliquer sur la peau, & le couvrir d'un emplâtre, dans peu l'escharre gangreneuse fera formée tout-au-tour de ce grain de *sel*.

Dans les teintures il sert à préparer les couleurs bleues & violettes; l'orseil & le bleu ordinaire, lui doivent toute leur préparation.

Classe III. Les sels neutres. Les *sels neutres, salés, moyens, androgynes, hermaphrodites ou unisexes* (car les Chimistes leur ont donné tous ces noms), sont des corps solubles dans l'eau, la plupart favorables, formant des cristaux, ou une masse épaisse, voyez les articles NEUTRE, *sel*, & MOYEN, *sel*; ils sont formés par l'union des acides ou des alkalis entre eux, ou avec des pierres, des terres & des métaux. La partie la plus fixe au feu s'appelle la *base*.

Ils diffèrent entre eux, 1°. par les substances dont on les tire qui sont minérales, végétales ou animales; 2°. ils sont naturels ou factices; 3°. les naturels existent purs dans la nature, ou bien ils sont mêlés avec d'autres substances dont il faut les extraire par des calcinations, l'exposition à l'air, des décoctions, des lessives & des précipitations; 4°. les factices diffèrent par la manière de les préparer; les uns veulent être sublimés, les autres cristallisés à la faveur de l'évaporation & du refroidissement de la liqueur qui les tient en dissolution, d'autres précipités par le moyen de l'esprit-de-vin, quelques-uns arrachés à leurs menstrues propres pour être dissous par un autre; d'autres enfin demandent une préparation, une précipitation antérieure de la base dissoute dans un autre menstrue, ce que M. Henkel nomme *appropriation* dans le traité qui porte ce titre; 5°. les *sels neutres* diffèrent encore par leur cristallisation; la plus grande partie forme des cristaux d'une figure qui leur est propre, qui sert à en établir la différence, & qui varie suivant que l'évaporation est rapide, moyenne, ou insensible; voyez sur cet art. le mém. de M. Rouelle parmi ceux de l'académie des Sciences; une bonne partie aussi ne donne point de cristaux connus jusqu'à présent, & n'en constitue pas moins un *sel neutre*; 6°. il est des *sels moyens* entièrement neutres, d'autres le sont avec surabondance d'acide ou d'alkali; 7°. les uns sont volatils, les autres fixes au feu; 8°. les uns se dissolvent aisément dans l'eau froide, d'autres exigent de sa part un très-grand degré de chaleur; il en est qui sont si solubles dans l'eau, qu'ils tombent en défaillance à l'air humide, d'autres y perdent au contraire leur humidité, & tombent en efflorescence; 9°. plus l'eau est chaude, plus la quantité de *sel* qu'elle peut tenir en dissolution est grande; mais les proportions varient suivant les *sels*; 10°. l'eau entre dans la composition de tous les *sels neutres*, mais dans des proportions bien différentes; on peut en général avancer que leur facilité de se dissoudre dans l'eau est proportionnée à la quantité qu'ils contiennent; 11°. ils diffèrent par leur gravité spécifique; 12°. par leur dureté; 13°. lorsqu'ils sont partie des végétaux, & qu'ils y existent tels qu'on les extrait, ce sont des *sels essentiels*; 14°. ils sont simples, c'est-à-dire formés par l'union de deux substances seulement, ou composés de trois; 15°. ils diffèrent essentiellement entre eux par la nature de leur base & par celle de l'acide, ou de l'alkali qui les

constitue proprement *sels neutres*. C'est par ces deux dernières différences que nous établirons les ordres, les genres & les espèces.

Ordre I. Sels neutres simples. Nous appelons *sels neutres simples*, ceux qui, comme nous l'avons dit, n'exigent que l'union de deux substances pour leur composition; ces substances sont acides, alkales, terreuses ou métalliques. La nature de l'acide formera les premiers genres, celle de l'alkali les suivants.

Genre I. Vitriols. Nous donnons le nom de *vitriol* à tous les *sels* dont l'acide vitriolique est le principe. Les espèces, comme il paroît par la table, sont tirées des quatre alkalis, des quatre terres, des sept métaux & de six demi-métaux. A côté des terres calcaires j'ai mis leurs chaux, qui donnent souvent des *sels* d'une nature différente. Parmi les métaux, j'ai placé la platine, quoique les *sels* qu'elle peut produire ne soient pas encore connus.

L'or & la terre vitrescible sont les seules substances indissolubles dans l'acide vitriolique par les procédés ordinaires; cependant comme la plus grande partie des chimistes suppose que le *sel sédatif* du borax est l'acide vitriolique uni à une terre vitrescible, nous lui avons donné cette place. Pour essayer de dissoudre la terre vitrescible, ne pourroit-on pas en faire d'abord un verre avec surabondance d'alkali, ou un *liquor silicum*? on y verseroit alors une assez grande quantité d'acide vitriolique, nitreux, marin ou végétal, pour espérer de tenir l'alkali & la pierre en dissolution? c'est à l'expérience à résoudre ce problème.

Genre II. Nitres. L'or & la terre vitrescible sont encore les seules substances indissolubles dans l'acide nitreux; mais on voit par la table le grand nombre de *sels* qui n'ont point été nommés, & qui ne sont pas connus.

Nous ferons sur ce genre les observations suivantes: 1°. Tous les *sels* formés par l'union de l'acide nitreux détonnent: 2°. cet acide dissout les terres calcaires, & forme avec elles un *magma deliquescent* qui a besoin d'une forte évaporation pour se cristalliser; uni à la chaux, le magma qu'il forme est au contraire très-volatil: il dissout le cuivre, & élève dans l'opération beaucoup de vapeurs rouges qui ne sont dûes qu'au fer que l'acide entraîne avec lui, comme l'a prouvé M. Hellot: il faut encore une évaporation forte pour faire cristalliser le *sel* qui en résulte. Le fer est précipité dans le même cas; mais on remarque avec soin que l'acide foible en dissout une plus grande quantité. L'étain n'est dissous qu'en partie par l'acide nitreux, la dissolution n'en est point claire; il est converti en une chaux d'un jaune bleu, qui devient entièrement blanche étant lavée dans de l'eau, qui n'est ensuite soluble que dans l'eau régale. La dissolution de l'étain, dans ce dernier acide, est d'un grand usage dans les teintures dont elle relève beaucoup l'éclat, sur-tout de l'écarlate. Le mercure se dissout mieux dans l'acide concentré, en grande quantité & échauffé. Ce sont-là les preuves les plus grandes de leur peu d'affinité. L'acide nitreux dissout lentement l'arsenic, l'antimoine, le bismuth & le cobalt; il dissout au contraire avec vivacité le zinc. La dissolution de l'antimoine n'est jamais claire; il s'en précipite un antimoine diaphorétique. Tous les *sels* que les demi-métaux & l'alkali minéral peuvent produire sont inconnus. Voyez ACIDE NITREUX, sous le mot NITRE.

Genre III. Sels marins. L'acide marin uni à l'alkali minéral forme un *sel* qui ne diffère pas du *sel marin*. La terre crétacée s'y dissout, mais ce *sel* ne peut se cristalliser. Sa saveur est astringente, son odeur bitumineuse: mis au feu, il se boursoffle sans décrépiter; l'acide se dissipe, & une chaux reste. En

mélant dans sa dissolution des alkalis, il ne fait point d'effervescence; mais il s'en précipite une terre blanche. Cet acide traité avec la chaux, forme le sel appelé *huile de chaux*, qui tombe aisément en défaillance, se fond au feu comme de la cire, & facilite la fusion des substances refractaires. Ce sel est un peu astringent, septique & diurétique. On le mêle avec le suc de solanum pour les dartres vives. La terre gypseuse n'est dissoute qu'en petite partie & sans effervescence; la plus grande se précipite, la dissolution n'est qu'imparfaite. La terre vitrescible & l'or sont insolubles dans l'esprit de sel.

L'argent & le plomb, ces deux métaux analogues, ne sont dissous qu'imparfaitement au-bout d'un certain tems, & en bien petite quantité, si on applique l'acide marin à nud; il tombe même du dernier une poudre blanche au fond de la dissolution. Mais l'art fertile en ressource présente la cémentation & la précipitation, voies différentes, qu'on pourroit tenter pour d'autres substances. Ces métaux dissous dans l'acide nitreux sont précipités par le marin en une matière molle, quoique consistante, qui s'appelle *lune* ou *plomb corné*. Le plomb dissous dans l'acide végétal est précipité de la même manière. Ce plomb corné se dissout en grande partie dans l'eau bouillante. Par l'évaporation on obtient des petits cristaux doux, astringens & volatils. Un autre moyen d'avoir le sel qui résulte de l'union de l'acide marin & du plomb, consiste à décomposer le sel ammoniac par ce métal. Alors l'acide s'y unit, & forme avec lui des cristaux figurés comme des plumes. Cette singulière façon de dissoudre persuade que tel menstrue qui ne passe pas pour être le dissolvant d'un tel corps, le deviendrait si on s'y prenoit différemment, & que peut-être tous les acides peuvent dissoudre tous les métaux & toutes les terres.

Voici encore un autre exemple de la singularité qui s'observe dans les dissolutions. L'acide marin ne dissout point, ou que très-peu de mercure si on l'applique à nud. En préparant ce demi-minéral, ou en le faisant sublimer en même tems que l'acide marin se distille, ils s'uniront en vapeurs, & formeront un sel, qui sera avec surabondance d'acide. En sorte que pour le débarrasser de cette surabondance, il faudra le faire sublimer plusieurs fois avec du nouveau mercure pour former la panacée mercurielle, que nous regardons comme le véritable sel neutre du mercure & de l'acide marin. C'est-là le seul moyen de l'avoir entièrement neutre & très-pur; par la précipitation qu'on en fait de l'acide nitreux, il ne l'est jamais.

Les acides en ne dissolvant qu'une partie de certains métaux sur lesquels on les applique à nud, prouvent qu'ils ne les dissolvent qu'à raison de leur phlogistique, qu'ils les décomposent; & en effet, s'ils n'en contiennent pas une assez grande quantité pour aider la dissolution de tout le principe terreux qui entre dans leur composition; cette terre se précipite dépourvue de phlogistique sous forme de chaux.

M. Pott se trompe, lorsqu'il dit que le magma déliquescence formé par cet acide & le cuivre, dont la couleur est verd de pré, n'est point cristallisable. Il en dit autant de celui qui est formé par le fer, dont la couleur est jaune verdâtre.

L'acide marin & l'étain forment un sel parfaitement neutre, très-cristallisable. Aussi ce dernier est aisément dissous: & lorsque l'acide est concentré, le mélange devient volatil par la surabondance d'acide. Cette dissolution mêlée avec le mercure est la liqueur fumante de Libavius, qui peut servir à volatiliser les autres métaux.

Cet acide composé avec l'antimoine un magma déliquescence volatil, connu sous le nom de *beurre d'antimoine*. Il faut au-moins deux parties d'acide très-concentré, sur une de régule; ce qui prouve leur

peu d'affinité. Elle est en effet si foible, que l'eau précipite le régule en chaux, sous la forme d'une poudre blanche, qui est l'algaroth ou mercure de vie, à laquelle il reste cependant, quelque soin qu'on prenne, une petite portion d'acide.

L'arsenic est à-peu-près dans le même cas; le beurre qui résulte d'une dissolution lente, malgré l'ébullition, est un magma déliquescence, volatil, peu connu.

Le zinc en est dissous, la dissolution est claire, mais le sel est inconnu. En distillant cette dissolution, on retire l'acide sans addition. Il dissout aussi le bismuth, & cependant si on le verse sur une dissolution de bismuth dans l'acide nitreux, il le précipite. Le cobalt est également dissous, mais en petite quantité. La dissolution est à peine colorée: cependant en s'évaporant elle noircit. Quant au sel qui en résulte, il est encore inconnu. Voyez ACIDE MARIN sous le mot SEL MARIN.

Genre IV. sels végétaux. L'acide végétal, le plus volatil de tous, ne passe pas pour dissoudre un grand nombre de terres, ni de métaux. On doit cependant observer qu'on seroit aisément induit en erreur, si on oublioit qu'on a fait très-peu d'expériences avec le vinaigre radical, quelque attention qu'il méritât; & qu'il n'est pas rare de voir un acide qui a besoin d'être très-concentré pour opérer certaines dissolutions. Nous ajouterons que celui-ci dissout presque tous les métaux, lorsqu'ils ont été précipités de leurs dissolvans propres.

La crème de tartre est un sel neutre formé par l'alkali & l'acide végétaux, mais avec surabondance de ce dernier, & une portion d'huile & de terre, qui la rendent difficile à fondre dans l'eau. Ce sel est un menstrue qui réussit souvent lorsque l'acide végétal pur est arrêté. Nous renvoyons aux sels neutres composés ceux qu'elle peut former.

Cet acide uni à l'alkali volatil compose le sel ammoniac liquide, le plus volatil, & le moins cristallisable de tous les sels neutres. En dissolvant le fer, il en résulte un magma déliquescence, dont la saveur est douçâtre astringente. Par le peu que nous disons de ce genre, on doit connoître combien peu de découvertes y ont été faites.

Genre V. sels royaux. Nous donnons ce nom à tous les sels que forme l'eau régale avec les alkalis, les terres ou les métaux. Le plomb & l'étain sont plus aisément dissous par cet acide composé, que par l'esprit de sel. Malgré cela la dissolution est trouble. Pour pouvoir y dissoudre le mercure, il faut, suivant M. Pott, le précipiter de l'acide nitreux, & verser dessus ce précipité l'eau régale; les tenir ensuite en digestion. Le cobalt est dissous promptement avec effervescence, la dissolution est orangée; en se séchant elle verdit.

Genres VI. VII. VIII. sels neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les terres & les métaux. En formant ainsi trois genres de sels, que peuvent, selon nous, former les alkalis fixes, nous ne nous donnons point une idée sans fondement. Lorsqu'on précipite l'or dissous dans l'eau régale pour en faire l'or fulminant, si on verse trop d'alkali fixe, ce dernier après avoir saturé l'acide, se charge de l'or qu'il retient en dissolution sans le précipiter. Ne pourroit-on point séparer cet or uni à l'alkali fixe pour en obtenir un sel? Si on y réussissoit, on auroit le même succès avec plusieurs métaux; quoique nous avouions l'avoir essayé inutilement sur le mercure. Quelque soin que nous eussions pris de verser une grande quantité d'huile de tartre par défaillance sur une dissolution de mercure dans l'esprit de nitre, il resta un précipité à-demi-flottant, qu'on eût pu ramasser avec le filtre de papier, ce qui peut-être seroit un moyen plus doux que tous les connus, de faire prendre le mercure intérieurement.

Le cuivre se dissout dans trois fois son poids d'huile de tartre par défaillance, & forme une liqueur verte, dont il nous paroît très-possible de cristalliser le sel. Les alkalis fixes en s'unissant avec l'arsenic forment des sels neutres, qui se cristallisent en prismes quadrangulaires, dont les extrémités se terminent par des pyramides à quatre faces.

On nous objecteroit vainement que l'alkali fixe vitrifie, décompose les métaux; l'objection tomberoit par cette seule raison, que le feu enleve le phlogistique du métal.

Genre IX. sels neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec les terres & les métaux. Nous avons formé un sel d'un très-beau verd avec l'alkali volatil & le cuivre; ce sel s'éleva en lames ou feuilletés contre les parois du gobelet de verre, dans lequel il se cristallisoit à l'air libre par une évaporation insensible; il descendit ensuite en-dehors & se répandit, en sorte que l'intérieur & l'extérieur du verre en étoient incrustés. Ce sel est absolument ignoré. Cependant on connoissoit la dissolution de cuivre dans l'alkali volatil. Boerhaave lui attribue des vertus diurétiques extraordinaires, prises depuis trois jusqu'à vingt-quatre gouttes dans un verre d'hydromel. Cette teinture présente un phénomène singulier, c'est que sans le contact de l'air, le cuivre est dissous sans donner de couleur. Si on débouche le flacon, bientôt la liqueur deviendra d'un bleu violet admirable. Le fer & l'alkali volatil fournissent un sel semblable en plusieurs points, à celui qui est formé par le cuivre.

L'alkali volatil en précipitant l'or de l'eau régale, fait comme le fixe, il le dissout de nouveau, s'il est surabondant. Il se conduit de même avec le mercure.

Ordre II. sels neutres composés. Trois substances, une acide, l'autre alcaline, & la troisième métallique ou terreuse, réunies en un tout chimiquement homogène, forment les sels que nous appelons composés. Leur nombre peut, sans contredit, être très-grand, quoiqu'à la suite on tomberoit dans des détails qui ne seroient que des variétés, toujours cependant intéressantes. Nous en avons réduit le nombre à neuf, pour qu'on ne nous accuse pas de donner des chimères pour des possibilités.

Genre I. sels tartareux. Nous avons vu que la crème de tartre étoit un sel neutre formé par l'alkali & l'acide végétal, avec surabondance de ce dernier; qu'elle étoit un menstrue qui avoit quelquefois la préférence sur de plus simples: c'est ici que les sels qu'elle forme doivent trouver leur place. Elle dissout en effet le fer & le cristallise avec lui, pour former le tartre martial soluble. Elle compose avec l'étain & le plomb les tartres que nous nommerons jovial & saturnien; avec l'antimoine elle fait un médicament de plus grand usage, le tartre stibié. Le tartre uni au cuivre, aux alkalis fixes & volatils, & aux terres absorbantes, forme également des sels neutres cristallisables.

Genre II. sels ammoniacaux. Le sel ammoniac ordinaire composé de l'alkali, & d'un des acides les plus volatils, ne pouvoit manquer de l'être beaucoup lui-même; & comme par son acide ou son alkali, il a de l'affinité avec les différentes terres ou métaux, nous croyons qu'il n'en est aucun que ce sel ammoniac ou les quatre autres ne puissent sublimer ou dissoudre. Il y a une partie de l'alkali volatil qui se dégage dans le tems de l'union & de la sublimation. Cet alkali se manifeste par l'odeur qui lui est propre, & qu'on ne manque jamais d'apercevoir dans le commencement de la sublimation.

On ne connoît que deux sels formés par le sel ammoniac ordinaire, & un métal ou une terre; parmi le grand nombre de possibles. Le premier est l'ens veneris, produit de la sublimation du cuivre par le sel

ammoniac, qu'on peut aussi obtenir par le procédé de Boerhaave, en faisant dissoudre le cuivre dans une lessive de sel ammoniac. Le second est les fleurs martiales, fruit de la sublimation de fer par le même sel. Le premier est un médicament très-dangereux, vanté cependant contre l'épilepsie par Boyle son inventeur: mais le second est un des meilleurs apéritifs qu'on ait en médecine.

Genres III. IV. V. VI. autres sels ammoniacaux. On pourroit essayer une multitude de sels composés avec le sel secret de Glauber, & les terres ou les métaux: ils sont tous inconnus si on excepte le sel de Weisman, qui se prépare en faisant précipiter & redissoudre le vitriol bleu dissous dans l'eau, par l'alkali volatil versé en surabondance, & le faisant cristalliser par le moyen de l'esprit-de-vin. Il faut aussi excepter l'or volatilisé par le sel secret de Glauber. Les sels ammoniacaux nitreux, que nous nommons sels brûlans, sont encore plus ignorés; cependant ayant versé l'alkali volatil avec surabondance sur une dissolution de mercure dans l'acide nitreux, nous avons vu une pellicule se former sur la surface de la liqueur, & par l'évaporation insensible des cristaux en aiguilles rester au fond du vase; qui étoient sûrement le produit de la combinaison de l'acide nitreux, de l'alkali volatil, & du mercure. C'est encore à notre avis un nouveau moyen innocent de faire prendre intérieurement ce demi-métal. Tous les sels ammoniacaux acéteux sont à découvrir. Quant à ceux que nous appelons royaux, on pourroit nous reprocher de fonder une possibilité sur une autre, mais celle qui sert de base étant de la plus grande évidence, nous nous y sommes crus autorisés. Le sel ammoniac qui doit résulter inévitablement de l'union de l'alkali volatil & de l'eau régale nous paroît devoir sublimer l'or. Ce sont là des choses qu'on croit voir arriver lorsqu'on les propose.

Genres VII. VIII. IX. sels fixes. Le borax est composé du sel sédatif & de l'alkali marin. Le sel sédatif l'est, suivant l'opinion la plus reçue, de l'acide vitriolique & d'une terre vitrescible. Ces trois substances forment un sel neutre composé, sur lequel on a beaucoup travaillé, qui est d'un grand usage dans la docimastique & l'orfèvrerie, qui facilite la fusion des métaux. Il fait la première espèce du premier genre, les autres espèces sont inconnues & peut-être impossibles. Les deux genres suivans sont encore remplis par des êtres inconnus. Si on mêle l'alkali minéral au sel sédatif, on aura un nouveau borax, si c'est l'alkali tartareux; la même chose arrivera inévitablement suivant nous. Cependant nous ne voyons pas qu'on ait essayé de les faire, non plus qu'une multitude d'autres que nous croyons voir dans le lointain d'une perspective agréable.

Nous finirons cet article en donnant une table des sels, d'après le système naturel déjà exposé.

T A B L E D E S S E L S.

C L A S S E I. Acides.

O R D R E I. Acides simples.

- Genre I.* Acide vitriolique. Voyez VITRIOL.
2. Acide nitreux. Voyez NITRE.
3. Acide marin. Voyez SEL MARIN.
4. Acide végétal. Voyez VÉGÉTAL, acide.

O R D R E II. Acides composés.

- Genre I.* Eau régale. Voyez RÉGALE, eau.
Acide animal.
Acide microcosmique. Voyez MICROCOSMIQUE, acide & phosphore.
Et peut-être plusieurs autres qui sont inconnus.

Genre 1. Alkali fixe minéral ou naturel, ou terreux, *natrum*.

2. Alkali fixe marin, sel de soude. *Voyez ci-dessus sous l'article général SEL.*

3. Alkali fixe tartareux, nitre fixé, sel de tartre, alkaest de Glauber, huile de tartre par défaillance, sels alkalis lixiviels des plantes. *Voyez ci-dessus sous l'article général SEL. Voyez aussi NITRE & TARTRE.*

ORDRE II.

Alkali volatil. *Voyez ci-dessus SEL.*

CLASSE III.

Sels neutres, salés, moyens, androgynes, hermaphrodites, éniexes.

ORDRE I. Sels neutres simples.

Genre 1. Vitriols sels neutres formés par l'union de l'acide vitriolique, avec

Espece.

1. L'alkali minéral, sel d'epson & de seidlitz. *Voyez l'article particulier SEL D'EPSON & de SEIDLITZ.*
2. L'alkali marin, sel admirable de Glauber. *Voyez l'article particulier SEL DE GLAUBER.*
3. L'alkali tartareux, tartre vitriolé, sel de duobus, sel polychreste de Glaser, *arcanum duplicatum, nitrum sulphuratum*, panacée holfatique. *Voyez l'article particulier TARTRE VITRIOLÉ.*
4. L'alkali volatil, sel ammoniacal secret de Glauber, ou vitriolique. *Voyez SEL AMMONIACAL.*
5. La terre calcaire sélénite. *Voyez SÉLÉNITE.*
6. La chaux.
7. La terre gypseuse, sel gypseux de M. Rouelle.
8. La terre argilleuse, alun. *Gellert. Voyez ALUN.*
9. La terre vitrescible, sel fédatif.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, vitriol d'argent. Ce nom étant donné mal-à-propos au sel formé par l'union de l'acide nitreux & de l'argent. *Voyez ARGENT & LUNE.*
13. Le cuivre, vitriol bleu ou de Chypre. *Voyez VITRIOL.*
14. Le fer, vitriol verd ou romain, sel fixe de vitriol, sel de colcothar. *Voyez VITRIOL.*
15. L'étain; il est dissout en partie. *Voyez ETAIN.*
16. Le plomb, crystaux de plomb. *Waller. A nud il n'est dissout qu'en partie. Voyez PLOMB.*
17. Le mercure, turbith minéral. A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez MERCURE.*
18. L'antimoine, vitriol d'antimoine. Il est dissout en partie.
19. Le zinc, vitriol blanc, *gilla vitrioli. Voyez VITRIOL, voyez ZINC.*
20. Le bismuth; il est dissout en partie.
21. Le cobalt; il est dissout.
22. L'arsenic; il est dissout en partie.

Genre 2. Nitres, sels neutres formés par l'union de l'acide nitreux avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, nitre quadrangulaire ou cubique. *Voyez NITRE.*
3. L'alkali tartareux, nitre, salpêtre, salpêtre de houffage. *Voyez NITRE.*
4. Alkali volatil, nitre brûlant, nitre fulminant, sel ammoniacal nitreux. *Voyez NITRE.*
5. La terre calcaire magma, non crystallisable, si ce n'est par une forte évaporation.
6. La chaux, très-volatil.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.

9. La terre vitrifiable.
 10. L'or.
 11. La platine.
 12. L'argent, crystaux de lune, pierre infernale. *Voyez ARGENT & LUNE, voyez PIERRE INFERNALE.*
 13. Le cuivre, magma déliquescent, septique, crystallisable par l'évaporation rapide.
 14. Le fer, *idem.*
 15. L'étain; il n'est dissout qu'en partie. *V. ETAIN.*
 16. Le plomb, nitre de faturne qui se crystallise. *Voyez PLOMB.*
 17. Le mercure, crystaux de mercure. *Voyez MERCURE.*
 18. L'antimoine; la dissolution est trouble.
 19. Le zinc; il est dissout avec vivacité. *Voy. ZINC.*
 20. Le bismuth, nitre de bismuth. *Rouelle. Voyez BISMUTH.*
 21. Le cobalt est dissout. *Voyez COBALT.*
 22. L'arsenic est dissout lentement.
- Genre 3. Sels marins, sels neutres formés par l'union de l'acide marin avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, sel marin, sel gemme, sel marin régénéré. *Voyez SEL MARIN.*
3. Alkali tartareux, sel fébrifuge ou digestif de Sylvius. *Voyez SEL MARIN & SEL FÉBRIFUGE de Sylvius.*
4. Alkali volatil, sel ammoniac ordinaire ou d'Egypte. *Voyez SEL AMMONIAC.*
5. La terre calcaire, ne peut se crystalliser. *Pott.*
6. La chaux, sel ammoniac fixe. *Voyez ACIDE MARIN sous l'article SEL MARIN. Voyez SEL AMMONIAC, voyez CHAUX, Chimie.*
7. La terre gypseuse, dissolution trouble imparfaite.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrescible.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, lune cornée. A nud la dissolution est imparfaite. *Voyez LUNE & ARGENT.*
13. Le cuivre, magma déliquescent, non crystallisable. *Pott.*
14. Le fer, *idem.*
15. L'étain, est dissout aisément par l'acide concentré.
16. Le plomb, plomb corné. A nud la dissolution est difficile, trouble, imparfaite. *Voyez PLOMB.*
17. Le mercure sublimé corrosif, sublimé doux, panacée mercurielle.
18. L'antimoine, beurre d'antimoine, magma volatil déliquescent. *Voyez ANTIMOINE.*
19. Le zinc, dissolution claire, sel inconnu.
20. Le bismuth; il est dissout.
21. Le cobalt; il est dissout en petite quantité. *Voyez COBALT.*
22. L'arsenic, beurre d'arsenic, magma volatil déliquescent.

Genre 4. Sels végétaux, sels neutres formés par l'union de l'acide végétal avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, espece peu examinée de terre foliée.
3. L'alkali tartareux, terre foliée de tartre (*voyez TERRE FOLIÉE*), tartre régénéré, &c.
4. Alkali volatil, sel ammoniac liquide, *arcanum tartari*, sont des noms de la terre foliée.
5. La terre calcaire, se crystallise. *Rouelle.*
6. La chaux, teinture de chaux d'Helvetius.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.

11. La platine.
12. L'argent, est dissout, précipité de l'acide nitreux.
13. Le cuivre, crystaux de venus, verd dissillé, verdet. *Voyez VERDET.*
14. Le fer, espece de teinture martiale.
15. L'étain.
16. Le plomb, *sel* ou sucre de saturne. *V. PLOMB.*
17. Le mercure, est dissout en partie foiblement & imparfaitement; il est volatilisé en partie.
18. L'antimoine.
19. Le zinc, magma falin jaunâtre, la dissolution est prompte.
20. Le bismuth, sucre de bismuth. *Geoffroy.*
21. Le cobalt.
22. L'arsenic.

Genre 5. Sels royaux, sels neutres formés par l'union de l'eau régale avec

Espec.

1. L'alkali minéral,
2. L'alkali marin,
3. L'alkali tartareux,
4. L'alkali volatil.
5. La terre calcaire.
6. La chaux.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or, se crystallise par l'évaporation insensible.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre.
14. Le fer.
15. L'étain.
16. Le plomb, est mieux dissout que dans l'esprit-de-*sel*; cependant la dissolution est trouble.
17. Le mercure; on ne le dissout que précipité de l'acide nitreux.
18. L'antimoine.
19. Le zinc.
20. Le bismuth.
21. Le cobalt; la dissolution est prompte avec effervescence, orangée; elle verdit en se séchant.
22. L'arsenic.

Genre 6. Sels neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral, avec les différentes terres & métaux, tous absolument inconnus.

Genre 7. Sels neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral avec

Espec.

1. L'arsenic se crystallise en prismes quadrangulaires. Le cuivre est dissout, mais le *sel* qu'il peut produire est ignoré, ainsi que tous les autres de cette espece.

Genre 8. Sels neutres formés par l'union de l'alkali fixe tartareux avec

Espec.

1. L'arsenic se crystallise. L'or, l'argent, le fer, le cuivre, &c. sont dissous par différens procédés; cependant les *sels* sont inconnus.

Genre 9. Sels neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec

Espec.

1. Le cuivre, il se crystallise. L'or, l'argent, &c. sont dissous; les *sels* sont à découvrir.

ORDRE II. Sels neutres composés.

Genre 1. Sels tartareux; sels neutres formés par l'union de la crème de tartre avec

Espec.

1. L'alkali fixe minéral,
2. L'alkali fixe marin.

Le sel polychreste de seignette ou de la Rochelle. Voyez SEL DE SEIGNETTE.

3. L'alkali fixe tartareux, *sel végétal*, tartre soluble, tartre tartarifié.
4. L'alkali volatil; il se crystallise. *Rouelle.*
5. Terre calcaire, *sel* très-approchant du *sel végétal*.
6. La chaux.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre, tartre cuivreux.
14. Le fer, tartre chalybé.
15. L'étain, tartre jovial.
16. Le plomb, tartre saturnien.
17. Le mercure.
18. L'antimoine, tartre stibié.
19. Le zinc.
20. Le bismuth.
21. Le cobalt.
22. L'arsenic.

Genre 2. Sels ammoniacaux. Sels neutres formés par l'union du *sel ammoniac* ordinaire avec

Espec.

1. Le cuivre, *ens veneris*. *Voyez l'article ENS VENERIS.*
 2. Le fer, *ens martis*, fleurs d'hoematites, fleurs de *sel ammoniac* martiales. *Voyez MARS & MARTIAUX.*
- Les autres sont à découvrir.

Genre 3. Sels secrets. Sels neutres formés par l'union du *sel secret* de Glauber avec

Espec.

1. Le cuivre, *sel* de Weissman.
- Les autres sont inconnus.

Genre 4. Sels brûlans. Sels neutres formés par l'union du nitre brûlant avec

Espec.

1. Le mercure se crystallise en aiguilles.
- Le reste est ignoré.

Genre 5. Sels ammoniacaux acéteux. Sels neutres formés par l'union du *sel ammoniac* liquide avec les différentes terres & métaux, tous inconnus.

Genre 6. Sels ammoniacaux royaux. Sels neutres formés par l'union du *sel ammoniac* royal avec les différentes terres & métaux, tous inconnus, peut-être impossibles.

Genre 7. Sels fixes neutres marins. Sels neutres formés par l'union de l'alkali marin avec

Espec.

1. Le *sel fédatif*, borax.

Genre 8. Sels fixes neutres terreux. Sels neutres formés par l'union de l'alkali minéral avec

Espec.

1. Le *sel fédatif*, borax terreux inconnu.

Genre 9. Sels fixes neutres tartareux. Sels neutres formés par l'union de l'alkali tartareux avec

Espec.

1. Le tartre chalybé, tartre martial soluble.
2. Le *sel fédatif*, borax tartareux.

SEL AMMONIAC, (*Chimie & Arts.*) *sal ammoniacum*, *hammoniacum*, *armoniacum*, *armeniacum*, *sal acetosum*, *sal cyrenaicum*, &c. c'est un *sel* neutre d'une odeur pénétrante & urineuse, d'un goût froid & amer, qui se volatilise au feu; il est formé par la combinaison de l'acide du *sel marin* & de l'alkali volatil.

Le nom de *sel ammoniac* vient, suivant quelques auteurs, du mot grec ἀμμὸς, *sable*, parce qu'on dit que ce *sel* se trouve dans les sables de la Lybie & de la Cyrénaïque, dans le voisinage du fameux temple de Jupiter Ammon.

Rien de plus obscur que ce que les anciens natu-

ralistes ont dit sur ce sel; Pline, Dioscoride, & depuis eux Agricola, en ont donné des descriptions très-peu exactes; ils semblent l'avoir confondu, soit avec le natron, soit avec le sel fossile. La plupart des modernes ne nous ont pas donné plus de lumières sur cette matière; ils n'ont fait que nous transmettre des erreurs qu'ils avoient copiées les uns des autres. Quelques-uns ont prétendu que le sel ammoniac se formoit dans les sables de la Lybie, de l'urine des chameaux cuite & digérée par l'ardeur du soleil. M. Rouelle ne regarde point cette origine comme aussi chimérique que quelques auteurs le pensent, vû que, selon lui, l'alkali volatil qui se forme de la putréfaction de l'urine, peut se combiner avec le sel marin, qui est très-abondant dans ces contrées. Quelques voyageurs ont encore accredité des erreurs au sujet du sel ammoniac; c'est ainsi que le pere Sicard, jésuite, qui a fait un voyage en Egypte en 1716, nous dit que ce sel se fait avec de la suie provenue de bouze de vache brûlée, du sel marin & l'urine des bestiaux. Voyez les nouveaux mémoires des missions de la compagnie de Jesus. M. Gellert, dans sa chimie métallurgique, dit que le sel ammoniac se fait avec du sel marin, de l'urine & de la suie luisante. Actuellement on est parfaitement instruit de la manière dont ce sel se prépare. En 1719, M. le Maire, consul de France au Caire, adressa à l'académie des Sciences de Paris, une lettre qui est imprimée dans les mémoires de cette académie, année 1720, où il nous apprend que le sel ammoniac se prépare avec la suie seule. Cette relation de M. le Maire a été confirmée par une seconde lettre du p. Sicard publiée en 1723, enfin par M. Granger, qui a présenté à ce sujet à l'académie des Sciences de Paris, un mémoire dont M. Duhamel a donné l'extrait dans le volume de 1735; enfin M. Hasselquist, savant suédois, a envoyé en 1751, à l'académie de Stockolm tous les détails que l'on pouvoit désirer sur cette matière, qu'il avoit vu travailler de ses propres yeux en Egypte; suivant sa relation (que nous rapporterons par préférence, parce que les mémoires de l'académie de Stokolm sont très-peu connus en France; au lieu que ceux de l'académie de Paris sont entre les mains de tout le monde), le sel ammoniac se tire simplement de la suie provenue de la fiente de toute sorte de quadrupedes, tels que les chameaux, les bœufs, les ânes, les chevaux, les brebis, les chèvres, &c. Les plantes les plus ordinaires dont ces animaux se nourrissent en Egypte, sont la criste marine, *salicornia*; l'arrocheou patte d'oie, *chenopodium*; le kali de Naples, *mesembryanthemum*; la luzerne, *medicago*, toutes plantes qui sont très-chargées de sel marin. On emploie aussi avec succès les excréments humains, qui passent pour fournir une grande quantité de sel ammoniac. La rareté du bois fait que les habitans de l'Egypte se servent de la fiente d'animaux pour chauffage; pour cet effet ils ramassent cette fiente avec le plus grand soin; lorsqu'elle est trop liquide, ils lui donnent de la consistance, en y mêlant de la paille hachée; ils l'appliquent ensuite contre des murailles exposées au soleil, & la laissent sécher assez pour pouvoir brûler. C'est avec la suie qui résulte de ce chauffage que l'on fait le sel ammoniac. Les ateliers où ce sel se prépare, se trouvent surtout dans la partie de l'Egypte appelée le Delta, & l'on rencontre dans tout le pays un grand nombre d'ânes qui sont chargés de sacs remplis de cette suie que les habitans vont vendre aux manufactures; on y reçoit indistinctement la suie provenue de la fiente de toute sorte d'animaux; cependant on donne la préférence à celle qui a été produite par les excréments humains que l'on regarde comme la meilleure.

Le travail par lequel on obtient le sel ammoniac, est très-simple. On construit pour cela des fourneaux

de briques; ils sont d'une forme oblongue; leur partie supérieure est couverte par une voûte sur laquelle on peut placer cinq rangées de grosses bouteilles ou de matras ronds; chaque rangée est de dix matras, ainsi chaque fourneau en a cinquante. Chacun de ces matras se place dans un trou rond qui est à la partie supérieure de la voûte du fourneau. Ces matras sont de verre; ils ont par en-haut un col d'un pouce de long & de deux pouces de diamètre; on les enduit avec du limon que dépose le Nil, & avec de la paille; on y met de la suie, en observant de laisser un espace de quelques pouces vuide; après quoi on place chaque matras dans son trou. Alors on allume du feu dans le fourneau; on se sert pour cela de la fiente séchée des animaux; on donne d'abord un feu très-doux, & on commence par ne chauffer le fourneau qu'avec quelques bouchons de paille, de peur de briser les matras; on augmente ensuite le feu par degrés, & on le rend très-fort pendant trois fois vingt-quatre heures. Quand la chaleur est dans sa plus grande force, on voit sortir une fumée blanche & une flamme d'un bleu violet par le col des matras, & l'on sent une odeur aigrelette qui n'a rien de désagréable. Au commencement de l'opération on passe de tems en tems une verge de fer par le col du matras, afin qu'il ne se bouche point: ce qui feroit briser les vaisseaux. Vingt-six livres de bonne suie donnent environ six livres de sel ammoniac. Ce sel s'attache peu-à-peu, & forme une masse en forme de gâteau à la partie supérieure du matras, que l'on brise pour en détacher cette masse, qui est convexe par-dessus & plate par-dessous. Elle est noirâtre à l'extérieur, & blanchâtre à l'intérieur; c'est dans cet état que l'on envoie d'Egypte le sel ammoniac dans toutes les parties de l'Europe & de l'Asie. On le transporte à Smyrne, à Venise, à Marseille. On en exporte tous les ans environ 600 *canthari gerovini*, qui contiennent chacun 110 *rotoli*, dont chacun fait 114 dragmes: ce qui répond à environ 850 quintaux. Voyez les mémoires de l'académie royale de Suede, année 1751.

On a dit au commencement de cet article que le sel ammoniac étoit formé par la combinaison de l'acide du sel marin & de l'alkali volatil. Ces deux substances sont contenues dans la suie dont on se sert dans cette opération; en effet cette suie est produite par la combustion du fumier d'animaux qui se sont nourris de plantes très-chargées de sel marin; cela n'est point surprenant; car M. Hasselquist remarque qu'il n'est guere de pays au monde dont le terrain renferme une plus grande quantité de sel marin; il arrive de-là que la plupart des plantes que les animaux mangent, sont chargées de ce sel, dont une grande portion passe dans leurs déjections. Quant à l'alkali volatil, on fait que ce sel est propre aux animaux. Lors donc qu'on expose la fiente à l'action du feu, l'acide du sel marin s'élève aussi bien que l'alkali volatil: ces deux sels se combinent & forment une masse solide que l'on nomme sel ammoniac. On voit de-là qu'on peut tirer ce sel de toutes les substances qui contiennent du sel marin & de l'alkali volatil; telles sont surtout l'urine humaine putréfiée. M. Model, savant chimiste de Saint-Petersbourg, a fait insérer en 1739, dans le *commercium litterarium norimbergense*, un mémoire dans lequel il nous apprend qu'un homme malade de la fièvre chaude eut dans le tems de la crise une sueur très-ammoniacale. L'auteur de ce mémoire eut occasion de réitérer une semblable observation sur lui-même; à la suite d'une fièvre violente il eut des sueurs très-fortes, & s'étant lavé les mains dans de l'eau chaude où l'on avoit mis de la potasse, il fut frappé d'une odeur si vive, qu'il tomba à la renverse dans son lit; il réitéra depuis la même expérience pendant plusieurs jours que dure-

rent encore les fieurs ou émanations *ammoniacales*. Ces faits sont tirés d'une dissertation allemande de M. Model sur le *sel ammoniac* naturel.

Un grand nombre de plantes sont chargées de *sel marin*, & contiennent aussi de l'alkali volatil, telles sont la moutarde, le chou, &c. On peut encore obtenir du *sel ammoniac* de presque toutes les terres argilleuses & de substances minérales qui sont chargées de *sel marin*. En un mot toutes les fois que l'on combinera de l'alkali volatil avec l'acide du *sel marin*, on obtiendra ce *sel*.

Le *sel ammoniac* qui vient d'être décrit, est un produit de l'art; mais on en trouve outre cela qui a été formé par la nature seule, & sans le concours des hommes. Les environs des volcans & des endroits qui sont sujets aux embrasemens souterrains, contiennent presque toujours une grande quantité de *sel ammoniac* que la chaleur du terrain pousse & sublime à la surface. Nous avons des preuves convaincantes de cette vérité à Pouzzole, au royaume de Naples, aux environs de l'Etna & du Vésuve, &c. & partout où l'on trouve ce *sel*, il y a lieu de soupçonner qu'il y a, ou du moins qu'il y a eu autrefois des embrasemens de la terre. Ces feux ont dégagé l'acide du *sel marin* de sa base, & il s'est combiné avec l'alkali volatil des bitumes & des substances animales & végétales qui se trouvent souvent dans l'intérieur de la terre. Ce *sel ammoniac* n'est point toujours fort pur; il est mêlé de terres, de pierres, de soufre & d'autres matières vomies par les volcans. On en trouve une très-grande quantité en Tartarie dans le pays des Calmoucks, d'où les caravanes le transportent en Sibérie; on dit que ce *sel* se trouve attaché à des rochers, qu'il est mêlé de terres, & que quelquefois on en rencontre des masses qui sont jointes avec du soufre natif. On trouve aussi une très-grande quantité de ce *sel ammoniac* naturel près d'Orenbourg dans la Sibérie.

Le *sel ammoniac*, tant celui qui est formé par la nature, que celui qui se fait artificiellement en Egypte, n'est point parfaitement pur; le dernier est souvent mêlé de matières grasses dont il faut le dégager; cette putréfaction se fait en le sublimant de nouveau dans des vaisseaux à qui l'on donne assez de chaleur pour les faire rougir; alors il s'élève en petites particules semblables à de la farine: c'est ce que l'on nomme *fleurs de sel ammoniac*. Mais on parviendra à le purifier encore plus aisément & plus sûrement, en le faisant dissoudre dans de l'eau, & en le faisant cristalliser; par ce moyen l'on aura le *sel ammoniac* sous la forme de cristaux groupés, comme les épines autour d'un bâton, & qui ressembleront à des barbes de plumes ou à des feuilles de fougère & de persil. Une propriété singulière de ces cristaux, lorsqu'ils ont été formés par une évaporation lente & à grande eau, c'est qu'ils sont flexibles comme du plomb; c'est le seul *sel* à qui on connoisse cette propriété.

On décompose le *sel ammoniac* de la manière suivante: on mêle une partie de *sel ammoniac* en poudre avec deux parties de *sel alkali fixe*; on joint un peu d'eau à ce mélange que l'on met dans un vaisseau de terre peu élevé, sur lequel on adapte un chapiteau de verre; on lute exactement les jointures; on y adapte un récipient à long col. On commence par donner un feu doux pour faire passer le flegme à la distillation; après quoi on augmentera le feu. Il s'attachera au chapiteau un *sel alkali volatil* sous une forme concrète, & l'on aura dans le récipient, de l'esprit de *sel ammoniac* chargé d'eau qui sera d'une odeur très-pénétrante; & il restera dans la cucurbite un *sel neutre* formé par l'acide du *sel marin* qui a quitté l'alkali volatil avec qui il étoit uni pour se combiner avec l'alkali fixe. Ce *sel* s'appelle *sel sébrinus* de Sylvius.

On peut encore décomposer le *sel ammoniac* en le mêlant avec de la chaux éteinte à l'air & bien pulvérisée; on les met promptement dans une cucurbite de terre. Si la chaux n'est point parfaitement éteinte, on y joint un peu d'eau. On adapte un chapiteau de verre & un matras à long col pour récipient. On donne un feu très-doux. On obtient par ce moyen une liqueur beaucoup plus pénétrante que l'esprit du *sel ammoniac* de l'opération précédente, & il reste dans la cucurbite un *sel neutre* que l'on nomme *sel ammoniac fixe*. Si l'on joint de l'huile essentielle de succin à la liqueur alkaline & volatile tirée du *sel ammoniac* par l'intermède de la chaux, on obtient ce qu'on appelle *eau de luce*. Voyez LUCE *eau de*.

Ce qu'on appelle le *sel d'Angleterre*, se fait en mêlant quatre parties de craie avec une partie de *sel ammoniac*; on expose ce mélange à grand feu, & l'on obtient un *sel blanc concret*, d'une odeur pénétrante, mais qui perd bientôt sa force, si l'on ouvre fréquemment le flacon qui le contient.

Le *sel ammoniac secret* de Glauber n'est autre chose qu'un *sel neutre* formé par l'union de l'acide vitriolique & de l'alkali volatil.

Le *sel ammoniac* est d'un grand usage dans la chimie; il est propre à sublimer les métaux; & les alchimistes lui ont attribué un grand nombre de vertus qui paroîtront équivoques à ceux qui n'ont point foi à leurs travaux. Ils lui ont donné une infinité de noms différens & bizarres, comme *sel admirable*, *sel solaire*, *sel mercuriel*: aigle céleste, clé des métaux, dragon volant, pilon des sages, *sel hermétique*, roi des sels, lapis aquilinus, aqua duorum fratrum cum sorore, &c.

On se sert de ce *sel* pour faire de l'eau régale. On l'emploie pour étamer les vaisseaux de fer, de cuivre & de laiton. Il est d'un grand usage dans plusieurs arts & métiers.

En mêlant une très-petite quantité de *sel ammoniac* avec le tabac, il lui donne du montant & de la force, & le rend beaucoup plus pénétrant. (—)

SEL ESSENTIEL, (*Chimie*.) le *sel essentiel*, est celui qui étant contenu dans un végétal, forme avec lui une partie de son aggrégation.

Les *sels essentiels* diffèrent entr'eux par la plante dont on les extrait, par la manière dont on les retire, par leur nature & leurs propriétés. Il en est de volatils dont l'odeur est due à un alkali, tels sont ceux de quelques plantes à fleur cruciforme, & des foetides. Le principe volatil de quelques autres est acide; mais pour l'ordinaire le *sel acide* retenu par les huiles & les mucilages, ne se volatilise pas à la température ordinaire de l'air, au point de se faire sentir à l'odorat; il a presque toujours besoin de la distillation. On confond sans raison quelquefois tous ces sels volatils, avec l'esprit recteur, & l'huile essentielle.

Le plus grand nombre de ces sels est fixe au feu, & vraiment neutre, quoique de différente nature. Les plantes maritimes, les légumineuses de Tournefort, les graminées, les fucus, les algues contiennent du *sel marin*; toutes les plantes aromatiques, astringentes & amères, du tartre vitriolé; les asperifoliées de Rajus ou borraginées, la pariétaire, le pourpier, le chardon béni, le cerfeuil, le concombre sauvage, un nitre abondant; la canne à sucre & quelques autres plantes fournissent un *sel peu défini*, qui est fort analogue à celui du moût & du miel. Dans tous les végétaux ces sels neutres sont communément avec surabondance d'acide apparent comme dans l'oseille, ou caché comme dans la plûpart, il ne se montre que lorsqu'il est dépouillé de toutes les matières étrangères; la crème de tartre séparée du vin est dans ce cas. M. Boulduc a prouvé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. ann. 1734*, que la bourrache contient du nitre, du *sel marin*, & du tartre vitriolé

ce qui rassemble les trois acides minéraux dans une même plante. L'évaporation lente d'une décoction d'abord simple, ensuite dépurée par la chaux & les cendres de bois neuf, est le moyen à la faveur duquel il a obtenu les cristaux distincts de ces différens sels.

La présence ou la formation des sels dans les plantes, sont dûes. 1°. A ceux que la terre contient; semblables en cela aux animaux, les plantes en tirant leurs sucs de la terre, lui enlèvent ces sels, dont plusieurs en font un excellent fumier, ce qui nous persuade qu'une même plante crue dans des terrains chargés de sels différens, ne doit pas contenir les mêmes. 2°. A la structure des organes de la plante qui admet dans sa sève, certains sels & en rejette d'autres. 3°. A la maturité qui fait passer l'acide du verjus & des fruits en un sel doux, neutre, sucré, huileux. 4°. A la fermentation qui change ce sucre en crème de tartre, en acide pur comme vinaigre, ou en alkali volatil produit de la putréfaction. Ces deux derniers en se dissipant dans l'air, s'y combinent de différentes manières, & reviennent fumer de nouveau la terre, entraînés par les pluies, la rosée, ou précipités par un froid vif.

Tel nous paroît être le cercle qu'observe la nature, qui la rend sans cesse féconde; telle nous paroît être la transmutation des acides & des alkalis, que les chimistes recherchent avec tant d'empressement & de raison: transmutation qu'ils trouveront mieux par une digestion lente, par la fermentation, que par toute autre voie.

Ces principes posés, voyons comment on obtient le plus aisément les sels qui se sont acquis exclusivement dans la chimie médicinale, l'épithète d'essentiels, qui conviendrait pour le moins autant à plusieurs sels tirés des minéraux & des animaux.

Cueillez dans le printems ou au commencement de l'été, la plante aqueuse & succulente dont vous voulez extraire le sel; tirez-en le suc en la pilant dans un mortier de marbre, & l'exprimant sous le pressoir; coulez ce suc par la chausse, évaporez-le doucement jusqu'à consistance d'extrait, sans le laisser brûler; dissolvez cet extrait, & étendez-le dans suffisante quantité d'eau, de manière que le total soit bien fluide. Dans cet état garnissez un filtre d'une couche épaisse de chaux délayée, ou de toute terre absorbante; filtrez ensuite votre dissolution plusieurs fois, jusqu'à ce qu'elle devienne limpide, ayant soin de changer de tems en tems la terre du filtre; par ce moyen on obtient assez promptement un suc végétal, séparé de tout le mucilage qui nuit & s'oppose à la cristallisation. Ce suc traité comme les dissolutions des sels neutres, donne ses cristaux comme eux, plutôt ou plutôt, suivant la nature du sel. Ces sels ne sont plus acides, comme doivent être presque tous les sels essentiels, parce qu'ils ont trouvé dans ces terres absorbantes, ce qui leur manquoit pour les neutraliser parfaitement. Si on veut éviter cet inconvénient, on filtera la dissolution de l'extrait sur des terres indissolubles par les acides comme les argilles, les sables, &c. C'est par cette méthode que l'on purifie & blanchit le tartre sans lui ôter son acidité.

Ce premier procédé convient aux plantes aqueuses & succulentes, aux fruits, & aux semences abondantes en liqueurs & en sucs: mais lorsqu'elles sont seches & peu succulentes, comme sont les plantes aromatiques, les légumes, &c. il faut les chauffer à une chaleur douce & humide par la vapeur de l'eau bouillante que ces plantes pilées reçoivent sur un tamis de crin, les piler en les humectant d'eau commune, ou même en faire une décoction, que l'on traite ensuite à la manière énoncée ci-dessus. Quelques auteurs proposent la fermentation, comme un

Tome XIV.

moyen de décomposer l'huile & le mucilage; mais ils n'observent pas que le sel essentiel est lui-même décomposé par cette opération, comme nous croyons l'avoir démontré en comparant le sel essentiel du moût, qui est un sucre, avec celui du vin, qui est du tartre.

Nous choisissons les plantes dans le printems, parce que dans cette saison, elles sont plus aqueuses, & moins huileuses. La chaleur, la sécheresse & la maturité n'ont point encore altéré ce sel, elles n'ont point enlevé cette portion d'eau qui facilite l'évaporation, qui étend le mucilage.

Les prétendus sels essentiels de M. le comte de la Garaye, ne sont autre chose que des extraits préparés avec aussi peu de feu ou de chaleur qu'il est possible, par l'infusion à froid & la trituration faites au moyen d'un mouffoir tourné rapidement. Ces infusions sont évaporées sur des affietes à un feu très-doux; les extraits qui en résultent, contiennent comme tous les autres le sel essentiel de la plante qui n'est pas volatil, ils sont chargés d'une plus grande quantité d'huile non altérée; mais l'avantage qui résulte de cette opération, ne compense pas la dépense & le travail qu'elle exige. D'ailleurs comme nous venons de le dire, ces prétendus sels, doivent être renvoyés aux extraits.

SEL FIXE. Voyez ALKALI FIXE, dans l'article général SEL, Chimie & Médecine.

SEL GEMME ou SEL FOSSILE, (Hist. nat. Minéralogie.) c'est un sel qui est de la même nature que le sel marin, mais qui se trouve dans le sein de la terre. On le nomme en latin *sal gemma*, ou *gemmeum*, parce qu'il a quelquefois la transparence & la blancheur d'un cristal ou d'une pierre précieuse; *sal rupeum*, parce qu'il se trouve par masses semblables à des roches; *sal petrosum*, parce qu'il y a des pierres qui en sont quelquefois imprégnées: on l'appelle aussi *sal fossile*, *sal montanum*, parce qu'il se tire du sein de la terre, & pour le distinguer de celui qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, & des lacs salés. Le sel gemme ne diffère du sel marin ordinaire, que parce qu'il a plus de peine à se dissoudre dans l'eau que ce dernier, ce qui vient des parties terrestres & des pierres avec qui il est combiné.

Le sel gemme se trouve en beaucoup d'endroits du monde. On en rencontre en Catalogne, en Calabre, en Hongrie, en Transylvanie, en Tyrol, en Moscovie, & même dans la Chine, &c. Mais les mines les plus fameuses & les plus abondantes que nous connoissons, sont celles qui se trouvent en Pologne, dans le voisinage de Cracovie, près de deux endroits, nommés *Wieliczka* & *Bochnia*; nous allons en donner la description d'après M. Schober, qui a long-tems eu la direction de ces mines, & qui a inséré dans le magasin de Hambourg deux mémoires fort curieux à leur sujet.

Wieliczka, est une petite ville de Pologne, située au pié des monts Crapacks, à environ deux lieues de Cracovie; elle est bâtie dans une plaine bornée au nord & au midi, par des montagnes d'une hauteur médiocre; le terrain où elle se trouve peut être environ de 159 à 200 piés plus élevé que le niveau des eaux de la Vistule, qui n'en est pas fort éloignée; la ville de Bochnia est environnée de montagnes & de collines, & placée dans un lieu plus élevé que le précédent. Le terrain est glaiseux dans les environs de ces deux villes; à la distance d'une demi-lieue, on ne trouve que très-peu de pierres, sinon près de Bochnia, où l'on voit quelques couches d'albâtre qui se montrent à la surface de la terre; plus loin cette pierre devient moins rare, & au midi de Wieliczka on en trouve une assez grande quantité, qui ne paroît point former de banc suivi, mais qui semble avoir été dérangée de sa place. Vers

Z Z z z z

le nord, on trouve des amas de pierres arrondis, & de gallets ou cailloux, qui paroissent n'avoir pu y être transportés que de fort loin; on y voit aussi du grais, qui est la pierre la plus commune des environs; on a remarqué quelquefois dans ce grais, des masses assez grosses de charbon de terre: au couchant on rencontre différentes couches. Le terrain y est sablonneux; au-dessous du sable, dont l'épaisseur varie, on trouve une pierre composée d'un amas de petits cailloux & de coquilles, liés ensemble par du quartz, qui en fait des couches très-solides; cette pierre composée forme un lit, qui a depuis un jusqu'à trois piés d'épaisseur: au-dessous, est une nouvelle couche de sable qui n'est point par-tout également épaisse, mais qui contient aussi des coquilles de mer, dont plusieurs sont dans un état de destruction, tandis que d'autres n'ont éprouvé aucune altération. On donne ensuite sur un banc d'un grais quartzueux & bleuâtre, qui a de 6 à 8 pouces d'épaisseur, & qui est d'une dureté extraordinaire. Ce banc est suivi d'une nouvelle couche de sable, dont on n'a point encore pu sonder la profondeur. A environ une lieue de Wieliczka, on rencontre une grande quantité de soufre natif; près de-là est aussi une source d'eau minérale d'une odeur très-fétide. Le soufre est répandu en petites masses, de la grosseur d'un pois, dans une pierre d'un gris cendré, semblable à de la pierre ponce, & remplie de trous comme elle. Toutes ces circonstances prouvent que le terrain qui renferme ces fameuses mines de sel, a éprouvé des révolutions très-considérables, tant de la part des eaux, que de celle des feux souterrains.

Les mines de Wieliczka sont très-étendues; tout le terrain sur lequel cette ville est bâtie, est creusé par-dessous, & même les galeries souterraines vont beaucoup au-delà des bornes de la ville; 450 ouvriers sont employés à l'exploitation de ces mines. D'orient en occident, elles ont environ 600 lachters ou verges, c'est-à-dire 6000 piés de longueur; du nord au midi, elles ont 200 verges, ou 2000 piés; leur plus grande profondeur est de 80 lachters, ou 800 piés. On y trouve encore à cette profondeur des couches immenses de *sel gemme*, qui vont d'orient en occident, & dont on ignore l'étendue. Voici les différentes couches dont la terre est composée en cet endroit. 1°. La terre franche. 2°. De la glaise. 3°. Un sable très-fin mêlé d'eau, que l'on nomme *zyc*. 4°. Une argille noire très-compacte; enfin on trouve la couche qui renferme le *sel gemme*. Ces mines ont dix puits ou ouvertures carrées, tant pour y descendre, que pour épuiser les eaux, & pour faire monter le *sel gemme* que l'on a détaché sous terre. On descend dans l'un de ces puits par un escalier qui a 470 marches; tous sont revêtus de charpente, pour empêcher l'éboulement des terres. Quand on est parvenu à cette profondeur, on rencontre une infinité de chemins ou de galeries qui se croisent, & qui forment un labyrinthe, où les personnes les plus habituées courent risque de s'égarer. Ces galeries sont étayées par des charpentes; en de certains endroits, on laisse des masses de roches pour soutenir les terres qui sont en dessus. L'on a pratiqué dans quelques souterrains des niches, des chapelles & des statues, taillées dans le sel même. Quand on est arrivé dans ces galeries, on n'est encore qu'au premier étage, on descend plus bas par de nouveaux puits; dans un de ces puits, nommé *janina*; on a fait un escalier qui a dix piés de large, & dont la pente est si douce, que les chevaux y peuvent monter & descendre sans peine.

Au premier étage de ces mines, le *sel gemme* se trouve par blocs d'une grandeur prodigieuse; mais au second étage, il se trouve par couches suivies, & dans une quantité inépuisable. On se sert de pio-

ches, de ciseaux & de maillets pour détacher le sel; on détache souvent des masses de sel en prismes carrés, de 7 à 8 piés de longueur, & de deux piés & demi d'épaisseur; on nomme ces parallépipèdes *battawanes*; on est quelquefois parvenu à en détacher qui avoient 32, & même 48 piés de longueur. Les ouvriers s'acquittent de leur travail avec assez de facilité; par le son que rendent les masses, ils connoissent le moment où elles vont se détacher; & alors ils pourvoient à leur sûreté. Ces blocs se roulent sur des cylindres de bois, jusqu'aux puits qui descendent dans les galeries, d'où ils sont élevés par des machines à moulettes très-fortes, & tournées par douze chevaux. Quand aux petits morceaux, on les met dans des tonneaux.

On a fait des excavations si prodigieuses dans le fond de ces mines, pour en retirer le *sel gemme*, qu'on y voit des cavités assez amples pour contenir une très-grande église, & pour y ranger plusieurs milliers d'hommes; ces sortes d'endroits servent de magasins pour les tonneaux, & d'écuries pour les chevaux, qui restent toujours dans ces mines, & qui y sont au nombre de quatre-vingt.

On trouve quelquefois des creux qui sont remplis d'eaux si chargées de *sel*, que lorsqu'on vient à les faire sortir, les roches environnantes restent comme tapissées de cristaux, qui présentent le coup d'œil le plus agréable.

Un phénomène très-remarquable pour les naturalistes, c'est que les masses salines qui se trouvent dans ces mines, renferment souvent des gallets ou des cailloux arrondis, semblables à ceux que roulent la mer & les rivières; on y rencontre des coquilles & d'autres corps marins; & souvent on trouve au milieu des couches de *sel gemme*, des masses énormes d'une roche composée de couches ou de bandes de différentes espèces de pierres. De plus, on voit souvent dans ce *sel*, aussi bien que dans la substance qui l'environne, des morceaux de bois, semblables à de fortes branches d'arbres, brisées & morcelées; ce bois est noir comme du charbon; ses fractures sont remplies de *sel*, qui sert pour ainsi dire à recoller les différens morceaux; ce bois est d'une odeur très-désagréable & très-incommode pour les ouvriers, sur-tout, lorsque le renouvellement de l'air ne se fait point convenablement. Ce bois s'appelle dans ces mines *wagti-solni*, c'est-à-dire *charbon de sel*.

Un autre inconvénient de ces mines, c'est qu'elles sont sujettes à des exhalaisons minérales ou moutettes très-dangereuses; elles sortent avec sifflement par les fentes des rochers, s'allument subitement aux lampes des ouvriers, font des explosions semblables à celles du tonnerre, & produisent des effets aussi funestes. Ces vapeurs inflammables, s'amassent sur-tout dans les souterrains, lorsque les jours de fêtes ont empêché qu'on n'y travaillât, alors il est très-dangereux de descendre dans les puits avec de la lumière, parce que la vapeur venant à s'enflammer tout d'un coup, fait un ravage épouvantable. Même sans s'allumer, ces vapeurs sont capables d'étouffer les ouvriers qui s'y exposent imprudemment; elles sont plus fréquentes dans les mines de *sel* de Bochnia, que dans celles de Wieliczka.

On retire de ces mines du *sel gemme* de différentes qualités, & à qui on donne des noms différens. La première espèce se nomme *zielona*, ce qui signifie *sel verd*; ce *sel* n'est qu'un amas de cristaux cubiques, forme qui est propre au *sel* marin; les côtés de ces cristaux ont quelquefois deux à trois pouces, ils sont fort impurs & entremêlés des parties terrestres & de glaise. Le prix du quintal du *sel*, appelé *zielona*, est de $3\frac{2}{3}$ florins de Pologne, (environ 45 sols) en blocs, & de 22 florins (treize livres quinze sols) le

tonneau. Le sel que l'on nomme *szymbikowa*, est plus pur que le premier, il n'en diffère, que parce qu'il n'est point en cristaux; le tonneau se vend 24 florins, & le quintal en bloc pour 4 florins de Pologne.

La seconde espèce se nomme *makowka*; elle n'est point en cristaux, & ressemble assez à du grais; c'est un amas confus de petits grains de sel, dont on ne peut point distinguer les figures.

La troisième espèce se nomme *jarka*; elle se trouve mêlée avec les deux espèces précédentes, qu'elle traverse comme des veines; ce sont des petits grains de sel blanc, peu liés les uns autres; & qui sont causés que les blocs de sel se brisent dans les endroits où ils sont traversés par cette sorte de sel. Le *jarka* fait aussi des couches suivies.

On donne pareillement différens noms aux substances, qui servent de gangue ou d'enveloppe au sel. La première se nomme *halda*; c'est une argille d'un gris foncé, fort humide, entremêlé de grains de sel, dont quelques-uns sont en cristaux. La seconde s'appelle *midlarka*, c'est une argille noirâtre, grasse au toucher comme du savon; on y trouve fréquemment des coquilles dans leur état naturel, dont la cavité s'est remplie de sel. La troisième espèce de substance se nomme *zuber*; c'est un mélange de sable, de terre, d'albâtre & de sel; c'est dans cette substance que l'on trouve le vrai sel gemme, en grands cristaux blancs & transparens comme du verre, lorsqu'on le casse, il se divise toujours par cubes à angles droits, les Polonois le nomment *oczkowatae*. C'est aussi dans ce sel que l'on voit des cailloux arrondis, des masses de roches composées de différentes couches, & des morceaux de bois; on y trouve aussi des fragmens d'une roche de la nature du marbre.

Les mines de sel de Bochnia ne sont point à beaucoup près si étendues que celles de Wieliczka. Elles ont été découvertes vers l'an 1251, sous le règne de Boleslas le chaste; les galeries vont de l'orient au couchant, & ont 1000 lachters ou verges de dix piés de longueur, la largeur de la mine est de 75 lachters du nord au midi. Il y a ordinairement 250 ouvriers qui y travaillent. Les couches de terre qui s'y trouvent, sont à peu-près les mêmes qu'à Wieliczka. Au-dessous de la terre franche, on rencontre de la glaise, ensuite un sable très-fin mêlé d'eau, & enfin une argille noirâtre & compacte, qui couvre le lit de sel, qui n'est point par blocs ou masses, mais par couches suivies, dont l'épaisseur n'est point partout la même. Tout le sel, qu'on en retire se met en tonneaux.

Ces deux mines de sel gemme, sont si abondantes, que l'on croit qu'elles suffiroient pour en fournir à l'Europe entière. On compte que tous les ans on en retire à peu-près 600000 quintaux, & il n'y a point apparence qu'elles s'épuisent de plusieurs siècles.

Quelques physiciens croient que la mer est redoublée de la salure de ses eaux à des grandes masses ou roches de sel gemme qui se trouvent à leur fond; & qu'elles mettent en dissolution; c'est entr'autres le sentiment du comte de Marigli; il ne paroît guère probable, vu que la mer auroit du dissoudre depuis long-tems toutes ces masses salines, s'il en eût existé. M. Schober est d'un sentiment contraire, il regarde le mines de sel de Pologne, comme des monumens qui prouvent d'une manière indubitable, que la mer a autrefois occupé le terrain, où ces mines se trouvent actuellement; elle en a été chassée par quelque révolution arrivée à notre globe, on peut le présumer par les coquilles & les corps marins que l'on trouve ensevelis dans ces mines; le bouleversement a dû être très-considérable, puisque des masses énormes de roches, des cailloux arrondis, des arbres, &c. ont été enfouis en même tems sous terre; d'ailleurs le soufre que l'on rencontre aux environs de

Tome XIV.

ces mines, prouve qu'il a du y avoir autrefois des volcans & des feux souterrains dans cet endroit. Les eaux salées se sont évaporées peu-à-peu, elles ont déposé leur sel, & ont formé des couches immenses.

Quelques personnes ont cru que le sel gemme se reproduisoit dans les endroits d'où il a été tiré, c'est une erreur; il est vrai que les eaux souterraines qui se sont chargées de sel, vont quelquefois le porter en d'autres endroits où elles le déposent à l'aide de l'évaporation; ce qui ne peut point être appelé une reproduction, mais une transposition.

On trouve encore des mines de sel gemme en plusieurs endroits de l'Europe. Il y en a de fort abondantes dans la Transilvanie & dans la haute Hongrie, près d'Epéries; elles produisent un revenu très-considérable à la maison d'Autriche. Ces mines ont 180 lachter ou verges c'est-à-dire, 1800 piés de profondeur. Le sel gemme s'y trouve par couches suivies; ce n'est point une roche, mais de la terre qui les accompagne. On dit qu'il s'y est trouvé des masses ou des blocs de sel qui pesoient jusqu'à cent milliers; on les divise en morceaux quarrés comme des pierres de taille, pour pouvoir commodément les sortir de la mine, après quoi on les écrase sous des meules; ce sel est gris de sa nature, mais il paroît tout blanc, lorsqu'il a été pulvérisé. Il s'y trouve des morceaux de sel blancs & transparens comme du cristal; d'autres sont colorés en jaune & en bleu, au point qu'on en fait des bijoux & des ornemens, qui imitent ceux qu'on fait avec les pierres précieuses. On assure que ces mines de Hongrie ne le cèdent en rien à celle de Pologne.

Il y a en Tyrol, à deux lieues d'une ville, nommée Hall, des mines de sel très-abondantes, qui sont exploitées depuis plusieurs siècles. Ce sel est de différentes couleurs, il y en a de blanc, de jaune, de rouge & de bleue; on le fait dissoudre dans des auges ou dans des réservoirs pratiqués en terre, d'où l'eau chargée de sel, est conduite par des canaux de bois jusqu'à la ville; là on la fait bouillir pour purifier le sel, qui se vend au profit de la maison d'Autriche; on prétend que tous frais faits, il donne un produit de plus de deux cent mille florins, c'est-à-dire, cinq cent mille livres par an. Le sel qui se trouve à Hallein, dans l'archevêché de Saltsbourg, est de la même nature que celui du Tyrol, & doit être raffiné de la même manière.

On trouve aussi du sel gemme de différentes couleurs en Catalogne, dans le voisinage de Cardone; il y en a de blanc, de gris de fer, de rouge, de bleu, de verd, d'orangé; quelques morceaux ainsi colorés sont transparens, d'autres sont entièrement opaques. Ces sels sont des couches les unes au-dessus des autres. On en détache des masses de la même manière que les pierres dans les carrières. Il y a lieu de présumer que ces différentes couleurs de sel gemme, viennent de parties métalliques & minérales, qui en rendroient l'usage très-suspect, si l'on n'avoit soin de le purifier avant que de s'en servir. (—)

SELS LIXIVIELS, (Chimie & Médecine.) les sels lixiviels sont ceux qu'on retire par la lessive des cendres des plantes.

Pour avoir ces sels, nous connoissons deux méthodes. La première & la plus suivie consiste à prendre la plante dont on veut tirer le sel, récente, mais séchée (le meilleur tems pour la cueillir est un peu avant sa maturité), à la brûler en la remuant sur un foyer propre, à en lessiver les cendres avec de l'eau pure qu'on filtrera & qu'on fera évaporer dans un vaisseau de pierre, de verre, de terre vernissée, ou mieux encore de métal parfait, jusqu'à siccité par une ébullition moyenne, poussant le feu sur la fin, calcinant le sel dans un creuset en le remuant sans le

Z Z z z z ij

laisser fondre, on ne laissera ce sel exposé à l'air que le moins qu'il sera possible, & on le conservera dans des flacons bouchés exactement pour l'empêcher de tomber en défaillance, & même de se combiner avec l'acide universel; mais les sels *lixiviels* qui sont reconnus sels neutres, & non alkalis, n'ont pas besoin de cette dernière précaution.

Les cendres qui n'ont souffert qu'une lessive contiennent encore une grande quantité de sel qu'on enlève entièrement par une lotion répétée. Pour rendre ce même sel plus blanc, on doit le dissoudre dans l'eau, le filtrer, le faire évaporer & calciner une seconde fois. On le formera en tablettes, si on le fait fondre dans un creuset, & qu'on le verse sur une table de marbre. Les plantes qui fournissent ce sel le plus abondamment sont amères, âpres, telles que le chêne, le houblon, l'absynthe; ou âcres, comme les laiteuses; ou nourrissantes, comme les légumineuses; ou sauvages, comme les épineuses. On doit toujours préférer ces dernières à celles qui sont cultivées, ainsi que les feuilles & les branches au tronc. Ce procédé rendra environ un vingtième du poids de la plante séchée, si elle réunit les qualités précédentes. Cette proportion seroit beaucoup moindre si la plante avoit séché sur pié, si elle étoit trop vieille, altérée, si elle avoit été, comme le veulent quelques chimistes, infusée avant la combustion dans l'esprit-de-vin ou l'eau. Neumann a éprouvé qu'il ne restoit alors qu'un centième du sel qu'il attendoit. On rejettera la pratique de ceux qui, pour l'empêcher de tomber aussi aisément en défaillance, le calcinent avec un peu de soufre, & font par-là de l'alkali fixe une espèce de tartre vitriolé.

La seconde méthode est due à Tackenius; elle consiste à prendre telle quantité de plante fraîche que l'on veut, à la mettre dans une marmite de fer couverte de la même matière avec soin, & en l'exposant à un feu vif, la convertir en charbon. Alors on pousse le feu avec plus de vivacité, on ôte le couvercle, le charbon s'embrase, se convertit en cendres pendant qu'on a soin de la remuer souvent & d'empêcher la flamme d'y pénétrer. On soutient le feu sous les cendres pendant une heure ou deux, enfin on lessive & on évapore, comme dans le procédé précédent.

Quelle est la nature de ces sels? existoient-ils dans le végétal, ou sont-ils le produit du feu? sont-ils tous semblables? comment le feu les a-t-il dépouillés des autres principes? quelles sont leurs vertus médicinales? la méthode de Tackenius est-elle préférable? Telles sont les questions qui ont partagé les Chimistes; tâchons de les résoudre.

On ne peut regarder en général les sels *lixiviels* comme des alkalis fixes parfaits: les seules plantes nitreuses sont capables d'en fournir, leur acide se détruisant dans la combustion par la déflagration. Ils sont quelquefois absolument neutres, tel est le sel du tamarisc que M. Montel a démontré être un parfait sel admirable de Glauber. Le plus souvent ils sont mêlés d'alkalis fixes & de sels neutres. C'est ainsi que la potasse contient un tartre vitriolé, voyez Cardileucius, Grosse & Boulduc, le dernier dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences 1734*, que la soude renferme un sel marin, du sel de Glauber, & du tartre vitriolé. On sent aisément que l'alkali fixe des sels *lixiviels* est de deux sortes, marin ou tartareux. Il est toujours le même que la base du sel essentiel du végétal d'où on l'a tiré. Lorsque l'incinération a été lente, comme dans le procédé de Tackenius, le sel essentiel en est d'autant moins décomposé, & se trouve uni à une portion du phlogistique de la plante, qu'on a de la peine à dépouiller entièrement par des calcinations & des lessives répétées.

C'est à ce sel neutre essentiel, produit de l'union

d'un alkali fixe & d'un acide, qu'on doit le sel *lixivié*. Voyez SEL ESSENTIEL. Ce qu'il est facile de démontrer par ces deux seules expériences. Les plantes qui contiennent une plus grande quantité du premier sel, en fournissent une proportionnée de second; celles qui ont trempé quelque tems dans l'eau étant privées du suc de la terre, comme le bois flotté, ou qui ont été exposées à la pluie, perdent en même tems l'un & l'autre sel. L'alkali fixe existoit donc dans le végétal brûlé, le feu n'a fait que le dégager de l'acide, du phlegme, & de l'huile avec lesquels il étoit combiné. Il l'a laissé uni à une terre, dont on le sépare par la lessive: mais comment l'acide uni plus intimement aux alkalis fixes qu'aux huiles & à l'eau, a-t-il pu les abandonner pour se volatiliser avec les derniers? L'action du feu peut seule décider ce problème; elle vient à l'appui de deux unions qui se balancent, & elle entraîne l'acide volatil par sa nature: cet effet sera d'autant plus prompt & plus décidé que la flamme sera plus vive & le feu plus ardent; car si le feu est lent, si on commence par réduire en charbon la plante avant de la brûler lentement, suivant la méthode de Tackenius, le sel neutre essentiel ne sera point entièrement décomposé, comme nous l'avons vu, il sera plus gras, plus onctueux, moins blanc, moins déliquescant, & ce sel *lixivié* en sera d'autant moins alkalin: il deviendra plus doux, & participera davantage des vertus de la plante dont on l'aura tiré; ce qui nous seroit panacher pour donner la préférence à ces derniers dans l'usage médicinal, ce que nous soumettons cependant à l'expérience des médecins jusqu'ici mal faite & peu décisive.

Les vertus médicinales des sels *lixiviels* en général sont d'être anti-émétiques, anti-acides, fébrifuges, stomachiques, apéritifs, diurétiques & emmenagogues; pris intérieurement d'être résolutifs, fondans, employés comme topiques: ils sont même caustiques, lorsqu'on n'a pas le soin de les étendre dans des opiates, des eaux, des cataplasmes, &c. ce qui fait qu'on ne doit jamais les employer seuls intérieurement, ni extérieurement, à moins qu'on ne veuille cautériser. Leur dose doit être très-petite, ils se donnent par grains.

SEL MARIN, (*Chimie.*) le sel marin ou sel commun, que quelques auteurs désignent encore par le nom de sel des cuisines, *sal culinare*, est un sel naturel neutre, formé par l'union d'un acide spécial (voyez à la suite de cet article ACIDE MARIN), & d'un sel alkali fixe d'une espèce particulière & parfaitement analogue, ou plutôt exactement identique avec le natron ou alkali fixe minéral, avec le sel fixe de soude, avec la base du borax, avec celle du vrai sel de Glauber naturel, &c. Voyez NATRON & SOUDE.

J'ai défini le sel marin qui est regardé comme le plus parfait, celui qui est le plus abondant dans la nature, le plus connu: car il y a un sel naturel connu des chimistes, entre autres noms sous celui de sel marin à base terreuse, & qui diffère du précédent, comme cette dénomination l'annonce déjà, en ce qu'il a une terre pour base. Les différentes espèces de terre qui peuvent constituer cette base, donneroient aussi plusieurs autres espèces de sels marins; mais ce n'est que du premier que nous allons nous occuper d'abord.

Les sources ou magasins naturels du sel marin sont 1°. la mer, les étangs, les fontaines, les puits salans; on doit rapporter à cette origine celui qui couvre des terrains bas, ou qui a pénétré la terre dans plusieurs pays; car c'est là manifestement un produit de l'évaporation de quelques eaux salées. 2°. Les mines ou carrières de sel gemme ou concret, voyez SEL GEMME, *Hist. nat.* 3°. Les terres & matières analogues, d'où on retire aussi le salpêtre par une simple lixiviation. 4°. Un très-grand nombre de plantes.

M. Pott observe avec raison que ce ne sont pas seulement les plantes qui naissent au bord de la mer, comme les kalis, mais plusieurs autres dont les extraits & les sels essentiels donnent des indices manifestes de *sel marin*; mais cette assertion n'est ni assez positive, ni assez générale, il est sûr, d'après nos propres expériences, qu'un très-grand nombre de plantes contiennent du *sel marin* parfait, & qu'elles en contiennent abondamment: on en trouve une très-grande quantité dans plusieurs potasses. Voyez POTASSE. 5°. Les animaux, car les humeurs, & surtout l'urine de ceux même qui ne mangent point de sel, en contiennent manifestement & assez copieusement. 6°. Enfin l'eau de neige & de pluie.

Il est très-vraisemblable qu'il n'y a dans la nature qu'une source vraie & primitive, qu'une fabrique de ce sel, s'il est permis de s'exprimer ainsi; que le *sel marin* passe des végétaux aux animaux qui s'en nourrissent; des végétaux, des animaux & de leurs excréments décomposés par la putréfaction aux terres; des mines de sel gemme à la mer, ou au contraire de la mer aux entrailles de la terre; de la surface de la terre & des mers dans l'atmosphère, &c. mais nous ne toucherons point à cette question, qui est jusqu'à présent peu décidée quant au principal chef, savoir la détermination de la source vraie & primordiale du *sel marin*, & quant à plusieurs des objets secondaires dont nous venons de faire mention.

Mais ce qui est très-décidé, (& qui est une forte induction en faveur de l'opinion que nous venons de proposer, puisqu'elle porte sur un argument pris de la nature même interne ou chimique de l'objet examiné), c'est que le *sel marin* retiré des diverses sources que nous venons d'indiquer, n'est qu'un seul & même être chimique. Ainsi une certaine division vulgaire que la routine a consacré dans les petits traités de physique & d'histoire naturelle, du sel dont il s'agit en *sel marin*, *sel de fontaine*, & *sel gemme* ou fossile, *marinum*, *fossile* & *fontanum*; cette division, dis-je, est absolument nulle & superflue. Aussi, comme le lecteur peut s'en être déjà aperçu, les Chimistes ne gardent-ils pas chacun de ces noms pour ces prétendues especes particulieres, mais ils donnent indifféremment le nom de *sel marin*, qui est devenu générique dans le langage chimique, & à celui qui provient de la mer & à celui que fournissent les plantes, &c.

La vraie nature du *sel marin* a été long-tems méconnue des chimistes. Ils ont ignoré la nature de sa base jusqu'en 1736. M. du Hamel démontra alors dans un mémoire imprimé dans le volume de l'académie royale des Sciences pour cette année, que cette base étoit un sel alkali fixe, semblable au natron & au sel alkali fixe de soude. M. Pott qui avoit déjà défendu l'ancienne opinion, savoir que la base du *sel marin* étoit une terre, l'a soutenue encore dans une dissertation sur la base du *sel marin*, uniquement destinée à combattre la découverte de M. du Hamel dans sa Lithogéognosie, voyez p. 190 de la traduction françoise, & enfin dans les corrections & éclaircissements donnés par l'auteur pour la première partie de cette traduction, & imprimés à la fin de cette première partie. Voyez Lithogéognosie, vol. I. p. 427. Mais ce n'est plus à présent un problème chimique, que la nature vraiment saline de la base du *sel marin*; c'est au contraire une des connoissances chimiques le plus rigoureusement démontrées. On trouvera le précis de cette démonstration discutée contradictoirement aux objections de M. Pott, dans une note ajoutée au passage de la Lithogéognosie déjà cité. Voyez Lithogéognosie, vol. I. p. 190. M. Pott n'a appuyé sa persévérance dans le sentiment opposé que sur un mal entendu & sur une erreur de fait: le mal entendu a consisté en ce qu'en réfutant le sentiment de M. du

Hamel, M. Pott a toujours combattu l'alkali de tartre, tandis que M. du Hamel admettoit un corps très-différent, savoir l'alkali de soude; & l'erreur en ce que M. Pott a soutenu jusqu'à la fin, que la terre qui sert de base à l'eau-mère du *sel marin*, étant combinée avec les acides minéraux, produisoit les mêmes sels neutres que lorsqu'on combinait avec les mêmes acides, la base du vrai *sel marin*, du *sel marin* proprement dit. Or cette prétention est directement détruite par les faits. M. Pott avance, par exemple, dans ses corrections & éclaircissements pour la Lithogéognosie, que la terre de l'eau-mère du *sel marin*, unie à l'acide vitriolique, donne un sel admirable parfaitement semblable à celui qu'on prépare avec le *sel marin*. La proposition contraire est exactement vraie: ces deux sels diffèrent aussi directement & essentiellement qu'ils puissent différer quant au fait dont il s'agit, c'est-à-dire que celui qui a la terre pour base, est précipité par l'alkali fixe de tartre, & même par la base du *sel marin*, & que celui qui a la base du *sel marin* pour base, n'est point précipité par ces alkalis; & il est exactement dans le cas du sel végétal à base terreuse, dont l'exemple avoit été opposé à M. Pott, & dont il exige qu'on lui démontre la parité; car de même que, selon les propres paroles de M. Pott, la terre qui a servi de base à ce sel végétal peut en être de-rechef séparée sous la même forme de terre, de même la terre de l'eau-mère du *sel marin* qui a servi de base au faux-sel de Glauber, peut en être de-rechef précipitée sous la même forme de terre. . . . Mais il y a encore une raison plus directe; cette dernière terre, que j'appellerai pourtant volontiers marine, parce que je la crois de la même nature que celle qui est un des principes de l'alkali fixe marin, ce qui ne suffit pas en bonne doctrine chimique, voyez PRINCIPES & VÉGÉTALE, analyse, pour la regarder comme la base du *sel marin*, cette dernière terre, dis-je, combinée avec l'acide marin ne fait point du *sel marin*. Toutes les subtilités du système de Stahl sur l'essence des alkalis fixes, sur la quasi-salinité des terres alkales, sur leur aptitude à s'associer l'acide nécessaire pour se revêtir de la nature du vrai sel, ressource que M. Pott a très-doctement employée: toutes ces subtilités, dis-je, ne sauroient tenir contre des faits si positifs; car il s'agit ici d'une précision logique: la base d'un sel est le corps qui le constitue immédiatement par son union à un acide, ou le corps que l'on sépare immédiatement de cet acide, & non pas l'un des principes de ce corps.

L'autre principe du *sel marin*, savoir son acide est un être chimique plus anciennement connu. Voyez la partie historique de l'article CHIMIE. Nous exposerons les propriétés de cette substance dans un article particulier placé à la suite de celui-ci. Nous avons déjà renvoyé aux articles NATRON & SOUDE, sel de, pour y chercher la connoissance ultérieure de la base du *sel marin*. Nous allons dans cet article ne plus le considérer que *in concreto*, exposer les propriétés du *sel marin* entier.

Sa faveur est assez connue; c'est celle qu'on appelle le *salée* par excellence.

Une partie de *sel marin* se dissout parfaitement dans un peu plus de deux parties & demie d'eau. Ce sel est du petit nombre de ceux qui ne se dissolvent pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante, que dans l'eau froide voisine de la congélation; c'est-à-dire qu'une lessive de *sel marin* bien saturée & froide, n'en dissout point une plus grande quantité, si on la fait bouillir sur du nouveau sel; & que réciproquement une lessive de *sel marin* saturée & bouillante, n'en laisse point échapper par le refroidissement. C'est une suite de cette propriété que le *sel marin* cristallise dans l'eau qu'on fait évaporer en bouillant, pendant l'ébullition même; & c'est sur cette propriété qu'est

fondée la manœuvre par laquelle on le sépare dans les fabriques de salpêtre. *Voyez NITRE.*

La forme des cristaux primitifs du *sel marin* est cubique ; ces cubes primitifs se disposent quelquefois de maniere à former des cubes plus considérables, tantôt parfaits, tantôt tronqués ; quelquefois exactement pleins, d'autres fois vuides ou creux dans quelqu'un de leurs côtés. Ce sont encore dans les évaporations bien menagées des pyramides creuses & renversées, & plus ou moins aiguës, plus ou moins évafées. *Voyez CRYSTALISATION, & le mém. de M. Rouelle, acad. royale des Scienc. ann. 1744.*

Le *sel marin* s'humecte sensiblement à l'air ; mais c'est principalement, si même ce n'est point absolument, à raison d'un peu d'eau mere qui leur reste presque toujours mêlée, & que je crois infecter son eau de cristallisation.

Le *sel marin* verdit un peu le sirop de violettes. Il est encore vraisemblable que c'est à raison de cette eau mere. *Voyez VIOLETTES, Teinture de.*

Le *sel marin* décrepite au feu. *Voyez DÉCREPITATION.*

Le *sel marin* jetté sur des charbons presque éteints, les ranime, en renouvelle l'embranchement, & produit même de la flamme, selon une observation de Stahl, qui en tire un merveilleux parti pour prouver l'influence de l'eau dans l'affaire de l'inflammation, dans la production de la flamme. *Voyez FLAMME.* M. Pott, qui a rapporté fort au long dans sa *Dissertation sur le sel commun*, les essais de divers chimistes, & les siens sur le *sel marin*, traité avec les charbons, tant dans les vaisseaux fermés qu'à l'air libre, & qui a obtenu quelques légères émanations & apparences d'une matiere phosphorique, semble insinuer que la production d'une pareille matiere peut bien contribuer au phénomène dont nous venons de parler. Cela peut être absolument, mais cela ne paroît point nécessaire ; l'eau dégagée & mise en vapeur par la décrépitation, en paroît une cause très-suffisante.

Au reste, il faut se rappeler encore ici que le phosphore par excellence, le phosphore de Kunkel ou de Boyle, n'est point dû, au moins évidemment, à la combinaison de l'acide marin & du phlogistique, mais à celle du phlogistique & de l'acide microcosmique, dont l'analogie & la différence avec l'acide marin ne font point encore constatées.

Le *sel marin* entre en fusion à un assez foible degré de chaleur ; il ne paroît pourtant pas qu'on puisse rapporter à la liquidité aqueuse celle qu'il contracte par l'action du feu. *Voyez LIQUIDITÉ, Chimie.* Car 1°. Le degré de chaleur requis pour cette fluidification, est bien supérieur, quoique foible, à celui qui fait couler les sels très-aqueux, comme le *sel* de Glauber, le nitre, &c. 2°. La décrépitation qui précède la fusion, a dissipé l'eau nécessaire pour faire subir à un *sel* la liquidité aqueuse.

Il existe dans l'art une ancienne opinion sur la convertibilité du *sel marin* en nitre. Cette opinion a pris un nouveau crédit dans ces derniers tems ; on a même, dit-on, tenté cette transmutation par l'autorité du ministère, & sous la direction des plus habiles chimistes. Le succès de ces tentatives, si elles ont été réellement exécutées, n'a pas été publié ; & il a couru d'ailleurs quelques descriptions de procédés qui ne promettent rien aux vrais connoisseurs. *V. SALPÊTRE.*

On connoît assez la qualité antiseptique du *sel marin*, & l'usage qu'on en fait en conséquence pour assaisonner les viandes, & les préserver de la putréfaction. Il est à remarquer cependant qu'il doit être employé à haute dose ; car si on applique aux matieres animales putrescibles, une petite quantité de *sel marin*, non seulement il ne les préserve pas de la corruption, mais au contraire il en accélère la corrup-

tion. Beker avoit déjà fait mention de ce fait singulier, que les expériences de M. Pringle confirment ; & qu'on auroit dû déduire il y a long-tems des observations domestiques les plus connues, si les savans favoient assez observer autour de foi. En effet, rien n'est si connu que cette observation, favoir qu'un bouillon non salé se conserve mieux & plus long-tems, que celui auquel on a ajouté la dose ordinaire de *sel* ; qu'on peut garder pendant assez long-tems un ragoût à-demi fait, pourvu qu'on n'y ait pas mis le *sel* avant d'en interrompre la cuite.

C'est comme assaisonnant qu'on l'emploie aussi en Pharmacie, pour conserver certaines substances végétales, comme roses, &c. selon un usage établi dans les boutiques d'Allemagne. *Voyez CONSERVATION, Pharmacie.* D'ailleurs plusieurs chimistes, depuis Paracelse jusqu'à Fr. Hoffman, ont recommandé de digérer dans une eau chargée de *sel* plusieurs substances végétales, dont on se proposoit de retirer par la distillation, des huiles essentielles. Il est assez généralement convenu qu'on obtient par cette méthode, des huiles essentielles plus limpides ; mais 1°. le fait même quoique avoué, mais sans examen contradictoire, n'est pas incontestable ; 2°. le *sel marin* a-t-il opéré matériellement, dans cette espece de dépuratation ou rectification, ou n'a-t-il que suspendu, ou au contraire favorisé un certain mouvement de fermentation, auquel elle peut être dûe uniquement ? c'est ce qui n'est point décidé.

Le *sel marin* est une des matieres salines qui opere le plus efficacement le refroidissement des liqueurs dans lesquelles on le dissout. *Voyez REFROIDISSEMENT ARTIFICIEL.*

Le *sel marin* est employé comme fondant dans le traitement de plusieurs substances minérales ; il entre dans la composition de plusieurs flux. *Voyez FLUX.*

Il est employé aussi dans les cemens. *Voyez CEMENTATION & CEMENT.*

Il entre dans la composition de certaines préparations d'antimoine assez inutiles, & qui sont connues sous le nom de *régules médicamenteux*. *Voyez* sous le mot ANTIMOINE.

M. Pott recommande de le faire entrer dans les mélanges de terres, dont on veut faire les vaisseaux qui acquierent, dans la cuite, une espece de vitrification, & qui deviennent propres par-là, à la distillation des acides minéraux. Cette addition peut être très-bonne ; & l'on doit en croire d'autant plus volontiers ce célèbre chimiste, qu'il a plus qu'aucun autre, travaillé sur ce sujet, sur lequel il a publié des découvertes très-précieuses. Cependant nous avons en France d'excellens vaisseaux, des vaisseaux éminemment propres à contenir & à distiller les esprits les plus corrosifs, & dans la composition desquels n'entre point le *sel marin*. N'importe, le mélange indiqué par M. Pott fournit une richesse de plus.

On a sur le degré d'adhésion de l'acide marin à sa base, les observations suivantes.

Premierement, ceux qui ont travaillé avec plus de soin à rendre l'eau de mer potable par la distillation, tels que Boyle & M. Hales, ont observé qu'il s'élevoit avec l'eau, un peu d'acide dans un certain tems de cette distillation. *Voyez MER, eau de.*

De l'eau commune cohobée plusieurs fois sur du *sel marin*, contracte une légère acidité.

Plusieurs eaux thermales salées, rougissent foiblement la teinture de tournesol ; leur chaleur naturelle équivaut à la digestion qui opere le dégagement d'un peu d'acide dans les expériences précédentes.

Le *sel marin* concret, étant exposé à un feu violent & à l'air libre, c'est-à-dire à la calcination, se volatilise, ou du moins se dissipe, soit sous sa forme immuée de *sel marin*, soit sous celle de produits inobservés jusqu'à présent ; mais il s'alkalise aussi en par-

tie, c'est-à-dire qu'il laisse échapper une partie de son acide. Neuman réduisit, par une calcination répétée treize fois, une livre de *sel marin* à trois gros de terre & un gros de *sel*. Cette expérience prouve plus, il est vrai, la volatilisation que l'alkalification; mais le dégagement d'un peu d'acide marin par la calcination, est d'ailleurs prouvée par des expériences constantes.

Le *sel marin* distillé sans intermede à un feu très-violent, donne un peu de son acide; mais si peu que M. Pott lui-même, qui a défendu sur ce point les prétentions de Beguin, de Schroder, de Henckel, rejetées par tous les autres chimistes, M. Pott, dis-je, avoue qu'il n'en fournit que ce qu'il faut pour maintenir l'affertion absolue, que le *sel marin* donne de l'acide par la distillation sans intermede.

Mais pour obtenir abondamment l'acide du *sel marin*, on distille ce *sel* avec divers intermedes. On emploie à cette distillation des intermedes faux, & des intermedes vrais. Voyez INTERMEDE, *Chimie*.

Je range sous la première classe les différentes especes de terres & sables; car comme je l'ai discuté assez au long à l'article NITRE, qu'il faut consulter sur ceci, c'est une opinion insoutenable que celle qui fait dépendre la propriété qu'ont ces terres dans cette distillation, de prétendues matieres vitrioliques dont on les croit mêlées. D'ailleurs les sables plus purs, les cailloux, les talcs, les briques pilées, toutes substances dans lesquelles on ne fauroit supposer des matieres vitrioliques, fournissent des intermedes efficaces pour cette distillation. L'intermede le plus usité est celui des terres argilleuses, de l'argille commune ou du bol. M. Pott dit que les moins colorées de ces terres sont les plus foibles. Il est hors de doute qu'il faut d'ailleurs choisir celles qui sont le moins mêlées de terre calcaire; car les terres de cette nature sont, par leur propriété d'absorber les acides, incapables de servir d'intermede pour leur dégagement; & quoique des auteurs proposent de distiller le *sel marin* par l'intermede des coraux, de la craie, de la chaux, &c. on peut avancer hardiment avec M. Pott, qu'on n'obtient point d'acide par un pareil procédé.

On emploie communément sept ou huit parties de bol ou d'argile, pour une de *sel marin*; cette quantité est insuffisante. Lemery qui en emploie six, & qui distille à un feu très-long & très-violent, observe qu'il reste dans son résidu du *sel marin* entier. Stahl demande dix parties d'ochre, de bol ou d'argille, pour une de *sel*; je crois qu'il vaut encore mieux en employer douze & même davantage.

L'on fait décrépiter, ou seulement bien sécher le *sel*, lorsqu'on se propose d'obtenir un acide concentré. Cela est indifférent pour la sûreté de l'opération; mais il peut être essentiel de le faire décrépiter, lorsqu'on se propose d'obtenir un acide aussi concentré qu'il est possible.

La méthode de Lemery de réduire le *sel* & l'argille, au moyen d'une certaine quantité d'eau, en une pâte dont on forme de petites boules, qu'on sèche ensuite avec soin, est bonne; la multiplication des surfaces qui en résulte, doit favoriser l'action du feu.

Comme l'acide marin est très-expansif, & d'autant plus qu'il est plus concentré, il est commode de disposer les matieres à distiller de manière qu'elles ne donent qu'un acide concentré au point qu'on le desire. Ainsi quand on a besoin d'un esprit de *sel* ordinaire & phlegmatique, tel qu'il suffit pour les usages les plus ordinaires, on ne doit dessécher ni l'argille, ni le *sel*; on peut même employer les boules de Lemery très-imparfaitement séchées; ou bien, ce qui revient à-peu-près au même (car cette humidité étrangère passe presque toute dans le récipient avant l'acide), on met un peu d'eau pure dans le ballon.

La très-grande expansibilité de cet acide exige encore qu'on emploie un récipient très-vaste. On a coutume de se servir des plus gros ballons, ou du ballon double. Voyez DISTILLATION & RÉCIPIENT. Je crois très-utile, & même éminemment utile dans le cas dont il s'agit, de laisser continuellement le petit trou du ballon ouvert.

Les intermedes vrais qui peuvent opérer le dégagement de l'acide marin dans la distillation, sont les divers acides qui ont plus de rapport avec la base du *sel marin* que son acide propre. Or l'acide vitriolique, l'acide nitreux & l'acide microcosmique, sont dans ce cas. On peut employer ces acides, soit purs, soit unis à des bases avec lesquelles ils aient moins d'affinité qu'avec celle du *sel marin*. L'alun & les vitriols sont les *sels* neutres vitrioliques qui sont les plus propres à cette décomposition. Mais leur emploi est accompagné d'un très-grand inconvénient, c'est que leurs bases sont solubles par l'acide marin, qui s'y unit en effet à mesure qu'il abandonne sa propre base; & qu'il faut par conséquent opérer cette nouvelle désunion pour obtenir l'acide marin. Aussi cette méthode qui exige un feu violent & très-long, est-elle presque absolument hors d'usage, excepté pour quelques prétentions particulières, & jusqu'à présent mal constatées.

Le meilleur de ces intermedes vrais, est sans contredit, l'acide vitriolique nud. Pour exécuter par cet intermede cette distillation connue dans l'art sous le nom de *maniere de Glauber*, du nom de son inventeur, on place dans une cornue de grais ou de verre deux parties de *sel marin*, qui ne doivent remplir ce vaisseau qu'environ au tiers, sur lesquelles on verse peu-à-peu une partie d'huile de vitriol: il s'éleve des la première effusion de l'acide vitriolique, de l'acide marin réduit en vapeurs, que l'on perd nécessairement; & cette perte dure pendant tout le tems du mélange. Dès que ce mélange est fait, on place lestement la cornue dans un fourneau de reverbere, ou sur un bain de sable, & on y adapte sur le champ un récipient: on lutte les jointures, & on laisse le petit trou ouvert; on attend que l'éruption spontanée des vapeurs soit cessée; & alors seulement on fait sous la cornue un petit feu, qu'on augmente peu-à-peu, & qu'il ne faut pousser qu'à un degré assez léger pendant tout le cours de l'opération, qui est finie en six ou sept heures au plus. On peut pour éviter la perte des premières vapeurs, employer une cornue tubulée. Voyez CORNUE.

Le produit de cette opération est une liqueur d'un jaune verdâtre, très-fumante, & un acide marin très-concentré. Si on veut avoir par le même procédé un acide plus phlegmatique, on n'a qu'à ajouter de l'eau au mélange, le faire par-là. Selon la proportion de Glauber, prendre pour deux parties de *sel*, une partie d'huile de vitriol & trois parties d'eau.

L'acide nitreux est un intermede très-peu commode pour la distillation du *sel marin*; car comme cet acide est trop volatil, il s'éleve avec celui du *sel marin*, & forme une eau regale.

L'acide marin retiré, soit par l'intermede des terres bolaires colorées, soit par celui de l'huile de vitriol, a besoin d'être rectifié pour être pur. Celui qui est retiré par l'intermede du bol, étant rectifié sans addition, jusqu'à siccité, laisse une quantité assez considérable de terre martiale qui s'étoit volatilisée avec lui, & dont il est absolument nécessaire de le séparer quand on le destine aux travaux exacts. Celui qu'on obtient par les intermedes vrais, & même en général tout acide marin qu'on veut avoir aussi pur qu'il est possible, doit être rectifié, c'est-à-dire redistillé sur du nouveau *sel marin*. On conçoit aisément que dans cette opération, ces acides étrangers exerçant la propriété qu'ils ont de chasser le *sel marin* de

sa base & d'y adhérer à sa place, sont remplacées dans la liqueur acide qu'ils rendoient impure & qu'ils abandonnoient par du nouvel acide marin qui passe, au lieu d'eux, dans cette liqueur qui devient par-là pure, homogène, & même sans rien perdre de sa quantité.

Le produit fixe ou résidu de la distillation du *sel marin* par les terres a été assez peu examiné: si les deux principes du *sel marin* étoient séparés dans cette opération, par une diacrise pure, ce produit fixe devroit être la base saline du *sel marin*: or il paroît jusqu'à présent que ce n'est pas cela. Le produit fixe de la distillation du *sel marin* par les sels vitrioliques, est du sel de Glauber, voyez SEL DE GLAUBER. Le produit fixe de cette distillation par les sels nitreux est du nitre quadrangulaire, voyez NITRE; & enfin le produit de sa distillation par l'acide microcosmique n'est pas encore bien connu.

Acide marin. Van-Helmont soupçonne assez gratuitement que cet acide est l'acide primitif, & la vraie base de tous les autres. Becher & ses sectateurs prétendent avec plus de vraisemblance, que cet acide est spécifié par la terre mercurielle, voyez MERCURIEL, PRINCIPE; au moins cette assertion est-elle très-naturellement liée au dogme fondamental de Becher, qui regarde ce principe comme la vraie cause matérielle de la volatilité. En effet, une des propriétés des plus remarquables de l'acide marin, propriété qu'il possède à l'exclusion des autres acides; c'est que la plupart des composés à la formation desquels il concourt, comme principe, sont volatils, ce qui est sur-tout très-remarquable & très-spécial sur les substances métalliques qu'il volatilise toutes, sans en excepter l'or, comme il est démontré par les expériences de M. Brandt, dont nous allons faire mention, après avoir rapporté les propriétés les plus extérieures de l'acide marin.

Cet acide est d'une couleur jaune, plus ou moins délayée, selon qu'il est plus ou moins concentré; celui qui est très-phlegmatique, mais qui est pourtant propre encore aux usages ordinaires, à la dissolution des matières terreuses, alkalines, à la préparation d'une eau regale, capable de bien dissoudre l'or, &c. celui-là, dis-je, est limpide & sans couleur, de même que l'acide nitreux foible.

L'acide marin, pour peu qu'il soit concentré est très-fumant, & les vapeurs qu'il envoie sont blanches; ces vapeurs sont d'autant plus épaisses, & d'autant plus expansibles, que cet acide est plus concentré.

Il paroît le moins pesant des trois acides minéraux; du-moins n'est-on point parvenu jusqu'à présent à concentrer de l'acide marin en masse, jusqu'au point de le rendre aussi pesant que l'acide vitriolique, ou l'acide nitreux très-concentré; on n'a pas tenté non plus de déterminer son poids dans son état de plus grande concentration, c'est-à-dire dans diverses combinaisons, où il entre vraisemblablement en un état de très-grande pureté ou concentration.

Il est ce que la plupart des Chimistes, même les plus célèbres appellent, &c. par un usage très-vicieux, le plus foible des acides minéraux; ce qui signifie seulement que les deux autres acides le chassent, lorsqu'on les applique à des sels neutres formés par l'union de celui-ci & des substances alkalines, soit salines, soit terreuses. Et cette expression qui seroit toujours impropre, vague, peu scientifique, quand même elle pourroit avoir un sens au moins figuré, selon lequel elle convint à une assertion généralement vraie; cette expression, dis-je, est à plus forte raison inadmissible, puisque cet acide le plus foible des trois acides minéraux relativement aux alkalis, est dans le même sens le plus fort des trois relativement aux métaux blancs, & plus fort que l'acide ni-

treux relativement à toutes les substances métalliques.

L'acide marin est celui des acides minéraux qui a le plus de rapport avec les métaux blancs: savoir, l'argent, l'étain & le plomb, & il a plus de rapport avec toutes les substances métalliques que l'acide nitreux. Son ordre de rapport avec l'acide vitriolique & les substances métalliques colorées, & même le mercure n'est pas encore définitivement établi.

L'acide marin a la propriété singulière, ou du-moins possède éminemment la propriété d'enlever à un autre acide une substance qu'il est incapable de dissoudre, lorsqu'on l'applique en masse à cette substance en masse. Ainsi cet acide appliqué en masse, c'est-à-dire, sous sa forme ordinaire de liquide, à de la limaille ou de la grenaille d'or ou d'argent & à du mercure coulant, ne dissout point ces substances métalliques, même par le secours d'une longue ébullition: appliqué au cuivre, à l'étain & au bismuth, non calcinés, il ne dissout ces substances métalliques qu'avec beaucoup de peine & en petite quantité; le plomb, dans les mêmes circonstances, est encore plus difficilement soluble par ce menstrue. Il est vrai que la chaux de cuivre & celle de bismuth s'y dissolvent assez facilement, & les chaux & verres d'étain & de plomb un peu plus aisément que ces métaux non calcinés, mais toujours fort mal.

L'acide marin bouillant ne dissout que très-peu de régule d'antimoine, soit sous sa forme métallique, soit calciné.

Enfin, il est pourtant quelques substances métalliques; savoir, le fer, le zinc, le régule d'arsenic, & celui de cobalt qui sont parfaitement dissoutes par l'acide marin en masse. Mais toutes ces substances métalliques, excepté l'or, étant précédemment dissoutes, ont la plus grande disposition, la plus grande pente à s'unir à l'acide marin pour lequel elles quittent l'acide auquel elles étoient jointes auparavant. C'est ainsi que si on applique de l'acide marin à une dissolution d'argent, ou le mercure dans l'acide nitreux, le premier acide enlève l'argent ou le mercure au second, & forme avec l'argent le corps chimique connu sous le nom de lune cornée, & avec le mercure le corps chimique connu sous le nom de précipité blanc. Voyez ARGENT, MERCURE & CORNÉ, Chimie. Il y a encore deux autres moyens dont l'acide marin dissout les substances, qu'il ne sauroit dissoudre, lorsqu'on l'applique en masse ou en état d'aggrégation liquide, à ces substances, soit concretes, soit liquides. Le premier consiste à réduire les deux corps à s'unir en vapeurs: c'est ainsi que l'acide marin & le mercure étant réduits chacun en vapeurs, & portés dans un récipient commun, se combinent chimiquement, & forment par leur union le sel métallique connu dans l'art sous le nom de sublimé corrosif. La deuxième consiste à appliquer à un sel neutre marin, par exemple, un sublimé corrosif, une substance métallique: par exemple, la chaux de cuivre capable de précipiter ce sel & d'attirer à soi l'acide, en le détachant de son ancienne base, qui est le mercure dans l'exemple cité.

Au reste, tous ces phénomènes se déduisent d'un même principe; savoir, de ce que l'union aggrégative des particules de l'acide marin est supérieure dans le plus grand nombre de cas à la pente qui le porte à l'union mixtive, & sur-tout quand l'exercice de cette dernière force est empêché d'ailleurs par l'adhésion aggrégative des particules du corps à dissoudre. Voyez MENSTRUE.

La plupart des matières salines qui résultent de l'union de l'acide marin aux diverses substances métalliques que nous venons de nommer, sont connues dans l'art sous le nom de métaux cornés ou de beurres, noms tirés de quelque ressemblance que ces matières ont, soit par la couleur, soit par la consistance, avec

la corne ou avec le beurre. Celles qui ont la consistance cornée, sont celles qui ont pour base l'argent & le plomb, & sont appelées communément *lune cornée* & *plomb corné*. L'étain, le bismuth, l'arsenic, l'antimoine & le cobalt donnent chacun un beurre. Le *sel* produit de la combinaison de l'*acide marin* & du cuivre, est une espèce de gomme qui doit être par conséquent rangée avec les beurres. Cette gomme est très-inflammable; elle brûle en donnant une belle flamme bleue (propriété qu'elle communique à l'esprit-de-vin dans lequel on la dissout, & à du suif ou de la cire à quoi on la mêle, & dont on fait ensuite des chandelles :) & les Chimistes en ont conté beaucoup de merveilles, voyez la *dissertation* de M. Pott sur le *sel marin*, déjà citée.

Le zinc combiné avec l'*acide marin* donne une matière moyenne entre l'état corné & l'état butireux. Cette matière coule au feu, mais se fige, & se durcit considérablement dès que ce feu n'est plus très-vif. Le *sel* formé par l'union de l'*acide marin* & du fer est capable de prendre une forme concrète, éprouver une espèce de cristallisation, mais peu durable. Le sublimé corrosif & le précipité blanc, produits de la combinaison de l'*acide marin* & du mercure, ont cela de spécial, qu'ils ont une forme concrète, durable; qu'ils sont, & sur-tout le sublimé corrosif, très-capables d'une cristallisation régulière. Enfin, l'or qui, selon les expériences de M. Brandt, que nous avons annoncées plus haut, est attaqué par l'*acide marin*, pur, nud en masse, lorsqu'on l'a précédemment mêlé en diverses proportions à de l'étain, ou du bismuth ou du régule de cobalt, & qu'on a réduit l'alliage en une chaux dans laquelle on n'aperçoit aucune partie d'or: l'or, dis-je, extrait de cette chaux par l'*acide marin*, ou pour mieux dire, le produit résultant de cette extraction, se volatilise sous la forme d'une liqueur épaisse, jaunée ou rouge.

Toutes ces substances salines métallico-marines sont plus ou moins volatiles & déliquescentes.

Il est encore essentiel d'observer que la vapeur qui s'élève pendant la dissolution de la chaux de cuivre dans l'*acide marin*, est très-inflammable; & que pendant celle du zinc dans le même acide, il se forme de petits flocons inflammables, & qui sont une espèce de soufre; mais que ces phénomènes n'influencent point du-tout que l'*acide marin* contienne du phlogistique, de-même que l'inflammation des huiles, & les autres phénomènes analogues que présente l'acide nitreux ne démontrent point ce principe dans ce dernier acide. Voyez NITRE.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali fixe de tartre donne le *sel marin* régénéré connu dans l'art sous le nom de *sel digestif* ou *sébrifuge* de Sylvius.

Avec la chaux il donne le *sel* appelé très-arbitrairement *sel fixe ammoniac*, & *huile de chaux* quand il est tombé en *deliquium*, événement auquel il est très-sujet. Il est traité de quelques propriétés chimiques de ce *sel* à l'article CHAUX, Chimie.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali volatil forme le *sel ammoniac* proprement dit. Voyez SEL AMMONIAC, *acide marin* *dulcifié*, *ether marin*.

L'*acide marin* digéré, distillé, cohobé de diverses manières avec l'esprit-de-vin, fournit la liqueur connue dans l'art sous le nom d'*esprit de sel dulcifié*, d'*esprit de sel vineux* & d'*eau tempérée* de Basile Valentin. Lorsque les travaux que les Chimistes avoient tentés sur la dulcification de l'acide vitriolique, & sur celle de l'acide nitreux, leur eurent donné l'ether vitriolique & l'ether nitreux, voyez ces articles; ces liqueurs furent le produit le plus précieux de ces travaux, & le principal objet de leurs recherches dans les opérations analogues sur le mélange de l'*acide marin* & de l'esprit-de-vin qui a long-tems refusé une liqueur huileuse, un ether. Enfin M. Rouelle le

Tome XIV.

cadet, que je ne crains point de placer parmi les plus grands chimistes, à qui même je ne m'abstiens de marquer la première place, que parce que ma propre conviction, quoiqu'intime & profonde, ne me donne pas le droit de lui *déferer l'empire*. M. Rouelle le cadet, dis-je, a fait en 1759 de l'ether marin, en employant au lieu d'*acide marin*, nud & en aggrégation, de l'*acide marin*, digéré & concentré par son union avec l'étain, c'est-à-dire, le beurre d'étain, ou liqueur fumante de *Ltbavius*. Cette découverte est fondée sur une heureuse application du principe que nous avons posé plus haut, d'après l'observation de l'impuissance de l'*acide marin* en masse, & de la grande activité du même acide dont l'aggrégation est rompue. Le procédé de M. Rouelle n'a encore été qu'indiqué par une lettre de M. le marquis de Courtanvaux à M. de Mayran, insérée dans le *journal des Savans*, Août 1759. (b)

SEL MICROCOSMIQUE; ce *sel* porte aussi le nom de *sel fusible*, & de *sel essentiel d'urine*. On l'obtient par l'évaporation de l'urine fraîche à un feu modéré; mais la manière la plus facile de préparer ce *sel*, est de le retirer d'une grande quantité d'urine putréfiée & cuite jusqu'à la consistance d'un sirop liquide, & d'en dépurer les cristaux par des solutions, des filtrations, & des cristallisations répétées. Dans ces opérations, le *sel* fusible qui contient l'acide du phosphore, se cristallise toujours le premier, & il est fort aisé à distinguer de celui qui paroît ensuite sous la forme de cristaux longs & cubiques.

On a proposé aussi de préparer les cristaux de *sel d'urine*, en la réduisant à la consistance d'un miel épais, en la dissolvant dans de l'eau bouillante, en la filtrant & la faisant cristalliser deux ou trois fois. On peut encore, en exposant l'urine à une forte gelée, en concentrer la matière saline huileuse jusqu'à une consistance convenable, jusqu'à la cristallisation: enfin on peut obtenir le *sel d'urine*, quoique dans un espace de tems beaucoup plus long, par une lente & très-douce évaporation à l'air, alors il s'en sépare une terre sélénitique en forme de cristaux.

Il paroît, par les observations de divers chimistes, qu'une longue putréfaction est capable de produire dans l'urine des générations & combinaisons de différents *sels*. M. Schloffer a trouvé que si on distille le précipité qui se fait pendant l'évaporation de l'urine récente, & qu'on en lessive le *caput mortuum* après l'avoir calciné, l'eau qui a servi à édulcorer ce *caput mortuum*, ne donne qu'un véritable *sel marin*; mais M. Pott ayant distillé le résidu de l'urine réduit à la consistance de miel, dont on avoit séparé les premiers cristaux, & qu'on avoit gardé dans un vase pendant quelques années, a retiré un véritable *sel fusible* de la terre du *caput mortuum*, & du *caput mortuum* que fournirent après la rectification & les produits de cette distillation, qui demeurèrent encore mêlés ensemble pendant quelques années. Comme la distillation avoit donné un esprit ammoniacal huileux, M. Pott en conclut que la terre de l'urine qui avoit été rendue volatile, s'est avec le tems, & par un effet du mouvement intérieur, détachée de sa combinaison précédente, & en a contracté une autre en vertu de laquelle elle est devenue fixe & fusible. M. Margraff a observé que la putréfaction change le *sel* commun, qui existe dans l'urine, en un *sel fusible*.

Cependant il y a dans l'urine du *sel fusible* qui y est essentiellement contenu, mais déguisé, comme M. Henckel le prouve: parce que, 1°. il s'obtient par une séparation qui s'opère doucement, & conforme à la façon d'agir de la nature, savoir par une évaporation lente, pour laquelle on n'a point employé la violence du feu; cette évaporation n'agit que sur la partie phlegmatique, & elle n'a pas pu détruire ni décomposer le tout: 2°. ce *sel* n'est point,

A A A a a

comme le *sel* marin, une substance étrangère portée du dehors en-dedans du corps humain, mais il y a été élaboré par la coction & par d'autres mouvemens des organes, & formé de substances dans lesquelles il n'étoit pas.

M. Margraff remarque qu'on ne peut séparer entièrement le *sel* essentiel de l'urine, & il croit que les causes en sont probablement, 1°. la quantité de l'extrait onctueux, qui empêche la cristallisation; 2°. & principalement la dissipation du *sel* volatil urinaire qui arrive à ce *sel*, tant dans l'inspiration de l'urine, que dans sa dépuration: car ce *sel* privé de son *sel* volatil, refuse de prendre une forme saline sèche. Si on le dissout fréquemment dans l'eau bouillante, il perd toujours une partie de son esprit urinaire (comme l'odeur le prouve suffisamment), & ainsi il ne se met point en cristallisation; ce que l'on peut pourtant corriger en quelque sorte, en y ajoutant un peu d'esprit volatil de sel ammoniac: cet esprit sature avec effervescence l'acide découvert.

Quand le *sel* fusible a été suffisamment dépuré, il est tout-à-fait blanc & sans odeur. M. Pott nous apprend que la figure de ce *sel* varie beaucoup, suivant les effets de la chaleur, de l'évaporation, & des différentes cristallisations: car il prend la figure de la plupart des autres, comme du salpêtre, du vitriol, du *sel* ammoniac, de l'alun, du *sel* admirable, &c. mais pour l'ordinaire il est en cristaux brillans, octogones & prismatiques. Ce *sel* excite sur la langue une saveur un peu fraîche; il a à-peu-près le goût du borax, avec lequel il présente des ressemblances singulières: mis dans un creuset sur le charbon ardent, il y écume, se boursoufle, se fond, & pousse des végétations: soufflé sur le charbon avec un chalumeau, il coule en une perle ronde quand il est convenablement purifié. Les cristaux de la seconde cristallisation se fondent aussi en perle sur le charbon, quand ils ont été dépurés; mais après le refroidissement, ils prennent une couleur de lait: mêlés avec le phlogistique, ils ne donnent point le phosphore comme les premiers cristaux; après avoir été fondus, ils se remettent facilement en cristallisation, tandis qu'on ne peut plus faire cristalliser les premiers quand une fois ils ont été liquéfiés.

On voit par cette différence que les cristaux de la seconde cristallisation ont les mêmes propriétés que le *sel* que M. Haupt a nommé *sal mirabile perlatum*: ce que M. Margraff ne paroît pas avoir vu lorsqu'il a dit que ce dernier *sel* n'a que très-peu de rapport avec le *sel microcosmique*.

La première cristallisation ne tombe pas aisément en effervescence à l'air, mais bien la seconde, que l'air chaud commence à réduire en une poudre blanche comme la neige, & qui au lieu de rafraîchir la langue, l'échauffe comme un charbon ardent, sans lui causer pourtant aucune douleur ni aucun dommage. Cette sensation de chaleur ne s'y conserve que quand il est bien dépouillé de toute humidité, & il recouvre toujours cette chaleur, lorsqu'il l'a perdue, par des calcinations répétées.

Le *sel microcosmique* est un *sel* moyen ammoniacal, dont l'acide est d'une nature toute particulière & si peu liée avec le *sel* urinaire, qu'il n'est point d'autre exemple de *sel* ammoniacal sec, dont l'urinaire se sépare aussi aisément par la seule distillation, ou par une simple digestion, & même par la seule attraction de l'air.

Si on met les cristaux de *sel* fusible dans une retorte de verre, & qu'après y avoir adapté un récipient bien lutté, on distille insensiblement & par degrés au feu de sable, le *sel* écume & devient fluide, en même tems il s'élève dans le récipient un fort esprit urinaire volatil, dont le poids est la moitié du total, qui ressemble beaucoup à l'esprit de *sel* ammoniac préparé avec de la chaux vive, qui étant mêlé

en assez grande quantité avec l'esprit de *sel*, n'entre point en effervescence, mais échauffe considérablement les vaisseaux, au lieu que les urinaires ordinaires produisent plutôt du froid: après cet esprit urinaire montre quelques grains de sublimé ammoniacal, l'autre moitié de cristaux forme dans la retorte une masse blanchâtre & crevassée.

C'est dans cette matière saline, qui demeure après la distillation des cristaux, que l'acide se trouve enveloppé par une terre tenue & glutineuse, & il ne se découvre entièrement qu'après que ce résidu a été fondu à un feu violent, en un corps clair & transparent que l'on fait couler sur une lame de fer chauffé, bien poli; mais la plus grande violence du feu ne peut chasser de ce résidu, qu'un peu d'humidité, & n'en peut séparer aucun acide ni aucun sublimé.

Cette matière, semblable au verre, se dissout entièrement dans deux ou trois parties d'eau distillée bien pure, & se change en une liqueur claire, un peu épaisse, qui a les propriétés de tous les acides, de sorte que 1°. elle se met en effervescence avec l'alkali volatil, & 2°. avec l'alkali fixe, & même qu'elle forme avec l'un & l'autre des espèces de *sel* moyen tout-à-fait particulières. 3°. elle précipite les corps dissous dans les alkalis, & même 4°. elle dissout les terres alkales.

Cependant MM. Pott & Schlosser nient que ce verre salin dissout dans de l'eau, fasse aucune effervescence sensible avec l'alkali, quoique cette effervescence ait lieu lorsqu'on sature avec un alkali la liqueur acide du phosphore brûlé. M. Pott a découvert qu'on augmente beaucoup la fusibilité du *sel* fixe de l'urine, lorsqu'on dissout ce *sel* purifié dans un bon esprit de *sel*, qu'on fait digérer la solution, qu'on la filtre, & qu'on abstrait doucement l'esprit, jusqu'à ce que le *sel* se coagule de nouveau. Il a trouvé aussi que le *sel* ammoniac fixe, connu pour un *sel* si fusible, étant mêlé avec autant de *sel* microcosmique, loin d'en conserver la fusibilité, ou d'en acquérir davantage, devient fragile au feu comme une écume friable & verdâtre.

Les expériences remarquables de MM. Margraff & Pott, nous apprennent que le *sel* fusible précipite les solutions du *sel* ammoniac fixe, ou la solution de chaud vive, faite dans l'acide du *sel*, la solution épaisse de craye, la solution de cailloux faite depuis long-tems dans l'alkali fixe, & qu'il s'en précipite une matière visqueuse qui demeure cohérente comme la glu, & qui s'endurcit sans pouvoir être dissoute de nouveau: ces expériences me paroissent fortifier le sentiment de ceux qui croient que le *sel* de l'urine contribue à en lier la terre, pour former le calcul de la vessie.

M. Pott cite & adopte le sentiment d'Henckel, qui dit que la seconde cristallisation du *sel* d'urine en forme de salpêtre, aussi-bien que le premier *sel* qui se cristallise du *caput mortuum*, contiennent l'un & l'autre quelque portion d'acide vitriolique, puisque avec le charbon, ils forment un soufre commun.

M. Pott dit ailleurs que le *sel* de l'urine contient en soi & réunit la terre colorée de l'acide nitreux, la terre fusible de l'acide du *sel*, & la terre fixe de l'acide du vitriol, lesquels étant employées à propos, peuvent servir à produire divers changemens dans d'autres corps: ces idées semblent avoir peu de fondement, néanmoins les variétés de la cristallisation du *sel* fusible, dont nous avons parlé plus haut, mériteroient d'être étudiées plus soigneusement qu'on n'a fait jusqu'ici.

On peut voir dans MM. Margraff & Pott de quelle manière le *sel* microcosmique agit sur les métaux avec lesquels on le met en fusion, ou dans une forte digestion, & les rapports de ce même *sel* avec différentes chaux & solutions métalliques. La propriété la plus remarquable de ce *sel*, qui a été découverte par

M. Margraff, c'est qu'étant mêlé avec un inflammable subtil & distillé dans un vaisseau fermé, il produit le phosphore. M. Margraff pense que l'acide du *sel* microcosmique est essentielle à la production du phosphore, & il faut, suivant lui, que cet acide soit mêlé dans plusieurs végétaux, parce que la semence de roquette, de cresson, de moutarde, & même le blé, lorsqu'on les distille à un feu violent, donnent à la fin le phosphore, quand le feu est poussé au plus haut degré. *Voyez* PHOSPHORE. Il est dans l'opinion que le *sel* microcosmique, & sur-tout son acide, se trouve mêlé à quelques-uns des végétaux qui composent les alimens & les boissons des hommes, & qu'il passe de-là dans le corps humain : car il a remarqué que l'urine d'été, saison où les hommes mangent beaucoup plus de végétaux, fournit toujours une plus grande quantité de ce *sel*, que l'urine d'hiver; mais une semblable preuve paroît extrêmement foible, quoiqu'elle n'ait laissé aucun doute à M. Margraff.

On a attribué différentes vertus médicinales au *sel* microcosmique, mais elles ne sont pas assez constatées, quoique ceux qui l'ont employé, semblent se réunir à dire que ce *sel* est un puissant apéritif.

SEL PRINCIPE, (*Chimie & Physique.*) les anciens chimistes crurent reconnoître que la décomposition des corps étoit arrêtée, lorsqu'ils étoient parvenus à les réduire en esprit, huile, sel, terre, & eau; ils nommerent ces substances *principes* ou *éléments*; ils appellerent les trois premiers *actifs*, les deux autres *passifs*; ils ont été successivement contredits par leurs successeurs. Paracelse les réduisit à trois, le mercure ou l'esprit, le soufre ou l'ame, & le *sel* ou le corps; Vanhelmont n'admit que l'eau pour tout principe; Becher joignit la terre, dont il fit trois especes, à l'eau; Stahl adopta ces maximes; les chimistes, plus modernes que ces deux grands hommes, trouvant des défauts dans cette partie de leur doctrine, ont varié dans la division qu'ils ont faite de ces mêmes principes. Il seroit trop long de rendre compte de tous les sentimens qui se sont élevés à ce sujet, nous nous bornerons à examiner ce qu'on doit penser de ce prétendu élément.

Il est évident que le titre de principe ne peut convenir à aucun *sel* neutre; il ne l'est guere moins que les alkalis en doivent être exclus; quant aux acides, une suite d'analogies, de vraisemblances, leur transmutation, sont des preuves qu'ils dérivent tous d'un seul, du vitriolique, sulphureux ou universel: c'est donc lui seul qu'on pourroit nommer *principe*, mais n'est-il pas encore susceptible de décomposition? doit-on penser avec Becher, Stahl & Juncker, qu'il est formé par l'union de l'eau & de la terre vitrescible? c'est ce qui ne sauroit être mis en évidence que par des expériences nouvelles & répétées; heureusement l'incertitude qui regne sur cet objet, n'est d'aucune conséquence pour la pratique de la chimie, elle ne peut en arrêter les découvertes, elle doit au contraire exciter à tenter la décomposition des corps qui paroissent les plus simples, ceux qui veulent avoir des points fixes sur cette matiere. On peut renvoyer aux écoles toutes les disputes semblables, & se borner à soutenir que l'opinion la plus vraisemblable est celle d'Aristote, qui admet pour élément, l'eau, l'air, la terre, & le feu, en attendant qu'un jour plus grand soit répandu par l'expérience sur la théorie d'un art que nous regardons comme la clé de la vraie physique. *Voyez* ÉLÉMENTS, PRINCIPES.

SEL SÉDATIF, (*Chimie.*) le borax (*Voyez* BORAX) est un sel composé, qui reconnoît pour ses principes constituans, un alkali de l'espece de celui qui sert de base au *sel* muriatique, appelé *alkali minéral*, parce que c'est le seul alkali fixe qui existe tout formé dans la nature, & que l'art ne crée pas; ce *sel* alka-

li est neutralisé par une autre espece de *sel*, qui fait fonction d'acide, connu sous le nom de *sel sédatif*, par rapport aux effets qu'a eus lui remarquer Homberg, un de ses inventeurs.

Ce *sel* se retire du borax de deux manieres, par sublimation & par cristallisation; dans l'un & l'autre cas il faut toujours employer une addition d'acide, au borax, lequel s'unit à l'alkali minéral, pour former un *sel* neutre différent, suivant le genre d'acide. Ils sont tous indistinctement propres à opérer cette décomposition, selon les observations de M. Baron; (*Voyez Mémoire des savans étrangers.*) alors le *sel sédatif*, qui est encore affoibli par l'eau que l'on ajoute au mélange, a moins d'affinité avec l'alkali, que n'en ont les acides employés; il se trouve libre & en état d'être séparé du nouveau *sel* qu'a formé l'addition de l'acide, ce qui pourra s'exécuter par la voie qui se trouvera la plus convenable.

Non-seulement, selon les expériences de M. Léméri, les acides purs & concentrés operent la décomposition du borax, mais encore ces mêmes acides engagés dans des bases terreuses & métalliques; ce qui a été la source de plusieurs erreurs; par exemple, M. Homberg obtint le *sel sédatif*, par l'intermédiaire du colcotar; & pensant que c'étoit la matrice de ce *sel*, il le nomma *sel volatil de colcotar*, ou de *vitriol*, &c.

La méthode qui nous a paru la meilleure pour retirer le *sel sédatif*, est la suivante.

L'on arrose quatre onces de borax réduit en poudre, avec une once & deux gros d'huile de vitriol très-concentrée, l'on ajoute peu de tems après au mélange, deux onces d'eau commune, & l'on distille le tout dans une cornue luttée, dont le col soit large, en poussant le feu jusqu'à faire rougir la partie inférieure de la cornue.

Il est à remarquer que l'acide vitriolique très-concentré, ne décomposeroit pas sans addition d'eau le borax; il est même connu que le *sel sédatif* très-pur & très-sec, décompose en partie, par une propriété très-singuliere, tous les *sels* neutres à bases alkalinnes, s'unissant à ces mêmes bases lorsqu'il en a précipité l'acide, pour reproduire avec elles du borax; mais lorsque dans la décomposition du borax, on ajoute une certaine quantité d'eau, le *sel sédatif* ne peut plus agir avec la même activité, & la réaction de l'acide sur l'alkali n'en est pas diminuée; le *sel sédatif* devenu libre, & étant naturellement fort divisé, présente à l'eau un grand nombre de surfaces; ce qui lui facilite la propriété d'être enlevé avec elle: aussi arrive-t-il que dans les procédés où l'on emploie une moindre quantité d'eau, il faut en ajouter de nouvelle pour enlever tout le *sel sédatif* qu'une quantité donnée de borax peut fournir; lorsque l'on diminue la quantité d'huile de vitriol, on tombe encore dans l'inconvénient de ne pas décomposer tout le borax, non qu'il n'y ait assez d'acide pour saturer tout l'alkali minéral; mais c'est que la décomposition ne s'en fait jamais si rapidement, que l'eau n'enlève une certaine quantité même nécessaire de cet acide; de la même maniere qu'il enlève & tient en dissolution une petite partie du *sel sédatif*, de-là l'acidité de l'eau du récipient: quant au *sel sédatif* qui n'a pas la même affinité avec l'eau que l'acide, & qui d'ailleurs n'en est pas dissous, mais seulement humecté, il est enlevé à la faveur de cette eau, & de la chaleur qui le tient dans un état de fusion, jusqu'au col de la cornue, qui est la partie qui sort du reverbere, & que le contact de l'air a refroidi; mais l'eau qui n'est pas susceptible d'un si grand degré de chaleur, ne se condense pas également à un froid si peu sensible; elle s'étend & se raréfie jusque dans le balon où elle s'accumule, avec une légère portion de *sel sédatif*, qui avoit été exactement dissous, & qui se cristallise

dans cette eau lorsqu'elle est refroidie : le *sel sédatif* qui a resté déposé au col de la cornue, y est attaché en forme de petites lames ou aiguilles d'une ténuité ou légèreté singulière, qui bouchent toute la capacité de ce col. Autant ce *sel* paroît volatil & léger, lorsqu'il est uni à l'eau, autant est-il fixé lorsqu'il en est dépourvu : ce qui fait que ces fleurs ou *sels* qui sont placés sur la partie du col de la cornue, la plus voisine de son corps & la plus échauffée, se fondent, perdent l'eau de leur cristallisation, & affectent sans se sublimer, la figure & ressemblance d'un verre. De même le *sel sédatif* exposé subitement à une chaleur violente, se fond, perd la moitié de son poids, & se change en verre, lequel peut reprendre sa forme première si on le fait dissoudre & recristalliser dans l'eau.

La méthode de retirer le *sel sédatif* par cristallisation, que l'on doit à M. Geoffroi (voyez son mémoire dans ceux de l'académie, 1732) est plus facile, mais n'est pas préférable à celle que nous avons décrite, en ce que, lors de l'évaporation du fluide superflu, il se fait une perte assez considérable du *sel sédatif* qui s'éleve avec lui, & qu'il est bien difficile d'avoir dans une grande pureté & sans mélange d'acide & de *sel* de Glauber, les derniers *sels* que l'on retire à la suite des évaporations & cristallisations ménagées : en voici le procédé.

A une dissolution de quatre onces de borax, dans suffisante quantité d'eau, l'on ajoute une once deux gros d'huile de vitriol, il se fait une effervescence assez considérable, lors de la réaction de l'acide vitriolique sur l'alkali du borax ; les liqueurs se troublent, mais il ne paroît point encore de *sel sédatif*. On fait évaporer la liqueur à une douce chaleur, jusqu'à ce que le *sel sédatif* se fasse appercevoir à la surface de l'eau, sous la forme de petites lames fines & brillantes ; une évaporation plus continuée fait accumuler & grouper ensemble ces petits cristaux, qui devenus plus pesans, gagnent le fond de la liqueur & souvent affectent des formes différentes ; on laisse refroidir l'eau sans l'agiter, puis l'on retire par décantation les *sels* qui sont formés, on les lave rapidement avec de l'eau froide, pour leur enlever, le plus qu'il est possible, l'eau de la cristallisation qui lui communiqueroit une portion du *sel* de Glauber, qu'elle tient en dissolution ; on fait encore évaporer peu-à-peu la liqueur saline restante, pour en séparer tout le *sel sédatif*, & lorsque les liqueurs n'en donnent plus, on peut faire une évaporation plus considérable, laquelle produit des cristaux de *sel* de Glauber ; l'étiologie de cette opération est fondée sur ce que le *sel* de Glauber est plus soluble dans l'eau, que le *sel sédatif* ; ce dernier l'est même beaucoup moins que le borax, ce qui fait que l'eau qui tenoit le borax en dissolution transparente, avant l'addition de l'acide vitriolique, n'est plus capable de le faire, lorsque le *sel sédatif* commence à se débarasser de l'alkali minéral qui lui communiquoit sa dissolubilité, mais ce n'est encore qu'une poussière fine & subtile, qui altere la transparence du fluide dans lequel elle nage, une évaporation ménagée lui donne l'arrangement nécessaire, & le *sel sédatif* paroît tout formé, il ne diffère de celui qui est fait par sublimation, qu'en ce qu'il est moins léger que ce dernier, & que ses cristaux sont plus épais & moins bien figurés ; on connoit que le *sel sédatif*, fait par cristallisation, est pur, lorsque exposé au soleil, il ne tombe pas en efflorescence comme le *sel* de Glauber, & qu'il n'a point le goût de borax.

Le *sel sédatif* n'est pas un acide, comme on auroit quelques raisons de le soupçonner, il ne change pas les couleurs bleues des végétaux en rouge, & ne fermente pas avec les alkalis, quoiqu'il s'unisse avec eux ; il n'est pas non plus de la nature des alkalis volatils ; nous avons fait voir que sa volatilité n'étoit

qu'accidentelle ; il précipite à la longue quelques solutions métalliques, comme le mercure dissous dans l'acide nitreux & dans le muriatique ; cette propriété peut être due à une légère portion d'acide vitriolique qui lui reste uni dans l'eau de la cristallisation ; il a beaucoup de rapport avec le *sel* microcosmique. Voyez SEL MICROCOSMIQUE. Outre ces précipitations qui leur sont communes, il décompose comme lui, les *sels* neutres à bases alkales, il se vitrifie facilement, vitrifie aussi avec lui un grand nombre de substances, il forme avec le talc & les spats un verre opaque & inaltérable à l'air, facilite la fusion des substances les plus réfractaires, & ces *sels* ont plusieurs autres ressemblances qui vraisemblablement tiennent à la nature des principes de leur composition qui nous est encore inconnue.

Le *sel sédatif* est léger, talqueux, doux, & gras au toucher ; il a une saveur fraîche, acidule & amère ; il fait du bruit comme le tartre vitriolé, lorsqu'on le mâche ; nous suspectons avec raison les vertus qu'on lui attribue dans la médecine ; on le croit emménagogue, antispasmodique, antihystérique, apéritif, diurétique, détersif, stimulant sans corrosion, ni inflammation, & propre à atténuer la viscosité des humeurs.

Il est un des *sels* qui se dissolvent le plus difficilement dans l'eau, trois livres d'eau suffisant à peine pour en dissoudre deux onces ; mais il n'en est pas de même de l'esprit-de-vin, dans lequel il se dissout facilement & abondamment.

La flamme d'un esprit de vin qui n'aura dissous même qu'une légère portion de ce *sel*, fera d'un très-beau verd : aucune de toutes les substances connues n'a donné cette couleur à la flamme de l'esprit de vin, à l'exception des préparations cuivreuses. Le *sel sédatif* contiendrait-il de ce métal à tel point divisé, qu'aucune expérience ne l'y a pu faire appercevoir ? l'alkali volatil, qui est la pierre de touche qui le découvre par-tout, n'attire point la couleur de la dissolution de ce *sel*. L'on peut voir sur cette matière beaucoup de choses curieuses, dans le second mémoire de M. Bourdelin, inséré dans ceux de l'académie des sciences, pour l'année 1755, comme aussi l'union que le *sel sédatif* est susceptible de contracter avec l'alkali volatil auquel il communique la vertu singulière de ne se pouvoir plus sublimer.

Le *sel sédatif* s'unit à la crème de tartre, & forme un tartre très-soluble, qui conserve son acidité comme le borax tartarisé de M. le Fevre, d'Usès ; M. de la Sone, dans son mémoire académique pour l'année 1755, nous fait observer la singularité de ces deux *sels*, qui deviennent très-dissolubles dans l'eau, lorsqu'ils ne forment qu'un composé, quoiqu'ils soient séparément & l'un & l'autre du nombre de ceux dont la dissolution est très-difficile dans ce fluide.

Le *sel sédatif* a plusieurs autres propriétés moins essentielles, néanmoins intéressantes ; & ceux qui voudront être plus instruits des connoissances que l'on a acquises sur cette matière, pourront consulter le traité de M. Pott sur le borax, & les ouvrages des auteurs cités dans cet article.

SEL DE RIVIERE, (Mat. médic.) voyez VITRIOL.

SEL VOLATIL, (Chimie.) voyez ce qu'on entend en Chimie par la qualification de volatil, à l'article VOLATIL, & VOLATILITÉ, Chimie.

Il y a des *sels volatils* de plusieurs espèces ; l'acide marin, l'acide nitreux, l'acide végétal fermenté, l'acide végétal spontané nud du *marum*, & peut-être de quelques autres plantes, l'acide spontané des insectes, l'alkali appelé volatil, & même des *sels* neutres, savoir tous les *sels* ammoniacaux, sont volatils.

On donne cependant par préférence ou par excellence le nom de *sel volatil* aux alkalis volatils. Voyez ALKALI VOLATILS, dans l'art. général SEL, Chim. & Méd. (b)

SELS, (*Science microscop.*) les *sels* des fluides évaporés des végétaux brûlés, des fossiles, des métaux, des minéraux, méritent d'être examinés au microscope. Nous parlerons des *sels* du vinaigre au mot VINAIGRE, & des *sels fossiles* dans l'article suivant.

Pour extraire les *sels* des végétaux, il faut brûler le bois, la tige ou les feuilles d'une plante, jeter les cendres dans l'eau, ensuite filtrer, & laisser la liqueur se cristalliser dans un lieu froid.

Les *sels* des minéraux ou des métaux se trouvent en les éteignant dans l'eau, lorsqu'ils sont rougis par le feu, ensuite on les filtre, on les évapore & on les cristallise.

De jolis *sels* pour l'observation, sont les cendres dont on fait le savon en Angleterre & en Russie, les *sels* du coffon, qui dévore le bois; le *sel* de camphre, le *sel* de tartre, le *sel* armoniac, le *sel* d'ambre, de corne de cerf, &c. il faut les examiner premièrement lorsqu'ils sont secs & cristallisés, & ensuite lorsqu'ils sont dissous dans une très-petite quantité de quelque fluide transparent.

Les *sels* que l'on trouve dans tous les corps lorsqu'ils sont séparés par le feu, paroissent comme autant de petites chevilles ou clous qui pénètrent leurs pores, & qui lient leurs parties ensemble; mais comme les chevilles ou les clous lorsqu'ils sont trop grands ou trop nombreux, ne servent qu'à faire des fentes, & à mettre les corps en pieces, ainsi les *sels* brisent de tems en tems, séparent & détruisent les corps au-lieu d'unir & de lier leurs parties; ils ne sont à la vérité que de purs instrumens, & ils ne peuvent pas plus agir sur les corps, ou les forcer par eux-mêmes, que les clous le peuvent sans les coups de marteaux; mais ils y sont poussés par la pression des autres corps, ou par le ressort de l'air qui agit sur eux.

Comme les *sels* entrent dans les pores de tous les corps, l'eau s'insinue entre les particules du *sel*, elle les sépare ou les dissout dans ses interstices, jusqu'à ce qu'étant dans un tems de repos, ils se précipitent & forment eux-mêmes des masses de *sel*. L'eau par cette puissance qu'elle a de dissoudre, devient le véhicule des *sels*. (D. J.)

SELS FOSSILES, (*Science microscopique.*) les quatre especes de *sels fossiles* les mieux connus sont, selon le docteur Lister, le vitriol, l'alun, le salpêtre & le *sel* marin; à ces quatre *sels* il ajoute un cinquième moins connu, quoique plus commun qu'aucun autre, c'est le nitre des murailles.

Le vitriol verd se tire des pyrites du fer; lorsqu'il est mûr & parfait, ses cristaux sont toujours pointus des deux côtés, & composés de dix plans & de côtés inégaux; c'est-à-dire que les quatre plans du milieu sont pentagones, & ceux des extrémités pointues sont composés de trois plans triangulaires.

L'alun brûlé, dissous dans l'eau & coulé, donne des cristaux dont le haut & le bas sont deux plans hexagones; les côtés paroissent composés de trois plans, qui sont aussi hexagones, & de trois autres quadrilatères, placés alternativement; en sorte que chaque cristal parfait est composé de onze plans, cinq hexagones, & six quadrilatères.

L'eau de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, donne des cristaux d'une figure cubique exacte, dont un côté ou plan paroît avoir une clarté particulière au milieu, comme s'il y manquoit quelque chose; mais les cinq autres côtés sont blancs & solides. Le *sel* gemme dissous se réduit en cristaux cubiques semblables.

Si l'on fait bouillir l'eau de mer jusqu'à sécheresse, & si l'on fait dissoudre ses *sels* dans un peu d'eau de source, elle donne aussi des cristaux cubiques, mais notablement différens de ceux que l'on vient de décrire; car dans les cristaux du *sel* marin tous les angles du cube paroissent coupés, & les coins restent

triangulaires; au lieu que les *sels* de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, ont tous leurs coins bien affilés & parfaits.

Le nitre ou salpêtre se réduit de lui-même en cristaux hexagones, longs & déliés, dont les côtés sont des parallélogrammes; l'un des bouts se termine constamment en pyramide, ou même par un tranchant, affilé selon la position des côtés des deux plans inégaux; l'autre bout est toujours raboteux, & paroît comme s'il étoit rompu.

Le plus commun, quoique le moins observé de tous les *sels fossiles*, est une espèce de nitre de muraille, ou *sel* de chaux, que l'on tire du mortier des anciennes murailles; c'est de ce *sel* qu'une grande partie de la terre & des montagnes sont composées, selon le docteur Lister; ses cristaux sont déliés & longs; leurs côtés sont quatre parallélogrammes inégaux; leur pointe à l'un des bouts, est formée de deux plans, & de côtés triangulaires, l'autre bout se termine par deux plans quadrangulaires, quoiqu'il soit rare de trouver les deux bouts entiers. Quelques-uns de ces *sels* ont cinq côtés.

La pratique commune de ceux qui ont en France la surintendance des salpêtres pour le roi, est d'amasser de grandes quantités de mortier des anciens bâtimens; & par un art particulier ils en tirent une grande abondance de ce nitre de murailles; ensuite lorsqu'ils ont tiré tout ce qu'ils ont pu, ils le laissent reposer pendant quelques années, après quoi ce mortier se trouve de nouveau empreint de ce *sel*, & en donne presque autant que la première fois.

Les particules de chacun de ces *sels* en tombant les unes sur les autres, ou en s'unissant sur une base commune, forment d'elles-mêmes des masses qui sont invariables, & toujours de la même figure régulière. Voilà ce que le microscope nous découvre de la figure des *sels fossiles*; mais pour la bien examiner, il faut les observer en très-petites masses. (D. J.)

SEL, impôt sur le, (*Econom. politiq.*) imposition en France, qu'on appelle autrement les *gabelles*, article qu'on peut consulter; mais, dit l'auteur moderne des *considérations sur les finances*, un bon citoyen ne sauroit taire les tristes réflexions que cet impôt jette dans son ame. M. de Sully, ministre zélé pour le bien de son maître, qui ne le sépara jamais de celui de ses sujets; M. de Sully, dis-je, ne pouvoit pas approuver cet impôt; il regardoit comme une dureté extrême de vendre cher à des pauvres une denrée si commune. Il est vraisemblable que si la France eût assez bien mérité du ciel pour posséder plus long-tems le ministre & le monarque, il eût apporté des remèdes au fléau de cette imposition.

La douleur s'empare de notre cœur à la lecture de l'ordonnance des *gabelles*. Une denrée que les faveurs de la providence entretiennent à vil prix pour une partie des citoyens, est vendue chèrement à tous les autres. Des hommes pauvres sont forcés d'acheter au poids de l'or une quantité marquée de cette denrée, & il leur est défendu, sous peine de la ruine totale de leur famille, d'en recevoir d'autre, même en pur don. Celui qui recueille cette denrée n'a point la permission de la vendre hors de certaines limites; car les mêmes peines le menacent. Des supplices effrayans sont décernés contre des hommes criminels à la vérité envers le corps politique, mais qui n'ont point violé cependant la loi naturelle. Les bestiaux languissent & meurent, parce que les secours dont ils ont besoin passent les facultés du cultivateur, déjà surchargé de la quantité de *sel* qu'il doit en consumer pour lui. Dans quelques endroits on empêche les animaux d'approcher des bords de la mer, où l'instinct de leur conservation les conduit.

L'humanité frémiroit en voyant la liste de tous les supplices ordonnés à l'occasion de cet impôt depuis

son établissement : l'autorité du législateur sans cesse compromise avec l'avidité du gain que conduit souvent la nécessité même, lui seroit moins sensible que la dureté de la perception. L'abandon de la culture, le découragement du contribuable, la diminution du commerce, celle du travail, les frais énormes de la régie lui feroient appercevoir que chaque million entrant dans ses coffres, en a presque coûté un autre à son peuple, soit en payemens effectifs, soit en non-valeurs. Ce n'est pas tout encore ; cet impôt avoit au-moins dans son principe l'avantage de porter sur le riche & sur le pauvre, une partie considérable de ces riches a su s'y soustraire ; des secours légers & passagers lui ont valu des franchises dont il faut rejeter le vuide sur les pauvres.

Enfin si la taille arbitraire n'existoit pas, l'impôt du sel seroit peut-être le plus funeste qu'il fût possible d'imaginer. Aussi tous les auteurs économiques & les ministres les plus intelligens dans les finances ont regardé le remplacement de ces deux impositions, comme l'opération la plus utile au soulagement des peuples & à l'accroissement des revenus publics. Divers expédiens ont été proposés, & aucun jusqu'à présent n'a paru assez sûr. (D. J.)

SEL, (*Mat. méd. arab.*) nom donné par les Arabes au fruit d'une plante des Indes, qui ressembloit au concombre dans la végétation, mais qui portoit un fruit semblable à la pistache. Il y a trois fruits nommés par les Arabes, *bel*, *fel* & *sel* ; ils disent que ce sont le fruit d'une plante rampante ; mais il est probable que le *sel* dont parle Avicenne dans son chapitre du *nénuphar*, est la racine du *nénuphar* indien, auquel il attribue les mêmes qualités qu'à la mandragore. (D. J.)

SEL PHARYNGIEN, (*Pharmac.*) sel artificiel qui a été fort en usage dans l'esquinancie causée par un amas de sérosités, avec inflammation sur le pharynx. Il étoit préparé de crème de tartre & de nitre, de chacun une once, avec demi-once d'alun brûlé, dissous dans du vinaigre distillé. On coaguloit ensuite cette solution, selon l'art. Ce sel mêlé avec deux gros de miel, & dissous dans cinq onces d'eau de plantain, compose réellement un excellent gargarisme pour cette maladie. (D. J.)

SEL, (*Critiq. sacrée.*) comme la Judée abondoit en sel, il n'est pas étonnant que cette espèce de minéral servit si souvent d'allusion, de symbole & de comparaison dans l'écriture. *Ezéchiel*, ch. xvj. 14. voulant faire souvenir les Juifs qu'ils avoient été abandonnés dans leur naissance, leur dit qu'ils n'avoient été ni lavés ni frottés de sel, parce qu'ils avoient coutume de frotter de sel les enfans nouveaux nés pour fortifier leurs corps délicats. La femme de Loth ayant regardé derrière elle, fut changée (comme) en statue de sel, c'est-à-dire, devint roide & froide. Jésus-Christ emploie aussi ce mot au figuré, quand il déclare à ses apôtres qu'ils sont le sel de la terre, *Matt.* v. 13. c'est-à-dire que comme le sel empêche les viandes de se corrompre, ils devoient semblablement préserver les ames de la corruption du siècle. De même S. Paul prescrit aux Colossiens, *iv.* 6. d'affaïsonner leurs discours de sel avec grace ; cela signifie que leurs discours soient agréables, & cependant qu'ils n'y mêlent rien qui sente la corruption ; c'est pourquoi le sel est dans l'écriture le symbole de la durée. Un pacte, une alliance de sel, *Nomb.* xvij. 9. se prend pour une alliance perpétuelle. Le sel désigne encore au figuré la reconnaissance. Les gouverneurs juifs des lieux situés au-delà de l'Euphrate écrivoient à Artaxerxès, qu'ils se souvenoient du sel qu'ils avoient mangé dans le palais, *I. Esdras*, *iv.* 14. Enfin le sel désigne la stérilité, parce que quand les anciens vouloient rendre un lieu stérile, ils y semoient du sel,

comme fit Abimélech après avoir détruit la ville de Sichem, *Juges*, *ix.* 45. (D. J.)

SEL BLANC, (*Salines.*) c'est celui qui a été fait d'eau de mer ou d'eau tirée des fontaines & puits salés, en la faisant bouillir & évaporer sur le feu. On fait aussi du sel blanc en raffinant les sels gris. (D. J.)

SEL-BOUILLON, (*Salines.*) c'est le sel blanc qui se fait dans quelques élections de Normandie.

SEL DE FAUX-SAUNAGE, (*Gabelles.*) c'est le sel qu'on fait entrer & qu'on débite en fraude dans les provinces de France qui ne sont pas privilégiées, & qui sont obligées de prendre leurs sels dans les greniers du roi. On appelle aussi faux sel celui que l'on fait entrer en France des pays étrangers ; l'adjudicataire des gabelles n'en a pas même le droit ; il ne lui est permis d'en faire venir que dans le tems de disette des sels du royaume, & seulement après en avoir obtenu du roi permission par écrit. Mais ce n'est-là qu'une formalité. (D. J.)

SEL GABELLE, (*Gabelles.*) c'est celui qui se prend au grenier à sel, & qui se distribue par les officiers & commis, aux heures, aux jours, & de la manière marquée par l'ordonnance. (D. J.)

SEL GRÉNÉ, (*Salines.*) c'est celui qui est en gros grains, soit que ce soit l'ardeur du soleil, ou celle du feu qui l'ait réduit en grains.

SEL GRIS, (*Salines.*) c'est du sel qui se ramasse sur les marais salans.

SEL D'IMPÔT, (*Gabelles.*) c'est la quantité de sel que chaque chef de famille est obligé de prendre au grenier tous les ans pour l'usage du pot & salière seulement, à laquelle il est imposé suivant le rolle dressé par les assésurs ; cette quantité est évaluée à un minot pour quatorze personnes. Le sel d'impôt ne peut être employé aux grosses salaisons. (D. J.)

SEL, GRENIER A, (*Jurisprudence.*) Voyez au mot GABELLES & au mot GRENIER A SEL, CHAMBRE A SEL.

SELA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, & d'un fleuve du Péloponnèse, dont l'embouchure est marquée par Ptolomée, *l. III. c. xvj.* sur la côte de la Messénie, entre le promontoire Cyparissium, & la ville Pylus. (D. J.)

SÉLAGE, *f. f.* (*Hist. des Druides.*) nous apprenons de Pline, *l. XXIV. c. xj.* que les Druides enseignoient que pour cueillir la plante nommée *selage*, qu'on croit être la pulsatille, il falloit l'arracher sans couteau & de la main droite, qui devoit être couverte d'une partie de la robe, puis la faire passer secrètement à la main gauche, comme si on l'avoit volée ; il falloit encore être vêtu de blanc, être nuds piés, & avoir préalablement offert un sacrifice de pain & de vin. Ces sortes de pratiques ridicules nous peignent bien toute la superstition des principaux ministres de la religion des Gaulois. (D. J.)

SELAGO, *f. f.* (*Botan.*) genre de mouffe dont voici les caractères suivant Linnæus ; le calice subsiste après que la fleur est tombée ; il est composé d'une seule feuille découpée en quatre segmens ; la fleur est monopétale formée en un tuyau qui paroît à-peine percé ; les étamines sont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur plus ou moins ; le germe du pistil est arrondi ; le style est délié, & a la grandeur des étamines ; le stigma est simple & pointu ; la fleur renferme la graine qui est unique & arrondie. Dillenius dans son *hist. muse*, *p. 436.* compte cinq espèces étrangères de ce genre de mouffe, le lecteur peut les consulter.

SELAM, *f. m. terme de relation* ; on appelle ainsi dans l'Amérique septentrionale certains postes disposés le long des côtes où les Espagnols mettent les Indiens en sentinelle. Ce sont comme des espèces de guérites qui sont bâties tantôt à terre avec du bois

de charpente, tantôt sur des troncs d'arbres ; comme des cages, mais assez grandes pour recevoir deux hommes, avec une échelle pour y monter & en descendre. (D. J.)

SELAMBINA, (Géog. anc.) ville de l'Espagne bétique ; Ptolomée, l. II. c. iv. la place sur la mer d'Ibérie, entre *Sex* & *Extensio*. Le nom moderne est *Salobrenna*.

SELAMPRIA, LA, (Géog. mod.) riviere de la Turquie européenne, dans le Comenolitari. Elle a sa source dans les montagnes aux confins de l'Albanie, traverse toute la province de Janna, & va se rendre dans le golphe de Salonique, près du mont Cassovo. La *Selampria* est, à ce qu'on croit le *Sperchius* des Latins. (D. J.)

SÉLANDE ou SÉELANDE, (Géog. mod.) île de la mer Baltique, & la plus grande entre celles de Danemarck. Elle est bornée au septentrion par la Norwege, au sud par les îles de Mone & de Falster, à l'orient par le Sund, & à l'occident par l'île de Fuhnen.

Sa longueur du nord au midi, est de 18 milles germaniques, & sa largeur de 12 milles d'orient en occident. Dans cette étendue de terrain, on compte treize villes, plusieurs châteaux & trois cens quarante-sept paroisses. Le tout est divisé en vingt-six bailliages, qu'on appelle *herrit*, & à chacun desquels on joint un nom propre, pour les distinguer des autres. Coppenhague est la capitale.

L'île de *Sélande* a peu de montagnes, mais beaucoup de bois & de forêts, de gras pâturages & des champs très-fertiles.

Ses côtes sont coupées de divers golphes & baies, & dont quelques-uns avancent assez dans les terres. Les uns & les autres, ainsi que les mers voisines, abondent en poisson. Ils ont aussi divers ports sûrs & commodes, où l'on peut établir le plus grand commerce, par leur situation avantageuse entre l'Océan & la mer Baltique.

On croit que cette belle île est la *Codanonia* de Pomponius Méla, l. III. c. vj. c'est le sentiment de Cluvier, & des plus habiles géographes. Ainsi le *Sinus Codanus* des anciens, est la mer de Danemark. (D. J.)

SÉLASTIQUES, JEUX, (Inscript.) sur une ancienne inscription faite par les habitans de Puzzolo, à l'honneur d'Antonia Pie ; cet empereur est appelé *constitutori sacri sēlastici*, pour *isēlastici*. Saumaïse dans ses notes sur la vie d'Hadrien par Spartien, cite plusieurs exemples de mots grecs & latins, dont on retranchoit alors la première lettre, ou la première syllabe. *Sacrum sēlasticum*, est donc la même chose que *sacrum isēlasticum*, jeux isēlastiques, espece de jeux & de combats qu'on donnoit dans les villes d'Italie, de Grece & d'Asie, soumises à l'empire romain. Voyez ISÉLASTIQUE. (D. J.)

SELBURG, (Géog. mod.) petite ville du duché de Sémigalle, annexe de la Curlande, sur la Dwina. C'est le chef-lieu d'une des deux capitaineries qui composent ce duché.

SÉLELERRE, (Géog. mod.) petite ville, selon nos lexicographes, & selon la vérité, petit bourg de France, en Sologne, sur le Beuvron, à 4 lieues sud-est de Blois ; ce bourg a une seule paroisse, & un couvent de filles. Longitude 18. 58. latitude 47. 34. (D. J.)

SELEMNUS, (Géog. anc.) fleuve du Péloponnese, dans l'Achaïe propre. Quand on a passé le Charadrus, dit Pausanias, l. VII. c. xxij. on aperçoit quelques ruines de l'ancienne ville d'Agryre, & à main droite, on trouve une fontaine qui porte encore ce nom.

Le fleuve *Selemnus* ou *Selimnus*, continue l'historien, a son embouchure auprès, ce qui a donné lieu

à un conte que font les gens du pays. Selon eux, *Selimnus* fut autrefois un beau jeune berger, qui plut tant à la nymphe *Argyre*, que tous les jours elle fortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-tems ; il sembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau, elle se dégoûta de lui, & *Selimnus* en fut si touché, qu'il mourut de déplaisir. Venus le métamorphosa en fleuve ; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit encore *Argyre*, comme on dit qu'*Alphée* pour être devenu fleuve, ne cessa pas d'aimer *Aréthuse* : la déesse ayant donc pitié de lui une seconde fois, lui fit perdre entierement le souvenir de la nymphe. Aussi croit-on dans le pays que les hommes & les femmes pour oublier leurs amours, n'ont qu'à se baigner dans le *Selimnus* : ce qui en rendroit l'eau d'un prix inestimable, si on pouvoit s'y fier ; c'est la réflexion de Pausanias. (D. J.)

SÉLENE, (Géog. anc.) c'est-à-dire, la fontaine de la Lune ; fontaine du Péloponnese, dans la Laconie. On la nommoit de la sorte, dit Pausanias, l. III. c. xxvj. parce qu'elle étoit consacrée à la Lune. D'*Ocetyl* à *Thalama* il y avoit quatre-vingt stades, & sur le chemin on voyoit un temple d'*Ino*, célèbre par les oracles qui s'y rendoient. La fontaine *Sélene* fournissoit ce temple de très-bonne eau, & en abondance.

SÉLENES, f. m. pl. (Antiq. grecq.) sorte de gâteaux qui étoient larges & cornus en forme de demilune *σεληνάρι*. Dans les sacrifices offerts à la Lune, après six ordinaires *sélenes*, on présentoit un autre gâteau, appelé *βοῦς ἑσδομος*, parce qu'il représentoit les cornes d'un bœuf, & qu'il étoit le septieme. Voy. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 214.* (D. J.)

SÉLÉNITE, f. m. (Hist. nat. Chimie & Minéralog.) *selenites*, *sal seleniticum*. Par *sélénite* ou *sel séléniteux* l'on désigne des substances fort différentes. Les minéralogistes allemands appliquent ce nom à une espece de gypse ou de pierre à plâtre, composée de lames ou de feuilletés transparens, telle que celle qui est connue sous le nom de *pierre spéculaire* ou de *miroir des ânes*, dont il se trouve une grande quantité à Montmartre. Quelques auteurs donnent le nom de *sélénite* au spath rhomboïdal, & composé de lames. D'autres ont donné ce même nom au crystal d'Islande, qui est rhomboïdal. Enfin, il y a des naturalistes qui se sont servi du mot *sélénite* pour désigner le talc.

Les chimistes & les naturalistes françois par *selenito* entendent communément un sel neutre formé par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre calcaire, telle que la craie, la marne, &c. En effet, si l'on verse de l'huile de vitriol sur de la craie en poudre, il se fait une effervescence considérable, la dissolution devient trouble, & il se précipite une poudre blanche ; cette poudre examinée avec attention, ne montre qu'un amas de petits cristaux, qui ont la forme de petits feuilletés ou d'écailles de poisson. Suivant M. Rouelle, la raison pourquoi ce sel se précipite aussi-tôt qu'il est formé, c'est qu'il est presque insoluble dans l'eau ; en effet, le savant chimiste a trouvé qu'il exigeoit 360 parties d'eau pour le mettre en dissolution. La meilleure maniere d'obtenir ce sel *seleniteux*, c'est de verser de l'acide vitriolique dans de l'eau de chaux ; mais il faut pour cela attraper le point de la saturation, ce que l'on reconnoitra en trempant un papier bleu dans la dissolution ; quand ce papier ne rougira plus, ce sera une preuve que l'on aura réussi.

La nature en se servant des mêmes matieres produit un *séléniteux* ou une *selenite* tout-à-fait semblable ; on la trouve dans la terre qui tombe au fond de certaines eaux. Beaucoup de pierres & surtout celles qui

font brillantes en font chargées. Cela n'est point surprenant, puisque l'acide vitriolique est répandu dans notre atmosphère & dans le sein de la terre, qui contient d'ailleurs un grand nombre de substances calcaires auxquelles cet acide peut s'unir. On pourroit conjecturer que c'est à une combinaison semblable, aidée de quelques circonstances qui nous sont encore inconnues, que le gypse ou la pierre à plâtre doit son origine.

SÉLENOGRAPHIE, f. f. (*Astron.*) est la description de la lune.

Ce mot vient des mots grecs *σελήνη*, lune, & *γράφω*, je décris.

La description de la lune consiste dans la représentation de son disque, avec les taches, & les autres endroits obscurs ou lumineux qu'on y apperçoit, soit à la vue simple, soit avec le télescope.

On joint à cette description les noms qui ont été donnés à ces différens endroits, & qui sont pour la plupart des noms de philosophes, soit anciens, soit modernes. Ces noms sont fort utiles dans la description des éclipses pour marquer les endroits éclipsés de la lune; ainsi on dit, *tycho* est entré dans l'ombre à telle heure; c'est-à-dire, que l'endroit appelé *tycho* a commencé à s'obscurcir; & ainsi des autres. Voyez LUNE. (O)

Depuis l'invention du télescope, la *sélenographie* a été considérablement perfectionnée. Hevelius, célèbre astronome & bourguemestre de Dantzick, qui a publié la première *sélenographie*, avoit donné aux différens endroits de la lune des noms pris des lieux de la terre: c'est Riccioli qui leur a donné les noms des philosophes & des astronomes célèbres; ainsi, ce que l'un appelle *mont Porphyrites*, l'autre l'appelle *Aristarque*; & ce qui est appelé par l'un *Ætna*, *Sinai*, *Athos*, *Apenninus*, &c. est appelé par l'autre *Copernic*, *Possidonius*, *Tycho*, *Gassendi*, &c. Les noms donnés par Riccioli ont prévalu. Voyez LUNE.

SELENUSIA, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire le lac de la lune; lac de l'Asie mineure, dans l'ionie, près de l'embouchure du Caystre. Ce lac, selon Strabon, l. XIV. p. 642, étoit formé par les eaux de la mer. (D. J.)

SÉLEUCIDE, LA, (*Géog. anc.*) *Seleucis*, contrée de la Syrie. Elle prit son nom de la ville de Séleucie de Syrie. Strabon, l. XVI. remarque que cette contrée étoit la plus belle & la plus considérable de ces quartiers, & qu'on l'appelloit *Tétrapole*, à cause des quatre villes célèbres qu'elle renfermoit, savoir Antioche *ad Daphnen*, Séleucie *in Pieriâ*, Apamée & Laodicée. Il met bien d'autres villes dans la Séleucide; mais il distingue ces quatre qu'il appelle *sœurs*, parce qu'elles avoient été fondées par Seleucus Nicator. Cette contrée s'étendoit du côté du midi jusqu'à la Phénicie; de sorte qu'elle avoit des bornes plus vastes que celles que lui donne Ptolomée, qui en sépare la Cassiotide. (D. J.)

SÉLEUCIDES, s. m. (*Hist. anc. Chronologie.*) on dit l'ère des *Séleucides*, ou l'ère des Syro-Macédoniens; c'est une époque ou un calcul de tems, qui commence depuis l'établissement des *Séleucides* ainsi nommés de Seleucus Nicator ou le victorieux, un des successeurs d'Alexandre, qui regna en Syrie, comme ont fait les Ptolomées en Egypte. Voyez ÉPOQUE.

On trouve cette ère exprimée dans le livre des Macchabées, & dans un grand nombre de médailles grecques que les villes de Syrie ont fait frapper; les rabbins & les juifs l'appellent l'ère des *contrats*, parce qu'étant alors soumis aux rois de Syrie, ils furent obligés de suivre cette méthode de compter dans leurs contrats. Les Arabes l'appellent *therik diskarnein*, l'ère des deux cornes: ce qui signifie, selon quelques uns, l'ère d'Alexandre le grand, parce que ce prince

est représenté avec deux cornes de belier sur des médailles, à l'imitation de Jupiter Ammon dont il vouloit qu'on le crût fils. Mais d'autres l'entendent beaucoup mieux des deux royaumes de Syrie & d'Egypte qui furent alors séparés ou divisés, & d'un seul empire partagé en deux monarchies.

Le point important est de connoître l'année où la séparation s'est faite; ou, ce qui est la même chose, de savoir en quel tems Seleucus Nicator, un des capitaines d'Alexandre, & le premier des *Séleucides*, fonda son empire en Syrie. Sans entrer dans le détail des différentes opinions des auteurs qui ont écrit sur cette matière, il suffit d'observer, que suivant les meilleures histoires, la première année de cette ère tombe l'an 312 avant Jésus-Christ, 12 ans après la mort d'Alexandre, 3692 du monde, 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la première année de la cxvij. olympiade, environ 872 ans après la prise de Troie. Voyez ÉPOQUE.

SÉLEUCIE, (*Géog. anc.*) *Seleucia*; il y a plusieurs villes qui ont porté le nom de *Séleucie*; on en comptoit jusqu'à neuf, ainsi nommées par Seleucus Nicator.

La plus considérable est 1°. la *Séleucie* sur le Tigre, *Seleucia ad Tigrim*. Seleucus la bâtit dans la Mésopotamie, l'an 293 avant J. C. à quarante milles de Babylone, sur la rive occidentale du Tigre, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui Bagdad. Elle devint bientôt une très-grande ville; car Pline, l. VI. c. xxvj. dit qu'elle avoit six cens mille habitans. Elle attira dans son sein tous ceux de Babylone; sa situation étoit des plus heureuses; Seleucus en fit la capitale de toutes les provinces de son empire au-delà de l'Euphrate, & le lieu de sa résidence, quand il venoit de ce côté-là de ses états, comme Antioche l'étoit en-deçà de l'Euphrate. Ainsi les Babyloniens se jetterent en foule à *Séleucie*, d'autant plus que les digues de l'Euphrate s'étant alors rompues, avoient rendu le séjour de Babylone très-incommode.

D'ailleurs Seleucus ayant donné son nom à cette nouvelle capitale, & voulant qu'elle servît à la postérité de monument à sa mémoire, lui accorda des privilèges fort au-dessus de ceux de toutes les villes de l'Orient, afin de la rendre d'autant plus florissante. Il y réussit si bien, que peu de tems après la fondation de *Séleucie*, Babylone se trouva déserte & sans habitans, disent Pline, Strabon & Pausanias; c'est pour cela qu'elle est nommée par quelques auteurs *Seleucia Babylonis*. Ammian Marcellin, l. XXIII. c. xx. la peint en deux mots, *ambitiosum opus Nicatoris Seleuci*.

Elle fut prise par Lucius Verus, ou plutôt par Cassius son général, & ruinée contre la foi du traité. Elle ne fut rétablie qu'après le tems de Julien; elle devint un archevêché dans le quatrième siècle, & fut de nouveau ruinée dans le huitième. Ses prélats eurent les premiers la qualité de *catholiques* ou *archevêques autocephales*; mais ayant embrassé le nestorianisme, ils transférèrent leur siège à Bagdad, & sont aujourd'hui ceux qu'on nomme *patriarches nestoriens*.

Diogene furnommé le *babylonien* naquit à *Séleucie* sur le Tigre. Joseph, l. I. c. ij. nous apprend qu'il fut précepteur de cet Antipater, qui fit relever les murs de Jérusalem.

2°. *Séleucie*, ville de la Perfide dans l'Aymaïde. C'étoit, selon Strabon, l. XI. une grande ville située sur le fleuve Hédiphonte qui est l'Hedypnus de Pline.

3°. *Séleucie*, lieu fortifié dans la Mésopotamie, près du pont Zeugma, sur l'Euphrate. Il en est parlé dans Pölybe, l. V. c. xliij. & dans Strabon, qui dit, l. XVI. que Pompée donna ce lieu à Antiochus, roi de Commagène.

4°. *Séleucie-Trachée*, en latin *Selucia-Aspera*, ville de

de la Cilicie-Trachée, sur le fleuve Calycadnus. On la nommoit *Holmia*, avant que Seleucus Nicator lui eût imposé son propre nom.

Cette ville fut libre sous les Romains, & elle conserva cette liberté sous les derniers empereurs de Rome. Nous le voyons dans une médaille de Philippe Parabe, *σελευκωσι των προς καλευτερως*, & dans un de Gordien, *σελευκων των προς καλυκαδνο ελευθερας*, *Seleucienstum*, qui ad Calycadnum sunt, liberae (civitatibus).

Etienne le géographe, & la plupart des écrivains ecclésiastiques mettent la *Séleucie-Trachée* dans l'Isaurie, & l'appellent *Séleucie d'Isaurie*, parce que de leur tems l'Isaurie comprenoit une grande partie de la Cilicie. Cette ville fut en effet métropole de l'Isaurie, dans le patriarchat d'Antioche. Elle est aujourd'hui dans la Caramanie, & entièrement délabrée. On l'appelle *Séleschie*.

5°. *Séleucie de Pisidie*, *Seleucia-Pisidia*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie; & comme la Pisidie s'étendoit jusqu'au mont Taurus, cette ville fut encore nommée *Seleucia ad Taurum*. Elle est aujourd'hui ruinée.

6°. *Séleucie-Périe*, *Seleucia-Pieria*, ville de Syrie sur la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte. Appien l'appelle par cette raison *Séleucie sur la mer*. S. Paul & S. Barnabé étant arrivés dans cette ville, s'y embarquerent pour aller en Chypre, *actes. c. xviii*. Nous avons un grand nombre de médailles de cette ville. M. Vaillant les a recueillies. *Séleucie-Périe* étoit de la première Syrie, dans le patriarchat d'Antioche. C'est aujourd'hui un village nommé *Séleucie-Jelberg*, à l'embouchure de l'Oronte dans la mer.

7°. *Séleucie sur le Belus*, *Seleucia ad Belum*, ou *Seleuco-Belus*, ville de la haute Syrie. Voyez SELEUCO-BELUS.

8°. *Séleucie*, ville de Céléfyrie; c'est la ville de Gadara située au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade. Seleucus Nicator la fit appeler de son nom.

9°. *Séleucie de Pamphylie*, ville de la Pamphylie, à laquelle le même Seleucus donna son nom pour l'avoir bâtie.

Joseph, *antiquit. l. XIII. c. xxiiij*. & ailleurs, parle aussi d'une *Séleucie*, ville de la Gaulanite située sur le lac Semechon.

Enfin Plin, *l. V. c. xxix*. dit qu'on donna le nom de *Séleucie* à la ville de Tralles ou de Trallis en Lydie. (D. J.)

SELEUCIENS, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) hérétiques qui parurent dans le quatrième siècle, & eurent pour chefs Seleucus & Hermias: ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Hermianiens* ou *Hermiens*, *Hermiani*. Voyez HERMIENS.

Ces deux hérésiarques & leurs sectateurs enseignoient, comme Hermogènes, que la matière étoit éternelle, que Dieu étoit corporel, que les âmes avoient été tirées de la matière, ou au moins qu'étant composées de feu & d'esprit, elles ne devoient point être baptisées par l'eau. C'est pourquoi pour administrer leur baptême, ils usoient d'un fer chaud dont ils imprimoient la marque sur le front de leurs profélytes. Ils ajoutoient que le mal vient de Dieu ou de la matière, qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle des hommes, que le paradis est visible, & enfin que J. C. ressuscité n'est point assis à la droite de son père, mais qu'il avoit abandonné cette prérogative pour fixer son trône dans le soleil. Dupin, *bibliot. des ant. eccléf. des trois premiers siècles*.

SELEUCOBELUS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Syrie. Théodoret dit que S. Basile avoit mené la vie monastique dans cette ville. C'est la *Seleucia*, ou *Seleucus ad Belum* de Ptolomée, *l. V. c. xv*. & de Plin, *l. V. c. xxiiij*. C'est le siège épiscopal que les no-

Tome XIV.

ties appellent *Séleucobelos*, & dont l'évêque est appelé *seleucobelitanus episcopus* dans le premier concile de Constantinople; mais on ne fait pas au juste ce que c'est que ce surnom de *Belus*, & l'on ignore ce qu'on doit entendre par ce mot; est-ce une rivière, ou une montagne de ce nom? (D. J.)

SELGA, (*Géog. anc.*) ou *Selge*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie. Elle étoit considérable du tems de Dénis le périégète, vers 860, qui lui donna l'épithète de *μεγαλωνομος*, *magni nominis*. Il en fait une colonie des Amycléens, ainsi nommés d'*Amicla*, lieu du Péloponnèse dans le territoire de Lacédémone: ce qui fait que Strabon & Etienne le géographe disent que *Selga* étoit une colonie de Lacédémoniens. Le même Strabon ajoute que c'étoit une ville forte, bien peuplée, & où l'on avoit vu quelquefois jusqu'à 20 mille hommes. Il dit encore que les habitans de cette ville étoient les plus considérables d'entre les Pisides, & Polybe, *l. V*. les représente comme un peuple guerrier.

On trouve diverses médailles avec ce mot: *σελγεων*, & l'on en a entr'autres une de Decius, où on lit ces mots: *σελλακεδαμονιον σελγεων ομονοια*, *Lacedaemoniorum Selgensiumque concordia*.

Zozime, *l. V. c. xv*. qui nous apprend que *Selga* étoit située sur une colline, en fait une petite ville de la Pamphylie: *oppidulum Pamphiliæ est in colle situm*. Il l'appelle *petite ville*, parce que de son tems elle étoit fort déchue de ce qu'elle avoit été, & il la met dans la Pamphylie, parce que, comme nous le voyons par les notices, la partie inférieure de la Pisidie se trouvoit alors renfermée dans la Pamphylie. (D. J.)

SELGIUCIDES, (*Hist. orient.*) nom d'une dynastie puissante qui a régné dans l'Orient, & dont le chef se nommoit *Selgiuk*. Cette dynastie a été divisée en trois branches; la première des *Selgiucides* de Perse, dans laquelle on compte quinze empereurs; la seconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze princes; la troisième des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans sous quinze sultans. (D. J.)

SELIMNUS, f. m. (*Mythol.*) fleuve de l'Achaïe, qui a son embouchure près d'une fontaine appelée *Argyres*. *Selimnus*, disoit-on, fut autrefois un beau jeune berger qui plut tant à la nymphe *Argyre*, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-tems; il sembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau; elle se dégoûta de lui, & *Selimnus* en fut si touché qu'il mourut de déplaisir. Vénus le métamorphosa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit toujours *Argyre*; la déesse ayant donc pitié de lui encore une fois, lui fit perdre entièrement le souvenir de la nymphe. « Aussi croit-on dans le pays, ajoute Pausanias, » que les hommes & les femmes, pour oublier leurs » amours, n'ont qu'à se baigner dans le *Selimnus*: ce » qui rendroit l'eau d'un prix inestimable, si l'on » pouvoit s'y fier ». (D. J.)

SELING, f. m. (*Comm.*) poids & monnoie dont on se sert, & qui a cours dans le royaume de Siam; il se nomme *mayon* en chinois. Voyez MAYON. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SELINGA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans la grande Tartarie, sur la rivière qui lui donne son nom. Voyez SELINGINSKOY.

Quant à la rivière même, elle sort de diverses sources vers les 46^{d.} de latitude & les 115^{d.} de longitude. Elle va se décharger dans le lac Baïkal, à 55 degrés de latitude. Ses deux bords, depuis son origine jusqu'à une journée de *Selinginskoy*, sont aux *Monogales*; mais depuis *Selinginskoy* jusqu'à son embouchure, tout son rivage appartient aux Russes. (D. J.)

SELINGINSKOY, (*Géog. mod.*) ou *Selinga*; ville de l'empire russe, dans la grande Tartarie.

BBBbb

sur la rive orientale de la Selinga, près du lac Baikal. C'est la forteresse la plus avancée que les Russes possèdent sur les frontières de la Chine. Long. 120. 10. latit. 52. (D. J.)

SELINGSTAD, (Géog. mod.) on écrit aussi *Selgenstad*, *Seligenstad*, *Selingunstad*, ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'électorat de Mayence. Elle dépend de l'électeur de Mayence. Long. 26. 5. latit. 50. (D. J.)

SELINUNTE EN CILICIE, (Géog. anc.) *Selinus*, ville de la Cilicie-Trachée. Pline en fait mention. Strabon la met à l'embouchure du fleuve de son nom, entre un lieu fortifié nommé *Laërtès*, & un rocher nommé *Cragus*. Ptolomée, l. V. c. xxvij. qui écrit *Selenus*, en fait une ville maritime qu'il place entre *Jotapa* & *Antiocha super Crago*.

C'est là qu'est mort Trajan le 10 Août de l'an 117 de J. C. à 64 ans. Il n'y eut point de règne si heureux, ni si glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'état, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portoit au bien, un esprit éclairé qui lui montra le meilleur, une ame noble, grande, belle, avec toutes les vertus, n'étant extrême sur aucune, enfin l'homme le plus propre à honorer le nature humaine, & à représenter la divinité. *Grandeur des Rom.* ch. xv.

Pline écrivit à ce prince, quand il parvint à l'empire: Je vous souhaite, seigneur, & au genre humain pour vous, toutes sortes de prospérités, c'est-à-dire, tout ce qui est le plus digne de votre règne. (D. J.)

SELINUS, (Géog. anc.) 1^o. ville de Sicile, selon Pline, l. III. c. viij. Ptolomée, l. III. c. iv. & Diodore de Sicile, l. XIII. c. xliv. placent cette ville sur la côte méridionale de l'île, entre le promontoire *Lilybæum*, & l'embouchure du fleuve *Mazara*.

Elle avoit été bâtie par les Syracusiens, selon Thucydide, l. VI. p. 412. ses habitans, à ce que dit Pausanias, l. VI. c. xix. en avoient été chassés par les Carthaginois; & avant leur destruction, ils avoient consacré à Jupiter olympien un trésor, où l'on voyoit une statue de Bacchus, dont le visage, les mains, & les pieds, étoient d'ivoire. Les vestiges qui restent de *Selinus*, ont été décrits par Thomas Farel, Dec. 1. l. VI. c. iv. & ils nous font voir que cette ville étoit grande. Virgile, *Ænéid.* l. III. v. 705. la surnomme *Palmosa*, à cause de l'abondance de ses palmiers.

Teque datis linquo venis, palmosa Selinus.

Silius Italicus, l. XIV. v. 200. a dit dans le même sens:

*... Neclareis vocat, ad certamen Hymetion
Audax Hybla favis, palmæque arbuta Selinus.*

2^o. *Selinus* ville de la Cilicie-Trachée, *Sélinunte* en Cilicie, où l'empereur Trajan mourut; & la mort de ce prince a immortalisé cette ville; ce qui fit qu'on la nomma *Trajanopolis*; mais ce seroit plutôt *Trajanotaphos* qu'il eût fallu l'appeler. Quoi qu'il en soit, elle reprit dans la suite son premier nom. Voyez *SELINUNTE en Cilicie*, & *TRAJANOPOLIS*.

Le nom de *Selinus* a été commun au fleuve de la Cilicie-Trachée, à l'embouchure duquel étoit bâtie *Sélinunte*, dont nous venons de parler, à un fleuve du Péloponnèse, dans l'Elide, à un fleuve du Péloponnèse dans l'Achaïe propre; à un fleuve de l'Asie mineure dans l'Ionie; à un fleuve de l'île de Sicile, aujourd'hui la Favara, & à un port d'Egypte, sur la côte du nome de Lybie. (D. J.)

SÉLIVRÉE, (Géog. mod.) anciennement *Selimbria*, ou *Selybria*, petite ville, presque ruinée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur le bord de la mer de Marmora, à quinze lieues au couchant de Constantinople; elle est habitée par quelques

grecs. Long. 45. 40. latit. 41. 40. (D. J.)

SELKIRCK, (Géog. mod.) gros bourg d'Ecosse; dans la province de Twedale, chef-lieu du vicomté d'Etterick, à vingt milles au sud-est d'Edimbourg, sur la Twede. Long. 14. 55. latit. 55. 34. (D. J.)

SELLA, (Géog. mod.) petite rivière d'Espagne, dans l'Asturie de Santillane; elle prend sa source vers le milieu de la province, & se jette dans l'Océan, à Riba de Sella. (D. J.)

SELLA, (Littérat.) ce mot signifie une chaise; *sella solida*, est une chaise ou une selle d'un bloc de bois, sur quoi s'asseyoient les augures en prenant l'augure.

Sella curulis, chaise curule garnie d'ivoire, sur laquelle les grands magistrats à Rome avoient droit de s'asseoir & de se faire porter.

Sella gestatoria, chaise ordinaire à porteurs, permise à tout le monde.

Sella familiarica, bassin, chaise percée pour les nécessités; mais *cella familiarica* par un *c*, paroît désigner dans Vitruve une garde-robe; parce que dans l'endroit où il en parle, il s'agit des pièces dont les appartemens sont composés; & non pas des choses dont ils sont meublés. On peut donc croire que le mot *familiarica* sert à désigner l'usage de cette pièce, qui étoit destinée pour la seule commodité des nécessités ordinaires. La garde-robe des Romains, *cella familiarica*, n'étoit qu'un lieu pour serrer la chaise percée; car ils n'avoient point de fosses à privé comme nous en avons dans nos maisons. Voyez *LATRINES*, Littérature. (D. J.)

SELLASIA, ou SELASIA, ville du Péloponnèse, dans la Laconie, sur le fleuve *Ænus*, selon Pausanias, l. II. c. lxv. Pausanias, l. II. c. ix. ajoute que les Achéens, assistés d'Antigonus, désirèrent Cléoméne, & l'accagerent *Sélasie*. (D. J.)

SELLE, s. f. (Gramm.) petit siège de bois pour une personne, à trois ou quatre pieds, sans dos.

SELLE LA, (Géog. mod.) rivière des Pays-bas; elle commence dans la Thierache en Picardie, & se perd dans l'Escaut. (D. J.)

SELLE, (Métallurgie.) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies où l'on traite le cuivre, une pièce de fer fondu encastrée dans une bâtisse de bois, qui est entrouverte dans le milieu pour recevoir un pilon armé d'un coin; ce qui fait que cette pièce de fer ressemble à une selle renversée. L'usage de cette selle est de diviser les pains ou gâteaux de cuivre pour les faire passer par de nouveaux travaux.

On donne aussi dans les fourneaux de fonderies le nom de *selle*, à une masse de scories qui couvre la matière fondue; elle forme une espèce de bosse en dos d'âne, qui laisse un vuide entre elle, & la matière fondue qui est au-dessous.

SELLE, (Marine.) espèce de petit coffre, fait de planches, dans lequel le calfat met ses instrumens, & qui lui sert de siège lorsqu'il calfate le pont d'un vaisseau.

SELLE d'artisans, (Ustensiles de métiers.) les cordonniers, savetiers, bourreliers, & autres tels ouvriers en cuir, ont de petites selles rondes à trois pieds sur lesquels ils sont assis, quand ils cousent leurs ouvrages avec l'aesne. (D. J.)

SELLE, (Outil de charron.) c'est un tronc de bois plat épais de dix à douze pouces, d'environ deux pieds de circonférence, au milieu duquel en-dessus est une petite cheville de fer de la longueur de quatre à cinq pouces; ce billot est soutenu sur trois pieds de bois posés en triangle & un peu de côté, de la hauteur de trois pieds & demi; cela sert aux charrons pour poser les petites roues, pour les égaliser, monter, &c. Voyez la fig. Pl. du charron.

SELLE, terme de mégissier, est une espèce de banc à quatre pieds, sur lequel les ouvriers mettent les

peaux à mesure qu'ils les ont pelées; il a environ trois piés de longueur afin de servir à deux ouvriers en même tems en cas de besoin. *Voyez les Planches du Mégiffier.*

SELLE à poncer, (*Parcheminerie.*) ce mot se dit chez les Parcheminiers, d'une maniere de forme ou banquette couverte d'une toile rembourrée, sur laquelle ils poncent le parchemin après qu'il a été raturé sur le sommier. *Savary. (D. J.)*

SELLE, (*Maréchal.*) espece de siège rembourré qu'on met sur le dos du cheval pour la commodité du cavalier.

L'origine de la selle n'est pas bien connue. G. Decan en attribue l'invention aux Saliens, anciens peuples de la Franconie; c'est de-là, dit-il, qu'est venu le mot latin *sella*, selle.

Il est certain que les anciens Romains n'avoient, ni l'usage de la selle, ni celui des étriers; ce qui est cause que Galien fait remarquer dans différens endroits de ses ouvrages, que la cavalerie romaine étoit sujette à plusieurs maladies des hanches & des jambes, faute d'avoir les piés soutenus à cheval. Hippocrate avoit remarqué avant lui, que les Scythes qui étoient beaucoup à cheval, étoient incommodés de fluxions aux jambes pour la même cause.

Le premier tems où nous voyons qu'il ait été question de selles chez les Romains; c'est l'an 340, lorsque Constance qui combattoit contre son frere Constantin pour lui ôter l'empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il étoit en personne, & le renversa de dessus sa selle, comme le rapporte Zonaras. Avant ce tems-là les Romains faisoient usage de panneaux quarrés, tels que ceux qu'on voit à la statue d'Antonin au capitolé.

Il y a différentes especes de selles; savoir, à la royale, à trousséquin, à piquet, rase ou demi-angloise, angloise, à basque, de course, de femme, de poste, de postillon, de couriers, de males, de fourgonniers, &c.

SELLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*; c'est une grosse selle de bois à quatre piés, ouverte ou creusée à l'endroit où on dresse le moule de vaisselle pour jeter dedans. *Voyez les fig. du métier de Potier d'étain.*

Selle à apprêter ou d'établi, ou apprêtoir; elle a quatre piés, & une planche en-travers sur le milieu qui fait une espece de croix, mais qui ne débordé guere la selle que de quatre à cinq pouces de chaque côté; sur ce milieu on roidit une perche ou chevron de bois contre le plancher. La selle doit être de la hauteur du genou, longue & large à proportion, suivant le goût de celui qui s'en sert. *Voyez APPRÊTER L'ÉTAIN.*

SELLE A MODELES, ou chevalet à l'usage des *sculpteurs*. Il y en a de petites & de grandes; les petites servent simplement pour modeles; les grandes servent à faire les grands modeles, les grands ouvrages, en marbre, en pierre, &c.

Ces grandes selles sont faites de fortes pieces de bois de charpente, & ont un second chassis aussi de charpente mouvant, élevé sur le corps de la selle, & qui est pratiqué par la voie d'une boule de buis, placée au point central, entre les deux chassis; & pour faciliter le mouvement de ce second chassis, on fourre dans des trous qu'on a faits dans l'épaisseur de ses quatre faces, des pinces de fer avec lesquelles on fait tourner toute la machine à volonté. *Voyez Pl. du Sculp.* les figures posées sur une grande selle; & une petite selle ou chevalet.

SELLES, (*Antiq. grecq.*) *σελλός*, on nommoit selles ceux qui dans les commencemens rendoient les oracles; ce nom, selon Strabon, venoit de la ville de Selles, *sella*, en Epire; & selon Eustathius, de la riviere appelée par Homere, *Selleis*. Potter, *Ar-*

chæol. græc. l. II. c. viij. tom. I. p. 267. (D. J.)

SELLE TURCIQUE, *voyez FOSSE PITUITAIRE*, **SELLE A CHEVAL.**

SELLE, (*Maladie.*) on dit qu'une chose s'évacue par les selles, lorsqu'elle se vuide par l'anus ou le fondement. *Voyez ANUS.*

Nous avons dans les Transactions philosophiques, des exemples de gens qui expulsoient par les selles des pierres artificielles, des bales, &c. *Voyez EXCRÈMENT. Voyez DÉJECTION.*

SELLE, part. du verbe *seller*, *voyez les articles SELLE & SELLES.*

SELLÉ, en terme de *Blason*, se dit d'un cheval qui a une selle.

Werderern en Saxe, d'azur au cheval effrayé d'argent, *sellé*, bridé & caparaçonné de gueules.

SELLÉE, TERRE, (*Agricult.*) une terre *sellée*, est une terre qui s'est endurcie. Les terres fortes qui se coupent à la bêche comme des terres franches ou comme des terres glaises, sont sujettes à se seller; enforte qu'elles deviennent presque impénétrables à l'eau des pluies & des arrosemens, ce qui est un inconvénient très-grand pour leur culture. (*D. J.*)

SELLEIS, (*Géog. anc.*) nom de divers fleuves; 1°. d'un fleuve du Péloponnèse dans l'Elide, sur les bords duquel fut bâtie la ville Ephira, selon Homere, *Iliad. B. v. 659.* 2°. fleuve de la Troade, qui, selon le même Homere, *Iliade B. v. 838.* arrosoit Arisba; 3°. fleuve du Péloponnèse, dans la Sicyonie; 4°. fleuve de l'Etolie dans l'Agrée. (*D. J.*)

SELLER, v. act. mettre la selle.

SELLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est lui attacher la selle sur le corps.

SELLERIE, f. f. (*Maréchal.*) chambre où l'on met les selles, les brides, & autres appartenances d'une écurie pour les conserver.

SELLES ou CELLES, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Berry, au diocèse de Bourges, sur le Cher avec un pont, à neuf lieues au sud-est d'Amboise, à pareille distance de Blois, à quatre au levant de Romorantin, & à 18 de Bourges. *Selles* doit son origine à une ancienne abbaye, fondée vers l'an 572, par Childebert, & occupée par les Feuillans depuis 1672. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent d'Ursulines, & un marché par semaine. *Long. 29. 16. lat. 47. 14. (D. J.)*

SELLETICA PRÆFECTURA, (*Géog. anc.*) préfecture de la Thrace. Ptolomée, *liv. III. c. xj.* la compte au nombre de celles qui étoient limitrophes aux deux Moésies, aux environs du mont Hémus, du côté du couchant. (*D. J.*)

SELLETTE, f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un petit siège de bois, sur lequel l'accusé doit être assis lorsqu'il subit le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministère public tendent à peine afflictive; cela se pratique ainsi, tant en première instance que sur l'appel: au-lieu que dans les premiers interrogatoires l'accusé doit être seulement debout, tête nue, en présence du juge qui l'interroge. Quand les conclusions ne tendent pas à peine afflictive, l'accusé subit le dernier interrogatoire de-bout derriere le bareau, & non sur la sellette. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. XIV. art. 21. & 23. & la déclaration du 13 Avril 1703. (A)*

SELLETTE, terme de *Laboureur*, la sellette est un morceau de bois quarré long d'un pié, & large de quatre doigts en tous sens, percé de deux trous presque aux deux extrémités, dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue, & cette sellette est la machine sur laquelle le timon de la charrue est appuyé. (*D. J.*)

SELLETTE, f. f. (*Charpent.*) piece de bois en maniere de moise, arrondie par les bouts, qui accole,

lant l'arbre d'un engin, sert avec deux liens à en porter le fauconneau. (D. J.)

SELLETTE, terme de Charron, c'est une piece de bois d'environ trois piés & demi de long, sur un pié d'épaisseur & autant de hauteur. A la face dessous, il y a une encaffure, dans laquelle on met l'essieu des petites roues, & on l'y assujettit avec des échantigneuls. Voyez les fig. Pl. du Charron.

SELLETTE de Vannier, (établi de Vannier.) les Vanniers donnent ce nom à une espece d'instrument ou d'établi dont ils se servent pour tourner les paniers. Il est fait d'une forte planche de bois de chêne, longue de deux piés & d'un pié de large, soutenue dans sa longueur, mais d'un seul côté, de deux petits piés aussi de bois, de deux ou trois pouces de haut seulement, enforte que la *sellette* va en penchant sur le devant. L'ouvrier qui travaille se tient derriere assis ou à genoux sur le grand établi de l'atelier. Savary. (D. J.)

SELLIER, f. m. (Maréchal.) ouvrier qui fait & vend des selles. Il y a deux corps de maîtres *Selliers* à Paris; les *Selliers-Bourreliers* & les *Selliers-Lormiers-Carroffiers*, dont les uns font des harnois & des selles, & les autres, outre les selles, font des carrosses.

Les anciens statuts des *Selliers-Lormiers-Carroffiers* de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris font les mêmes que ceux des *Eperonniers*, dont les *Selliers* se sont séparés vers le milieu du dix-septieme siecle. Voyez **EPERONNIER**.

Ils furent réformés & confirmés par lettres-patentes d'Henri III. données au mois de Février 1577, & encore depuis par celle d'Henri IV. du mois de Novembre 1595. Les grands changemens arrivés dans le métier de carrossier, à cause des nouveaux ouvrages inventés depuis près d'un siecle pour la commodité publique, firent penser aux maîtres de cette communauté, sous le regne de Louis XIV. de dresser des statuts plus conformes à l'usage moderne, ce qu'ils firent en cinquante-cinq articles, sur lesquels ils obtinrent des lettres en date du mois de Juin 1650: mais ne les ayant point encore trouvés dans leur perfection, & les ayant de nouveau réformés & réduits en quarante-huit articles, ils furent vûs & approuvés par le lieutenant de police & procureur du roi du châtelet le 6 Juin 1678, autorisés par lettres-patentes du mois de Septembre de la même année, & enregistrés au parlement le 20 Janvier 1679.

Les nouveaux statuts contiennent non-seulement ce qui est de la discipline de cette communauté, mais ils entrent aussi dans un grand détail de tous les ouvrages & marchandises, qu'il est loisible aux maîtres *Selliers* de fabriquer & de vendre.

Pour ce qui est de la discipline, elle est confiée à quatre jurés qui ont aussi le nom de *gardes*, de deux desquels l'élection se fait tous les ans le lendemain de la translation de S. Eloi, patron de la communauté.

Aucun ne peut être élu juré qu'il n'ait pour le moins dix ans de maîtrise & d'établissement en boutique. Les visites des jurés se font de deux en deux mois; mais les anciens bacheliers qui ont passé par la jurande, & leurs veuves, si elles tiennent boutique, ne payent point le droit dû pour la visite.

Les apprentis, dont chaque maître ne peut avoir qu'un à la fois, doivent être engagés pour six ans, permis pourtant d'engager un second après les quatre premières années de l'apprentissage du premier.

Nul apprenti ne peut être maître qu'après avoir encore servi quatre autres années de compagnon, & avoir fait chef-d'œuvre. Pour les fils des maîtres, ils ne sont obligés qu'à une expérience. Le chef-d'œuvre des uns est de charpenter de leurs mains & en présence des jurés un arçon à corps, & de le garnir d'armures devant & derriere. L'expérience des au-

tres est seulement de garnir une selle rase.

Les ouvrages & marchandises que les maîtres de cette communauté peuvent fabriquer & vendre, & qui sont interdits aux autres, sont les coches, chars, chariots & caleches garnies & couvertes, tant en dedans qu'en-dehors, de telles étoffes qu'il leur est ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non sur leur train, dont ils peuvent couvrir les harnois, supervues, chaînettes, courroies, &c. des litieres ordinaires, litieres à bras & bricolles, avec les selles & les harnois qui leur fervent; enfin toute autre voiture portante & roulante; toutes sortes de couffinets de bosse, garnis de leur valiffon, couffinets de trouffe, malles, porte-manteaux, tant de cuir que de drap, poches grandes & petites à porter hardes, argent ou vaisselle; toutes sortes de couvertures de drap, de cuir, toile cirée, treillis, &c. tant pour chevaux de carrosses que de selle, chariots, fourgons, &c. fourreaux de pistolets, chaperons, bourfes, faux-fourreaux, houffes de toutes façons, caparaffons brodés ou non-brodés, bats françois & autres pour mulets & chevaux; selles de toutes fortes à piquer à la hollandoise, selles rases à l'angloise & selles à femmes. Il leur appartient aussi de faire toutes fortes de couvertures de chevaux, de mulets, d'impériales de carrosse & de sieges de cocher, de telle richesse & avec tels ornemens & broderies qu'il est nécessaire pour les entrées & autres cérémonies, & pareillement toutes banderoles de tymbales, guidons & étendards, même de fournir les chariots des pompes funebres, avec les couvertures de velours croisés de drap d'argent ou autres étoffes, tant pour le chariot & le cercueil que pour les chevaux. Enfin il leur est permis de faire & vendre tous les ouvrages de lormerie, ferrerie & non autres, comme filets, mastigadous, caveffons, caveffines, lunettes, mords, étriers, &c. éperons ou simples ou garnis d'or & d'argent, &c.

Le métier des *Selliers-Lormiers* ayant beaucoup de connexité avec celui des *Coffretiers-Malletiers*, l'article 32. des statuts des premiers veut que les jurés *Coffretiers* n'ordonnent aucun chef-d'œuvre ou expérience, même n'aillent en visite, & ne fassent aucune saisie s'ils ne sont accompagnés des jurés *Selliers-Lormiers*; & par l'article 33. il est permis à ceux-ci de travailler & tenir boutique ouverte à Paris de coffretier-malletier, en faisant seulement une expérience ordonnée par leurs propres jurés, mais en présence des jurés *coffretiers* mandés en la chambre de la communauté des *Selliers*.

SELMAZ, (Géog. mod.) ville de Perse dans l'Azerbijane. Long. selon M. Petit de la Croix, 82. lat. 3. 20. (D. J.)

SELNE, LA, ou **SELUNE**, (Géog. mod.) petite riviere de France en Normandie, au diocèse d'Avranches; elle se rend dans la mer proche le mont S. Michel, après dix lieues de cours. (D. J.)

SÉLORICO ou **CÉLORICO**, (Géog. mod.) petite ville de Portugal, dans la province de Beyra, près du Mondégo, au sud-est de Viseu, avec une forteresse. Ses environs sont fertiles en vins & en fruits. Long. 10. 18. latit. 40. 26. (D. J.)

SELSEY, (Géog. mod.) presqu'île d'Angleterre au comté de Suffex. Il n'y a aujourd'hui que des villages dans cette presqu'île, mais il y avoit autrefois une ville florissante de même nom qui a été submergée, & son évêché transféré à Chichester. (D. J.)

SELTZ, (Géog. mod.) dans les chartes *Saletia*, petite ville de France dans l'Alsace, au diocèse de Spire, sur les bords du Rhin, près du Fort-Louis, & à trois lieues au levant d'Haguenau. Elle a beaucoup souffert dans les différentes guerres. Longit. 25. 26. latit. 48. 46. (D. J.)

SELTZBACH, (Géog. mod.) riviere de France

dans l'Alsace; elle prend sa source au mont de Vosge & se jette dans le Rhin, près de la ville de Seltz. (D. J.)

SELVE, POINTE DE LA, (Géog. mod.) pointe qui est avancée dans la mer Méditerranée, environ à 7 milles à l'ouest-nord-ouest du cap de Créaux. La rade de la Selve est assez grande pour que les galeres y puissent mouiller au besoin, c'est-à-dire lorsqu'on ne peut doubler le cap de Créaux; ainsi ce lieu n'est propre que dans une extrême nécessité. (D. J.)

SELWOOD, (Géog. mod.) forêt d'Angleterre dans Sommerfetshire & dans les montagnes de Mendip. Cette forêt est d'une grande étendue le long des frontieres orientales de la province. Dans l'endroit où elle se termine au nord, on voit un bourg qui empruntant son nom de la forêt & de la riviere de Frome, qui le côtoye & qui le mouille, s'appelle Frome-Selwood. On y fait un assez grand commerce de laine. Au-delà de ce bourg, la Frome ne voit rien de considérable. (D. J.)

SELYMBRIA, (Géog. anc.) ville de Thrace, selon Pomponius Mela, l. II. c. ij. Pline, l. IV. c. xj. & le périple de Scylax; mais Strabon, Hérodote & Ptolomée écrivent *Selybria*. Anciennement on l'appelloit simplement *Selyn*; dans la suite, on y ajouta le mot *bria*, qui, dans la langue des Thraces, signifie ville; c'est aujourd'hui *Sélivree*. (D. J.)

SEMACHIDÆ, (Géog. anc.) municipe de l'Attique dans la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe & Héfichius. M. Spon, *liste de l'Attique*, remarque que ce municipe prenoit son nom de *Sémachus*, dont les filles avoient reçu Bacchus dans leur logis, d'où leur fut accordé le privilege que les prêtres de ce dieu fussent choisis dans leurs descendans.

On trouve à Eléusine, dans l'église d'*Agios Georgios*, une inscription greque, dont voici la traduction: » Le sénat de l'Aréopage & le peuple ont consacré » Nicostrate, fille de . . . initiée aux mysteres du » foyer sacré des déesses Cérés & Proserpine, son » tuteur Caius Casius de *Semachidæ*, ayant eu soin » de cette consécration ». (D. J.)

SEMAILLE, f. f. (Econ. rustiq.) voyez SEMENCE & SEMER.

SEMAINE, f. f. (Chronolog.) c'est un tems composé de sept jours. Dion Cassius, dans son *Hist. rom. liv. XXXVII*. prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le tems en semaines; que les sept planetes leur avoient fourni cette idée, & qu'ils en avoient tiré les sept noms de la semaine. En cela du-moins les anciens n'ont pas suivi dans leur ordre la disposition des orbes de planetes: car cet ordre est Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure & la Lune. Ils auroient donc dû ranger les jours de la semaine par samedi, jeudi, mardi, dimanche, vendredi, mercredi & lundi. Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui a donné lieu à ce dérangement; voici celle qu'on apporte d'ordinaire.

On dit que les anciens ayant soumis les jours, & les heures même de chaque jour à quelques planetes dominantes, il est croyable que le jour prenoit le nom de la planete qui commandoit à la premiere heure. Ainsi on a pu appeler le jour de Saturne qui est notre samedi, celui dont la premiere heure étoit sous le commandement de Saturne. La seconde heure étoit pour Jupiter qui suit immédiatement Saturne; la troisieme pour Mars; la quatrieme pour le Soleil; la cinquieme pour Vénus; la sixieme pour Mercure; & la septieme pour la Lune. Après quoi la huitieme retournoit sous l'autorité de Saturne; & suivant le même ordre, il avoit encore la quinzieme & la vingt-deuxieme; la vingt-troisieme étoit par conséquent sous Jupiter; & la vingt-quatrieme, c'est-à-dire, la dernière de ce jour sous la

dénomination de Mars: de cette maniere que la premiere heure du jour suivant tomboit sous celle du Soleil, qui donnoit par conséquent son nom à ce second jour. En suivant le même ordre, la huitieme, la quinzieme & la vingt-deuxieme appartenent toutes au Soleil; la vingt-troisieme à Vénus, & la dernière à Mercure: par conséquent la premiere du troisieme jour appartenoit à la Lune; & on appelloit ce jour à cause de cela, *jour de la Lune*. On trouve par cet arrangement la naissance & la suite nécessaire de ces noms des jours de la semaine; c'est-à-dire, pourquoi le jour du Soleil qui est le dimanche, vient après celui de Saturne qui est le samedi, le jour de la Lune, après celui du Soleil, ou le lundi après le dimanche; celui de Mars après celui de la Lune, ou le mardi après le lundi, &c. jusqu'au samedi. On trouvera de plus grands détails dans l'*hist. du calendr. rom.* par M. Blondel.

Les ecclésiastiques romains donnent le nom de *ferie*, *feria*, à tous les jours de la semaine, en comptant depuis le dimanche qu'ils appellent *feria prima*. Les Maures, les Arabes, les Syriens, & les Perles chrétiens appellent *sabbat* tous les jours de la semaine; mais ce nom de *sabbat* n'est consacré qu'au samedi par les Juifs. (D. J.)

SEMAINE, (Critiq. sacr.) espace de sept jours qui recommencent successivement. Cette maniere de compter le tems est venue des Juifs qui le septieme jour observoient le sabbat, c'est-à-dire, le jour du repos, conformément à la loi de Moïse. Ils avoient trois sortes de semaines: des semaines de jours, qui se comptoient d'un sabbat à l'autre; des semaines d'années, qui se comptoient d'une année sabbatique à l'autre; & enfin des semaines de sept fois sept années, ou de quarante-neuf ans, qui se comptoient d'un jubilé à l'autre. (D. J.)

SEMAINES DE DANIEL, (Crit. sacr.) les soixante & dix semaines de Daniel, sont cette fameuse prophétie concernant la venue du Messie, qu'on lit au chap. ix. de ses révélations, vers. 24. 25. 26. 27.

Les commentateurs les plus habiles ont travaillé à justifier le rapport qu'a cet oracle à notre Sauveur. On peut les consulter les unes & les autres sur cette matiere: car il n'est pas possible d'entrer dans le détail de leurs explications; c'est assez d'observer qu'ils s'accordent ensemble à reconnoître, 1°. que cette prophétie regarde particulièrement les Juifs; 2°. que les 70 semaines sont des semaines d'année, c'est-à-dire que chaque semaine de cette prophétie contient sept ans, & que les 70 semaines sont ensemble quatre cents quatre-vingt-dix ans, au bout desquelles les Juifs ne devoient plus être le peuple de Dieu dans un sens particulier, ni Jérusalem la ville sainte.

Mais les mêmes commentateurs de l'Écriture différent sur la fixation du commencement & de la fin de ces 70 semaines du prophete. Les uns en prennent la date à la commission d'Esdras de réformer l'église & l'état, commission qui tombe à la septieme année du regne d'Artaxercès-longue-main. D'autres font commencer les semaines de Daniel à la vingtieme année du regne de ce même prince qui permet à Néhémie de rétablir les murs de Jérusalem. D'autres portent cette date à l'édit accordé aux Juifs par Darius-Histaspes, l'an iv. de son regne, de rebâtir le temple. Ces trois hypothèses sont les plus suivies, & renferment néanmoins chacune de grandes difficultés pour l'application des détails qui d'ailleurs sont contenus dans la prophétie en termes assez obscurs.

Aussi les peres de l'Église ont échoué dans leur explication des semaines de Daniel, témoin Tertulien lui-même. Il prend pour époque des 70 semaines la premiere année de Darius; & en calculant les regnes suivans, il trouve que Jesus-Christ est né soixante-deux semaines & demie accomplies l'an 41

d'Auguste. Il pose ensuite qu'Auguste ayant régné cinquante-six ans, quinze ans depuis la naissance du Sauveur, Jesus-Christ mourut l'an 15 de Tibere, & par conséquent à l'âge de 30 ans, le viij. des calendes d'Avril ou le 25 de Mars, sous le consulat des deux Gemius. Il place enfin la ruine de Jérusalem où finit la prophétie de Daniel, & la 70.^e semaine à la premiere année de Vespasien. Il y a dans cette explication fautes sur fautes; car, sans parler de l'époque d'où il tire le commencement des 70 semaines, qui est évidemment fautive, les sept semaines & demie depuis la naissance de J. C. en l'an 41 d'Auguste, font 32 semaines & demie. Or il y a certainement davantage depuis la naissance du Seigneur jusqu'à la ruine de Jérusalem. Aussi dans le calcul des années depuis l'an 41 d'Auguste jusqu'à la premiere année de Vespasien, Tertullien a omis le regne entier de l'empereur Claude, & a fait succéder Néron à Caius; ce qui est absurde & dérange tout son calcul.

Je finis par une observation sur l'hypothèse des modernes qui est la plus généralement approuvée, je veux dire celle qui date l'époque du commencement des 70 semaines de Daniel à la vingtième année d'Artaxercès-Longuemain. Dans cette hypothèse, il faut compter les 490 ans de la prophétie en années solaires ou lunaires. Or comme les années solaires se trouvent trop courtes pour atteindre le terme, on a fixé la prophétie en années lunaires. Africanus qui fleurissoit au commencement du iij. siècle, l'a ainsi décidé, & a été suivi par Théodoret, Bèze, Zonaras, Rupertus, & une foule de modernes, à cause de la conformité qu'ils ont trouvé dans cette hypothèse avec le texte de la vulgate; mais ils n'ont pas considéré que les années lunaires n'atteignoient pas le terme d'un an & 246 jours. D'ailleurs, dans le tems que la prophétie fut révélée par un ange à Daniel, il n'y avoit point d'année purement lunaire en usage dans aucun endroit du monde. Je fais bien que les mois des Juifs étoient lunaires; mais quoiqu'ils dépendissent de la Lune, leur année se régloit toujours au bout du compte par le cours du Soleil; & ce qui manquoit aux années communes, étoit suppléé dans les années intercalées. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SEMAINE DE LA PASSION, dans l'église romaine, est la pénultième semaine de carême, ou celle qui commence le dimanche qui tombe quinze jours avant Pâques, & se termine au dimanche des Rameaux. On la nomme ainsi, parce que les hymnes, les leçons & tout l'office de cette semaine est relatif à la Passion de Jesus-Christ.

SEMAINE SAINTE, ou GRANDE SEMAINE, *major hebdomada*, est la semaine qui commence au dimanche des Rameaux, & précède immédiatement la fête de Pâque. On l'appelle grande semaine à cause des grands mystères qu'on y célèbre.

Les Protestans en rapportent l'institution au tems des apôtres, aussi bien que les Catholiques chez qui elle est spécialement consacrée à honorer les mystères de la mort & passion de Jesus-Christ, & à les retracer à l'esprit & aux yeux des fideles par les offices qu'on y chante & par les cérémonies dont on les accompagne.

Dans la primitive église, outre les jeûnes rigoureux qu'on pratiquoit dans cette semaine, on s'y interdisoit les plaisirs les plus licites & les plus innocens; les fideles ne s'y donnoient point le baiser de paix à l'église; tout travail étoit défendu; les tribunaux étoient fermés; on délivroit les prisonniers; enfin, on pratiquoit diverses mortifications, dont les princes mêmes & les empereurs n'étoient pas exempts.

SEMAINES, *Statuts des chirurgiens*. C'est sous ce

nom que l'on désigne dans les statuts des maîtres chirurgiens de Paris, le tems que ceux des aspirans qui sont admis au grand chef-d'œuvre, doivent employer à faire preuve de leur capacité. Chaque semaine est composée de six jours & demi, & l'aspirant doit quatre semaines: la premiere, de l'ostéologie: la seconde, de l'anatomie: la troisieme, des saignées: & la quatrieme, des médicamens. (*D. J.*)

SEMAINIER, f. m. (*Gram.*) celui qui est en fonction pendant la semaine. Il y a des *semainiers* au théâtre pour les comédiens. Il y a un *semainier* dans quelques communautés religieuses. Le chanoine qui préside aux offices de la semaine, s'appelle *semainier*.

SEMALE, f. m. (*Marine.*) bâtiment hollandois, fort étroit, qui n'a qu'un mât, & qui sert à venir à bord des grands vaisseaux, & à y porter des marchandises. Ses dimensions ordinaires sont de cinquante-huit piés de long, de quinze piés de large, & de quatre piés de creux. *V. Marine, Pl. XIV. fig. 2.*

SEMANTRUM, f. m. (*Histoire.*) morceau de fer ou de bois ou de bronze à l'usage des cloîtres, avant l'invention des cloches, on frappoit sur le *semantrum* avec un marteau pour appeler les moines.

SEMAQUE, f. f. (*Marine.*) *Voyez SEMALE.*

SEMBIENS, f. m. plur. (*Hist. ecclési.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi appelée du nom de son chef Sembius ou Sembianus, qui condamnoit tout usage du vin, comme mauvais par lui-même; prétendant que le vin étoit une production du démon ou du mauvais principe. Il nioit aussi la résurrection des morts, & rejettoit la plupart des livres de l'ancien Testament. Jovet qui parle de cette secte, ne dit point en quel tems précisément elle a paru.

SEMBLABLES, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes choses entre lesquelles il y a similitude. *Voyez l'article SIMILITUDE.*

Les angles semblables sont des angles égaux. Dans les angles solides, lorsque les plans sous lesquels ils sont contenus sont égaux en nombre & en grandeur, & sont arrangés dans le même ordre, les angles solides sont semblables & par conséquent égaux. *Voyez ANGLE.*

Les rectangles semblables sont ceux dont les côtés, qui forment des angles égaux, sont proportionnels. *Voyez RECTANGLE.*

Ainsi, 1^o. tous les carrés doivent être des rectangles semblables. *Voyez QUARRÉS.*

2^o. Tous les rectangles semblables sont entr'eux comme les carrés de leurs côtés homologues.

Les triangles semblables sont ceux qui ont leurs trois angles respectivement égaux chacun à chacun. *Voyez TRIANGLE.*

1^o. Tous les triangles semblables ont leurs côtés autour d'angles égaux proportionnés. 2^o. Tous les triangles semblables sont entr'eux comme les carrés de leurs côtés homologues.

Dans les triangles & dans les parallélogrammes semblables, les hauteurs sont proportionnelles aux côtés homologues. *Voyez TRIANGLE, &c.*

Les polygones semblables, sont ceux dont les angles sont égaux chacun à chacun, & dont les côtés autour des angles égaux sont proportionnels.

Il en est de même des autres figures rectilignes semblables. *Voyez POLYGONE.*

Ainsi les polygones semblables sont les uns aux autres, comme les carrés de leurs côtés homologues.

Dans toutes figures semblables, les angles correspondans sont égaux, & les côtés homologues sont proportionnels. Toutes figures régulières, & toutes figures irrégulières semblables, sont en raison doublées de leurs côtés homologues; les cercles & les figures semblables qui y sont inscrites, sont les unes aux autres comme les carrés des diamètres.

Les arcs semblables sont ceux qui contiennent des

parties *semblables* ou égales de leurs circonférences respectives. *Voyez* ARC.

Les segmens *semblables* de cercles sont ceux qui contiennent des angles égaux. *Voyez* SEGMENT.

Les sections coniques *semblables* sont celles dont les ordonnées à un diamètre, dans l'une, sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diamètre *semblable* dans l'autre, & dont les parties de diamètres *semblables* qui sont entre le sommet & les ordonnées dans chaque section sont *semblables*. *Voyez* CONIQUE.

La même définition convient aussi aux segmens *semblables* des sections coniques. *Voyez* SEGMENT.

Les nombres plans *semblables*, sont ceux qu'on peut disposer en rectangles *semblables*, c'est-à-dire, en rectangles, dont les côtés sont proportionnels: comme 6 multiplié par 2, & 12 par 4: le produit de l'un qui est 12, & celui de l'autre qui est 48, sont des nombres *semblables*. *Chambers.* (E)

Les quantités *semblables*, en algèbre, sont celles qui contiennent les mêmes lettres, & précisément le même nombre de lettres. *Voyez* QUANTITÉ.

Ainsi 2 b & 3 b, 9 ff & 3 ff sont des quantités *semblables*; mais 2 b & 3 bb, 9 ff & 3 fff sont des quantités *dissimilaires*; parce qu'elles n'ont pas les mêmes dimensions des deux parts, & que les lettres n'y sont point également répétées.

On dit encore, en algèbre, que des quantités ont des signes *semblables*, quand elles sont toutes deux affirmatives, ou toutes deux négatives. *Voyez* CARACTÈRE.

Si l'une est affirmative & l'autre négative, on dit alors qu'elles sont de différens signes; ainsi + 64 d & + 5 d ont le même signe, ou sont de même signe; mais + 9 f & - 7 f sont de différens signes. (E)

Les figures solides *semblables*, (en Géométrie.) sont celles qui sont renfermées sous un même nombre de plans *semblables*, & *semblablement* posés. *Voyez* SEMBLABLE.

SEME, f. m. (Com.) c'est une mesure angloise qui contient huit boisseaux.

Seme est aussi, en Angleterre, une mesure de bois; la charge d'un cheval.

On appelle, dans le même royaume, *seme de verre*, la quantité de cette marchandise pesant cent vingt livres, ou de vingt-quatre poids pesant chacun cinq livres. *Dictionn. de Chambers.*

SEME, participe passif, du verbe *semer*. *Voyez* l'article SEMER.

SEMÉ, bien semé, (Vénér.) se dit de la tête d'un cerf, d'un dain & d'un chevreuil lorsque le nombre des andouillers se trouve pair; on dit *mal semé*, quand le nombre est impair.

SEMÉ, (Blason.) ce terme se dit en blason, des meubles dont un écu est chargé, tant plein que vuide, en un nombre incertain, & dont quelques parties sortent de ses extrémités. Un écu fleurdelisé, se dit de celui qui est semé de fleurs de lis sans nombre. Ce fut au sacre de Philippe-Auguste, qu'on commença de semer de fleurs de lis tous les ornemens d'église qui devoient servir en cette cérémonie. *Ménéstrier.*

SEMECHON, LAC DE, (Géog. anc.) lac de la Palestine. Joseph donne à ce lac soixante stades de long & trente de large. Il doit être assez près de Dané & des sources du Jourdain, & à cent stades du lac de Tibériade. Il est étrange que ce lac ne soit nommé dans aucun endroit de l'Écriture. (D. J.)

SEMEDE, ou SEMMEDE, (Géog. mod.) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle s'étend environ sept milles d'occident en orient. Ses habitans n'ont d'autres lits que la terre. Ils vivent d'orge bouilli dans de l'eau. (D. J.)

SEMEIOTIQUE, ou SEMEIOLOGIE, (Médecin. *semeiotiq.*) science des signes. Ce nom est grec, dérivé de *σημειον*, signe, & *λογος*, discours. La plupart

des institutaires distinguant la *semeiotique* de la physiologie & de la pathologie, avec qui elle devoit être confondue, en font la troisième partie des instituts ou principes de médecine. Son objet est l'exposition des signes propres à l'état de santé & aux différentes maladies. *Voyez* SIGNE. De-là naît la division de cette partie en *semeiotique* de la santé & *semeiotique* de la maladie. Elles ne sont l'une & l'autre que des corollaires, qui devoient être déduits à la suite des traités de pathologie & de physiologie. Ce n'est en effet que par la connoissance exacte de l'homme dans l'état sain qu'on peut connoître sa santé présente, & déterminer si elle sera constante; c'est dans les divers phénomènes que présente l'exposition de la santé, qu'on peut puiser les signes qui la font reconnoître & qui servent à juger de sa durée. J'en dis de même par rapport à la pathologie: après avoir détaillé les causes générales de maladie & les symptômes qu'elles excitent, il n'y avoit qu'à remonter des effets aux causes, qu'à fixer leur correspondance réciproque, leur enchaînement mutuel, & cette gradation naturelle auroit établi les signes de maladie.

Il n'y a point de partie dans le corps humain qui ne puisse fournir à l'observateur éclairé quelque signe; toutes les actions, tous les mouvemens de cette merveilleuse machine sont à ses yeux comme autant de miroirs, dans lesquels viennent se réfléchir & se peindre les dispositions intérieures, soit naturelles ou contre nature; il peut seul porter une vue pénétrante dans les replis les plus cachés du corps, y distinguer l'état & les dérangemens des différentes parties, connoître par des signes extérieurs les maladies qui attaquent les organes internes, & en déterminer le caractère propre & le siège particulier. Il semble, à la facilité avec laquelle il est instruit de ce qui se passe dans l'intérieur du corps, que ce soit une machine transparente; mais s'élevant plus haut & presque au-dessus de l'homme, le *semeioticien* instruit porte plus loin ses regards: le voile mystérieux qui cache aux foibles mortels la connoissance de l'avenir se déchire devant lui; il voit d'un œil assuré les changemens divers qui doivent arriver dans la santé ou les maladies; il tient la chaîne qui lie tous les événemens, & les premiers chaînons qui sont sous sa main lui font connoître la nature de ceux qui viennent après, parce que la nature n'a que les dehors variés, & qu'elle est dans le fond toujours uniforme, toujours attachée à la même marche. D'autres fois le médecin, à l'occasion des phénomènes présens, rappelle le souvenir des événemens qui ont précédé; telle est la base de la division générale de la *semeiotique*, ou des signes en diagnostics, pronostics & anamnestiques. Les uns sont uniquement destinés à répandre de la lumière sur des objets dérobés au témoignage des sens intérieurs, ou cachés; les seconds servent à peindre les événemens futurs comme présens, à en former une espèce de perspective diversement éclairée; les derniers enfin retracent la mémoire des changemens passés. *Voyez* tous ces articles & SIGNE.

Les auteurs classiques ont distingué trois principales sortes de signes, ce qui forme une autre division de la *semeiotique*. Parmi les signes, disent-ils, les uns sont tirés de l'examen des fonctions, tels que le pouls, la respiration, &c. les autres de ce qui s'observe dans les excréments, tels sont les signes que fournissent les selles, les sueurs, les urines, &c. & les derniers enfin des phénomènes dans les qualités changées *in qualitibus mutatis*. De ce nombre sont les signes qu'on puise dans l'observation des changemens qui arrivent dans la couleur, la chaleur, & les autres qualités des différentes parties; cette division, assez mal entendue, tout-à-fait arbitraire, qui semble indiquer que les excréments ne sont pas des fonctions, peut cependant servir, au défaut d'autres meilleures, à fixer l'esprit

des jeunes gens qui étudient cette science, & qui sont toujours attachés aux méthodes bonnes ou mauvaises.

Uniquement bornés aux généralités de la *sèmeiotique*, nous laissons à part tout détail sur ces différens signes. On peut consulter là-dessus les articles particuliers de *sèmeiotique*. Voyez POULS, RESPIRATION, SUEUR, URINE, &c. Nous ne suivrons pas non plus la *sèmeiotique* propre de chaque maladie; il n'est personne qui ne voye que cette exposition déplacée ici, nous meneroit trop loin, & nous mettroit dans le cas de répéter inutilement ce qui est dit à ce sujet dans les différens articles de maladie, vice essentiel, & qu'on ne sauroit trop soigneusement éviter dans un ouvrage de cette espece.

Pour ce qui regarde la *sèmeiotique* de la santé, elle paroît au premier coup d'œil assez bornée, parce qu'on se représente la santé comme un point, dont les signes doivent par conséquent être en petit nombre bien constatés & invariables. Mais cette idée métaphysique de la santé est bien éloignée de ce que l'observation nous découvre, en la consultant plutôt que le raisonnement; en sortant de son cabinet, en promenant ses regards sur l'ensemble des hommes, le médecin verra qu'il y a presque autant de santé différentes, qu'il y a de sujets différens; qu'elle varie d'une manière plus sensible dans les divers tempéramens; que par conséquent les signes de la santé ne sont pas les mêmes dans un homme mélancolique & dans un pituiteux, dans un sanguin & un bilieux; on les trouveroit même différens dans Pierre, Jean, Joseph, &c. en un mot, dans chaque individu; car chacun a sa santé particulière, qu'on a exprimée sous le nom usité dans les écoles d'*idiosyncrasie*. On pourra bien en général décider que la santé est bonne, si toutes les fonctions s'exercent, ou peuvent s'exercer avec facilité, alacrité & constance. J'ajoute, *peuvent s'exercer*, parce que comme il est facile de s'apercevoir, l'exercice continu de toutes les fonctions, non seulement n'est pas nécessaire pour la santé, mais même est impossible, il suffit qu'il y ait de l'appétit: les exemples n'ont pas besoin d'être indiqués. Il y a d'autres fonctions qui sont succédanées, qui ne peuvent être exercées que les unes après les autres; telles sont la veille & le sommeil, la digestion, la sanguification & certaines excréations, &c. Voyez SANTÉ. Il est certain que toutes les personnes dans qui on observera ces qualités, dans l'exercice des fonctions, jouiront d'une santé parfaite. Mais il n'y a point de mesure générale pour s'assurer de leur présence dans tous les tempéramens, & tous les sujets; c'est pourquoi il faut que le *séméiologiste* descende dans des détails particuliers les uns aux autres, détails trop longs pour nous occuper ici. Voyez SANTÉ, TEMPÉRAMENT, &c. Mais un autre point d'une plus grande étendue, & plus difficile encore à discuter se présente ici. Il ne suffit pas de décider si la santé présente est bonne, il faut déterminer si elle sera constante, si le sujet peut, à l'abri des accidens, se promettre de longues années. Pour résoudre ce problème intéressant, il faut non seulement examiner la manière dont les fonctions s'exercent dans l'état actuel; mais sur-tout tirer des signes ultérieurs de la manière dont la personne a vécu, soit dans sa jeunesse, soit dans son enfance; si elle a été sujette à différentes maladies qui en font craindre pour la suite; si elle en a éprouvé d'autres auxquelles on échappe rarement. Il faut porter plus loin les recherches, faire attention au tems du sevrage, à l'allaitement, à la naissance & au tems qui l'a précédé; examiner en conséquence, si le sevrage a été trop précipité, ou trop retardé; si la nourrice étoit bonne; si on n'avoit aucun vice capital à lui reprocher; si le nourrisson n'a point eu d'incommodités extraordinaires; si l'accouchement a été naturel;

si l'enfant n'a point souffert en naissant; si il est venu à terme; si la mere a eu une grossesse heureuse; si enfin, aussi-bien que le pere, elle jouissoit d'une bonne santé; s'ils ne portoient, ni l'un ni l'autre, le germe de quelque maladie héréditaire; s'ils n'étoient ni trop jeunes ni trop vieux; s'ils ne s'adonnoient pas avec excès aux plaisirs de l'amour, &c. On peut aussi tirer quelques lumieres de la saison où il a été formé; on a observé que le printems de l'année, de même que celui de la vie, étoient les saisons les plus favorables à la formation de l'enfant. On pourroit présager une longue vie, si l'on ne trouvoit rien à redire sur tous ces articles; si en même tems toutes les fonctions s'exercoient comme il faut, & que le corps fût bien constitué; savoir la tête grosse, la poitrine large, les membres toreaux, & le corps d'une grande taille, suivant l'observation d'Hippocrate, *aphor. 54. lib. II.*, &c.

De tous les auteurs qui ont écrit sur la *sèmeiotique*, Hippocrate est presque le seul dont les ouvrages méritent d'être consultés, & sur-tout sur celle qui regarde les maladies; tous les autres n'ont fait que le transcrire ou le défigurer. Le lecteur ne pourra lire sans admiration les écrits de ce grand observateur, la plupart des autres ne lui inspireroient que du dégoût. Nous ajouterons seulement quelques traités nouveaux sur le *pouls signe*, qu'Hippocrate a négligé, & qui mérite d'être approfondi. Voyez POULS, & les ouvrages de Solano, Nihell, Bordeu, Michel, &c.

SÉMÉLÉ, (*Mythol.*) Le lecteur fait la fable de *Sémélé* mere de Bacchus; quelque galanterie de cette princesse, dont l'issue ne fut pas heureuse, en est peut-être l'origine. Pausanias dit que Cadmus s'étant aperçu de la grossesse de *Sémélé*, la fit enfermer dans un coffre; qu'ensuite ce coffre abandonné à la merci des flots, fut porté chez les Bristates en Laconie, & que ces peuples ayant trouvé *Sémélé* morte, lui firent de magnifiques funérailles. Le faux Orphée appelle *Sémélé* déesse & reine de tout le monde. Il ne paroît pourtant pas que son culte ait été fort en vogue. On trouve dans une pierre gravée, rapportée par Beger, ces mots: *les génies tremblent au nom de Sémélé*, d'où on peut inférer que *Sémélé* avoit reçu du maître des dieux, quelque autorité sur les génies ou divinités inférieures. Philostrate dit que quand *Sémélé* fut brûlée à l'arrivée de Jupiter, son image monta jusqu'au ciel; mais qu'elle étoit toute noircie par la fumée de la foudre. (*D. J.*)

SEMELLE, f. f. (*Architect.*) espece de tirant fait d'une plate-forme. On assemble les piés de la ferme d'un comble, pour empêcher qu'ils ne s'écartent. C'est aussi des tirans moins épais que de coutume, lorsqu'il n'est pas besoin qu'ils supportent des planchers & des solives. C'est encore une piece de bois couchée à-plat sous le pié d'une étaye. Enfin ce terme se dit aussi des pieces de bois qui sont le pourtour du fond d'un bateau, & qui servent à en contourner le bord. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

SEMELLE, dans l'*Artillerie* est une planche de bois fort épaisse qui se met sur les trois premieres entretoises de l'affut, & sur laquelle pose le canon. Voyez AFFUT. (*Q*)

SEMELLE, (*Marine.*) c'est un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre, qui a la forme de la femelle d'un foulier, & dont on fait usage pour aller à la boullisse. A cette fin, on a deux *semelles*, une sous le vent qu'on laisse tomber à l'eau, & l'autre qu'on laisse suspendue au bordage jusqu'au premier revirement. Elles servent à soutenir le bâtiment à l'eau, & à le faire tourner d'autant plus aisément, qu'il y a peu d'eau sous la quille; parce qu'alors il n'y a pas tant de résistance, & par conséquent moins de dérive. Aussi les *semelles* ne sont presque utiles que dans les

eaux internes; on n'en voit plus guere en mer qu'à quelques boyers quarrés, à quelques galiotes légeres & à de petites buches. Ses dimensions ordinaires sont pour la longueur, deux fois le creux du bâtiment; pour la largeur, la moitié de leur longueur; & pour l'épaisseur par le haut, deux fois celle du bordage. *Voyez Marine, Pl. XII. fig. 1. une semelle cotée g, & Pl. XIV. fig. 1. une semelle cotée f.*

SEMELLES, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois qui entourent le fond d'un bateau, & qui servent à en couturer le rebord.

SEMELLE, *terme de Cordonnier*, cuir sur lequel repose la plante du pié; & c'est ce qu'on appelle la premiere *semelle*. Le cuir qui fait le dessous du soulier, & autour duquel est la gravure dudit soulier, est ce qu'on nomme la dernière *semelle*. Il y a aussi une premiere & une dernière *semelle* de talon. (*D. J.*)

SEMELLE d'un tour, (*Charpent.*) on appelle les *semelles* d'un tour, des pieces de bois d'équarrissage sur lesquelles sont posés d'à-plomb chacun des deux jambages; ce sont elles aussi qui soutiennent les quatre liens à contre-fiches qui servent à les affermir. Les Tourneurs & les Potiers d'étain donnent pareillement ce nom aux deux pieces qui servent au même usage dans les roues, avec lesquelles ils tournent leurs grands ouvrages. (*D. J.*)

SEMENCE, f. f. dans l'économie animale, humeur épaisse, blanche & visqueuse, dont la sécrétion se fait dans les testicules, & qui est destinée au grand œuvre de la génération. *Voyez GÉNÉRATION.*

La *semence* qui a séjourné long-tems dans les testicules & dans les vésicules séminales, est plus épaisse que toutes les humeurs du corps. Il n'en est donc point dont la préparation se fasse avec tant de lenteur, dont le cours soit retardé par tant de détours, ou qui soit tenue si long-tems en repos. A moins de violer les lois de la nature & de s'épuiser, il n'est point d'humeur dont elle semble si avare. Toutes les liqueurs une fois séparées vont droit aux parties qui en font l'excrétion; mais par quel long détour la *semence* y parvient-elle, & quel chemin n'a-t-elle pas à parcourir dans le testicule & son réseau, dans l'épididyme, dans le canal déférent, dans les vésicules, &c. Nous ne savons pas encore pourquoi la nature s'est servie d'un sang urinaire, & qui sort presque des reins même, pour faire la *semence*, & pourquoi elle a placé les vésicules si proches de la vessie.

La plupart des physiciens admettent les animaux spermatiques; & la dispute tant agitée entre Hartsoëker & Leuwenhoëk, pour savoir lequel des deux étoit l'inventeur de cette découverte, a confirmé cette expérience. Boerrhaave pria le véritable inventeur Leuwenhoëk de dire en quel lieu il découvroit d'abord, à la faveur de ses excellens microscopes, les animalcules dont il s'agit, & dans quel autre lieu on cessoit de les appercevoir. La somme de ces observations a été que le sang, le serum, l'urine, la liqueur des ventricules du cerveau, les liquides de la matrice & de la vessie, ne contenoient aucun de ces petits insectes; mais qu'il y en avoit dans le liquide des interstices cellulux du testicule, dans le conduit Higmore, dans tout le testicule, dans tout l'épididyme, dans tout le canal déférent, dans les vésicules séminales, & dans la *semence* expulsée dans le coit de l'homme & des animaux. Nous ne savons pas ce qui a fait naître ces animalcules, ni pourquoi les alimens en fourniroient là plutôt qu'ailleurs.

Prenez un peu de *semence* délayée dans de l'eau tiède, mettez-la sur un petit morceau de tuile, & sous le plus petit microscope qui ait le plus proche foyer, alors vous verrez ces animaux vivans, se mouvoir comme des anguilles, oblongs, ayant la tête un peu grosse, & nageant dans une liqueur qui n'en contient point; de sorte que la *semence* est composée de deux

parties; 1°. d'animaux qui survivent assez long-tems à leur sujet; 2°. d'une humeur douce, visqueuse, qui se meut à peine. La liqueur des prostates ne contient point d'animalcules, ni le sperme des femmes, ni le liquide des ovaires; la principale utilité du testicule consiste donc dans la génération.

La *semence* entre dans les trompes mêmes, & de-là n'a pas loin pour aller se rendre à l'ovaire. *Voyez TROMPE & OVAIRE.*

La glande prostatée a douze petites follicules, distinctes, qui s'ouvrent par autant d'émonctoires sensibles, dans la cavité de l'uretère, & entourent de toutes parts cette issue des vésicules; ce qui fait que la *semence* & l'humeur des prostates se mêlent exactement en cet endroit, les vésicules & les prostates étant environnées de la même membrane musculeuse. *Voyez PROSTATE.*

La *semence* ne coule donc jamais qu'elle ne soit précédée, suivie, enveloppée du suc des prostates, dont l'usage est de débarquer en sûreté l'homme futur. M. Littré a donné une fort bonne description de cette glande.

Les hommes sains préparent toujours à la fleur de l'âge une *semence*, qui retenue, est épaisse & immobile comme du blanc d'œuf, ou de l'amidon détrempe dans un peu d'eau. La liqueur des prostates est plus claire, & semblable à l'huile d'amandes douces; ensuite il faut bien que l'animalcule qui doit former l'homme, soit long-tems caché, & à l'abri des injures de l'air, jusqu'à ce qu'il vienne germer dans la matrice. *Voyez MATRICE.*

C'est à la *semence* que la barbe & les poils du pubis doivent leur naissance. La voix & le tempérament changent lorsque la sécrétion de cette humeur commence à s'opérer. L'enfant possède toutes les parties de la génération, il n'en peut faire aucun usage; il faut quinze ou seize ans communément pour lui: alors paroissent la barbe, une voix forte, & autres signes de virilité qui restent jusqu'au plus grand âge. Du regne de Charles II. roi d'Angleterre, un homme de 120 ans fut convaincu d'adultère.

La barbe est la premiere marque de puberté; c'est un indice que la *semence* commence à se faire; elle continue si le sang produit la même humeur prolifique; elle cesse de pousser, ou tombe, si cette sécrétion importante est empêchée. On connoit par-là pourquoi la barbe & les cheveux tombent souvent dans la vieillesse; la voix d'un garçon ressemble à celle d'une fille avant la sécrétion de la *semence*, après quoi elle devient grave & rauque, & ce symptôme paroît avant la barbe.

Les Arabes ont expliqué de cette maniere pourquoi quelques gouttes de *semence* affoiblissent plus qu'une grande perte de sang, & il y a eu des modernes qui ont voulu calculer combien peu il falloit perdre de *semence* pour en être affoibli; mais cet affoiblissement ne viendrait-il point de cette espece d'épilepsie qui accompagne la perte de la *semence*, plus que de cette perte même? car le corps reprend constamment ses forces avant que la *semence* soit réparée. La viscosité du sang, & tout l'appareil que la nature emploie à la formation de la *semence* fait voir qu'elle ressemble moins aux esprits, que le blanc d'œuf ne ressemble à l'esprit-de-vin. Cela paroît en comparant la substance corticale du cerveau avec la structure des testicules, & l'extrême finesse des esprits avec l'épaisseur du sperme.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que les sels volatils huileux étoient de même nature que la *semence*, & par conséquent étoient excellens pour la génération, ce qui a mis pendant long-tems ces sels fort en vogue. Mais tout l'effet de ces sels vient du mouvement plus violent que le sel volatil excite, & non de la *semence* qu'il ne peut produire; car ils sont d'une

nature la plus opposée qu'il soit possible à celle de la *semence*.

Hippocrate dit que la *semence* de la femme est plus foible que celle de l'homme ; mais qu'elle est nécessaire. Aristote admet à-peine quelque *semence* dans les femmes : il pense que l'humeur libidineuse qu'elles rendent pendant le coit n'en est point , & ne fert point à la conception. Galien accorde de la *semence* aux femmes , mais moins qu'aux hommes ; elle est , selon lui , plus imparfaite , & vient par les cornes (les trompes) dans la matrice : il parle d'une certaine veuve qui , à la suite d'une irritation au clitoris , rendit une *semence* fort épaisse avec une très - grande volupté ; il ajoute que cette matiere qui s'échappe quelquefois en dormant , contribue beaucoup à ce qu'on nomme *paillardise*. Avicenne cite une veuve aussi lubrique que celle de Galien. Colombus dit qu'il a vu de la vraie *semence* dans les testicules des femmes. Venete répète la même chose , ainsi que Mauriceau , qui auroit pris pour de la *semence* la liqueur contenue dans les œufs , ou la férosité claire de quelque vésicule gonflée. Marchettis ajoute que la *semence* vient des ovaires par quelques vaisseaux blancs dans les trompes. Henrice prend aussi pour de la *semence* la liqueur des glandes de Naboth : c'est elle , dit-il , qui mêlée avec celle de l'homme , forme le fœtus. Voglius enseigne que la *semence* de la femme est produite dans ces ovaires. Sbaragli & Paitoni croient qu'il s'y fait une liqueur spiritueuse qui se repompe dans le sang , & qui produit chez les femmes les mêmes effets que la *semence* chez les hommes , comme Galien l'avoit ainsi imaginé autrefois ; il pensoit que la *semence* de la femme se mêloit avec celle de l'homme , & lui servoit en quelque sorte d'aliment : toute l'antiquité a cru que sans l'éjaculation de la *semence* des deux sexes faite en même tems , on ne pourroit engendrer. Haller , *comment*.

SEMENCE, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. la *semence*, cette liqueur précieuse , élaborée dans le testicule , perfectionnée dans les épидидymes & les vaisseaux déférens , enfin portée aux vésicules féminales pour passer dans l'uretère , se trouve exposée à quelques maladies.

2°. Elle est produite abondamment dans la fleur de l'âge , & par des alimens succulents. De-là naît la lubricité & le priapisme , qu'il faut traiter par la diète , les rafraîchissans , les nitreux & les acides.

3°. Lorsque cette liqueur vient à manquer dans la vieillesse , il n'y a point de remède , non plus que dans les eunuques , ou dans ceux à qui on a coupé l'organe féminal par l'opération de la lithotomie ou d'une hernie ; mais si le défaut de *semence* vient de l'obstruction des testicules , ou des autres organes de la génération , il faut y remédier en dissipant ces maladies. Si le défaut de cette liqueur est la suite d'une trop petite quantité d'alimens , de travaux , de la foiblesse du corps , ou de la débauche , il se réparera de lui-même , en évitant les causes qui y ont donné lieu. Si la *semence* vient à manquer par l'affoiblissement de l'organe , on tâchera d'y porter remède par l'usage tant intérieur qu'extérieur des aphrodisiaques.

4°. La *semence* retenue trop long-tems dans ses vaisseaux acquiert peut-être un trop grand degré d'épaississement ; mais il est certain qu'elle n'a point sa perfection quand on abuse des plaisirs de l'amour. Elle se corrompt , devient virulente , ichoreuse dans la gonorrhée & dans la vérole.

5°. La trop fréquente évacuation de la liqueur féminale produit des cardialgies , des anxiétés , la lassitude des lombes , le tremblement , le vertige , la froideur de tout le corps , la foiblesse , l'orgasme , la phthisie dorsale , & finalement l'impuissance.

6°. L'évacuation trop ménagée de la *semence* produit rarement aucune maladie ; elle cause seulement

quelquefois du trouble dans l'économie de la machine. (*D. J.*)

SEMENCE, *f. f.* (*Botanique.*) voyez *GRAINE* ; je n'ajoute qu'un mot en passant pour compléter l'article.

Le fruit renferme la *semence* avec ce qui y est contenu. La *semence* est l'embryon de la plante avec ses diverses enveloppes ; celles-ci ont à-peu-près le même usage dans les plantes , que les membranes qui environnent les fœtus des animaux ; quelquefois il n'y a qu'une de ces enveloppes , quelquefois il y en a deux ou un plus grand nombre ; l'embryon leur est adhérent par un filet ombilical. Elles sont ordinairement remplies d'un baume renfermé dans des petites cellules destinées à cet usage. Ce baume semble être une huile portée à sa plus grande perfection , que la plante dépose ici toute préparée dans des petits réservoirs. Par le moyen de ce qu'il a d'huileux & de tenace , il écarte de l'embryon toute humidité étrangère ; par sa viscosité il retient cet esprit subtil , pur & volatil , qui est la plus parfaite production de la plante , & que les Alchimistes appellent *esprit recteur* , *habitant du soufre archée* , *serviteur de la nature*. (*D. J.*)

SEMENCES des végétaux , (*Science microscopique.*) Malpighi , Leuwenhoek , Hooke , Grew & plusieurs autres , sont d'illustres témoins que le microscope a découvert de petites plantes , non-seulement dans les grandes *semences* , comme dans le noyer , le châtaignier , le chêne , le hêtre , la *semence* du limon , du coton , des pois , &c. mais encore dans les plus petites , celles de chanvre , de cerfeuil , de cueillerée , de moutarde.

Si l'on veut découvrir les petites plantes qui sont contenues dans les *semences* , il faut les préparer pour la plupart en les faisant tremper dans l'eau chaude jusqu'à ce que leur écorce puisse se séparer , & leurs feuilles féminales s'ouvrir sans lacération. Il y en a cependant quelques-unes que l'on peut mieux différencier étant seches ; mais les *semences* même sans aucune préparation , montrent une variété infinie de figures , de couleurs & de décorations.

Les *semences* des fraises sortent de la pulpe du fruit ; & lorsqu'on les observe , elles paroissent elles-mêmes comme des fraises.

Les *semences* du pavot ressemblent par leur figure à des petits rognons avec des fillons à leur surface , qui forment des côtés & des angles réguliers. On peut tirer de ces *semences* une poussière qui , mise devant le microscope , a presque la même apparence que la surface des *semences* , avec l'avantage d'être transparentes. Cette poussière n'est aussi que la fine membrane qui est entre les *semences* , laquelle par la pression des *semences* contre elle , a reçu des marques correspondantes aux fillons qui sont sur les *semences* mêmes.

Les *semences* du tabac , de la laitue , du thym , du cerfeuil , du persil & cent autres , peuvent amuser agréablement un observateur.

Les anciens s'imaginoient que les plantes capillaires & plusieurs autres especes n'avoient point de *semences* , & la vue simple n'auroit jamais pû corriger leur erreur ; mais le microscope a découvert que toutes les différentes especes de fougères , de langues de cerf ou scolopendres , de capillaires , &c. abondent en graines. Leurs vaisseaux féminaux sont au dos des feuilles , & la poussière qui en sort lorsqu'on les touche , n'est autre chose que les petites *semences* ; ces vaisseaux féminaux paroissent à la vue simple comme une galle noire ou brune sur le dos de la feuille , mais par le microscope , ils ressemblent à des petits tubes circulaires , divisés en plusieurs cellules , qui contiennent les graines en-dehors de tous les côtés en forme de poussière ; quelques-uns de ces petits

vaisseaux contiennent au-moins cent *semences* qui sont invisibles à la vue simple. (D. J.)

SEMENCE, voyez FRUIT.

SEMENCE DES PERLES, voyez PERLES.

SEMENCES, (Médecine.) les *semences* sont de plusieurs especes, & fort employées en médecine. Les *semences* médicinales, particulièrement celles que l'on apporte des Indes, du Levant, &c. sont décrites chacune en particulier, à leurs articles respectifs. Voyez-les.

Parmi celles que l'on cultive en ce pays, les principales sont les quatre *semences* les plus chaudes, & les quatre *semences* les plus froides : les premières sont les *semences* d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi : les dernières sont les *semences* de courge, de citrouille, de melon & de concombre.

Les quatre *semences* froides servent principalement à faire des émulsions, des boissons rafraîchissantes, des pâtes pour les mains, & des huiles dont les dames se servent pour leur teint.

En général les *semences* froides majeures ne doivent point être ordonnées à l'intérieur que dans les cas de chaleur, & encore après avoir désempli les vaisseaux, encore avec beaucoup de modération.

Les *semences* froides majeures sont les suivantes, celles de chicorée, de laitue, d'endive & de pourpier, ces *semences* ont peu d'efficacité, on les ordonne rarement. Voyez l'article suivant.

Les *semences* chaudes majeures ne conviennent que dans l'humidité & le relâchement; elles sont bonnes dans la résolution de l'estomac & des nerfs, elles sont de peu d'usage. Voyez l'article suivant.

Les *semences* chaudes mineures qui sont la poivre, l'amomum, le persil & le daucus, sont employées dans les mêmes indications; mais elles sont aussi de peu d'usage.

SEMENCES CHAUDES, les quatre grandes, (Médec.) sont celles d'anis, de fenouil, de cumin & de carvi. Ces *semences* entrent dans plusieurs compositions, & sur-tout dans les ratafiats, on en fait des infusions dans l'esprit-de-vin, dont on fait un grand usage. Mais ces remèdes ne sont bons que dans le cas où les carminatifs sont indiqués; hors cette indication ces remèdes sont fort dangereux, lorsqu'on en prend habituellement, ils sont irritans, stimulans & échauffans. Cependant lorsqu'ils sont pris à petite dose, & par intervalle ils deviennent salutaires, d'autant qu'ils redonnent du ressort aux parties qu'ils fortifient & raniment. Voyez ANIS, FENOUIL, &c.

Les quatre *semences* chaudes mineures sont celles d'ache, de persil, d'ammî & de daucus. Elles sont moins actives que les précédentes; on en fait peu d'usage. Elles entrent dans quelques électuaires, comme l'orvietan, & quelques autres. Voyez ACHE, &c.

SEMENCES FROIDES, les quatre grandes, (Médec.) sont celles de courge, de citrouille, de melon & de concombre. Elles servent dans les émulsions pour tempérer, calmer, rafraîchir dans l'ardeur, la sécheresse & l'ardeur des humeurs. On les ordonne toutes ensemble à la dose d'une once, de demi-once, ou de deux gros dans une pinte d'émulsion. On les fait entrer dans les bouillons de veau ou de poulet que l'on émulsionne avec elles, ou on en farcit un poulet que l'on fait bouillir ensuite : on nous les envoie des provinces méridionales du royaume. Voyez chacun des articles COURGE, &c.

Les quatre *semences* froides mineures sont celles de laitue, de pourpier, d'endive & de chicorée. Voyez ces articles.

Ces *semences* sont moins froides que les précédentes. On s'en sert assez rarement, les premières sont plus en usage.

SEMENCE, SEMER, (Jardinage.) avant de semer dans la pépinière, la terre doit être bien labourée &

bien fumée, on fait ensuite ouvrir, suivant un cordeau, des rigoles d'un fer de bêche de deux piés en deux piés; on y sème les graines en Novembre, Février & Mars, excepté la graine d'orme, qui se recueille en Mai, & se sème en même tems, ensuite on recouvre de terre les rigoles avec le gros rateau, sans vous arrêter aux pleines lunes, choisissez pour semer un tems doux, peu venteux & qui promet dans peu de la pluie.

Les graines doivent être fraîches & de la même année que l'on sème les fruits, tels que le gland, le marron d'Inde, la châtaigne, la faine, la noisette, la noix : les noyaux de pêche, de prune, d'abricot, l'amande douce n'auront point été mis dans la bouche, & feront sans rides ni piquure de vers.

Le gland peut se semer tout-d'un-coup dans le bois, ainsi que la plupart des fruits que l'on vient d'indiquer.

Les pepins se sement au mois de Mars sur des planches bien préparées; ils poussent des jets assez forts pour être transplantés au printems suivant; les pepins d'orangers se sement, ainsi que plusieurs noyaux de fruits, dans des pots remplis de terre bien préparée, & on les serre pendant l'hiver.

Dans des années rudes on répand de grandes litieres sur ce qui est semé; on peut même faire tremper les grosses graines pour les faire gonfler quelques jours avant de les semer, & on aura soin de bien labourer & sarcler les pépinières.

Les graines de potagers se sement en différentes façons, & se cultivent comme les autres.

Les graines des fleurs se sement à claire voie dans de grands pots plats, ou de longues caisses que l'on saupoudre de terreau en ne les couvrant qu'à demi; on recommence à semer, & on saupoudre cette semence jusqu'à ce qu'elle soit couverte d'un pouce d'épaisseur; on arrose & on couvre le tout de grande paille, sous laquelle, quinze jours après, la graine doit être levée, & ces plantes, deux ans après, se replanteront sur une planche neuve, & au bout de trois ans formeront de véritables oignons portant fleurs.

Comme les graines des arbres verts ne levent pas si aisément dans ces climats que dans les pays chauds, il n'y auroit que l'excellente terre qui les feroit réussir; c'est par cette raison qu'on préfère à les marcotter au pié des grands arbres; ce qui réussit parfaitement sur-tout au sujet des ifs & des picéa. On observera seulement que les graines délicates, après avoir été six semaines sous les cloches, demandent à être éclaircies ou levées en plantes pour être mises en rigoles sous d'autres couches chaudes, & seulement plantées au plantoir, ce qui les avance & les empêche de monter si haut; enfin lorsqu'elles sont assez fortes, on les leve en motte avec la houlette, & on les transporte dans des brouettes, pour les placer dans les parterres, dans les pots & dans les potagers.

SEMENDRIAH, (Géog. mod.) ville de la Turquie européenne, capitale de la Rascie ou Servie, sur le Danube, au-dessous de Belgrade. Elle appartient aux Turcs depuis qu'Amurat II. s'en empara en 1472. Long. 39. lat. 45. 6. (D. J.)

SEMENTINES, adj. (Antiq. rom.) les *sementines* étoient des fêtes que les Romains faisoient tous les ans pour obtenir de bonnes semences : elles se célébroient dans le temple de la terre, le 24 de Janvier pour l'ordinaire; car le jour n'étoit pas toujours le même. On prioit la Terre de donner croissance aux grains & aux autres fruits qu'on a jetté dans son sein. (D. J.)

SEMENUT, (Hist. mod.) ville d'Egypte, entre le Caire & Damiette, à l'occident du Nil, sur le bord duquel elle est bâtie. Tous les vaisseaux qui vont au

Caire, sont obligés de payer ici quelques droits. (D. J.)

SEMER, ENSEMENCER, (*Synonymes.*) *Semer* a rapport au grain; c'est le blé qu'on *seme* dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre; c'est le champ qu'on *ensemence* de blé. Le premier de ces mots a une signification plus étendue & plus vaste; on s'en sert à l'égard de toutes sortes de grains ou de graines, & dans toutes sortes de terrains. Le second a un sens plus particulier & plus restreint; on ne s'en sert qu'à l'égard des grandes pieces de terre préparées par le labourage; ainsi l'on *seme* dans ses terres & dans ses jardins, mais l'on n'*ensemence* que ses terres & non ses jardins.

Ensemencer n'est jamais employé que dans le sens propre & literal; mais *semer* au figuré est très-beau.

L'âge viril ne produit point des fruits de science & de sagesse, si les principes n'en ont été *semés* dans le tems de la jeunesse. On se fait un art de se retirer du monde, quand l'âge commence à refroidir les passions, & à *semer* des rides sur le visage.

La poésie se sert aussi de ce terme avec noblesse; témoin ces deux vers énergiques & sententieux de Corneille :

*Et comme il n'a semé qu'épouvante & qu'horreur,
Il n'en recueille aussi que trouble & que terreur.*

(D. J.)

SEMER, v. act. (*Econom. rustiq.*) c'est mettre la semence en terre, afin qu'elle y germe & s'y multiplie. Pour bien faire nette opération, il y a trois conditions à remplir: jeter sur la terre la quantité de semence qui convient, la distribuer également, & la recouvrir à une certaine profondeur.

Les différentes graines doivent être *semées* en plus ou moins grande quantité, en proportion de ce qu'elles tallent naturellement plus ou moins; en raison de la qualité de la terre, & des préparations qui ont précédé la semaille. Quatre boisseaux d'orge, mesure de Paris, suffisent pour ensemer un arpent, à 20 piés pour perche, lorsque la terre est bonne & bien préparée. Il en faut jusqu'à huit dans une terre maigre, ou qui n'a pas été cultivée avec le même soin. On peut dire qu'en général les laboureurs surchargent la terre d'une grande quantité de semence. Mais aussi les reproches qu'on leur fait à cet égard sont souvent outrés; les expériences faites en petit, sur lesquelles on les appuie, ne concluent rien pour les semailles faites en grand, & presque tous les moyens qu'on a conseillés pour épargner la semence sont puérils. On fait depuis long-tems que quelques grains semés & soignés dans un jardin se multiplient à un point qui paroît prodigieux. Il est sûr que, même en grand, les grains semés un peu clairs, acquièrent plus de vigueur, parce qu'ils ont plus d'air & de nourriture. Lorsqu'ils ont été semés trop dru, la paille en est foible, sujette à verser; les épis sont courts & mal nourris. Mais si la crainte de ces inconveniens porte à trop épargner la semence, les grains sont bien-tôt surmontés par une quantité si excessive des mauvaises herbes qui croissent dans les vuides, qu'on ne peut pas espérer de les détruire entièrement. On rend ainsi la récolte nulle pour lui faire éviter quelques accidens. Voilà donc deux excès à éviter; & l'agriculture, aussi bien que la morale, ramène au juste milieu. Il est d'usage en plusieurs endroits de *semer* un septier de blé, mesure de Paris, dans un arpent à 20 piés pour perches. Il est certain que dans la plupart des terres à blé, lorsqu'elles ont été bien labourées & bien engraisées, huit boisseaux de semence suffisent. On a même essayé avec succès d'en semer encore un peu moins. Mais ces vues d'épargne sur la semence, doivent être soumises à l'expérience des laboureurs intelligens, avant d'être ap-

pliquées aux différens lieux. Il y a des terres qui, selon leur expression, mangent leur semence, & qui en demandent plus que les autres.

La seconde condition à laquelle il faut faire attention en semant, c'est à l'égalité de distribution de la semence. Il est aisé d'apercevoir combien cette égalité de distribution est indispensable. La nécessité dont elle est a fait imaginer dans ces derniers tems sous le nom de *femoir*, différens instrumens auxquels leurs inventeurs, ou ceux qui les ont adoptés ont attaché une grande idée d'utilité. Mais rien n'est moins propre à semer toujours également que la plupart des *femoirs* qu'on a imaginés. Car l'égalité de la distribution dépendant de l'uniformité du mouvement; il faut presque toujours supposer que l'animal qui fait mouvoir l'instrument n'aura rien d'inégal dans sa marche, & que la terre qu'on veut *semer* n'aura rien de raboteux. Or une pierre suffit pour anéantir ces suppositions, & troubler l'opération de la plupart des *femoirs*. Ces instrumens sont d'ailleurs assez sujets à se détraquer; & par cette raison il faut éviter tout ce qui est machine, lorsqu'on peut s'en passer. La main d'un homme bien exercé est le meilleur *femoir* qu'on puisse employer. Il n'est sujet à aucun accident; & l'opération en est sûre, facile & prompte. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours.

La troisième condition nécessaire pour que la semaille soit bien faite, c'est que la semence soit enterrée jusqu'à un certain point. Ce degré doit être fixé en raison de la nature de la terre, & de l'espece de la semence. Les différentes graines ne germent pas toutes au même degré de profondeur. Le blé, par exemple, peut être enterré jusqu'à quatre pouces; & la graine de luzerne ne doit être que légèrement recouverte. Il faut que le blé soit enfoncé à une plus grande profondeur dans les terres légères, & celles qui sont aisément battues de la pluie. Ces terres venant à s'affaïsser laisseroient à découvert les racines de la plante. C'est donc d'après la nature bien connue de la terre qu'il faut décider si l'on doit enterrer la semence avec la charrue, ou la recouvrir avec la herse. Voyez *HERSER*.

Il y a deux tems marqués pour les semailles. On sème à la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les grains qui peuvent soutenir le froid de l'hiver, comme sont les seigles, les blés, &c. On appelle *mars* ou *menus grains* ceux qu'on sème à la fin de l'hiver & au commencement du printemps. Tels sont les avoines, les orges, &c. Il y a presque toujours de l'avantage à faire de bonne-heure l'une & l'autre de ces deux semailles. Mais on est souvent forcé de sacrifier cet avantage à la nécessité d'attendre que la terre soit en état de recevoir la semence. Il faut, autant que l'on peut, ne point semer dans la poussière, parce que le grain étant trop long-tems à germer, une grande partie court risque d'être enlevée par les oiseaux. Il ne faut jamais *semer* dans la boue, parce que lorsqu'elle vient à se durcir, les racines ne pouvant plus s'étendre, la plante ne fait que languir. Mais les moindres laboureurs sont instruits de ces détails. Si quelquefois ils paroissent les négliger, c'est qu'ils sont souvent forcés par la saison qui les gagne, & qu'ils ont à choisir entre *semer* mal & ne point *semer* du tout.

On multiplie par la semence, non-seulement les grains, mais les plantes, les fleurs, les arbres fruitiers, les bois. Chacun de ces objets exige un art particulier, & des détails dans lesquels nous n'entrerons point. Voyez *JARDINS*, *POTAGER*, *FLEURISTE*, *PÉPINIERE*, &c.

SEMESTRE, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) en terme de palais, est le service que les officiers de certains tribunaux font seulement pendant six mois: les officiers du grand-conseil, ceux de la chambre des comp-

tes de Paris, & de la cour des monnoies fervent par *semestre*. Il y a aussi quelques parlemens qui sont *semestres*, c'est-à-dire où les officiers fervent de même par *semestre*. Quand il s'agit d'enregistrement, d'ordonnances, édits ou déclarations, ou de quelque affaire qui intéresse toute la compagnie, on assemble les deux *semestres*, c'est-à-dire toute la compagnie.

(A)

SEMESTRE, dans l'Art militaire, est en France une permission qui s'accorde alternativement aux officiers, de s'absenter de leurs compagnies pendant le quartier d'hiver.

Les *semestres* ont été différens, selon les différentes conjonctures. Après la paix de Nimegue, il fut fait une ordonnance le 20 Août 1679, qui permettoit à la moitié des officiers de l'infanterie de s'absenter pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre; & à l'autre moitié pendant les mois de Décembre, Janvier & Février suivans, à condition de servir tous ensemble pendant les six autres mois.

En 1681, il fut permis aux deux tiers des officiers de cavalerie, infanterie & dragons, de s'absenter pendant Novembre, Décembre, Janvier & Février; pour l'autre tiers s'absenter l'année suivante pendant les quatre mêmes mois, avec l'un des deux tiers qui avoit eu congé l'année précédente.

En 1682, il fut permis au tiers seulement desdits officiers, de s'absenter pendant ces quatre mois, de maniere qu'en trois années consécutives, tous les officiers pussent successivement profiter de ce congé. Cette dernière disposition a subsisté depuis. *Code militaire* de Briquet. (Q)

SEMEUR, f. m. (*Agricult.*) celui qui seme. *Voyez* SEMAILLE, SEMENCER, SEMER & SEMOIR.

SEMI, (*Gram.*) mot emprunté du latin, qui signifie *moitié*, & dont on se fert en musique au lieu du *hemi* des Grecs, pour composer très-barbarement plusieurs mots, moitié grecs & moitié latins.

Ce mot, au-devant du nom grec de quelque intervalle, signifie toujours une diminution, non pas de la moitié de cet intervalle, mais seulement d'un *semi-ton* mineur. Ainsi *semi-diton*, c'est la tierce mineure, *semi-diapente* la fausse quinte, & *semi-diatessaron* la quarte diminuée, &c. (S)

SEMI-ARIENS ou **DEMI-ARIENS**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte d'hérétiques qui étoient une branche des Ariens, composée selon S. Epiphane, de ceux qui condamnoient en apparence les erreurs d'Arius, mais qui admettoient pourtant quelques-uns de ses principes qu'ils ne faisoient que déguiser, en les enveloppant sous des termes plus doux & plus moderés. *Voyez* ARIEN.

Pour entendre le vrai sens de ce nom, il faut savoir que les sectateurs d'Arius se divisèrent en deux partis principaux. Les uns suivant l'hypothèse de leur maître, soutinrent que le fils étoit dissimilable au pere, *ανομοιος*, d'où on les nomma *Anoméens* ou *Eunomiens* du nom d'*Eunomius* leur chef ou purs Ariens, *voyez* ANOMÉENS, EUNOMIENS, ARIENS. Les autres qui refusoient de recevoir le mot *ομοιοιος*, *consubstantiel*, comme marquant une parfaite égalité entre le pere & le fils, feignoient d'approcher du sentiment des peres de Nicée, en disant que le fils étoit *ομοιοιος*, c'est-à-dire semblable en essence ou semblable en toutes choses au pere. On leur donna le nom de *semi-Ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les sentimens des Ariens.

Quoique quant à l'expression, ils ne différaient des orthodoxes que par une seule lettre; ils étoient néanmoins dans l'erreur des Ariens, qui mettoient le fils au rang des créatures. Il ne leur seroit de rien d'enseigner qu'il n'y avoit point d'autre créature de même rang que lui, puisqu'en niant qu'il fût

consubstantiel à Dieu le pere, ils nioient au fond qu'il fût véritablement Dieu.

Les *semi-Ariens* eurent beaucoup de part aux conciles de Seleucie & de Vimini, où ils tromperent les Catholiques par des confessions de foi captieuses; quoiqu'ils convinssent que le Fils étoit en toutes choses semblable au Pere; ils étoient divisés entr'eux lorsqu'il falloit expliquer ce point, les uns faisant consister la ressemblance du Fils au Pere dans la seule volonté, & les autres dans la substance; parmi ces derniers il y en avoit plusieurs qui étoient orthodoxes & qui se réunirent dans la suite à l'Eglise catholique.

Le second concile général a encore donné le nom de *semi-Ariens* à d'autres hérétiques qui nioient la divinité du S. Esprit, & qui eurent pour chef Macédonius. Comme les Ariens s'étoient principalement élevés contre la seconde personne de la sainte Trinité; le concile appella *semi-Ariens*, ceux qui voulurent contester à la troisième sa divinité; les premiers avoient été quelquefois désignés par *χριστομαχοι*, *ennemis de Jesus-Christ*. On appella les autres *πνευματομαχοι*, *ennemis du S. Esprit*; mais ils sont plus connus dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Macédoniens*. *Voyez* MACÉDONIENS.

SEMI-BREVE, f. f. est dans nos *anciennes musiques*, une valeur de note ou une mesure de tems, qui comprend l'espace de deux minimas ou blanches; c'est-à-dire la moitié d'une breve. La *semi-breve* s'appelle autrement *ronde*. *Voyez* RONDE, VALEUR DES NOTES. (S)

SEMICON, f. m. (*Musiq. inst. anc.*) instrument de musique des Grecs qui avoit trente-cinq cordes, & cependant ce n'étoit pas encore l'instrument des anciens qui en eût le plus; car l'épigonion en avoit quarante. On juge bien que cet instrument à trente-cinq cordes ne rendoit pas trente-cinq sons différens, mais seize ou dix-sept; de même l'épigonion ne rendoit pas quarante sons différens, auquel cas il eût eu plus d'étendue que nos plus grands claveffins, ou nos claveffins à ravallement, ce qui n'est pas vraisemblable, mais les cordes y étoient mises deux à deux, & accordées à l'unisson ou à l'octave, comme elles le sont au luth, à la guitare, à la harpe double, & au claveffin à deux & trois jeux, ce qui ne faisoit en tout que vingt sons différens. (D. J.)

SEMI-CUBIQUE, adj. en *Géométrie*, une parabole *semi-cubique* est une courbe du second genre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les quarrés des abscisses. *Voyez* PARABOLE. On l'appelle autrement *seconde parabole cubique*. (E)

SEMI-DOUBLE, terme de *Breviaire*, qui se dit de l'office ou des fêtes qu'on célèbre à certains jours avec moins de solemnité que les doubles, mais plus grande que les simples. *Voyez* DOUBLE & SIMPLE.

L'office *semi-double* a premières & secondes vespres, quelques leçons propres à matines à la fin desquelles on dit le *Te Deum* & le *Gloria in excelsis* à la messe. Il se fait aux fêtes marquées *semi-doubles* dans le calendrier.

SEMIGALLE, (*Géog. mod.*) contrée annexe de la Courlande, dont elle fait la partie orientale, & dont elle est séparée par la riviere de Mutza. Le *Semigalle* confine avec la Livonie, au nord & à l'orient, & elle a la Samogitie au midi. On compte dans cette contrée deux capitaineries, qui sont Mittau & Selburg. (D. J.)

SEMILUNAIRE ou **SIGMOIDES VALVULES**; les Anatomistes appellent ainsi trois petites valvules ou membranes de figure *semilunaire*, qui sont placées à l'orifice de l'artere pulmonaire de l'aorte pour empêcher le retour du sang dans le cœur, dans le tems de leur contraction. *Voyez* nos *Pl. d'Anat.* & leur *explic.* *voyez* aussi VALVULE.

SÉMINAIRE, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) on entend ordinairement par ce terme une maison destinée à élever les jeunes clercs, pour les former aux connoissances & aux fonctions qui conviennent à l'état ecclésiastique.

Il y a cependant aussi des *séminaires* où les clercs ne sont pas élevés, mais où ils doivent seulement demeurer quelque tems pour se préparer à recevoir les ordres; d'autres encore qui sont des maisons de retraite pour des ecclésiastiques âgés ou infirmes; d'autres enfin où l'on forme des sujets pour les missions étrangères.

Ces différentes sortes de *séminaires* jouissent tous des mêmes privilèges.

Les plus anciens sont sans contredit ceux qui furent institués pour élever les jeunes clercs, & qu'on appelle communément les *petits séminaires*; leur origine en France remonte très-haut, puisque le concile de Bazas tenu en 529 parle de leur utilité; mais il est à croire que les *séminaires*, dont parle ce concile, n'étoient autres que les écoles qu'il y avoit de tout tems dans toutes les églises cathédrales & dans les principaux monastères, lesquelles pouvoient en effet être regardées comme des *séminaires*, n'y ayant guere alors que ceux qui se destinoient à l'état ecclésiastique qui fréquentassent ces écoles, & qui s'adonnaient à l'étude des lettres.

A ces écoles qui furent ruinées par les desordres du x. siècle succéderent les universités & les collèges particuliers; la plupart des évêques se reposèrent de l'instruction de leurs clercs sur les régens des collèges pour les premières études, & sur les docteurs des universités pour la Théologie & le Droit canon.

Mais on trouva que c'étoit une occasion de dissipation pour les jeunes clercs d'aller étudier dans les collèges avec les écoliers laïcs, & que pendant ce tems ils ne faisoient aucune fonction ecclésiastique, on crut qu'il étoit plus convenable de les élever en particulier, & ce fut ce qui donna lieu à l'établissement des *petits séminaires*.

Le concile de Trente, *sess. 23. c. xviii. de reform.* ordonne que dans chaque diocèse ou province il soit établi un ou plusieurs *séminaires*, où l'on reçoive de jeunes gens nés en légitime mariage, âgés de douze ans au moins & qui se disposent à l'état ecclésiastique, pauvres & riches indifféremment; si ce n'est que les riches payeront leur pension, & que les pauvres seront nourris gratuitement.

Pour la dotation & entretien de ces *séminaires*, le concile permet de lever une contribution sur les bénéfices du diocèse, sans qu'aucun ordre s'en puisse exempter, à l'exception des mendiants & des chevaliers de Malte, laquelle contribution sera réglée par l'évêque assisté de deux chanoines de son église; il permet aussi l'union des bénéfices.

Enfin il oblige les écolâtres des chapitres à enseigner les jeunes clercs dans ces *séminaires*, ou à nommer, de l'agrément de l'évêque, quelqu'un à leur place, pour s'acquitter de cette fonction.

L'assemblée de Melun en 1579 s'est conformée au règlement du concile de Trente, auquel elle a ajouté plusieurs articles touchant le gouvernement des *séminaires*.

Les conciles provinciaux de Rouen, de Rheims, de Bordeaux, de Tours, de Bourges, d'Aix & de Toulouse, ont aussi reçu ce règlement, & y ont ajouté différentes explications.

Cependant la discipline de l'église de France n'est pas conforme en plusieurs chefs au règlement du concile de Trente.

Il est d'abord constant que l'on ne peut établir aucun *séminaire* en France sans lettres-patentes du roi; c'est un point décidé par l'édit du mois d'Août 1749.

On devoit, suivant le concile, élever les enfans dans le *séminaire* depuis l'âge de douze ans jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les ordres sacrés; au-lieu que dans la plupart des diocèses de France on n'oblige ceux qui se présentent aux ordres que de passer une année dans le *séminaire*; & même en quelques diocèses, on se contente d'un tems plus court, & que les clercs fassent une retraite au *séminaire* avant que de recevoir les ordres mineurs, le sousdiaconat, le diaconat & la prêtrise.

Le gouvernement des *séminaires* en France dépend de la prudence de l'évêque qui leur donne des statuts tels qu'il les croit convenables. On ne l'oblige point de prendre l'avis de deux chanoines de sa cathédrale.

Pour ce qui est de la dotation des *séminaires*, elle peut se faire, soit par la fondation ou par des donations postérieures, soit par des unions des bénéfices, soit par imposition sur les biens ecclésiastiques du diocèse.

L'évêque procède à cette imposition avec les syndics & députés aux bureaux des décimes de leur diocèse.

L'ordonnance de Blois enjoint aux évêques d'établir des *séminaires* dans leur diocèse, d'aviser à la forme qui sera la plus propre selon les circonstances, & de pourvoir à la dotation d'iceux par union de bénéfices, assignations de pension ou autrement; c'est aussi la disposition de l'édit de Melun, de l'ordonnance de 1629, & de la déclaration du 15 Décembre 1698; celle-ci ordonne l'établissement des *séminaires* dans les diocèses où il n'y en a point, & des maisons particulières pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans.

Les bénéfices dont le revenu n'excede pas 600 liv. sont exceptés de la contribution pour les *séminaires* par l'ordonnance de 1629; les cures sont aussi exemptes, de même que les dixmes inféodées.

Les évêques, leurs grands vicaires & archidiacons peuvent enjoindre aux curés & autres ecclésiastiques de se retirer pour quelque tems dans un *séminaire*, pour y reprendre l'esprit de leur état; & ces ordonnances sont exécutoires, nonobstant oppositions ou appellations. Voyez le concile de Trente & autres que l'on a cités, les ordonnances de Blois de 1629, & d'Héricourt, Fuet, la Combe, *instit. au dr. eccléf. de Fleury*, les *mémoires du clergé*, & les mots COLLEGE, ÉCOLES, UNIVERSITÉ. (A)

SÉMINAIRE, pierre, (*Hist. nat. Litholog.*) *seminarius lapis*, nom d'une pierre qui paroît composée d'un amas de graines. Voyez OOLITE.

SÉMINALE, adj. (*Jardinage.*) est la première racine d'une plante lorsqu'elle est graine.

Il se dit aussi en Anatomie, de ce qui appartient à la semence des animaux, la matière *seminale*, les réticules *seminales*.

SÉMINARA, (*Géogr. mod.*) bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au couchant d'Oppido. Il étoit fort peuplé avant le tremblement de terre qu'il essuya en 1638. Long. 33. 55. latit. 38. 22. (D. J.)

SÉMINARISTE, f. m. (*Gram.*) jeune ecclésiastique qui fait son *séminaire*. Voyez l'article SÉMINAIRE.

SÉMINATION, f. f. terme d'Histoire naturelle, il est vrai qu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires françois; mais il faut bien s'en servir ici, n'y ayant aucun autre mot dans la langue qui puisse rendre ce que signifie celui-ci, savoir l'action de semer ou de répandre de la semence, & singulièrement celle des végétaux. Voyez SEMENCE ou GRAINE.

Dès que la graine est mûre, dit le docteur Grew; la nature prend différens moyens pour qu'elle soit semée convenablement, non-seulement en ouvrant

la cosse qui la contient, mais en conditionnant la graine même comme elle doit l'être.

Ainsi les graines de certaines plantes auxquelles il faut un certain sol particulier pour qu'elles viennent, telles que l'arum, le pavot & autres, sont aussi lourdes proportionnellement à leur volume pour tomber directement à terre. D'autres qui en conséquence de leur légèreté & de leur volume pourroient être emportées par le vent, sont retenues par un ou plusieurs crochets qui empêchent qu'elles ne s'écartent du lieu qui leur convient. Telles sont les graines d'avoine, qui ont un crochet; celles d'aigremoine, qui en ont plusieurs; mais celles-là aiment les lieux élevés & exposés au soleil, & celles-ci les haies.

On voit au contraire des graines qui ont des ailes ou plumes, soit afin que le vent puisse les emporter lorsqu'elles sont mûres, comme celle du frêne, soit afin qu'elles puissent s'envoler plus ou moins loin, ce qui empêche qu'elles ne tombent toutes dans un même endroit & ne soient semées trop drues; & encore afin que si quelqu'une n'est pas tombée dans un endroit qui lui soit propre, une autre au moins y tombe. Ainsi les pignons, par exemple, ont des ailes courtes à la vérité, & qui ne peuvent pas les soutenir dans l'air, mais qui les font du moins voltiger à terre. Mais les graines de la dent de lion, & plusieurs autres ont quantité de plumes fort longues, par le moyen desquelles elles sont emportées en mille endroits différens.

D'autres sont semées où elles doivent l'être par le ressort de leurs capsules élastiques, qui en crevant & éclatant lancent leur graine à une distance convenable. Ainsi l'oseille sauvage ayant des racines qui serpentent fort loin en terre, il falloit que sa graine fût semée à quelque distance, & la nature y a pourvu par des cosses blanches, fortes & tendineuses, qui, lorsqu'elles commencent à sécher, s'ouvrent tout-à-coup par un côté, & roulent à l'instant leurs levres en-dessous avec force. La graine de scolopendre, celle de la persicaire à cosses sont aussi jettées & lancées par le moyen d'un ressort, si quelque chose heurte ou pince la capsule qui les contient. Et quand le ressort est sec & suffisamment tendu, il rompt de lui-même la capsule en deux moitiés semblables à deux petits godets, & en chasse la semence.

D'autres auteurs ont encore remarqué bien des manières différentes dont la graine est semée. Qu'on mette, dit M. Ray, sur du papier une poignée de graine de fougère en un tas, on entend craqueter & crever les petites vésicules séminales; & avec un bon microscope on en voit qui s'élancent à une distance considérable les unes des autres. Le docteur Sloane observe que la petite gentiane, *gentianella flore cartuleo*, voulant être semée par un tems humide; dès que la moindre goutte touche l'extrémité de ses vaisseaux séminaux, ils s'ouvrent avec un bruit perçant, & chassent en s'ouvrant par leur ressort la graine qu'ils contenoient.

Toutes les espèces de cardamine, pour peu qu'on y touche avec la main; ouvrent leurs capsules & lancent leur graine. M. Ray dit plus, il ajoute qu'il suffit même d'en approcher la main de très-près sans y toucher effectivement.

D'autres plantes, pour parvenir à la *semination* de leur graine, invitent les oiseaux par l'odeur & par le goût à en manger; ils l'avalent & s'en vont, & le séjour qu'elle fait dans leur corps sert à la fertiliser: c'est ainsi que se propagent la muscade & le guy. Voyez MUSCADE & GUY.

SEMINI ou CHEMINI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux nobles qui sont chargés du commandement des troupes, & qui remplissent les premiers emplois de l'état. Ils sont au-dessous des *bajas*, qui tiennent chez les Pé-

guans le même rang que les ducs & pairs.

SEMINISTES, f. m. (*Anat.*) secte de physiciens qui prétendent que le fœtus est formé dans la matrice par le mélange des semences de la femelle & du mâle. Voyez FŒTUS.

C'est le sentiment d'Aristote, de tous les anciens, & celui de leur ennemi juré, le plus célèbre des modernes, Descartes.

Suivant les *Seministes*, les femelles ne peuvent concevoir sans répandre de semence: d'ailleurs cette liqueur ne peut, ainsi que dans le mâle, couler sans produire le plaisir, d'où il suivroit que le plaisir seroit inséparable de la conception. Cependant combien de meres se plaignent du contraire! Voyez toutes les raisons que l'auteur de *l'art de faire des garçons* rapporte contre ce sentiment.

SÉMINOVISTES, f. m. (*Anat.*) branche des ovistes, à la tête de laquelle s'est mis l'ingénieur auteur de *l'art de faire des garçons*. Ce physicien pense que l'embryon est produit par le mélange des deux semences, fait non pas dans la matrice, mais dans l'œuf.

SÉMI-PÉLAGIANISME, (*Hist. eccléf.*) on croit que le *Sémi-pélagianisme* a tiré sa principale origine des écrits de Jean Cassien, appuyés de son autorité.

Ce fameux solitaire, après avoir demeuré longtemps en orient, & s'y être nourri de la doctrine des Grecs, vint s'établir à Marseille peu après l'an 404; il y fonda deux monastères, & s'y distingua par son savoir, & par sa piété. Il écrivit malheureusement dans des circonstances fâcheuses, & où les disputes sur la grâce étoient encore fort animées. En effet, les Pélagiens venoient d'être condamnés en Afrique, à Rome, & en orient; lorsque vers l'an 426, tout au plus tard, Cassien publia sa *treizième conférence*, où il enseigne nettement que l'homme peut avoir de soi-même le desir de se convertir; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre, que de la grâce de Jesus-Christ; que cette grâce est gratuite; que Dieu cependant la donne, non selon sa puissance souveraine, mais selon la mesure de la foi qu'il trouve dans chacun, ou qu'il y a mise lui-même; qu'il y a réellement dans l'homme une foi que Dieu n'y a pas mise, comme il paroît, dit-il, par celle que Jesus-Christ loue dans le centenaire de l'Evangile.

Cette doctrine se repandit promptement dans les Gaules, & trouva quantité de sectateurs, au nombre desquels on compta plusieurs évêques & autres illustres personnages. (*D. J.*)

SÉMI-PÉLAGIENS, ou DÉMI-PÉLAGIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) *Pélagiens* mitigés, hérétiques qui rejettant les erreurs les plus grossières des *Pélagiens*, retenoient quelques-uns de leurs principes. Voyez PÉLAGIENS.

Saint Prosper dans une lettre à saint Augustin, les appelle *reliquias Pelagii*, les restes de Pélagie.

Plusieurs savans hommes dans les Gaules, faute de bien prendre le sens de saint Augustin sur la grâce, tomberent dans le sémi-pélagianisme. On les appella *Massiliens*, ou *prêtres de Marseille*, parce que ce fut en cette ville que leurs opinions prirent naissance. Cassien qui avoit été diacre de Constantinople, & qui fut ensuite prêtre à Marseille, étoit le chef des *Sémi-Pélagiens*. Saint Prosper qui étoit son contemporain, & qui écrivit avec force contre lui, dit que Cassien voulant garder je ne sais quel milieu entre les *Pélagiens* & les orthodoxes, ne s'accordoit ni avec les uns ni avec les autres. On en va juger par l'exposition du Sémi-Pélagianisme.

Ces hérétiques reconnoissoient premièrement la chute d'Adam, le péché originel, & en conséquence l'affoiblissement de la liberté; mais ils prétendoient

que le péché ne lui avoit pas tellement donné atteinte, que l'homme ne pût faire de lui-même & par ses propres forces, quelque chose qui engageât Dieu à lui donner sa grace plutôt qu'à un autre homme. Ils pensoient donc que la grace n'étoit pas nécessaire pour le commencement du salut; & par le commencement du salut, ils entendoient la foi soit commencée, soit parfaite, le desir du salut, & la priere qui obtient la grace. *Credere quæ de medico prædicantur, desiderare sanitatem & ejus auxilium implorare.* Cassien dans sa treizieme conférence, attribuoit ces trois choses aux seules forces de l'homme.

2°. Ils admettoient la nécessité de la grace pour les bonnes œuvres & pour la persévérance dans ces bonnes œuvres. Les uns n'en exceptoient que le commencement du salut; & ce qu'ils appelloient le *pieux mouvement* qui les portoit à croire, *pium credulitatis affectum*. Les autres prétendoient que non-seulement la volonté de croire ou le commencement de la foi, mais même la volonté spéciale de faire telle ou telle bonne œuvre en particulier, ou ce qu'ils appelloient le commencement des bonnes œuvres, venoit de nous sans la grace.

3°. Ils enseignoient que la grace du salut n'étoit pas donnée par la pure volonté de Dieu, mais en conséquence de son éternelle prescience des mérites purement humains dans leur principe; prescience qui déterminoit Dieu à accorder la grace à ceux qu'il prévoyoit devoir ainsi bien user de leur libre arbitre, & qu'ils étendoient jusqu'aux enfans, dont Dieu savoit les uns plutôt que les autres; parce qu'il prévoyoit, disoient-ils, que les uns, s'ils étoient parvenus jusqu'à l'âge de raison, auroient mieux usé de leur libre arbitre que les autres.

4°. Ils admettoient en Dieu une volonté générale & égale de sauver tous les hommes sans discernement, & que Jesus-Christ n'avoit pas répandu son sang sur la croix plus spécialement pour les élus que pour les autres hommes.

5°. Ils erroient sur la prédestination, en prétendant qu'elle dépendoit de notre persévérance, fondée sur la prévision de nos mérites commencés par les seules forces de la nature, & que Dieu n'avoit point fait de décret pour sauver quelques-unes de ses créatures préférablement à d'autres; mais qu'il vouloit toutes également les sauver, pourvu qu'elles-mêmes le voulussent.

Jansénius a mis au nombre des erreurs des *Pélagiens* d'avoir admis une grace à laquelle la volonté peut accorder ou refuser son consentement; & dans cette imputation, il est lui-même tombé dans l'erreur, & l'Eglise a condamné sa cinquieme proposition qui la renferme. Voyez JANSÉNISME.

SEMI-PREBENDÉ, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui n'a qu'une demi-prébende. Il y a dans certaines églises des chanoines *semi-prébendés*; ce qui vient ou de ce que certaines prébendes ont été divisées en deux pour multiplier le nombre de titres dans une église, ou de ce que la fondation de ces *semi-prébendes* a été seulement de la moitié des autres prébendes. Il y a aussi dans quelques églises des *bénéficiers prébendés*, & d'autres *semi-prébendés*, qui n'ont pas le titre de chanoines. Voyez CANONICAT, CHANOINE, PREBENDE, PREBENDÉ. (A)

SEMI-PREUVE, f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est une preuve qui n'est pas pleine & entière; une preuve imparfaite; telle est celle qui résulte de la déposition d'un seul témoin; celle qui résulte de la comparaison d'écriture; celle qui résulte d'une écriture sous seing-privé, d'un indice, ou d'une présomption. Le testament de mort d'un criminel ne fait aussi qu'une *semi-preuve*; dans les crimes énormes, une *semi-preuve* suffit souvent pour faire ordonner la question préparatoire. Voyez au code le titre de pro-

batonibus, & le traité de Mascardus, de probationibus; celui de Marochius, de præsumptionibus, l'ordonnance de 1667, titre 20. & les mots INDICES, PRÉSOMPTIONS, PREUVES. (A)

SEMI-QUARTILE, ou SEMI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrième partie, ou de la huitième partie du zodiaque, c'est-à-dire de 45 degrés ou d'un signe & demi. Voyez ASPECT. (O)

SEMI-QUINTILE, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquième partie, ou de la dixième partie du zodiaque, c'est-à-dire 36 degrés. Voyez ASPECT. (O)

SEMI-SEXTILE, ou S. S. adj. (*Astron.*) c'est un aspect de deux planetes, qui sont distantes l'une de l'autre de la douzième partie du zodiaque, ou de 30 degrés. Voyez ASPECT.

C'est Kepler qui a ajouté le *semi-sextile* aux anciens aspects; ce qu'il a fait, ainsi qu'il nous l'apprend, par des observations météorologiques. Ce grand astronome qui vivoit dans un siècle où l'on n'étoit pas encore revenu de l'Astrologie judiciaire, avoit cru remarquer que les différens aspects des planetes produisoient des changemens dans la température de l'air; cela pourroit être vrai de la lune. Voyez LUNE & VENT. Mais nous n'avons point d'observations suffisantes pour rien statuer là-dessus. (O)

SEMITALES, adj. (*Littérat.*) nom donné aux dieux protecteurs des chemins; *semita* signifie un sentier, un chemin étroit. Les anciens avoient plusieurs dieux qui présidoient aux chemins. Voyez VIALES DII. (D. J.)

SEMITE, f. f. (*Commerce.*) sorte de toile de coton qui se fabrique à Sepsanto dans l'Archipel.

SEMI-TON, f. m. en Musique, est le moindre de tous les intervalles admis dans le système moderne, & vaut à-peu-près la moitié d'un ton.

Il y a plusieurs especes de *semi-tons*; on en peut distinguer deux dans la pratique, le *semi-ton* majeur & le *semi-ton* mineur. Trois autres sont connus dans les calculs harmoniques, savoir, le *semi-ton* minime, le maxime, & le moindre.

Le *semi-ton* majeur est la différence de la tierce majeure à la quarte, comme *mi, fa*; son rapport est de 15 à 16, & il forme le plus petit de tous les intervalles diatoniques d'un degré à l'autre.

Le *semi-ton* mineur est la différence du majeur au mineur qui se trouve en musique dans un même intervalle: aussi se marque-t-il sur le même degré par un *dièse* ou par un *bémol*; son rapport est de 24 à 25.

Quoiqu'on mette de la différence entre ces deux *semi-tons* par la maniere de les noter, il n'y en a pourtant aucune dans l'exécution sur l'orgue & le clavicin.

Quant aux trois autres, le *semi-ton* minime est la différence du *semi-ton* maxime au *semi-ton* moyen, & son rapport est de 625 à 648. Le *semi-ton* moyen est la différence du *semi-ton* majeur au ton majeur, & son rapport est de 128 à 135. Enfin, le *semi-ton* maxime est la différence du ton majeur au *semi-ton* mineur, & son rapport est de 25 à 27.

De tous ces intervalles, il n'y a que le *semi-ton* majeur qui, en qualité de seconde, soit quelquefois admis dans l'harmonie. (S)

SEMNANE, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Koumes, frontiere du Khorassan & de Mazandaran. Longit. selon M. Petit de la Croix, 88. latit. 36. (D. J.)

SEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre l'Elbe & l'Oder: Tacite, mœurs des Germ. c. xxxix. dit qu'ils se vantoient d'être les plus nobles d'entre les Sueves. Ces peuples étoient nombreux

breux, & ils avoient jusqu'à cent bourgades; l'Elbe & l'Oder ne leur servirent pas toujours de bornes; ils s'étendirent dans la Misnie & dans la Pologne; Velléius Paterculus, *l. II. c. cvj.* avoit parlé de ces peuples avant Tacite. Strabon & Ptolomée les ont aussi connus. (*D. J.*)

SEMNONES ou SENNONES, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui vint s'établir dans les Gaules, & qui habitoit le Lyonois.

SEMNOTHÉES, (*Littérat.*) nom que les Grecs donnerent aux druides, car c'est un mot grec plus que gaulois; & quoi qu'en dise Varron, les Gaulois n'ont pas été puiser dans une langue étrangère, les noms de leurs prêtres & de leurs offices. Diogène, Laërce, ainsi que Suidas, nous apprennent que l'épithète *semnothées*, donnée aux druides, désignoit la profession qu'ils faisoient d'honorer les dieux, & d'être consacrés à leur service, comme le nom de *saronides* faisoit allusion aux chênes auprès desquels ils passaient leur vie. *Voyez l'hist. de la relig. des Gaul. tom. I. p. 175.* (*D. J.*)

SEMOI LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas, dans le Luxembourg, où elle prend sa source près d'Arlon, & se rend dans la Meuse à l'abbaye de Val-dieu, en Champagne. (*D. J.*)

SEMOIR, *f. m.* (*Economie rustique, Agricult.*) machine avec laquelle on enseme les terres. On en a inventé de différentes sortes; celui que nous donnons réunit à une construction facile, la sûreté de ses effets, & les différens avantages de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent; l'objet que l'on se propose en se servant de ces machines, est d'économiser & de distribuer également les grains dont on enseme les terres, & d'obtenir des récoltes plus abondantes.

La machine dont il s'agit, représentée dans les *Planches d'Agriculture*, est composée d'un cylindre dont la surface est entaillée de plusieurs cellules dans lesquelles le grain se place, & dans lesquelles il est enlevé à mesure que ce cylindre tourne, pour être versé dans les sillons que les focs dont cet instrument est armé, ont tracés dans la terre précédemment ameublée par les labours ordinaires, où il est aussitôt recouvert par des herbes, en sorte qu'il ne devient point la proie des oiseaux.

La *fig. 1. Pl.* représente le *semoir* tout monté & en perspective, & la *fig. 2.* en est l'élevation latérale. *ABDC*, les deux brancards *AD BC*, les deux traverses qui les assemblent. *Bg, Ch*, les mancherons assemblés dans les extrémités des brancards & reliés ensemble par une entretoise *CB*, *fig. 5.* Les deux brancards sont aussi traversés par l'essieu des roues, qui a la liberté de tourner avec une d'elles à laquelle il est fixé par la cheville de fer *y*. Sur les bouts antérieurs *A & D* des brancards, sont fixés plusieurs crochets de fer, aux uns ou aux autres desquels on attache les traits du cheval qui tire cette machine, selon que l'on veut qu'elle charge plus ou moins en arrière sur les brancards; entre les mancherons & les roues est fixé solidement un coffre de bois, dans lequel est renfermé le cylindre dont on voit un des tourillons en *k* dans les faces latérales du coffre, qui sont fortifiées en cet endroit par une pièce de bois circulaire, dont le tourillon occupe le centre.

Au dessous des brancards & du coffre est fixée solidement une forte planche, à laquelle sont fixés les six focs *GH*, dont on ne peut voir que deux dans la *fig. 2.* les trois focs *G*, que nous nommerons antérieurs, & les trois focs *H*, que nous nommerons postérieurs, étant cachés par les premiers de leurs rangées, ils sont disposés tous les six en échiquier, & espacés de manière que les sillons qu'ils tracent parallèlement sur le terrain, sont tous éloignés les uns des autres de six pouces; les trois focs antérieurs tracent les

Tomé XIV.

sillons marqués par les trois lignes *1, 3, 5*; & les focs postérieurs, ceux marqués par les lignes *2, 4, 6*, *fig. 5.* & les trois dents de herse *KKK*, tracent d'autres sillons *1 u x*, qui servent à combler les premiers, après que la semence y est tombée par les entonnoirs ou couloirs qui sont placés derrière les focs; une seule dent de herse remplit à la fois deux sillons; la dent *L* qui trace la ligne *u* rejette la terre dans les deux sillons *3, 4*, & chacune des deux dents *KK*, qui décrivent les lignes *t & x*, la rejette dans les sillons *1, 2, 5, 6*, en sorte que tout le grain que cette machine a repandu, est entièrement couvert.

Le coffre qui contient le cylindre, est divisé par dix cloisons parallèles entr'elles & aux faces latérales du coffre; l'espace, coté *1*, *fig. 5.* & qui répond au-dessus du premier foc antérieur, à main droite, est occupé par la première partie du cylindre cellulaire *KK*; ainsi de ceux cotés *2, 3, 4, 5, 6*; les espaces intermédiaires sont seulement occupés par l'axe ou corps du cylindre, d'un moindre diamètre que la surface cellulaire; les cloisons dont on en voit une représentée séparément, *fig. 10.* s'appliquent exactement par leur plan, contre les bases des différentes tranches cylindriques *1, 2, 3, 4, 5, 6*, aussi-bien que les deux faces intérieures des côtés du coffre, elles s'appliquent aussi par leur partie ceinturée, sur le corps du cylindre; chacune des cloisons peut se placer ou se déplacer à volonté, étant mobiles, entre deux petites tringles de bois qui leur servent de coulisses, lesquelles sont placées contre les longs côtés du coffre.

Au milieu du cylindre, dans l'espace qui sépare les deux divisions *3, 4*, est fixée une poulie polygone, dont on voit le profil en *B*, *fig. 8.* aussi-bien que d'une semblable poulie *C*, appartenant à l'essieu des roues; les nombres des côtés de ces polygones, doivent être pairs, & occupés alternativement par des chevilles de fer, de forme pyramidale quadrangulaire tronquée, comme on voit en *abcd*, *fig. 8.* & *13*; ces éminences servent à retenir la chaîne sans fin, qui embrasse les deux poulies *C & B*, par le moyen de laquelle le mouvement communiqué à l'axe des roues, est transmis au cylindre que le coffre renferme; la face antérieure du coffre est percée de deux ouvertures inférieures, pour laisser entrer la chaîne, & la supérieure pour la laisser sortir; on voit, *fig. 6.* le cylindre cellulaire, l'axe des roues, & la chaîne plate *VN* qui les embrasse, & dont la construction est détaillée plus en grand dans la *fig. 13.* même Planche.

La *fig. 7.* représente l'axe des roues; *M* est une portée qui s'applique contre la face intérieure d'un des brancards; *MP* est une partie de l'axe qui est carrée, & sur laquelle glisse le verrouil représenté en *A & B* *fig. 9.* & en $\Delta \Delta$ *fig. 5.* *PQ* partie arrondie de l'axe sur laquelle tourne la noix; la grosseur de cette partie est telle qu'elle peut laisser passer le verrouil, c'est-à-dire égale au cercle inscrit dans la partie carrée; *Qy, My*, sont les parties de l'essieu qui entrent dans les moyeux des roues; la noix *C & D*, *fig. 9.* qui porte la petite poulie polygone *C*, *fig. 8.* peut tourner ou ne pas tourner avec l'axe, sur la partie *PQ* selon que les points *1, 2, 3*, du verrouil, sont ou ne sont pas engagés dans les trous *4. 4.* de la poulie auprès de laquelle le verrouil s'approche en glissant sur la partie carrée *MP* de l'axe. Dans la *fig. 5.* le verrouil $\Delta \Delta$ est en prise dans la poulie de la noix *P*, ce qui fait qu'elle doit tourner avec l'axe des roues, & faire par conséquent, au moyen de la chaîne, tourner le cylindre cellulaire; au-lieu que dans la *fig. 6.* les dents *1, 3*, du verrouil n'étant point engagées dans les entailles de la poulie de la noix, il peut tourner sans que celle *C* tourne, & sans le cylindre cellulaire.

DDDD

Pour pousser ou éloigner le verrouil de la poulie de la noix, on se sert du gouvernail *F E T R*, *fig. 1, 2, 3, 4, 5, & 11.* *F l* levier assemblé à charnière avec la pièce *E*; cette pièce est percé d'un trou carré qui reçoit l'axe de l'arbre vertical *E T* dont le collet supérieur est embrassé par une bride adhérente au couvercle du coffre; le tourillon inférieur *T* roule dans un trou pratiqué à la face supérieure de la planche à laquelle les focs sont attachés; *T R*, *fig. 11.* est une fourchette entre les branches de laquelle la gorge *6, 6, 7, fig. 6. & 9,* est faite, sans que cela l'empêche de tourner librement: lors donc que l'on pousse le pommeau *F* du gouvernail, à droite, l'extrémité *R* de la fourchette pousse le verrouil contre la noix, & les pèles *1, 2, 3,* étant entrés dans les gaches ou mortaises *4, 4,* destinées à les recevoir, ces deux pièces sont alors fixées sur l'arbre, & obligées de tourner avec lui; pour au contraire éloigner le verrouil, il suffit de pousser le pommeau *F* du gouvernail dans le sens opposé, c'est-à-dire de droite à gauche, & les pèles *1, 2, 3,* étant fortis des gaches de la noix, celui-ci pourra continuer de tourner, sans que la noix ni la chaîne aient aucun mouvement, & la machine cessera de répandre la semence. Pour fixer le gouvernail dans l'un ou l'autre de ces deux états, il y a sur le couvercle du coffre, *fig. 1.* une pièce de bois *m n* d'une longueur convenable, contre laquelle on appuie le gouvernail, ce qui assujettit le verrouil dans l'une ou l'autre situation; c'est pour faciliter ce mouvement que l'on a fait la charnière *l*, qui permet de lever le gouvernail, pour le faire passer sur la pièce *m n*; cette charnière permet aussi d'élever le gouvernail assez haut pour pouvoir ouvrir le couvercle du coffre & verser du grain dans les trémies.

Tout ceci bien entendu, il reste à expliquer où on place la semence, & de quelle manière elle sort de son réceptacle pour se répandre uniformément dans les fillons que les focs tracent à mesure que la machine avance; c'est ce que les *fig. 3. & 4.* font voir; la *fig. 3.* est une coupe longitudinale du *semoir*, par un plan qui passeroit par le milieu d'un des trois focs antérieurs; & la *fig. 4.* une coupe semblable, mais par le milieu d'un des trois focs postérieurs; dans l'une & l'autre figure, le cylindre cellulaire tourne du même sens, c'est-à-dire selon l'ordre des lettres *d b e f p.* *d b e r s.* *a b* est une petite planche qui fait le fond de la trémie; elle est assemblée dans des rainures pratiquées dans les faces des cloisons qui regardent les cellules; *b d* autre petite planche ceinturée, ou feuille de fer blanc, logée dans des entailles circulaires concentriques au cylindre, pratiquées dans les cloisons, *fig. 10,* en sorte que ces planches courbes puissent être mues concentriquement au cylindre, pour approcher ou éloigner leur extrémité inférieure *d* à discrétion, du morceau de bois *n* qui est le fond de la trémie. On fixe ainsi cette pièce par le moyen de la vis *b* qui la traverse, aussi-bien que la planche supérieure *a b*; on remplit du grain que l'on veut semer, tout l'espace *a b d*, & le *semoir* est chargé; le grain dont les trémies sont remplies, s'écoule par dessous l'extrémité inférieure de la lame courbe *b d*, & remplit successivement les cellules du cylindre, à mesure qu'elles passent devant l'ouverture qui est entre la lame courbe & la pièce *n* qui doit toucher le cylindre; les cellules remplies de grain, montent par-dessous la lame courbe *d b*, & le versent du côté de *e*, dans l'entonnoir ou couloir *e f p*, *fig. 3. e r s,* *fig. 4.* attaché à la partie postérieure de chacun des focs par où il tombe dans le fillon que le foc a tracé, où il est aussi-tôt recouvert par la terre que les herbes y repandent, comme il a été dit ci-dessus; on voit par la *fig. 3.* que les focs antérieurs *G* sont fixés à la planche qui est au-dessous des brancards par

un tenon & une clé *x*, & par la *fig. 4.* on voit que les focs postérieurs *H y* sont affermis par un tenon & un étrier de fer *x*, & que le couloir *r s* traverse leur masse: la partie antérieure des uns & des autres qui est arrondie, est garnie d'un sabot de forte taule, attaché avec plusieurs clous pour les conserver, ainsi que l'on peut voir dans toutes les figures.

La *fig. 12.* représente plus en grand, une des tranches cylindriques du cylindre cellulaire, où l'on voit la disposition de cellules dont la partie inférieure est plane, & la supérieure arrondie; cette disposition étoit nécessaire pour que d'un côté elles ramassent mieux le grain, & de l'autre, après qu'elles l'ont monté à la partie supérieure, elles le répandissent avec plus de facilité dans les couloirs destinés à le porter au fond des fillons.

La *fig. 13.* représente en grand la construction de la chaîne plate *N V* *fig. 6.* composée alternativement de maillons carrés & vuides, & de maillons pleins; les premiers sont des anneaux de fer, & les seconds des plaques de fortes taules, dont les extrémités sont ployées en rond pour embrasser les parties transversales des maillons ou boucles carrées qui sont arrondies; la longueur des uns & des autres doit être égale aux côtés des polygones sur lesquels ils doivent s'appliquer; on voit au-dessous le profil de trois des chevilles ou pyramides tronquées dont chacun des polygones est hérissé, & qui entrent successivement dans les maillons évuidés de la chaîne sans fin, en sorte que la noix fixée à l'essieu des roues, par le verrouil, ne sauroit tourner sans entraîner nécessairement avec elle, le cylindre cellulaire distributeur de la semence, & dont le rapport de la vitesse à la vitesse des roues, est le même que celui du nombre des côtés du polygone fixé sur leur essieu, au nombre des côtés du polygone fixé sur le cylindre; c'est-à-dire dans la *figure* comme *12* à *20.* ainsi il faut que les roues fassent vingt tours, pour en faire douze au cylindre.

SEMON, f. m. (*Mythol.*) Voyez SEMONES.

SEMONCE, f. f. (*Gram.*) invitation qu'on fait à des parens d'assister à une noce, à un enterrement, &c.

Il se disoit autrefois de toutes convocations de personnes ou d'assemblées à cri public, comme pour le ban, l'arrière-ban, les états, &c. De-là, le verbe *semondre*, & le substantif *semonneur*.

SEMONES, (*Mythol.*) *dii semones*; c'est ainsi qu'on appelloit chez les Romains des dieux fort inférieurs aux dieux célestes; c'étoient des dieux qui tenoient comme le milieu entre les dieux du ciel & les dieux de la terre. Ils faisoient leur séjour dans l'air, parce que n'ayant pas le mérite nécessaire pour être élus dieux du ciel, ils en avoient un peu trop aussi pour n'être que de simples dieux de la terre. On mettoit aux nombre des dieux *semones*, les Satyres, les Faunes, Pan, Janus, Priape, Vertumne, & beaucoup d'autres, & même Mercure.

On a souvent donné l'épithète de *semo* au dieu *Saneus*. On ordonna, dit Tite Live, *l. VIII,* que la maison de Vitruvius, située sur le mont Palatin, seroit démolie, & que ses biens seroient consacrés au dieu *Semo-Saneus*. Voyez SANEUS.

J'ajoute seulement que la ressemblance qui se trouve entre *semo* & *simo*, fit tomber Justin martyr dans une méprise ridicule. Ce pere grec n'étant pas assez instruit de la religion & de la langue des Romains, s'imagina sur quelques inscriptions de *Semo-Saneus*, qu'elles regardoient Simon le magicien; alors s'abandonnant à son zèle, il reprocha violemment aux Romains, d'admettre parmi leurs dieux un imposteur avéré, qu'ils ne connoissoient pas même de nom. Plusieurs autres peres entraînés par l'auto-

rité de Justin martyr, adopterent la même erreur (D. J.)

SEMOTTE, f. f. (*Jardinage.*) se dit en parlant des nouvelles productions des choux pommés à qui on a coupé la tête, sans en arracher le pié. Ces rejets sont bons à manger, & donnent la semence de cette plante, d'où elle a pris le nom de *semotte*, à *semine*. Il ne faut pas confondre ces *semottes* de choux avec le brocoli. Voyez BROCOLI.

SEMOULE, f. f. (*Gram. & Cuis.*) pâte faite de la plus fine farine, pétrie avec le lait ou l'eau, & réduite en petits grains, de la grosseur de celui de la moutarde.

SEMPACH, (*Géogr. mod.*) ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur le bord oriental du lac de Surfée. C'est sous ses murs que se donna le 9 Juillet 1396, la bataille entre les cantons Suisses & l'archiduc Léopold qui y fut vaincu & tué. Aussi *Sempach* jouit encore aujourd'hui de grands privilèges, car elle a son avoyer, sa police, & son conseil; le bailli n'étend sa juridiction que sur le lac. *Long.* 25, 48. *latit.* 47. 10. (D. J.)

SEMPARENTAON, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) racine des Indes orientales, qui est d'une amertume extrême; quoique très-commune, elle a de puissans effets contre un grand nombre de maladies.

SEMPECTE, f. m. (*Ordr. Monastiq.*) nom de dignité chez les religieux. Ingulphe dans son histoire de l'abbaye de Croyland, dit qu'il a tiré les choses qu'il rapporte de cinq religieux *sempectes*, &c. M. Bernard parlant après Ingulphe, observe que ces *sempectes* étoient des gens qui ayant vécu l'espace de cinquante ans dans la profession monastique, étoient distingués des autres moines par ce titre honorable, & par de fort grands privilèges. *Trévoux.* (D. J.)

SEMPITERNE, f. f. (*Draperie.*) espece d'étoffe de laine croisée; dont la qualité a du rapport à celle d'une serge sommiere, de laquelle le poil n'a point encore été tiré; elle se fabrique ordinairement en Angleterre, particulièrement à Colchester, à Exeter, & aux environs; elle a trois quarts de large, & à-peu-près vingt aunes de long. *Dict. du Comm.* (D. J.)

SEMPITERNEL, adj. (*Gram.*) qui a l'éternité antérieure & postérieure.

SEMPITERNILLE, f. f. (*Fabrique de lainage.*) c'est une espece de sempiterne, mais moins fine; il ne s'en fait guere qu'en Angleterre. Les Anglois en envoient en Espagne année commune pour quatre cent mille livres, qui passent presque toutes aux Indes occidentales. (D. J.)

SEMPLE, f. m. *instrumens du métier d'étoffe de soie.* Le *semple* est composé d'un nombre de ficelles, proportionné au genre & à la réduction de l'étoffe que l'on veut fabriquer; ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix. (Voyez ŒIL DE PERDRIX), au-travers duquel passe une corde de rame. (Voyez RAME), & sont attachées par le bas à un bâton, qu'on appelle bâton de *semple*.

SÉMUR, (*Géogr. mod.*) en latin vulgaire *Semurium*, & *Senemurium*; ville de France en Bourgogne, sur la riviere d'Armançon, à sept lieues d'Avalon, à

13 de Dijon, & à 8 d'Autun. Elle est capitale de l'Auxois, & a dans son enceinte trois différentes clôtures de murailles, qui font voir qu'elle a été bâtie à trois différentes reprises. La premiere enceinte porte le nom de *bourg*, & est proprement la ville. La seconde est le donjon, & la troisieme est le château.

Louis XI s'empara de *Sémur* après la mort du dernier duc de Bourgogne, & depuis ce tems-là elle a été réunie à la couronne de France. Elle est gouvernée par un majeur, six échevins, & un procureur; mais il y a prévôté royale, préfidial, grenier à sel, maréchaussée, & plusieurs couvens. Son commerce consiste en blé & en bestiaux. C'est la seule ville de Bourgogne qui demeura fidele au roi pendant la ligue. Henri IV par reconnoissance, y convoqua les états généraux de la province en 1590, & y transféra en 1590 le parlement de Dijon, qui y tint ses séances jusqu'à la paix. *Long.* 21, 43. *latit.* 47, 25.

Cette ville a donné la naissance à deux hommes célèbres, chacun dans leur genre, Fevret, & Saumaïse.

Fevret (Charles), naquit à *Sémur* en 1583, & mourut à Dijon en 1661. Son savant traité de l'*abus*, parut en 1653, & lui fit une grande réputation. On a réimprimé depuis plusieurs fois cet ouvrage, dont la meilleure édition avec des commentaires, est celle de Lyon en 1756, 2 vol. *in-fol.*

Saumaïse (Claude de), né à *Sémur* en 1588, & mort à Spa en 1653, étoit un homme d'une érudition si prodigieuse, que je n'ai pas besoin de parler des savans commentaires qu'il a mis au jour sur les écrivains de l'histoire d'Auguste, sur Solin, sur Tertulien de *Pallio*, &c. Je dirai seulement, que sa religion l'empêcha de parvenir en France aux charges qu'il devoit remplir, & qu'il se retira à Leyde, où il vécut libre & admiré, ayant été décoré du titre de professeur honoraire de cette académie. Il avoit eu en France un brevet de conseiller d'état qu'on lui avoit donné pour son mérite, & comme fils d'un homme illustre, Benigne Saumaïse, qui mourut doyen du parlement de Dijon en 1540. Il fit un voyage à Stockholm, où il avoit été appelé par la reine Christine, & il demeura un an à sa cour. Sa vie est au-devant de ses épîtres, & elle est plus vraie que les petites anecdotes du *Ménagiana*. (D. J.)

SÉMUR en Briennois, (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Autunois, à un mille de la Loire, & à 4 lieues de Rouane. Il y a un bailliage, un grenier à sel, mairie & grurie; c'est la vingtieme ville qui députe aux états; son territoire est assez fertile en blé, en vin. *Long.* 21. 47. *latit.* 46. 1. (D. J.)

SEMYDA, f. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre mentionné par Théophraste, & que Gaza a traduit par le mot latin *betula*, en françois *bouleau*. C'est certainement une erreur; car ni la description de Théophraste, ni l'usage qu'il lui assigne ne peuvent convenir à notre bouleau; ce qui est encore certain, c'est que le *semyda* de Théophraste nous est inconnu. (D. J.)



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF
TORONTO







ENCYCLOPEDIA

TOM XIV
R S

IMP
4
4004